

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2023



PROCÈS-VERBAL

Adopté lors de la séance du 31 mars 2023

Sommaire

I. Séance	p.4
II. Ordre du jour	p.9
III. Délibérations	p.12
IV. Débats	p.154

I Séance

Conseil municipal du 3 février 2023

Séance ouverte à 9h et levée à 17h31 – Suspension de séance de 13h10 à 14h48.

Convocation : 27 janvier 2023

Présidents de séance:

- Mme Johanna ROLLAND – Maire de Nantes ;
- M. Bassem ASSEH – Premier Adjoint (délibérations n°4, 5, 29, 30).

Secrétaire de séance: Mme Cécile BIR

Quorum :

- délibération n°36 et 39 : 34 ;
- délibérations n°26 : 33 ;
- délibération n°10 et 18 : 31 ;
- délibération n°19 : 29 ;
- autres délibérations : 35.

Présents et absents:

Délibération n°1

Présents (57) :

Mme ROLLAND, M. ASSEH, Mme NAULIN, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme VITOUX, M. QUERO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSSE, M. COCOTIER, Mme ROBERT, Mme SOTTER, M. AZZI, Mme LEFRANC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme JEN, Mme BOISRAME, M. PASCOUAU, Mme GOUEZ, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, M. SALECROIX, M. GUINE, M. JOUIN, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme GUERRA, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, M. GRENIER, Mme BROUSSEAU.

Absents et excusés (10) : Mme FERREIRA (pouvoir à M. Salaün), Mme LANGLOIS (pouvoir à Mme Bourdon), M. DANTEC (pouvoir à Mme Gouez), Mme PIAU (pouvoir à Mme Bir), Mme VIALARD (pouvoir à Mme Vitoux), M. PROCHASSON (pouvoir à M. Jouin), M. FOURNIER (pouvoir à M. Pascouau), Mme AMROUCHE (pouvoir à M. Chombart de Lauwe), M. BAINVEL (pouvoir à M. Thiriet), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. Huchet).

Absents (2) : Mme BLIN, M. BOUTIN.

Délibération n°2

Présents : 57 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 1

Arrivée de Mme BLIN

Délibération n°2A (vœu)

Présents : 57 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 1

Délibération n°3

Présents : 57 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 1

Arrivée de M. BOUTIN

Sortie de M. GUISSSE

Délibération n°4

Présents : 57 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 1

Arrivée de M. GUISSSE, M. BAINVEL

Sortie de Mme ROLLAND, M. RICHARD

Délibération n°5

Présents : 54 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 3

Sortie de M. GUISSSE, Mme BONAMY

Délibération n°6

Présents : 49 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 9

Sortie de M. SEASSAU, M. QUERO, Mme GOUEZ, Mme GARNIER, Mme BERTU, M. BELHAMITI, Mme VITOUX, Mme ROLLAND

Délibération n°7

Présents : 51 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 6

Arrivée de M. SEASSAU, M. QUERO, Mme BERTU, Mme VITOUX

Sortie de M. ASSEH, M. PASCOUAU.

Mme BONAMY donne pouvoir à Mme Vitoux.

Délibération n°8

Présents : 52 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 5

Arrivée de M. ASSEH, M. PASCOUAU, Mme GARNIER, M. RICHARD, Mme BONAMY

Sorties de Mme OPPELT, M. COCOTIER, M. SEASSAU, M. QUERO

Délibération n°9

Présents : 53 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 4

Arrivée de Mme GOUEZ, M. QUERO

M. RICHARD donne pouvoir à M. Bainvel

M. DANTEC donne pouvoir à Mme GOUEZ

Délibération n°10

Présents : 47 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 13

Arrivée de M. RIOM, M. SEASSAU, M. COCOTIER,

Sortie de M. BOLO, M. CITEAU (annulation pouvoir M. LE TEUFF), Mme BLIN, M. MARTIN, M. TALLEDEC,

Mme JEN, M. BOULE, Mme WEISS, M. BAINVEL, M. RICHARD

Délibération n°11

Présents: 51 ; Absents représentés : 12 ; Absents: 5

Arrivée de M. CITEAU, M. BAINVEL

Sortie de Mme RODRIGUEZ, Mme GOUEZ (annulation pouvoir M. DANTEC), Mme BONAMY, M. RIOM

M. RICHARD donne pouvoir à M. BAINVEL

M. LE TEUFF donne pouvoir à M. CITEAU

M. RIOM donne pouvoir à Mme FIGULS

Mme BONAMY donne pouvoir à Mme VITOUX

Délibération n°12**Présents : 55 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 3**

Arrivée de M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. LE TEUFF

Délibération n°13**Présents : 55 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 5**

Sortie de M. JOUIN, (annulation pouvoir M. PROCHASSON)

Délibération n°14**Présents : 52 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 7**

Sortie de Mme BOISRAME, Mme COLLINEAU, M. OUGGOURNI

M. OUGGOURNI donne pouvoir à Mme COUSSINET

Délibération n°15**Présents : 52 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 7**

Arrivée de Mme COLLINEAU, M. JOUIN

Sortie de M. COCOTIER, Mme COUSSINET (annulation pouvoir M. OUGGOURNI)

M. PROCHASSON donne pouvoir à M. JOUIN

Délibération n°16**Présents : 52 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 7****Délibération n°17****Présents : 49 ; Absents représentés : 8 ; Absents : 12**

Arrivée de M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. RICHARD

Sortie de Mme BOURDON (annulation pouvoir Mme LANGLOIS), M. SALAÛN (annulation pouvoir Mme

FERREIRA), M. CHATEAU, M. BOUTIN

Délibération n°18**Présents : 43 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 16**

Arrivée de M. COCOTIER, Mme BOURDON

Sortie de M. ASSEH, M. AZZI, Mme GUERRA, M. THIRIET, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme BASSAL,

M. RICHARD, M. BOLO

Mme LANGLOIS donne pouvoir à Mme BOURDON

Délibération n°19**Présents : 41 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 16**

Arrivée de M. ASSEH, M. SALAÛN, M. BOLO, M. BOUTIN

Sortie de M. SEASSAU, Mme LEFRANC, Mme OPPELT, M. FOURNIER, Mme GARNIER

M. OUGGOURNI donne pouvoir à Mme Coussinet

Mme FERREIRA donne pouvoir à M. Salaün

Délibération n°20**Présents : 47 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 12**

Arrivée de M. CHATEAU, M. GUISSSE, Mme SOTTER, Mme LEFRANC, Mme GUERRA, Mme GARNIER

Sorties de Mme BOURDON (annulation pouvoir Mme LANGLOIS)

Délibération n°21**Présents : 51 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 7**

Arrivée de Mme BOURDON, M. THIRIET, M. FOURNIER, Mme OPPELT.

Mme LANGLOIS donne pouvoir à Mme Bourdon

Délibération n°22**Présents : 51 ; Absents représentés ; 11 ; Absents : 7**

Arrivée de Mme BASSAL

Sortie de Mme HAKEM

Délibération n°23

Présents : 53 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 5

Arrivée de Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme HAKEM

Sortie de M. REBOUH

Délibération n°24

Présents : 52 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 6

Sortie de Mme BENÂTRE

Délibération n°25

Présents : 51 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 7

Sortie de Mme RODRIGUEZ

Délibération n°26

Présents : 49 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 9

Arrivée de Mme RODRIGUEZ

Sortie de Mme LEFRANC, M. BOLO, M. MARAIS

Délibération n°27

Présents : 54 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 3

Arrivée de M. BOLO, M. MARAIS, Mme BENÂTRE, M. AZZI, Mme LEFRANC, Mme GOUEZ

Sortie de Mme BASSAL

M. DANTEC donne pouvoir à Mme GOUEZ

Délibération n°28

Présents : 56 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 1

Arrivée de Mme BASSAL, M. TRICHET

Délibération n°29

Présents : 56 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 1

Arrivée de M. REBOUH

Sortie de Mme ROLLAND

Délibération n°30

Présents : 56 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 1

Délibération n°31.

Présents : 55 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 3

Arrivée de Mme ROLLAND

Sortie de M. COCOTIER, Mme FIGULS (annulation pouvoir M. RIOM)

Délibération n°32

Présents : 47 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 12

Arrivée de Mme FIGULS,

Sortie de M. ASSEH, M. REBOUH, Mme NAULIN, Mme HAKEM, M. GUISSSE, M. JOUIN (annulation pouvoir

M. PROCHASSON), Mme BROSSEAU, M. BAINVEL, Mme COPPEY (annulation pouvoir Mme VIALARD)

M. RIOM donne pouvoir à Mme FIGULS

Délibération n°33

Présents : 56 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 13

Arrivée de Mme NAULIN, Mme HAKEM, M. GUISSSE, M. BAINVEL, Mme COPPEY

Sortie de M. MARAIS, M. MARTIN, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, M. THIRIET, Mme COUSSINET (annulation pouvoir M. OUGGOURNI)

Mme VIALARD donne pouvoir à Mme COPPEY

Délibérations n°34

Présents : 49 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 10

Arrivée de M. ASSEH, M. MARAIS, M. COCOTIER, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, M. THIRIET, Mme BROSSEAU

Sortie de M. SEASSAU, Mme GUERRA, Mme GARNIER, M. BAINVEL, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÜN (annulation pouvoir Mme FERREIRA),

M. OUGGOURNI donne pouvoir à Mme COUSSINET

Délibérations n°35

Présents : 49 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 9

Arrivée de Mme RODRIGUEZ, Mme GUERRA, M. BAINVEL

Sortie de M. HUCHET (annulation pouvoir Mme EL HAÏRY), M. MARAIS, M. ASSEH

Mme GARNIER donne pouvoir à Mme GUERRA

Délibération n°36

Présents : 50 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 5

Arrivée de M. ASSEH, M. REBOUH, M. MARAIS, M. JOUIN, M. HUCHET

Sortie de Mme WEISS, Mme GUERRA (annulation pouvoir Mme GARNIER), Mme LEFRANC

M. PROCHASSON donne pouvoir à M. JOUIN

Mme EL HAÏRY donne pouvoir à M. HUCHET

Mme LEFRANC donne pouvoir à Mme BASSAL

Délibération n°37

Présents : 50 ; Absents représentés : 16 ; Absents : 3

Arrivée de M. SEASSAU, Mme GUERRA, Mme WEISS

Sortie de M. BELHAMITI

Mme GARNIER donne pouvoir à Mme GUERRA

Délibération n°38

Présents : 47 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 8

Sortie de M. SEASSAU, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, Mme GUERRA (annulation pouvoir Mme GARNIER)

Délibération n°39

Présents : 48 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 9

Arrivée de Mme RODRIGUEZ, Mme GUERRA

Sortie de M. FOURNIER, M. BOLO, Mme BASSAL (annulation pouvoir Mme LEFRANC)

Mme GARNIER donne pouvoir à Mme GUERRA

Délibération n°40

Présents : 48 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 7

Arrivée de Mme BASSAL, M. BOLO

Sortie de Mme RODRIGUEZ, Mme COLLINEAU

Mme LEFRANC donne pouvoir à Mme Bassal

M. SALAÛN donne pouvoir à M. Bolo

Délibération n°41

Présents : 49 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 6

Arrivée de Mme COLLINEAU, M. FOURNIER

Sortie de Mme BASSANI

Délibération n°42

Présents : 41 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 17

Arrivée de Mme BASSANI

Sortie de M. BAINVEL (annulation M. RICHARD), Mme BASSAL (annulation pouvoir Mme LEFRANC), Mme

GUERRA (annulation pouvoir Mme GARNIER) M. THIRIET, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme

HAKEM, Mme BERTU, Mme WEISS, M. RICHARD

II Ordre du jour

N°	Objet	Délibérations (page)	Débats (page)	Rapporteur
1	Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 – Approbation.	13	155	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	14	158	Mme la Maire
2A	Vœu : « Mettre fin aux discriminations en milieu scolaire »	32	162	M. ASSEH
3	Budget primitif 2023 – Vote du budget primitif – Budget climat et démarche budget sensible au genre – Approbation.	34	166	M. BOLO / Mme NAULIN / Mme BERTU
4	Vote des taux 2023 des 3 taxes directes locales – Approbation.	41	190	M. BOLO
5	Plan d'actions pour les quartiers populaires – Approbation.	43	182	M. ASSEH
6	Soutien aux associations de commerçants Plein Centre et UNACOD – Subventions – Approbation.	45	193	M. SALAÛN
7	Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Lancement de la consultation travaux – Approbation.	47	194	Mme RODRIGUEZ
8	Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation d'une nouvelle école à la rentrée 2023 – Approbation.	51	195	Mme RODRIGUEZ
9	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Avenant – Approbation.	54	198	Mme RODRIGUEZ
10	Sports - Première répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation.	57	199	M. REBOUH
11	Sports – Transformation d'un terrain au stade de la Marrière et réfection du terrain de la plaine de jeux des Basses Landes – Programmes et enveloppes financières prévisionnelles – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation.	60	200	M. REBOUH

12	Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.	63	201	M. SEASSAU
13	Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	65	202	M. SEASSAU
14	Culture et proximité – Pratiques culturelles amateurs – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	68	204	Mme BOURDON
15	Patrimoine – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain - Conventions – Approbation.	70	205	M. CHATEAU
16	Équipements publics – Dénomination – Approbation.	72	206	M. CHATEAU
17	Culture – Subventions diverses – Approbation.	74	207	M. SEASSAU
18	Partenariats et attribution de subvention à la Cité des Congrès – Convention – Approbation.	77	207	M. SEASSAU
19	Contribution obligatoire à l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire – Approbation.	79	208	M. COCOTIER
20	Partenariats, attribution de subventions et contribution obligatoire – Association Tempo – Le Grand T – Conventions – Approbation.	81	208	M. COCOTIER
21	Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Conventions et avenants – Approbation.	84	209	M. COCOTIER
22	Familles et parentalité - Première répartition de subventions – Approbation.	86	210	Mme NAULIN
23	Petite Enfance – Associations – Attributions de subventions d'investissement – Approbation.	88	210	Mme NAULIN
24	Petite Enfance - Multi-accueil Municipaux – Convention ATAO – Approbation.	90	210	Mme NAULIN
25	Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Association A l'Abord'âge – Subvention – Approbation.	92	211	Mme NAULIN
26	Transition écologique - Evolution de la tarification solidaire des transports collectifs – Avenant à la convention de gestion – Approbation.	94	211	Mme BASSAL
27	Budgets participatifs – Bureaux des projets - Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention de fonctionnement – Approbation.	96	213	Mme BASSANI
28	Budgets participatifs – Principes fondamentaux et adhésion à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs – Approbation.	100	214	Mme BASSANI

29	Jumelages Européens – Subvention – Approbation.	102	215	M. PASCOU
30	Urgence Haïti – Soutien à l'Association des Maires de la Grand' Anse – Subvention d'investissement - Approbation.	104	215	M. GUISSÉ
31	Appel à créativité « Lieux à réinventer » - Subventions de fonctionnement – Approbation.	106	215	M. ASSEH
32	ACCOORD – Subvention au titre de la politique publique vie associative – Contribution au titre de la DSP accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.	109	216	Mme RODRIGUEZ / Mme BERTU
33	Vie associative – Soutien au fonctionnement général de l'Université Permanente de Nantes Université – Approbation.	111	216	Mme BERTU
34	Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	113	217	Mme BERTU
35	Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions - Avenants – Approbation.	118	218	Mme BERTU
36	Santé publique - campagne de prévention sur les risques et les dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote – Convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé – Approbation.	122	218	Mme COLLINEAU
37	Dispositions relatives aux marchés publics et concessions – Fonctionnement et Travaux – Approbation.	124	219	M. QUÉRO
38	Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	138	221	Mme BASSAL
39	Octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2023 – Approbation.	143	222	M. ASSEH
40	Subventions diverses – Approbation.	145	222	M. ASSEH
41	Désignation – Réseau National des Budgets Participatifs – Approbation.	147	222	M. ASSEH
42	Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.	148	222	M. BOLO

III Délibérations

■ Direction du Secrétariat Général

Délibération n°1

Conseil municipal du 3 février 2023

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 – Approbation.

Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2022.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le procès-verbal du 9 décembre 2022.

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

■ Direction du Secrétariat Général

Délibération n°2

Conseil municipal du 3 février 2023

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par la Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après :

- des décisions,
- des marchés passés après procédure adaptée,
- des avenants aux marchés.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par Mme la Maire ou son représentant et listées en annexe.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

N° de la décision	Elu signataire	Date	Objet
2022_307DEC	M. SEASSAU	23/11/22	Convention de don de documents désaffectés de la Bibliothèque municipale au Château des Ducs de Bretagne – Musée d'histoire de Nantes – Valeur du don : 4 600 € maximum par an. Durée de la convention : 2 ans.
2022_308DEC	M. SEASSAU	23/11/22	Acceptation du don d'une partition manuscrite du musicologue nantais Etienne Destranges en vue de compléter le fonds de la Bibliothèque municipale – Valeur du don : 500 € - Inventaire.
2022_309DEC	M. SEASSAU	23/11/22	Demande de subventions au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration pour les musées afin de participer au financement des restaurations d'œuvres du Musée d'arts de Nantes pour l'année 2022 – Montant de subventions demandé : 33 000 €.
2022_310DEC	M. SEASSAU	23/11/22	Acceptation du don d'un ensemble de 3 œuvres de l'artiste Jean-Marc EHANNO – Valeur du don : 1 500 €.
2022_311DEC	M. SEASSAU	23/11/22	Locaux situés 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à titre payant à l'association Take Over Manss – Journée du 20 décembre 2022 – Redevance journalière d'occupation : 336 € HT – Convention.
2022_312DEC	M. SEASSAU	23/11/22	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition du Pannonica à titre payant à l'association Dékalage – Journée du 2 décembre 2022 – Redevance journalière d'occupation : 192,17 € HT – Convention.
2022_313DEC	Mme COLLINEAU	23/11/22	Locaux situés 29 rue du Plessis Gautron à Nantes – Mise à disposition d'une maison de 124 m ² appartenant à Nantes Métropole au profit de l'association Comité Régional Sports pour tous Pays de Loire à titre gratuit – Période du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2024 – Convention.
2022_314DEC	Mme BIR	23/11/22	Local situé 1 rue du Honduras à Nantes – Mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2023 d'un local professionnel d'une surface de 68 m ² appartenant à Nantes Métropole Habitat au profit de l'association ATAO – Convention.
2022_315DEC	M. CHATEAU	23/11/22	Demande de subvention auprès au titre de l'été culturel 2022 dans le cadre des Balades patrimoniales estivales 2022 afin de participer aux actions de médiation réalisées par la Ville.

2022_316DEC	Mme BASSAL	25/11/22	Défense des intérêts de la Ville et d'une policière municipale victime d'une agression dans le cadre de l'exercice de ses fonctions le 23 juin 2022.
2022_317DEC	M. SEASSAU	29/11/22	Local situé 1 rue Jules Bréchoir à Nantes – Résiliation de la convention de mise à disposition du local au profit de l'association Théâtre Puzzle à compter du 6 novembre 2022 – Avenant.
2022_318DEC	M. SEASSAU	29/11/22	Local situé 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition de locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à titre gratuit au profit de l'association Hirsutes – François Lamy – Période du 14 au 18 novembre 2022 – Convention. Local situé 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition de locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à titre gratuit au profit de la compagnie Equilibre – Christelle KERDAVID – Période du 5 au 9 décembre 2022 – Convention. Local situé 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition de locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à titre gratuit au profit de la compagnie Wopela Odeïa Musique Four – Période du 12 au 16 décembre 2022 – Convention. Local situé 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition de locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à titre gratuit au profit de l'association Poisson Pilote – Claudia Nottale – Période du 19 au 23 décembre 2022 – Convention.
2022_319DEC	M. SEASSAU	29/11/22	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition de locaux de la Salle Paul Fort à titre payant au profit de la Compagnie du Café Théâtre – Journées du 20 décembre et 31 décembre 2022 – Redevance journalière d'occupation : 537 € HT – Convention.
2022_320DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 5 place Gabriel Trarieux à Nantes – Mise à disposition d'un bureau de 61,7 m ² à titre payant au profit de l'association ECOS à compter du 8 novembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 € / m ² – Convention.
2022_321DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local Local situé 5 place Gabriel Trarieux à Nantes – Mise à disposition d'un espace de 110 m ² et d'une petite cour à titre gratuit au profit de l'association MxB – Période du 10 novembre 2022 au 31 octobre 2023 – Convention.

2022_322DEC	Mme BERTU	29/11/22	Locaux situés 5 place Gabriel Traïeux à Nantes – Mise à disposition d'un ensemble de bureaux de 61,7 m ² à titre payant au profit de l'association SupportTerre à compter du 8 novembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/m ² – Convention.
2022_323DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier de 23,80 m ² en partage à titre gratuit au profit de l'artiste Mathilde Claude – Période du 26 septembre 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.
2022_324DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier privatif de 21,30 m ² à titre gratuit au profit de l'artiste Antoine Pateau – Période du 22 août 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.
2022_325DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier privatif de 21,30 m ² à titre gratuit au profit de l'artiste Marie-Leila Bensebaa – Période du 2 septembre 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.
2022_326DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier de 23,80 m ² en partage à titre gratuit au profit de l'artiste Wiebke Aumann – Période du 9 juillet 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.
2022_327DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier privatif de 20 m ² à titre gratuit au profit de l'association Volume Bleu – Période du 23 août 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.
2022_328DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier privatif de 21,30 m ² à titre gratuit au profit de l'association Groupe Berthe – Période du 6 septembre 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.
2022_329DEC	Mme BERTU	29/11/22	Local situé 22 rue Emile Pehant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier privatif de 21,30 m ² à titre gratuit au profit de l'association Maison Grands Soleils – Période du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2022 – Convention.
2022_330DEC	M. CHATEAU	29/11/22	Acceptation du don aux Archives de Nantes d'un ensemble de documents reprographiques et photographiques constituant le fonds Bernard TEINTURIER – Contrat de don – Inventaire.
2022_331DEC	M. CHATEAU	29/11/22	Acceptation du don aux Archives de Nantes d'un ensemble de documents constituant le fonds de l'entreprise

			GELY – Contrat de don – Inventaire.
2022_332DEC	M. BOLO	29/11/22	Régie d'avances n°10106 – Gestion individuelle et administrative du personnel instituée auprès de la Direction des ressources humaines – Transformation de la régie d'avances en régie d'avances et recettes –
2022_333DEC	Mme BASSAL	29/11/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans le cadre de l'exercice de ses fonctions le 15 novembre 2022.
2022_334DEC	M. BOLO	05/12/22	Souscription d'un emprunt de 20 000 000 € auprès de l'Agence France Locale pour financer les opérations d'investissement du budget 2022.
2022_335DEC	M. BOLO	05/12/22	Souscription d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de Banque Populaire Grand Ouest pour financer les opérations d'investissement du budget 2022.
2022_336DEC	M. BOLO	05/12/22	Souscription d'un emprunt de 10 000 000 € auprès du Crédit Mutuel pour financer les opérations d'investissement du budget 2022.
2022_337DEC	Mme COLLINEAU	05/12/22	Contrat financier 2022 au titre du fonds d'intervention régional rattaché au contrat local de santé de la Ville de Nantes – Subvention.
2022_338DEC	M. ASSEH	06/12/22	Locaux situés 23 rue Noire à Nantes – Mise à disposition à titre gratuit du Centre Chorégraphique National de Nantes au profit de la Direction de quartier Coeur de Ville, dans le cadre de la rencontre de quartier Hauts-Pavés – Saint Félix – Lundi 14 novembre de 18h à 19h et mardi 15 novembre de 17h30 à 21h30 – Convention.
2022_339DEC	M. ASSEH	06/12/22	Locaux situés 1 rue Molière à Nantes – Mise à disposition à titre gratuit du Théâtre Graslin au profit de la Direction de quartier Coeur de Ville, dans le cadre de la rencontre de quartier Centre-Ville – Mercredi 23 novembre 2022 de 18h à 21h – Convention.
2022_340DEC	M. SEASSAU	06/12/22	Locaux situés 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition à titre payant des locaux du Théâtre Francine Vasse au profit de la Compagnie du Café Théâtre – Journées des 17 et 31 décembre 2022, 28 janvier 2023, 11 avril

				2023 – Redevance journalière d'occupation : 336 € HT – Convention.
2022_341DEC	M. SEASSAU	06/12/22		Locaux situés 1 rue Jules Bréchoir à Nantes – Résiliation de la convention de mise à disposition du local au profit de l'association « Toutes Aides Cultures » à compter du 30 novembre 2022 – Avenant.
2022_342DEC	Mme BASSAL	07/12/22		Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans le cadre de l'exercice de ses fonctions le 14 février 2021.
2022_343DEC	Mme BERTU	07/12/22		Locaux situés au 39 rue Félix Thomas à Nantes – Modification de la surface de locaux mis à disposition à titre gratuit au profit du collectif d'associations BONUS – Avenant.
2022_344DEC	Mme BERTU	07/12/22		Locaux situés 15D boulevard Jean Moulin à Nantes – Mise à disposition de locaux à titre payant au profit de l'association La Lune Rousse à compter du 18 novembre 2022 pour une durée d'un an – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/ m ² - Convention.
2022_345DEC	M. SEASSAU	08/12/22		Locaux situés 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à titre payant au profit de l'association AREAC – Journée du 10 décembre 2022 – Redevance journalière d'occupation : 336 € HT – Convention.
2022_346DEC	Mme la Maire	16/12/22		Exercice du droit de préemption de la Ville sur le salon de coiffure au 17 quai de la Fosse, au prix de 25 000 €, afin de favoriser la diversité commerciale, éviter la surreprésentation des salons de coiffure dans ce secteur.
2022_347DEC	M. SEASSAU	16/12/22		Locaux situés 18 rue Colbert à Nantes – Mise à disposition du théâtre Francine Vasse à Science 89, les 8 et 9 juin 2023 – Tarif : 336 € HT par jour – Convention.
2022_348DEC	Mme BASSAL	16/12/22		Défense des intérêts de la Ville et de policiers municipaux victimes d'une agression dans l'exercice de leurs fonctions le 23 juin 2022.
2022_349DEC	Mme BASSAL	16/12/22		Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 29 octobre 2022.

2022_350DEC	Mme BASSAL	16/12/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 28 juin 2022.
2022_351DEC	Mme BASSAL	16/12/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 10 février 2022.
2022_352DEC	Mme BASSAL	16/12/22	Défense des intérêts de la Ville et de policiers municipaux victimes d'une agression dans l'exercice de leurs fonctions le 9 août 2022.
2022_353DEC	Mme BASSAL	16/12/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 24 janvier 2022.
2022_354DEC	M. ASSEH	16/12/22	Régie d'avances et recettes n°10022 relative aux horodateurs – Augmentation du montant de l'avance à consentir au régisseur qui passe de 2 500 € à 5 000 €.
2022_355DEC	Mme BIR	16/12/22	Local situé 15 rue Gambetta à Nantes – Mise à disposition gratuite du toit du local de l'Orangerie, situé au jardin des plantes, à la société Aéroports du Grand Ouest afin d'installer une station de mesure du bruit, pour une durée de 5 ans – Convention.
2022_356DEC	Mme BASSAL	16/12/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 18 novembre 2022.
2022_357DEC	Mme BASSAL	16/12/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions le 1 ^{er} avril 2022.
2022_358DEC	Mme BERTU	16/12/22	Locaux situés 4 place de la Manu à Nantes – Prolongation de mise à disposition d'un bureau de 25 m ² à titre payant et d'un espace de réunion, d'un bureau et d'un lieu de stockage mutualisé à titre gratuit à compter du 15 octobre 2022 pour une durée d'un an renouvelable – Redevance annuelle d'occupation du bureau de 25 m ² : 945,75 € - Convention.
2022_359DEC	M. BOLO	21/12/22	Parcelles situées 45 et 47 rue des Olivettes à Nantes – Prolongation de mise à disposition précaire des parcelles

				<p>cadastrées EI 104 et EI 105 d'une superficie totale de 420 m² au profit de Nantes Métropole Habitat – Période du 2 janvier au 31 décembre 2022 avec reconduction tacite à compter du 1^{er} janvier 2023 par périodes de 3 mois – Avenant.</p>
2022_360DEC	M. BOLO	21/12/22		<p>Parcelle située 14 rue Edmond Jacquelin – Allée Galatée à Nantes – Prolongation de mise à disposition précaire de la parcelle cadastrée NR 207 d'une superficie de 4 602 m² au profit de Nantes Métropole Habitat – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – Avenant.</p>
2022_361DEC	M. BOLO	21/12/22		<p>Parcelles situées 21 rue de la Ville aux Roses à Nantes – Prolongation de mise à disposition précaire des parcelles cadastrées NV 360 et NV 368 d'une superficie totale de 1 757 m² au profit de Nantes Métropole Habitat – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – Avenant.</p>
2022_362DEC	M. BOLO	21/12/22		<p>Parcelles situées 13 allée Baco, 25 et 31 rue de Crucy et 26 rue Emile Péhant à Nantes – Prolongation de mise à disposition précaire des parcelles cadastrées EK 144 et EK 189 d'une superficie totale de 7 590 m² au profit de Nantes Métropole Habitat – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – Avenant.</p>
2022_363DEC	M. BOLO	21/12/22		<p>Parcelle située Allée des Filaos, Allée des Tamariniers, Allée des Vétivers à Nantes – Prolongation de mise à disposition précaire de la parcelle cadastrée BS 639 d'une superficie totale de 24 042 m² au profit de Nantes Métropole Habitat – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – Avenant.</p>
2022_364DEC	Mme BERTU	21/12/22		<p>Local situé 22 rue Emile Péhant à Nantes – Mise à disposition d'un atelier privatif d'une surface de 21,30 m² à titre gratuit au profit de l'artiste Karl Garandel – Période du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 – Convention.</p>

MARCHES PASSES APRES PROCEDURE ADAPTEE (inférieurs à 215K€ HT) (*)

(*) les seuils des marchés publics ont été modifiés au 1er janvier 2022, le seuil des procédures formalisées en matière de fournitures et services étant désormais fixé à 215 000 € HT.

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
15/12/2022	I. LEFEBVRE-COURONNE	BATII	Perry - Acquisition d'une plaqueuse de chants pour le secteur menuiserie de la Direction Ateliers Exploitation Energie Livraisons Evénementiel – Lot unique – Titulaire : BIESSE – Montant : 66 500 €
28/12/2022	T. QUERO	BATII	Tous quartiers - Travaux de réparations ou de remplacements de sols amortissants de jeux extérieurs de cours d'école – Lot unique – Titulaire : RECREACTION – Montant sans minimum avec un montant maximum : 170 000 €

AVENANTS AUX MARCHES

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
7/10/2022	T. QUERO	BATII	Nantes - GS du 1er degré - Remplacement des menuiseries extérieures – Lot 1 : École élémentaire J. JAURÈS - RDC- Bâtiment 01 (TF) – Avenant 1 au marché 2021-70140 : Fourniture et pose d'intercalaires de Vienne dans les vitrages au droit des petits bois - Fourniture et pose de bavettes zinc entre les appuis des menuiseries remplacées – Titulaire : NORBA – Montant : 8 977,20 € - Taux d'augmentation : 2,51 %
7/10/2022	T. QUERO	BATII	Nantes - GS du 1er degré - Remplacement des menuiseries extérieures – Lot 1 : École élémentaire J. JAURÈS - 1er étage - Bâtiment 01 (TO1) – Avenant 2 au marché 2021-70140 : Dépose cloison existante & Fourniture et pose d'un châssis latéral et d'une imposte vitrée - Fourniture et pose d'intercalaires de Vienne dans les vitrages au droit des petits bois - Mise en peinture de la grille extérieure acier de la menuiserie Me1-20 – Titulaire : NORBA – Montant : 3 922,80 € - Taux d'augmentation : 3,61 %
2/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 6 : Revêtement de façades en parement briques – Avenant 1 au marché 2020-70536 : Moins-value pour la pose plaquette gris agate 215x50x20 joint de 6 mm non réalisée suite la modification - Titulaire : BYN – Montant : -595,67 € -Taux de diminution : -0,23 %
2/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes sud - Travaux de mise en accessibilité et de transition énergétique du groupe scolaire Ledru Rollin – Sarah Bernhardt – Lot 10 : Revêtements de sols - fatence – Avenant n° 3 au marché 2021-80264 : – Avenant n°3 au marché 2021-80264 : Suite à la modification du système constructif, il convient de supprimer une trappe à carrelé + Pose de plinthes en carrelage non prévues initialement au marché – Titulaire : CARCHAPPE – Montant en diminution : -210,04 € - Taux d'augmentation : 33,93 %
4/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes - GS du 1er degré - Programme 2022 - Mise en sécurité des installations électriques, pose de plafonds suspendus, isolement classes/circulation – Lot 8 : Maternelle Maisdon Pajot Salle de Jeux/BCD_Plafonds CF Menuiseries (TF) – Maternelle Maisdon Pajot Restaurant/classes_Plafonds CF Menuiseries (TO1) – Maisdon Pajot Entrée/Classes/repos_Plafonds CF Menuiseries (TO2)– Avenant n° 1 au marché 2022-82150 : Fourniture et pose d'une laine de verre IBR REV ALU ep 200mm,R:5 – Titulaire : AMH – Montant : 8 094,00 € - Taux d'augmentation : 3,22 %

Objet et Montant TTC				
Date de notification	Signataire	Direction pilote		
4/11/2022	G. RODRIGUEZ	BATII		Mission de mœe pour la reconstruction et l'extension du groupe scolaire Alain Fournier à Nantes – Lot 1 - Avenant n°7 au marché 2019-80149 : Ajout d'une mission complémentaire pour la reprise des cours d'école suite à la validation du plan d'aménagement concerté avec les utilisateurs lors de la mission complémentaire objet de l'avenant n°6 – Titulaire : FAUN – Montant : Sans incidence financière
08/11/2022	T. QUERO	BATII		Nantes centre - Salle Vasse - Travaux de réfection de la façade, des sanitaires et loges – Lot 1 : Démolition - Gros œuvre – Avenant n° 2 au marché 2021-81526 : Remplacement d'une cloison non coupe-feu en coupe-feu avec dépose et repose de la cuisine et installation de panneaux muraux – Titulaire : ARCOBOIS – Montant : 5 127,13 € - Taux d'augmentation : 23,53 %
14/11/2022	T. QUERO	BATII		Nantes centre - Salle Vasse - Travaux de réfection de la façade, des sanitaires et loges – Lot 2 : Menuiserie bois – Avenant n° 1 au marché 2021-81528 : Il a été oublié le dépose du sol PVC avant la mise en œuvre du nouveau sol. Lors du désamiantage les murs ont été endommagés, il a été nécessaire d'appliquer un enduit ciment. Le mur de la cage d'escalier étant abimé il a nécessité des travaux avant d'appliquer le produit initialement prévu et compte tenu du retard dans l'exécution du chantier, la location des WC a été prolongée – Titulaire : CHEZINE BATIMENT – Montant : 5 870,15 € - Taux d'augmentation : 33,35 %
14/11/2022	T. QUERO	BATII		Malakoff / Saint-Donatien - Construction d'un groupe scolaire ZAC Mellinet à Nantes – Lot 16 : Ecole élémentaire des Agenêts Bâtiment I (tranche ferme) - Bâtiment II (tranche optionnelle 01) – Avenant n° 2 au marché 2019-80244 : Démontage et remontage des gaines de ventilation dans la circulation du rez-de-chaussée haut pour permettre la mise en œuvre du plafond en plaque de plâtre sous chevrons par le titulaire du lot Cloisons - doublages – plafonds + fourniture et pose d'une boîte à clé homologuée par Erena pour garantir l'accès au sous-sol en cas d'intervention d'urgence ou de maintenance+ fourniture et pose de gaines coupe-feu 1h pour assurer la connexion des gaines d'ascenseurs aux grilles de ventilation prévue à cet effet en façade + création d'un réseau d'eau usée pour prendre en charge le siphon du local ménage au rez-de-chaussée haut, suite à un oubli dans les plans marchés – Titulaire : AXIMA CONCE"PT – Montant : 11 256,90 € - Taux d'augmentation : 4,8 %
16/11/2022	T. QUERO	BATI		Nantes Ouest - GS Mutualité - Reconstruction et extension – Lot 11 : Revêtement de sols souples – Peinture – Avenant n° 1 au marché 2020-70546 : Peinture suite à travaux de frangement sous le préau du bât. B et sur parois créées des locaux de service – Titulaire : FREMONDIERE DECORATION - Montant : 3 582,91 € - Taux

		Objet et Montant TTC	
Date de notification	Signataire	Direction pilote	
			d'augmentation : 2,11 %
16/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 11 : Revêtement de sols souples – Peinture – Avenant n° 2 au marché 2020-70546 : Local transformateur bâtiment C - Travaux de peinture supprimés– Titulaire : FREMONDIERE DECORATION - Montant en moins-value : 139 68 € - Taux d'augmentation : 2,03 %
16/11/2022	T. QUERO	BATII	Malakoff/St Donatien – Gymnase Gaston Turpin - Travaux d'isolation et de réfection des toitures – Lot 7 : Menuiserie extérieure – Métallerie – Avenant n° 1 au marché 2021-80494 : La pose des caillebotis a été prévue sur 2 lots différents, or ce lot ne l'a pas effectué donc retrait de la prestation au présent lot – Titulaire : SOGEEA ATLANTIQUE BTP SISTEO – Montant en moins-value : -1 158,82 € - Taux en diminution : -3,27 %
17/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes nord-est - GS Champ de Manceuvre – Lot 7 : Menuiseries extérieures alu – Avenant n° 1 au marché 2019-80345 : 1.1- Plus-value : Fourniture et pose d'une porte en aluminium, localisation salle polyvalente, pour un montant de 2 634,00 € HT – Fiche de travaux modificatifs n°3 - Ordre de Service n° 5 -1.2- Plus-value : Organigramme des clés, cylindres définitifs pour un montant de 890,00 € HT – Fiche de travaux modificatifs n°45 - Ordre de Service n°9 - 1.3- Plus-value : Fourniture et pose d'un limiteur châssis, localisation galerie accès restauration maternelle, pour un montant de 825,00€ HT – Fiche de travaux modificatifs n°54 – Ordre de Service n°11 – Titulaire : SMCC – Montant : 5 218,80 € - Taux d'augmentation : 0,54 %
17/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes nord-est - GS Champ de Manceuvre – Lot 13 : Peinture et revêtements muraux – Avenant n° 1 au marché 2019-80351 : Moins-value liée à la suppression de la toile de verre : le parement placo neuf suffit à assurer un support solide adhérent et sain pour la peinture – Titulaire : VOLUMES ET COULEURS – Montant : - 3 139,20 € - Taux de diminution : - 3,24 %
21/12/2022	T. QUERO	BATII	Bellevue – Chnatenay – Sainte-Anne - Travaux pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Alain Fournier à Nantes – Lot 3 : Étanchéité – Avenant n° 1 au marché 2020-72984 : Modification du système d'étanchéité des murs enterrés de la restauration par la mise en place d'une étanchéité bi-couche suite à une modification du projet et prestations non réalisées liées à la modification des descentes EP de la restauration – Titulaire : SOPREMA – Montant : - 16 337,08 € - Taux de diminution : - 8,35 %

Objet et Montant TTC			
Date de notification	Signataire	Direction pilote	
21/11/2022	T. QUERO	BATII	Malakoff / Saint-Donatien - Construction d'un groupe scolaire ZAC Mellinet à Nantes – Lot 15 : Peinture – Avenant n° 2 au marché 2019-80243 : Pré-peinture des plinthes bois de l'ensemble du bâtiment et finitions suite à la pose des plinthes + reprise des peintures sur les parois en plaque de plâtre dans le but d'atteindre un niveau de finition B – Titulaire : VOLUME et OULEURS – Montant : 15 571,36 € - Taux d'augmentation : 15,91 %
18/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Travaux de réhabilitation des baignoires – Lot 5 : Couverture ardoise et zinc – Avenant n° 3 au marché 2021-70566 : Dans le cadre de la révision prévue par l'entreprise Guesneau, cette dernière a alerté la MOE sur l'état du bandeau zinc sur le bandeau en pierre façade sud. Ce dernier, non prévu en remplacement, est dans un état trop abîmé pour être conservé. – Titulaire : GUESNEAU COUVERTURE – Montant : 5 507,30 € - Taux d'augmentation : 6,72 %
21/11/2022	T. QUERO	BATII	Malakoff - Saint-Donatien - Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire et pôle associatif Sully à Nantes – Lot 10 : Electricité CFO – CFA – Avenant n° 2 au marché 2021-70604 : Des prestations techniques supplémentaires ont été demandées pour alimenter électriquement un bâtiment modulaire de sanitaires provisoires commandé par la Direction de l'éducation. Il nous est également demandé de profiter de la réalisation de travaux dans les sanitaires de l'école maternelle pour remplacer les éclairages en tubes néons existants par des pavés Led récupérés dans une salle de classe. Le remplacement de la centrale anti-intrusion par le PMA nécessite des reprises de câblage suite aux recherches de pannes sur l'installation existante. Sure demande du corps enseignant, validée par la direction de l'éducation, remplacement du Visiophone prévu au marché par un modèle 2 entrées permettant d'être couplé à deux carillons situés à chaque niveau du bâtiment. – Titulaire : SLTE – Montant : 4 500,55 € - Taux d'augmentation : 11,18 %
21/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes nord-est – Construction d'un groupe scolaire Champ de Manœuvre – Lot 12 : Revêtement de sols – faïence – Avenant n° 1 au marché 2019-80350 : 1.1- Plus-value : Modification des dimensions des tapis de sol, pour un montant de 4452,77 € HT – FTM 13 - ordre de service n°6 - 1.2- Plus-value : Fabrication spéciale du sol caoutchouc coloris jaune D18 en phonique, pour un montant de 1602,00 – FTM 41 - ordre de service n°8 – Titulaire : GROUPE VINET – Montant : 7 265,72 € - Taux d'augmentation : 1,61 %
22/11/2022	A. REBOUH	BATII	Nantes nord - Gymnase Barboire - Travaux de rénovation des toitures de la salle de danse du Dojo – Lot 2 : Charpente bois – Avenant n° 1 au marché 2022-82578 : Réparation d'un pied de poteaux extérieur/ Salle DOJO/

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
			Purge et réfection de la section à la résine compris Fibre de verre - Mise en place d'un contreplaqué en sous face des pannes pour finition + lasure – Titulaire : RENOFORS – Montant : 5 804,40 € - Taux d'augmentation : 8,06 %
22/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Travaux de réhabilitation des bains-douches – Lot 3 : Charpente bois – Avenant n° 3 au marché 2021-70562 : Suite à traitement et purge de la charpente des combles de la Partie Centrale, il est apparu que 4 jambes de forces des fermes ont la base vermoulue et nécessitent un renfort. – Titulaire : AMH – Montant : 1 159,78 € - taux d'augmentation : 2,47 %
23/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 3 : Menuiseries extérieures – Avenant n° 2 au marché 2021-80546 : MODIFICATIONS DES TRAMES MENUISERIES ALU – Titulaire : JUIGNET – Montant : 28 474,32 € - Taux d'augmentation : 12,17 %
23/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 11 : Plomberie – CVC – Désenfumage – Avenant n° 1 au marché 2021-80562 : Remise à neuf des gaines de désenfumage – Titulaire : LUCATHERMY – Montant : 38 026,99 € - Taux d'augmentation : 11,09 %
23/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 1 : VRD – Avenant 3 au marché n° 2020-70526 : Sur proposition MOE et accord MO, l'état de surface de l'enrobé existant sous le préau étant très dégradé et afin d'harmoniser le niveau de finition à neuf des alentours du bâtiment B, il est demandé le remplacement à neuf de cet enrobé (noir sous préau) – Titulaire : BUREAU TP – Montant : 9 040,14 € - Taux d'augmentation : 14,76 %
23/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 7: Menuiseries extérieures aluminium - Occultations – Avenant 2 au marché n° 2020-70538 : Ajout de plusieurs ouvrants et suppression de postes ouvrants - Titulaire : SMCC – Montant : 14 586,00 € - Taux d'augmentation : 5,52 %
23/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Bocage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 20 : Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire – Avenant n° 3 au marché 2021-70380 : Fourniture et pose d'équipements de nettoyage supplémentaires (maintenance générale BATII) - Ajouts de clapets coupe-feu : sécurité des réseaux de ventilation (contrôleur technique) - Remise en place des sondes d'ambiance suite aux travaux de

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
			démolition – Titulaire : EL2D – Montant : 17 322,91 € HT – Taux d'augmentation : 12,86 %
24/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 2 : VRD gros œuvre démolition – Avenant n° 1 au marché 2021-80544 : Ossature en terrasse – Additif douche et cuisine – Modifications seuils et caniveaux – Titulaire : SATEM – Montant en moins-value : 2 759,71 € HT – Taux de diminution : 0,34 %
24/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Boccage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 3 : maçonnerie-béton armé – Avenant n° 2 au marché 2021-70344 : création d'un siphon – Titulaire : BUCIOL – Montant : 212,40 € HT – Taux d'augmentation : 13,13 %
24/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Salle Vasse - Travaux de réfection de la façade, des sanitaires et loges – Lot 4 : Plomberie CVC – Avenant n° 1 au marché 2021-81532 : Suppression d'installation de miroir et de 2 radiateurs dans les sanitaires en contrepartie déplacement du chauffe-eau des sanitaires vers la cuisine et divers travaux de finition – Titulaire : EL2D ERRECA – Sans incidence financière
24/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Boccage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 12 : Plafonds suspendus – Avenant n° 2 au marché 2021-70364 : Moins-value liée à la prestation non réalisée (plafond décoratif) – Titulaire : APM – Montant : - 2 065,12 € HT – Taux d'augmentation : - 4,15 %
25/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Boccage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 19 : Electricité CFO/CFA – Avenant n° 1 au marché 2021-70378 : Plus-value liée aux travaux supplémentaires de l'alarme incendie suite au rapport du bureau de contrôle, téléphone, électrovanne – Titulaire : EERIO – Montant : 5 915,88 € - Taux d'augmentation : 2,96 %
25/11/2022	G. RODRIGUEZ	BATII	Nantes - Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et l'extension du groupe scolaire Les Plantes – Lot 3 : GS Les Plantes – Avenant n° 2 au marché 2019-80151 : Fixation de la rémunération définitive – Titulaire : DLW – Sans incidence financière

Objet et Montant TTC			
Date de notification	Signataire	Direction pilote	
28/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes nord-est – Construction d'un groupe scolaire Champ de Manceuvre – Lot 15 : Electricité CFO – CFA – Avenant n° 2 au marché 2019-80353 : Plus-value : ajout de 2 prises et modification de la puissance, pour un montant de 666,00 € HT – FTM 37 , pour un montant de 666,00 € HT – FTM 37 – Ordre de service n° 9 – Titulaire : MONNIER – Montant : 799,20 € - Taux d'augmentation : 8,18 %
29/11/2022	T. QUERO	BATII	Doulon/Blotière - Restructuration et extension de l'école Urbain Le Verrier et de son accueil de loisirs- Lot 10: Carrelage - faïence – Avenant n° 3 au marché 2020-73200 : Travaux supplémentaires suite à des découvertes lors des démolitions, à des adaptations techniques en chantier, et à une prestation non prévue au marché. – Titulaire : MALEINGE – Montant : 3 448 ,78 € - Taux d'augmentation : 2,92 %
30/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 1 : Charpente bois – Avenant n° 1 au marché 2020-70530 : Suite à la démolition du local sanitaire, il a pu être constaté l'état de dégradation avancé de la charpente bois ne répondant plus aux normes de stabilité de la toiture, un confortement de cette charpente est rendu nécessaire – Titulaire : JLP CONCEPT - Montant : 10 651,48 € - Taux d'augmentation : 19,09 %
30/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Ouest - GS Mutualité - Restructuration et extension – Lot 13 : Électricité courants fors et faibles – SSI – Photovoltaïque – Avenant n° 2 au marché 2020-70550 : Déplacement de BAES , suite au passage de tuyaux de chauffages (isolation et dépose comprise). Fourniture, pose et raccordement de BAES en drapeau Rallonge alimentation – Titulaire : SYGMATEL - Montant : 828 € - Taux d'augmentation : 0,73 %
30/11/2022	T. QUERO	BATII	Nantes ouest - GS Châtagniers – Extension – Lot 1 : VRD – Aménagements extérieurs – Avenant n° 6 au 2019-80202 : Enduit finition taloché sur l'ancien mur de la clôture avec le voisin - Mise en place de grilles et caniveaux pour la récupération des eaux de ruissellement sur le parking enseignant pour garde à l'eau des pavillons – Titulaire : ATLANTIC ENVIRONNEMENT – Montant : 6 564,90 € - Taux d'augmentation : 33,09 %
09/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes sud - Travaux de mise en accessibilité et de transition énergétique du groupe scolaire Ledru Rollin – Sarah Bernhardt – Lot 9 : Electricité Courant fort – Courant Faible – SSI – Avenant n° 3 au marché 2021-80262 : – Calfeutrement des trous constatés dans le plafond en brique des salles de classes du RDC et du R+1 ainsi que de la salle de musique et de l'ancienne cuisine du R-1, à la demande du bureau de contrôle afin de restituer le degré

		Objet et Montant TTC	
Date de notification	Signataire	Direction pilote	
			coupe-feu de ces différents plafonds – Titulaire : SAPI/PINARD – Montant: 3 180 € - Taux d'augmentation : 19,37 %
16/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes - Maison de l'Apiculture - Travaux de restauration des façades et des couvertures – Lot 2 : Maçonnerie pierre de taille – Avenant n° 1 au marché 2020-71086 : Renforcements des structures : Fourniture et pose de tirants métalliques dans le mur de refend qui sera conservé par la suite - Réalisation des sommiers d'appuis nécessaires pour les travaux charpente – Titulaire : LEFEVRE – Montant : 71 896,38 € - Taux d'augmentation : 14,52 %
19/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes sud - Travaux de mise en accessibilité et de transition énergétique du groupe scolaire Ledru Rollin – Sarah Bernhardt – Lot 14 : Electricité Courant fort - Courant Faible – SSI – Avenant n° 4 au marché 2021-80272 : Réalisation de travaux complémentaires demandés en fin d'opération par le bureau de contrôle, la commission de sécurité et la Direction de l'éducation – Titulaire : RAMERY – Montant : 8 400 € - Taux d'augmentation : 7,53 %
19/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 7 : Faux plafonds – Avenant n° 1 au marché 2021-80554 : Fourniture et pose de plafonds suspendus – Titulaire : ACOUSTIC'ONE – Montant : 5 799,30 € - Taux d'augmentation : 8,01 %
20/12/2022	T. QUERO	BATII	Nantes Malakoff - Maison de Quartier des Haubans - Réhabilitation et extension – Lot 2 : VRD gros œuvre démolition – Avenant n° 2 au marché 2021-80544 : Fourniture et pose de joint JD et grilles anti-effraction sur les seuils en façades de bâtiments – Titulaire : SATEM – Montant : 12 563,94 € - Taux d'augmentation : 1,22 %
03/01/2023	T. QUERO	BATII	Malakoff / Saint-Donatien - Restructuration et extension du groupe scolaire Le Coudray à Nantes – Lot unique – Avenant n° 5 au marché 2020-71668 : Le démarrage des travaux de la phase 2 réhabilitation / extension maternelle justifie des travaux d'ajustement des prestations marché travaux au regard du bâti R +2 existant, des attentes d'usage de la MOA, et de très nombreux aléas de chantier sur les aspects suivants : amiante, structure béton, pollution des sols, nappe phréatique du sous-sol de la zone extension et restructuration Nord/Est – Titulaire : ANGEVIN ENTREPRISE GENERALE – Montant : 319 649,29 € - Taux d'augmentation : 7,32 %
02/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Salle Vasse - Travaux de réfection de la façade, des sanitaires et loges – Lot 6 : Serrurerie – Avenant n° 1 au marché 2021-81526 : Divers travaux pour l'installation de cadres manquant au CCTP et d'habillage d'un mur

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
			après découverte du support en mauvais état. Suppression de pose de câble en inox pour éviter de dégrader la nouvelle façade et suppression de la mise en place d'un enseigne qui était déjà prévue par la Ville de Nantes – Titulaire : COYAC METALLERIE – Montant : 5 972,56 € - Taux d'augmentation : 3,73 %
03/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - Travaux de réhabilitation des bains-douches – Lot 6 : Serrurerie – Avenant n°5 au marché 2021-70568 : Après curage des installations existantes en début de chantier et démolition de la dalle dans l'Accueil : constat du non-aplomb et de la forte irrégularité des murs existants donc impossibilité de doubler les murs en plaques de BA18 collées comme prévu au marché. La réfection du plafond de la Nef n'était pas prévue dans le cadre de l'opération des bains-douches. A ce jour, il s'avère indispensable et ce, pour plusieurs raisons : - infiltrations diverses et humidité : verrière en toiture non étanche, le retard de la pose de la nouvelle verrière a notamment entraîné de fortes infiltrations - trous dans le plafond dus à des interventions d'entreprises qui n'ont pas cheminé dans les combles dans les zones prévues à cet effet – Titulaire : AB AMENAGEMENT – Montant : 19 610,40 € - Taux d'augmentation : 87,35 %
04/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Boccage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 9 : Menuiseries bois extérieures – Avenant n°2 au marché 2021-70358 : Suppression de l'isolation des meneaux des menuiseries extérieures existantes suite à l'impossibilité technique d'atteindre une performance améliorant le bâtiment – Titulaire : MENUISERIE BONNET – Montant en moins-value : 7 255,55 € - Taux de diminution : 3,12 %
03/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Boccage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 11 : Cloisons-plafonds-plaques de plâtre – Avenant n°2 au marché 2021-70362 : Suppression de l'habillage en plaques de plâtre, réalisation d'une gaine promat au sous-sol – Titulaire : SONISO – Montant en moins-value : 8 091,96 € - Taux de diminution : 3,65 %
05/01/2023	T. QUERO	BATII	Nantes centre - GS Marie-Anne du Boccage - Restructuration et extension de l'école élémentaire – Lot 13 : Rénovation parquets – Avenant n°1 au marché 2021-70366 : Plus-value : suite aux modifications de cloisons, compléments pour reprise de décalage de hauteur en Zone C - R+1 – Titulaire : UNIVERS PARQUET – Montant : 8 653,80 € - Taux d'augmentation : 43,05 %

Vœu

Conseil municipal du 3 février 2023

Vœu « Mettre fin aux discriminations en milieu scolaire ».

*M. Asseh, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Le samedi 7 janvier, Lucas, 13 ans, a mis fin à ses jours dans les Vosges après plusieurs alertes de sa famille concernant une situation de harcèlement scolaire et d'homophobie. Ce drame constitue un terrible rappel de la réalité à laquelle font quotidiennement face de nombreux jeunes dans les écoles, collèges et lycées : le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement. L'État, de concert avec les collectivités territoriales, doit prévenir ces tragédies et lutter contre toute forme de discriminations dès le plus jeune âge.

Les discriminations, encore trop présentes dans notre société, aggravent et causent des cas de harcèlement. De trop nombreux enfants, adolescents et adolescentes doivent y faire face au sein des établissements scolaires, mais également sur les réseaux sociaux. A une période de la vie remplie d'apprentissages, de découvertes et de construction de soi, le parcours scolaire peut constituer un passage difficile pour celles et ceux qui ne rentrent pas dans la norme imposée par nos sociétés. Les expressions publiques discriminantes participent de l'exclusion et de l'isolement des victimes, notamment des plus jeunes, pour qui la sphère publique n'est perçue comme ni tolérante ni bienveillante.

A Nantes, nous travaillons avec les partenaires associatifs pour accompagner et former le personnel intervenant sur les temps périscolaires, pour sensibiliser les enfants, adolescentes et adolescents à ces enjeux et pour créer un territoire inclusif pour toutes et tous. Nous devons garantir que nos écoles soient des espaces de confiance et d'épanouissement. Aussi, sur les temps dont nous avons la responsabilité, de nombreuses actions de fonds sont engagées avec les agentes et agents intervenants dans les écoles ainsi que celles et ceux de la direction municipale de la santé scolaire, de même que nos partenaires de l'éducation populaire et les acteurs associatifs. C'est en menant des actions de prévention, c'est en travaillant la question du respect de soi et des autres, c'est en innovant pour améliorer le climat scolaire dans les cours d'écoles que nous contribuons à lutter contre toutes les situations de harcèlement et à faire reculer les discriminations, le rejet, la haine de l'autre et des différences.

Nous, membres du Conseil municipal de Nantes, comme nos collègues d'autres collectivités territoriales, nous ne pouvons cependant remplir ce rôle seul. L'État, déjà engagé dans la lutte contre le harcèlement à l'école, doit être à la hauteur des enjeux. Dans un contexte où certains partis proposent l'homogénéisation des identités, l'État doit encourager l'apprentissage et le respect de la diversité. Nous appelons donc le Ministre de l'Éducation et le gouvernement :

- A rendre effective l'application de la loi sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective, comme préconisé par le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes ;
- A mener une réflexion sur la séparation spatiale de genre (ex : toilettes) au sein des écoles qui renforce les phénomènes de harcèlement ;
- A engager un réel travail sur les questions de représentativité de tous les physiques, genres, structures familiales, etc., au sein des supports pédagogiques et des manuels scolaires ;
- A renforcer les moyens de la médecine scolaire dans tous les établissements.

Construisons un monde qui donne confiance en l'avenir, dans lequel les enfants, adolescents et adolescentes se sentent en sécurité et respectés dans leurs identités.

Le Conseil approuve.

(9 abstentions).

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°3

Conseil municipal du 03 février 2023

Budget Primitif 2023 – Vote du budget primitif - Budget climat et démarche budget sensible au genre – Approbation.

*Mme Naulin, Mme Bertu et M. Bolo, adjoints,
donnent lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

I. Budget Primitif 2023

Le budget primitif principal de la Ville de Nantes, qui est soumis au vote du Conseil municipal conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

1. en section d'investissement à 193 896 519,77 € ;
2. en section de fonctionnement à 488 368 188,71 €.

L'autofinancement propre de l'exercice 2023 est de 42 626 638,45 €.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2022. Les modalités de vote se font au niveau du chapitre par nature, avec la présentation d'une répartition par fonction. Ce budget 2023 présente la situation des autorisations de programme et crédits de paiement.

L'ensemble des documents budgétaires fait l'objet des annexes suivantes :

- la maquette du budget principal (annexe 1) ;
- le budget primitif par Centre de Responsabilité pour les sections de fonctionnement et d'investissement (annexes 2 et 3) ;
- l'état des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (annexe 4) ;
- le contenu du budget, sa déclinaison en budget climat, ainsi que la démarche globale relative à la mise en place d'un budget sensible au genre vous sont présentés dans le rapport détaillé joint au dossier (annexe 5).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
01E	RGA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	4 297 892,16	0,00	4 209 876,31	4 209 876,31	4 209 876,31
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	10 887 652,00	0,00	11 521 661,00	11 521 661,00	11 521 661,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	12 479 054,08	0,00	17 503 937,84	17 903 937,84	17 903 937,84
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	110 327 071,85	0,00	89 605 114,62	89 605 114,62	89 605 114,62
Total des dépenses d'équipement		137 991 570,09	0,00	123 440 619,77	123 440 619,77	123 440 619,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	10 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 222 000,00	0,00	26 823 000,00	26 822 000,00	26 822 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	275 000,00	0,00	1 619 000,00	1 619 000,00	1 619 000,00
Total des dépenses financières		27 407 000,00	0,00	30 451 000,00	30 491 000,00	30 491 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		165 498 570,09	0,00	154 031 619,77	154 031 619,77	154 031 619,77
040	Opérations créés transf. entre sections (7)	410 000,00		014 000,00	014 000,00	014 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	29 750 000,00		39 250 000,00	39 250 000,00	39 250 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 160 000,00		39 864 000,00	39 864 000,00	39 864 000,00
TOTAL		195 658 570,09	0,00	193 896 519,77	193 896 519,77	193 896 519,77
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						193 896 519,77

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	4 238 294,05	0,00	18 103 478,63	18 103 478,63	18 103 478,63
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	95 013 477,52	0,00	76 649 502,69	76 649 502,69	76 649 502,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		99 366 771,58	0,00	94 952 981,32	94 952 981,32	94 952 981,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	13 400 000,00	0,00	15 600 000,00	15 600 000,00	15 600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	510 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	630 379,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		14 602 379,00	0,00	16 352 000,00	16 352 000,00	16 352 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		114 069 150,58	0,00	111 404 981,32	111 404 981,32	111 404 981,32

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	33 325 010,51		24 740 838,45	24 740 838,45	24 740 838,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	18 514 400,00		18 500 700,00	18 500 700,00	18 500 700,00
041	Opérations patrimoniales (10)	30 750 000,00		30 250 000,00	30 250 000,00	30 250 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		81 589 410,51		82 491 538,45	82 491 538,45	82 491 538,45

TOTAL	195 658 570,09	0,00	193 896 519,77	193 896 519,77	193 896 519,77
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	193 896 519,77
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	42 626 638,45
--	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général (3)	68 071 627,06	0,00	56 286 982,26	96 266 982,26	96 286 982,26
D12	Charges de personnel et frais assimilés (3)	212 970 689,00	0,00	235 119 291,00	235 119 291,00	235 119 291,00
D14	Atténuations de produits	4 978 850,00	0,00	3 680 960,00	3 680 960,00	3 680 960,00
D16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D17	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E5	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	99 976 998,04	0,00	103 029 631,00	103 029 631,00	103 029 631,00
E586	Frais fonctionnement des groupes d'eus	271 930,00	0,00	278 786,00	278 786,00	278 786,00
Total des dépenses de gestion courante		406 270 094,09	0,00	438 595 650,26	438 595 650,26	438 595 650,26
E6	Charges financières	4 510 000,00	0,00	6 150 000,00	6 150 000,00	6 150 000,00
E7	Charges spécifiques (3)	200 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
E9	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	140 000,00		231 000,00	231 000,00	231 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		411 220 094,09	0,00	445 126 650,26	445 126 650,26	445 126 650,26

023	Virement à la section d'investissement (4)	33 326 019,51		24 740 638,45	24 740 638,45	24 740 638,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 514 400,00		18 500 700,00	18 500 700,00	18 500 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		51 839 419,51		43 241 338,45	43 241 338,45	43 241 338,45

TOTAL	463 059 513,60	0,00	488 368 188,71	488 368 188,71	488 368 188,71
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	488 368 188,71
--	-----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 110 000,00	0,00	1 128 915,00	1 128 915,00	1 128 915,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30 053 449,00	0,00	32 326 262,40	32 326 262,40	32 326 262,40
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	44 150 000,00	0,00	45 011 679,00	45 011 679,00	45 011 679,00
73s	Fiscalité locale	281 860 300,00	0,00	302 724 500,00	302 724 500,00	302 724 500,00
74	Dotations et participations (3)	100 263 607,00	0,00	101 326 200,31	101 326 200,31	101 326 200,31
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 127 157,60	0,00	5 140 112,00	5 140 112,00	5 140 112,00
Total des recettes de gestion courante		462 564 513,60	0,00	487 657 688,71	487 657 688,71	487 657 688,71
76	Produits financiers	45 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	40 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		462 649 513,60	0,00	487 753 288,71	487 753 288,71	487 753 288,71

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	410 000,00		014 000,00	014 000,00	014 000,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		410 000,00		014 000,00	014 000,00	014 000,00

TOTAL	463 059 513,60	0,00	488 368 188,71	488 368 188,71	488 368 188,71
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	488 368 188,71
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	42 626 638,45	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

II. Dispositions budgétaires et comptables

1. Fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit que le conseil municipal peut déléguer à Madame la Maire ou à l'adjoint délégué, la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du CGCT) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil municipal sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

2. Provisions – ajustement 2023

Il convient de constituer des provisions pour créances douteuses sur le budget ville. Le montant des provisions constituées représentera 50 % des comptes Créances douteuses et Débiteurs divers-contentieux présentes au compte de gestion 2021 (dernier compte de gestion connu).

Ce montant arrondi de provision pour créances en cours, représente 50 % de 1 154 779 € soit 577 389, 50 €. Les provisions pour créances en cours constituées représentent 346 400 €. Il convient d'abonder cette provision de 231 000€ pour l'exercice 2023.

Concernant les provisions pour risques et charges, il convient d'annuler une provision de 30 000€ relative à un contentieux qui est désormais terminé.

Le montant total des provisions en réserve auprès du Comptable, après intégration de ces opérations sera de :

- 577 400 € au titre des créances en cours ;
- 103 600 € au titre des risques et charges (100 000 € pour un recours indemnitaire suite à autorisation d'urbanisme et 3 600 € pour comptes épargne temps).

3. Subventions au tiers 2023

Conformément aux dispositions en vigueur, les annexes du budget primitif 2023 ont été remises. Ce document présente notamment les subventions de fonctionnement et d'investissement à des tiers pour lesquelles il vous est proposé d'autoriser le versement.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les balances équilibrées du budget primitif comme suit :
 - section d'investissement 193 896 519,77 € ;
 - section de fonctionnement 488 368 188,71 € ;
2. adopte les autorisations de programme 2023, ainsi que les opérations correspondantes ;
3. autorise Mme la Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder à des virements entre chapitres pour le budget de la ville géré en M57 lors de l'exercice 2023 et suivants dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exception des dépenses de personnel) ;
4. approuve l'ajustement de provisions au titre de 2023 pour créances en cours pour un montant de 231 000 €, et la constitution d'une provision pour risques et charges de 103 600 €. Cet ajustement porte le total des provisions 2023 à 681 000 € ;
5. autorise au titre de l'année 2023 le versement des subventions telles qu'arrêtées dans l'état annexé au budget ;
6. prends acte de la démarche globale relative à la mise en place d'un budget sensible au genre ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(13 voix contre)

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°4

Conseil municipal du 3 février 2023

Vote des taux 2023 des 3 taxes directes locales – Approbation.

*M. Bolo, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis la réforme de la fiscalité locale du 1^{er} janvier 2021, la Ville de Nantes perçoit, en matière de fiscalité directe locale, les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la Ville de Nantes doit voter avant le 15 avril 2023, les taux de fiscalité directe locale qui s'appliqueront en 2023 sur son territoire.

Les taux proposés pour l'année 2023 sont inchangés par rapport à ceux adoptés en 2022.

Il vous est proposé de fixer le taux de ces taxes au 1^{er} janvier 2023 à :

- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	46,34 %;
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,48 %;
- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,04 %.

Le Conseil délibère et,

1. fixe, pour l'année 2023, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	46,34 %;
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,48 %;
- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,04 %.

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(12 voix contre)

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°5

Conseil municipal du 3 février 2023

Plan d'actions pour les quartiers populaires – Approbation.

*M. Asseh, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

41 000 nantaises et nantais vivent dans un quartier populaire où se concentrent grande précarité sociale mais aussi richesse humaine et énergie associative. Les 12 quartiers définis comme des « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) ont des réalités socio-économiques différentes de celles des autres quartiers, avec un taux de pauvreté trois fois supérieur à la moyenne métropolitaine, et un taux de chômage deux fois supérieur.

Suite aux violences urbaines de juillet 2018, la Ville de Nantes a engagé une réflexion collective avec les acteurs associatifs, qui a abouti à un premier plan en direction des quartiers prioritaires : « 26 actions pour la vie des quartiers ». Ces actions de court terme et en proximité répondent à l'urgence de la situation. Quelques mois plus tard, la crise sanitaire met en exergue les difficultés des habitants les plus précaires et continue d'amplifier les écarts entre les conditions de vie des habitants et habitantes de ces territoires et le reste de la métropole.

C'est dans ce contexte que s'est engagée à partir de fin 2020 une démarche collective visant à définir une stratégie d'intervention renforcée pour les quartiers populaires, reposant sur une mobilisation plus forte et adaptée des politiques publiques (municipales et métropolitaines) et du soutien aux acteurs associatifs agissant dans les QPV.

Cela se traduit par une exigence constante. C'est d'abord un investissement financier collectif conséquent : 650 000 000 € sont ainsi programmés pour les projets de renouvellement urbain (Bellevue, Nantes Nord, Bottière, Dervallières). C'est aussi la capacité à concilier temps court et long, pour répondre aux urgences tout en construisant l'avenir. C'est enfin et surtout la volonté de se mobiliser collectivement : que chaque politique publique prenne en compte les quartiers populaires, aux côtés des partenaires (État, bailleurs, associations, conseils citoyens, etc). Les associations sont également parties prenantes de ce plan, elles représentent des partenaires incontournables de l'action publique dans ces quartiers. Elles remontent les difficultés des habitants, interpellent la collectivité sur les signaux faibles et sont force de proposition d'actions innovantes. Ce nouveau plan en direction des quartiers populaires intègre également les stratégies portées par l'ACCOORD, l'ATDEC et Nantes Métropole Habitat, acteurs qui agissent en proximité auprès des habitants des quartiers populaires.

A partir des priorités du premier plan « 26 actions pour la vie des quartiers » (2019), et à la lumière des impacts de la crise, ce second plan pour les quartiers populaires donne un cap commun sur les priorités illustrées notamment par des expérimentations qui se pérennisent et des actions nouvelles sur la période 2022-2026 en faveur des QPV.

Il vise aussi des dispositifs correspondant à des investissements historiques de la collectivité, comme le service de santé scolaire, qui ont vocation à être mieux connus des acteurs des quartiers populaires pour être mieux mobilisés. Ce plan a vocation à être enrichi tout au long du mandat au gré du travail avec les associations et conseils citoyens. Il repose sur 11 axes qui ont été collectivement identifiés :

1. Cap sur l'émancipation
2. Un autre regard sur les quartiers
3. Égalité réelle et lutte contre les discriminations
4. La santé pour tous
5. La transition écologique et solidaire en actions !
6. Mes droits, j'y ai droit !
7. Connectés et solidaires à la fois
8. L'économie et l'emploi, plus que jamais une priorité
9. Pas de quartier pour l'insécurité
10. A nous les espaces publics !
11. Vive les forces vives !

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le plan d'actions 2022-2026 en faveur des quartiers populaires, joint en annexes (annexes 1 et 2) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°6

Conseil municipal du 3 février 2023

Soutien aux associations de commerçants Plein Centre et UNACOD – Subventions – Approbation.

*M. Salaün, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville et la Métropole ont en 2022 poursuivi leurs actions en faveur du commerce pour soutenir les artisans, les commerçants et les restaurateurs. La crise sanitaire a profondément transformé les modes de consommation des Nantaises et des Nantais. Les profils de clients ont évolué avec la montée en puissance de consommateurs connectés, mais aussi de consommateurs plus solidaires, de consommateurs plus modérés et engagés. L'année 2023 s'annonce complexe pour les commerces nantais fragilisés par la crise sanitaire, l'accélération des changements, la crise énergétique, les difficultés de recrutement, le remboursement des Prêts Garantis pas l'État (PGE), etc. Certains secteurs sont déjà impactés (tels le textile, le vrac, le bio).

La collectivité continuera à s'engager auprès de ses commerçants locaux pour les accompagner dans les grands défis (transition écologique, transition numérique, etc.) comme dans leur quotidien afin de proposer aux Nantaises et aux Nantais un centre-ville et des cœurs de quartiers mêlant dynamisme, convivialité et bien-vivre. Ainsi la Ville et les associations de commerçants poursuivront la communication et les animations dans les quartiers et en centre-ville pour multiplier et enrichir ces rendez-vous conviviaux et engageront de nouvelles actions. Un projet sur l'identité des quartiers sera mené avec l'UNACOD, des expérimentations seront lancées pour accompagner les commerçants dans leur transition écologique, l'offre de services sur le commerce du futur sera présentée en 2023.

La Ville renforce son soutien au commerce local en accordant les subventions suivantes aux associations de commerçants :

Soutien à l'association UNACOD

La Ville de Nantes s'engage en 2023 aux côtés de l'UNACOD et des commerçants de quartiers à hauteur de 252 000 € au total.

Il s'agit de soutenir à la fois des actions de promotion des métiers du commerce à travers l'action 1000 métiers puisque l'enjeu de transmission est toujours réel, mais également de soutenir l'action des associations de commerçants dans les quartiers nantais. Ainsi la Ville de Nantes participera à nouveau en 2023 au financement des illuminations d'une trentaine de polarités commerciales de proximité et au financement d'animations conviviales et/ou d'embellissement de quartiers qui permettent de créer du lien entre les habitants, de renforcer l'attractivité commerciale des quartiers et le bien-vivre ensemble. À travers cette subvention, la Ville participe également au renforcement des outils numériques de l'UNACOD.

Le versement de ces subventions s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre 2023-2025 (cf. annexe 1).

Le montant demandé est de 295 000 €, le montant versé en 2022 et 2021 était de 236 000 €. Il est proposé de verser une subvention de 252 000 € en 2023 qui permettra notamment à l'UNACOD de renforcer l'animation dans les quartiers et de travailler sur l'identité et l'affectif avec les commerçants de proximité.

Ainsi l'UNACOD pourra s'inscrire dans la stratégie de ville du quart d'heure portée par la Ville sur l'ensemble du territoire nantais dès 2023.

Les crédits sont prévus au chapitre 65, article 65748 du CR 81C2.

Soutien à l'association Plein Centre

La Ville de Nantes s'engage en 2023 aux côtés de Plein Centre à hauteur de 121 500 € au total .

Soutien aux animations

La Ville de Nantes réaffirme en effet son soutien aux commerces de centre-ville en renforçant sa subvention pour les animations courantes, les animations de fin d'année et de communication interne et externe.

L'ensemble de ces actions de communication et d'animations seront financées à hauteur de 104 000 € en 2023. Le versement de cette subvention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre 2023-2024 (cf. annexe 2).

Le montant demandé pour ces actions est de 117 500 €, le montant versé était de 95 500 € en 2022 et 2021. Il est proposé de verser une subvention de 104 000€ à l'association Plein Centre pour amplifier ses actions conviviales et rayonnantes en 2023. Une évaluation des événements portés par Plein Centre est en cours pour construire en 2023 des événements maximisant les retombées économiques pour le commerce de centre-ville.

Soutien au projet « commerce du futur »

La Ville soutient également l'association dans son projet intitulé « commerce du futur » conformément à la convention 2021-2023 et à la délibération approuvée au conseil municipal en date du 2 avril 2021 qui a voté une subvention à hauteur de 17 500 € pour 2023. L'association poursuit le travail sur la création d'une conciergerie de centre-ville alliant services aux usagers, services aux commerçants adhérents et non adhérents voire une marque employeur (services aux employés du centre-ville). Ce projet pourrait se traduire en 2023 par l'ouverture d'une conciergerie physique et digitale.

Le montant demandé pour cette action est de 35 000 €, le montant versé en 2022 et 2021 était de 35 000 € conformément à la délibération du conseil municipal du 2 avril 2021 .

Les crédits sont prévus au chapitre 65, article 65748 du CR 81C2.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de la subvention de 252 000 € en faveur de l'association UNACOD et la convention 2023-2024 jointe en annexe 1 ;
2. approuve le versement de la subvention de 104 000 € en faveur de l'association Plein Centre pour les animations et les actions de communication et la convention 2023-2024 jointe en annexe 2 ;
3. approuve le versement de la subvention de 17 500€ en faveur de l'association Plein Centre pour poursuivre la démarche sur le commerce du futur ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°7

Conseil municipal du 3 février 2023

Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Lancement de la consultation travaux – Approbation.

*Mme Rodriguez, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La présente opération approuvée par le conseil municipal du 5 février 2021 consiste à construire une nouvelle école sur l'île de Nantes pour une capacité d'accueil de 5 classes maternelles et 9 classes élémentaires. L'école accueillera également l'unité d'enseignement externalisée (UEE) de l'ADAPEI actuellement localisée à l'école Gustave Roch, et un accueil de loisirs mutualisé d'une capacité de 48 places pour les enfants scolarisés en maternelle et 60 places pour les enfants scolarisés en élémentaire.

A l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, le conseil Municipal du 17 décembre 2021 a proposé de retenir l'agence d'architecture TRACKS Architectes comme lauréat pour la réalisation de cette opération.

Le projet comprend :

- pour le pôle accueil : les bureaux des différentes entités utilisatrices, les locaux dédiés aux services de la santé scolaire ainsi que les autres locaux adultes (salle des maîtres et reprographie, salle de pause du personnel, sanitaires...);
- en maternelle : des locaux dédiés (salles de classe, salles de repos, salle de motricité, Bibliothèque centre documentaire - BCD -, sanitaires, cour...);
- en élémentaire : des locaux dédiés (salles de classes, salle polyvalente, BCD, sanitaires, cour...);
- pour la restauration : une salle à manger pour les enfants de maternelle, un self et une salle à manger pour les enfants d'élémentaire, une cuisine ainsi que les locaux logistiques (sanitaires de proximité, vestiaires adultes, local ménage...). Les espaces de restauration seront utilisables par l'accueil de loisirs ;
- pour les activités péri et extrascolaire : des salles d'activités sont regroupées, dans un ensemble cohérent et distinct des espaces dédiés au temps scolaire, et qui fera l'objet d'un traitement spécifique permettant notamment son appropriation par les enfants. Par ailleurs, dans un objectif d'optimisation et de sobriété, le péri et l'extrascolaire auront vocation à utiliser les autres espaces mutualisables (salle polyvalente, sanitaires, cour de récréation...). Les salles d'activités péri et extrascolaires seront utilisables sur temps scolaire ;
- pour les cours maternelle et élémentaire : un traitement spécifique de ces espaces extérieurs a été prévu, pour permettre de lutter contre les fortes chaleurs (revêtements de sols clairs, points d'eau, ombrage et davantage de verdure), et proposer des aménagements favorisant l'égalité filles/garçons, l'accessibilité universelle et le rapport à la nature des enfants. La cour élémentaire fait également l'objet d'un traitement particulier concernant ses clôtures, celle-ci venant en effet s'insérer dans la coulée verte.

En particulier, l'unité externalisée de l'ADAPEI permettra d'accueillir dans les locaux de l'école de 8 à 12 élèves présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, pris en charge par les professionnels de l'association, qui pourront ainsi bénéficier d'un environnement scolaire ordinaire.

L'école pourra également s'ouvrir sur le quartier au travers de deux espaces qui permettront de répondre à une grande partie des besoins d'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) sur le temps scolaire, tout en étant accessibles aux associations sur réservation et sur les temps où l'école sera inoccupée par des enfants (soirée et week-end toute l'année) :

- la salle polyvalente élémentaire bénéficiera d'un accès indépendant du reste de l'école et sera dimensionnée et équipée de manière à permettre un usage associatif et/ou sportif non compétitif,
- un terrain multisport ouvert aux associations est également prévu dans la cour élémentaire de façon à permettre un usage sportif non compétitif, sur réservation.

Les besoins totaux en surface s'élèvent à environ 3 800 m² de plancher.

En tant que futurs occupants de cette école, une démarche spécifique de concertation avec les utilisateurs de l'école Joséphine Baker (enseignants, animateurs, agents de la Ville, association Adapei) et les parents d'élèves élus a été mise en œuvre, comme sur toutes les opérations schéma directeur.

- Cette démarche a consisté en notamment plusieurs réunions de travail avec les utilisateurs et parents d'élèves élus lors de la phase programme, du concours puis pendant les études, en plus d'une information en tant que de besoin lors des conseils d'écoles.
- Ces réunions ont systématiquement permis d'améliorer le projet sur les aspects fonctionnels, tout en permettant une meilleure appropriation du projet par ses futurs occupants.

En particulier concernant les cours maternelle et élémentaire, des réunions spécifiques ont été organisées avec les utilisateurs, les enfants et les parents d'élèves élus de manière à décliner concrètement les objectifs de lutte contre les fortes chaleurs, de mixité fille / garçon et de rapport à la nature.

Concernant les performances énergétiques et environnementales du projet, l'atteinte du niveau E4C2 est demandée. Le projet atteint les objectifs de sobriété de la RE 2020 (consommation d'énergie primaire \leq 50 kWh/m² un Indicateur Carbone niveau 2025).

Le projet respecte également les 3 critères suivants : atteinte minimum du niveau 1 du label matériaux biosourcés, valorisation de plus de la moitié de la masse de déchets de chantier, et produits et matériaux de construction avec une étiquette qualité de l'air A+.

En outre, une simulation thermique dynamique (STD) a été réalisée pendant les études afin de valider les hypothèses de confort et de performance. Enfin, le projet a des toitures "100% utiles" avec l'implantation de 170 m² de panneaux solaires photovoltaïques pour intégrer le projet d'autoconsommation collective à l'échelle du Quartier République, et la végétalisation des toitures.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en septembre 2023 pour une livraison de l'école à la rentrée 2025.

Conformément à la délibération du 17 décembre 2021, le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 15 800 000 € TTC, compris provision pour fondations spéciales et dépollution et y compris frais annexes, aléas, actualisations et révisions des prix, dont 11 112 000 € TTC affectés aux travaux.

Les travaux seront décomposés en 19 lots tels que définis en annexe jointe. Ceux-ci seront traités en marchés séparés et intégreront le dispositif d'insertion professionnelle.

Conformément à l'article R. 2161-2 et suivants du code de la commande publique, il est proposé, pour la réalisation de ces travaux, le lancement d'un appel d'offres pour les lots 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

Il est également proposé, conformément à l'article R. 2122-8 dudit code de lancer pour les lots 5, 6, 7 une procédure adaptée, en raison de la valeur estimée du montant des travaux en dessous du seuil européen.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour 16 lots et d'une procédure adaptée de faible montant pour 3 lots pour la réalisation de la nouvelle école Ile de Nantes, et autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offre(s) jugée(s) inappropriée(s) ou inacceptable(s) ;
2. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
3. autorise Mme la Maire, à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, de la région, du département, de la CAF, de l'ADEME et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Ville,
4. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Annexe – décomposition des lots

1	Terrassement - Dépollution de sol - VRD
2	Installations de chantier - Fondations spéciales - Gros œuvre - BTC
3	Charpente - Mur à ossature bois
4	Couverture - Étanchéité
5	Menuiseries extérieures bois/aluminium - Protections solaires
6	Façade brique
7	Bardage bois
8	Métallerie - Serrurerie
9	Menuiseries intérieures bois - Agencement
10	Cloison - Doublage
11	Faux plafonds
12	Revêtements sol souple
13	Carrelage - Faïence - Chape
14	Peinture - Résine - Nettoyage de chantier
15	CVC - Plomberie
16	Courants forts - Courants faibles
17	Ascenseur
18	Équipements de cuisine
19	Espaces verts

Délibération n°8

Conseil municipal du 3 février 2023

Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation d'une nouvelle école à la rentrée 2023 - Approbation.

Mme Rodriguez, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'article L. 212-7 du Code de l'Éducation dispose que : « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil municipal ».

En application de ce texte, le Conseil municipal délibère chaque année pour déterminer les périmètres scolaires en veillant à contribuer à la fois à la mixité sociale de la population scolaire et à assurer une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires.

1 - Périmètres scolaires / règles générales

L'inscription des élèves nantais s'effectue dans l'école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile du ou des responsables légaux :

- Les écoles publiques de la Ville de Nantes ont un périmètre de recrutement qui regroupe un ensemble de rues ou tronçons de rues,
- La liste des rues affectées à chaque périmètre d'école figure en annexe 1 de la présente délibération.

La seule exception concerne l'école publique Freinet - Ange Guépin, qui ne dispose pas d'un périmètre de recrutement propre. Par conséquent, toute famille peut faire une démarche d'inscription sur cette école. Chaque demande est étudiée par l'équipe enseignante en fonction du profil de l'enfant.

2 - Dérogations aux périmètres scolaires

Si l'application du périmètre de l'école va à l'encontre du souhait du ou des responsables légaux, des dérogations peuvent être envisagées sous réserve des critères en vigueur et des capacités d'accueil des écoles.

En toute hypothèse, la demande de dérogation doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives, étant observé que l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit mais une simple faculté accordée à titre de bienveillance, au regard des motifs de la demande et des exigences de l'intérêt général.

3 - Scolarisation des enfants domiciliés en dehors de la commune de Nantes dans les écoles publiques nantaises

En application du Code de l'Éducation (et notamment son article L. 212-8), toute demande de scolarisation d'un enfant, dont le ou les responsables légaux sont domiciliés en dehors de la commune de Nantes, doit faire l'objet d'une demande de dérogation nécessitant au préalable l'avis favorable de la commune de résidence.

En toute hypothèse, la demande de dérogation doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives, étant observé que l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit mais une simple faculté accordée à titre de bienveillance, au regard des motifs de la demande et des exigences de l'intérêt général.

4 – Modifications apportées pour l'année scolaire 2023/2024

La livraison progressive des opérations du schéma directeur des écoles nécessite des modifications conséquentes de la sectorisation scolaire, sans précédent sur la Ville de Nantes par leur volume et leur simultanéité. Une méthode de travail a été retenue afin que ces changements soient accompagnés le mieux possible auprès de la communauté éducative.

La constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe projet est mise en œuvre pour chaque secteur faisant l'objet d'une évolution conséquente de sectorisation scolaire.

- Le groupe projet est composé des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et des directeurs d'école des secteurs concernés, des chargés de quartier et des services de la direction de l'éducation de la Ville. Ce groupe a pour objectif d'effectuer des propositions de sectorisation sur la base de données fournies et de diagnostics réalisés par les services municipaux et/ou métropolitains (observatoire de la population notamment).

- Le comité de pilotage est composé des élus adjoints de quartier, de l'adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'Éducation nationale (DASEN ou son représentant), d'un représentant du Département de Loire-Atlantique et des services de la direction de l'éducation. Ce comité se prononce sur les propositions du groupe projet et le retour de l'ensemble de la communauté éducative et définit la solution qui sera délibérée au conseil municipal.

Les parents d'élèves élus des écoles concernées sont associés à différents moments de la démarche et notamment au démarrage du projet et lors des propositions concrètes de sectorisation.

Le déroulé du processus est le suivant, avec plus ou moins de rencontres intermédiaires en fonction de la complexité de l'objet de travail, des possibilités, de l'adhésion recueillie :

- Première rencontre avec l'ensemble des parents d'élèves élus des écoles concernées, les directeurs d'écoles et IEN, les équipes de quartier. Objectifs : exposer la méthode, partager les enjeux du territoire, les leviers, les freins, relever les idées, les préoccupations, questions des différents partenaires ;
- Travail en groupe projet pour construire des scénarios ;
- Retour vers les parents d'élèves élus pour leur proposer ces scénarios et recueillir leur remarques ;
- Nouvelle(s) proposition(s) du groupe projet et réunion du groupe de pilotage pour décision.

Cette méthode a été utilisée pour redéfinir la sectorisation scolaire en prévision de l'ouverture à la rentrée 2023 de la nouvelle école de la ZAC Doulon Gohards.

Il résulte de ces temps de concertation, les modifications suivantes proposées par rapport à l'année scolaire 2022/2023 :

- Création de la sectorisation de la nouvelle école de la ZAC Doulon Gohards, entraînant également la modification des périmètres des écoles Maurice Macé ;
- Par ailleurs, des ajustements de périmètres scolaires sont proposés, en lien avec les directions d'écoles et IEN concernés. Elles visent à équilibrer les effectifs entre les écoles ;

- Sur le quartier Ile de Nantes : rattachement de l'allée Miriam Makeba, de la rue Ruth First et du boulevard de l'Estuaire des numéros 46 à 98, à l'école Aimé Césaire et non plus Joséphine Baker.
- Sur le quartier Malakoff Saint Donatien : rattachement de la place Victor Richard à l'école Agenets et non plus à l'école Alice Guy; rattachement des numéros 51 à 71 et 16B à 20 de la rue des Rochettes à l'école Alice Guy et non plus à l'école des Agenêts ; rattachement de l'avenue des Roches Blanches, de la rue du Gros Chêne, de l'impasse Jacquet, de l'impasse Madame, du chemin du Port, des numéros 1 à 15B et 8 à 14 de la rue des Soupirs, des numéros 22 à 42 et 33 à 53 de la rue Félix Lemoine à l'école Coudray et non pus à l'école Port Boyer.

Le détail de ces changements est présenté en annexe 2 de la présente délibération. D'autres évolutions concernent l'actualisation des numérotations dans les voies, les changements d'appellation ou la création de nouvelles rues dans les périmètres scolaires existants.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'ensemble du dispositif concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises tels que mentionnés ci-dessus et détaillés dans les annexes jointes, applicables pour les inscriptions de la rentrée scolaire 2023-2024 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°9

Conseil municipal du 3 février 2023

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions - Avenant – Approbation.

*Mme Rodriguez, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le projet éducatif de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2021, le projet éducatif se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques notamment :

- **réduire les inégalités sociales**

Cet objectif sous-tend l'ensemble de la politique éducative, il intègre la nécessité de lutter contre le non-recours aux dispositifs et de renforcer les actions pour les familles qui en ont le plus besoin. Cette ambition inclut l'ensemble des actions menées pour permettre une ouverture au monde, comme l'accès au numérique, dont l'importance s'est accrue avec la crise sanitaire, mais également l'éducation artistique et culturelle, le sport, l'accès aux loisirs, etc.

Dans ce cadre, il est important de citer la labellisation de la Cité éducative du Grand Bellevue entre 2020 et 2022, qui conduit à une dynamique et des expérimentations novatrices.

- **agir sur la santé et les conditions de vie des enfants**

Cet objectif est fortement renforcé dans ce projet éducatif renouvelé, au regard des inégalités de santé qui persistent, des situations de difficultés familiales amplifiées par la crise, mais également pour toujours davantage tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans la façon de construire les actions et animer les collectifs de professionnels, dans la façon de construire la ville, les lieux de vie, comme les cours d'écoles et de crèches, et dans la façon de favoriser le rapport à la nature. L'accès et l'éducation à l'alimentation y apparaissent également comme un enjeu essentiel.

- **développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain**

Former les générations futures à la ville et à la vie de demain, dans un monde en transitions est un enjeu devenu incontournable, qu'il s'agisse du numérique responsable, de l'éducation à l'environnement, du développement des coopérations et des solidarités... La citoyenneté des jeunes constitue également un axe fort de notre projet éducatif, qui s'incarne dans les dispositifs de participation, dans les actions en faveur de l'égalité filles – garçons et du droit à la différence, dans

le fait de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements notamment. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à participer, de construire leur esprit critique mais également de développer leur pouvoir d'agir.

La Ville de Nantes, au titre de sa politique éducative, soutient par l'attribution de subventions, un certain nombre d'acteurs qui développent des actions sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement des structures concernées ou des projets spécifiques.

Ainsi, il vous est proposé de financer :

- l'aide au fonctionnement des écoles pour un montant de 151 580 € ;
- le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité pour un montant de 50 000 € ;
- le soutien aux acteurs et associations proposant des accueils de loisirs pour un montant de 48 750 € ;
- le soutien aux acteurs et associations sur le temps libre pour un montant de 73 250 € ;
- le soutien aux projets relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'enfant pour un montant de 21 265 € ;
- le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pour un montant de 20 000 € ;
- le soutien divers aux acteurs et associations pour un montant de 11 500 € ;
- soutien au dispositif de médiation scolaire dans les campements roms pour un montant de 80 000 €.

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi 456 345 €.

Enfin, la ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la ville et les associations, approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2017.

Pour chaque thématique, la répartition par bénéficiaire ainsi que les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe 1 conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 456 345 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve les conventions avec :
 - l'association LE RELAIS (annexe 4) ;
 - l'association ALEA LINEA (annexe 5) ;
 - l'association URBAN'S BAND (annexe 6) ;
 - l'association les PEP Atlantique Anjou (annexe 7) ;
3. approuve l'avenant avec :
 - l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) (annexe 3) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°10

Conseil municipal du 3 février 2023

Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*M. Rebouh, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur des associations sportives, envisage, d'une part, de procéder à une première répartition de subventions au titre de l'année 2023, pour un montant total de 1 052 148 € et, d'autre part, de voter la contribution financière 2023 pour Nantes Métropole Gestion Équipements conformément à l'engagement financier de la Ville prévu dans le contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à l'exploitation du Centre de Loisirs du Petit Port, notamment de la piscine, pour un montant 3 216 228 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

1 Détail de la répartition des aides

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Emplois aidés	32 108 €
Subvention sportive commune (SSC)	925 040 €
Plan aviron	95 000 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1. Elles seront imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 30.10, pour un montant total de 1 052 148 €.

La contribution financière dans le cadre de la DSP relative à l'exploitation de la piscine du Petit Port sera imputée en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 323.10, pour un montant total de 3 216 228 €.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Cette 1ère répartition vise principalement à attribuer la « Subvention Sportive Commune » pour le fonctionnement 2023 des clubs nantais affiliés à l'Office Municipal du Sport de Nantes (OMS). L'enveloppe globale s'élève à 925 040 € répartis en faveur de 185 clubs unisport et omnisports. La subvention est calculée selon les critères établis en collaboration avec l'OMS, notamment sur la base du nombre de licenciés fédéraux de la saison 2021-2022, des déplacements effectués en championnats officiels et des titres de champion de France obtenus. La répartition détaillée de la Subvention Sportive Commune par association est présentée en annexe 1 (pages 2 à 11).

B) Conventions et avenants

Pour le vote de subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Des conventions annuelles pour l'année 2023 sont proposées avec les associations suivantes :

FÉDÉRATION DES AMICALES LAÏQUES DE LOIRE ATLANTIQUE – LE HANGAR	annexe 2
ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIÈRE	annexe 3
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST	annexe 4
CENTRE VOILE AMITIÉ NATURE	annexe 5
CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES	annexe 6
CENTRE LÉO LAGRANGE NANTES AVIRON	annexe 7
UNIVERSITÉ NANTES AVIRON	annexe 8
NANTES ATLANTIQUE CANOË KAYAK	annexe 9
NANTES EST FORME	annexe 10
SOCIÉTÉ DES COURSES DE NANTES	annexe 11
ASSOCIATION C' WEST	annexe 34

des conventions pluriannuelles pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024 sont proposées avec les associations suivantes :

ASSOCIATION VOLLEY-BALL NANTES – LES NEPTUNES DE NANTES	annexe 12
ASSOCIATION SPORTIVE TOUTES AIDES – ASTA	annexe 13

et des avenants aux conventions existantes pour la saison 2022-2023 sont proposés avec les associations suivantes :

ASPTT NANTES	annexe 14
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BONNE GARDE	annexe 15
DON BOSCO SPORTS NANTES	annexe 16
HANDBALL CLUB NANTAIS	annexe 17
HOCKEY CLUB DE NANTES	annexe 18
NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE	annexe 19
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LÆTITIA	annexe 20
ASSOCIATION LA MELLINET	annexe 21
ASSOCIATION NANTES BASKET HERMINE	annexe 22
NANTES NATATION	annexe 23
RACING ATHLETIC CLUB DES CHEMINOTS	annexe 24

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT MÉDARD DE DOULON	annexe 25
UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE	annexe 26
ASSOCIATION STADE NANTAIS	annexe 27
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES STADE NANTAIS	annexe 28
LEO LAGRANGE NATATION NANTES	annexe 29
METALLO SPORT CHANTENAY NANTES FOOTBALL	annexe 30
JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELLEVUE FOOTBALL	annexe 31
LA SAINT PIERRE DE NANTES FOOTBALL	annexe 32
NEC ESCRIME	annexe 33

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur des associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 1 052 148 €, et le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants (annexes 2 à 34) ;
2. approuve l'attribution de la subvention de fonctionnement pour sujétion de service public conformément au contrat de DSP relatif à l'exploitation de la piscine du Petit Port en faveur du délégataire Nantes Métropole Gestion Équipements, pour un montant de 3 216 228 € ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°11

Conseil municipal du 3 février 2023

Sports – Transformation d'un terrain au stade de la Marrière et réfection du terrain de la plaine de jeux des Basses Landes – Programmes et enveloppes financières prévisionnelles – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation.

*M. Rebouh, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes soutient le développement de la pratique des activités physiques et sportives, vecteur éducatif, de cohésion sociale mais aussi de santé publique et de bien être pour la population. Elle veille à renforcer l'égalité d'accès à la pratique sur tout le territoire nantais et pour tous les Nantais. Des moyens financiers importants sont ainsi consacrés à l'entretien durable et à la création d'équipements, en intégrant les exigences techniques propres à chaque discipline.

En ce qui concerne le football, sport le plus pratiqué en France et à Nantes, avec plus de 5 500 licenciés, la Ville a mis en place, avec le Plan Cité Foot, une politique volontariste visant à favoriser la pratique mais aussi à conforter le rôle social et éducatif des clubs. Aujourd'hui, le développement du nombre de pratiquants mais aussi de pratiquantes, impose de faire évoluer le nombre de terrains pour permettre une pratique intensive à l'année.

C'est pourquoi la Ville de Nantes propose aujourd'hui d'engager à l'été 2023 :

- la transformation du terrain stabilisé du stade de la Marrière en terrain synthétique, site où évolueront notamment, le Groupement féminin Nantes-Est, le RACC football, mais aussi des scolaires, en journée ;
- la réfection du terrain de la plaine de jeux des Basses Landes, site où évoluent actuellement, le CCS Nantes Saint Félix, la Panafricaine, les Nantillais, les Municipaux nantais, le CHU foot ainsi que le club des Super vétérans en foot loisirs. L'UFR Staps, les écoles primaires Françoise Dolto et Paul Gauguin utilisent également des créneaux ainsi que le sport universitaire FFSU tous les jeudis après midi.

Modalités techniques de réalisation de ces deux projets

Au regard des réalisations récentes (Eraudière, La Roche, Saint Yves), il apparaît que les terrains à forte capacité d'utilisation élaborés sur la base d'un remplissage avec du liège ou autre matériau naturel constituent aujourd'hui la solution adaptée.

Cette technique d'un remplissage en matériau naturel est retenue par la Ville de Nantes pour ces deux terrains.

Terrain du stade de la Marrière

A l'Est de Nantes, le stade de la Marrière est situé entre les quartiers Doulon et Bottière, dont la population progresse et doit pouvoir disposer de meilleures conditions de pratique pour le football. La transformation de

l'actuel terrain stabilisé permettra de répondre à ces enjeux et d'améliorer le niveau d'équipement du quartier avec cette nouvelle offre ouverte sur le quartier en dehors des créneaux planifiés pour les club et les scolaires.

Ce nouvel équipement permettra notamment d'améliorer sensiblement l'accès du public féminin à la pratique du football en favorisant le regroupement de 4 clubs : Saint Médard, Saint Pierre de Nantes, Nantes football club et le RACC.

La rénovation et l'extension des vestiaires existants est prévue dans un second temps (livraison envisagée en 2024).

Le programme de travaux sur le stade de la Marrière porte sur :

- la transformation du terrain stabilisé en un terrain composé de fibres synthétiques avec un remplissage en matériaux naturels, le tout posé sur une couche de souplesse issue du recyclage ;
- le remplacement de l'éclairage par des LED et la création d'un accès périphérique pour l'entretien de l'éclairage, en prenant soin de préserver les arbres existants afin de maintenir intacte la fonction d'îlot de fraîcheur que ce site représente pour le quartier et demain, pour les spectateurs des matchs qui s'y dérouleront.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études Sports Initiatives.

Le coût des travaux s'élève à 768 000 € hors taxes et l'enveloppe financière globale affectée à cette opération s'élève donc à 1 100 000 € toutes taxes comprises.

Les crédits correspondants sont inscrits au PPI et prévus au budget chapitre 23, opération n°2022-2595 et libellée Terrains sportifs & pistes d'athlétismes, création, transformation & rénovation,

Terrain de la plaine de jeux des Basses Landes

La Plaine de jeux des Basses Landes située au nord de la Ville de Nantes accueille le CCS Nantes Saint Félix, club historique créé en 1923, qui en est le principal utilisateur, avec 260 licenciés en football et signataire du plan Cité Foot.

Le terrain synthétique de la plaine de jeux des Basses Landes, livré en 2007 ne présente plus les qualités de pratique nécessaires pour les pratiquants, il apparaît donc essentiel de le rénover. Ce projet permettra de conforter le développement de la pratique du football sur le quartier, mais également les conditions d'accueil des scolaires.

Le programme de travaux sur la plaine de jeux des Basses Landes porte sur :

- la réfection du terrain synthétique par la mise en œuvre d'une nouvelle moquette qui sera composée de fibres synthétiques avec un remplissage en matériaux naturels, le tout posé sur une couche de souplesse ;
- le remplacement de l'éclairage par des LED et la création d'un accès périphérique pour l'entretien de l'éclairage.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études Sports Initiatives.

Le coût des travaux s'élève à 905 000 € hors taxes et l'enveloppe financière globale affectée à cette opération s'élève donc à 1 250 000 € toutes taxes comprises.

Les crédits correspondants sont inscrits au PPI et prévus au budget chapitre 23, opération n°2022-2595 et libellée Terrains sportifs et pistes d'athlétismes, création, transformation et rénovation.

Des subventions seront sollicitées auprès de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire potentiel.

Le démarrage de l'ensemble des travaux sur les deux opérations pré-citées est prévu en juin 2023, la mise en service à la rentrée 2023.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'avoir recours à un marché de travaux à procédure adaptée mono attributaire.

Cette consultation sera décomposée en deux lots, un lot Terrassements / V.R.D. / Sol et équipements sportifs / Clôture pour les pelouses, l'autre pour l'éclairage des terrains.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de la Commande Publique et plus particulièrement de son article L.2123-1, il est proposé de recourir, pour la réalisation de ce projet, à une procédure adaptée avec publicité, cette procédure permettant d'obtenir une large concurrence et de négocier ensuite les meilleures conditions de réalisation de cette opération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'opération visant à la transformation d'un terrain stabilisé en terrain synthétique football sur le stade de la Marrière pour un montant de travaux de 778 000 € hors taxes ainsi que l'enveloppe financière de 1 100 000 € toutes taxes comprises qui lui est affectée ;
2. approuve l'opération visant à la réfection du terrain synthétique de la plaine de jeux des Basses Landes pour un montant de travaux de 905 000 € hors taxes ainsi que l'enveloppe financière de 1 250 000 € toutes taxes comprises qui lui est affectée ;
3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux ;
4. autorise Mme la Maire à solliciter des participations financières auprès de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire potentiel pour la réalisation de ce projet ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°12

Conseil municipal du 3 février 2023

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

*M. Seassau, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Les orientations de la politique culturelle visent à positionner Nantes comme la Ville des énergies culturelles et créatives, une Ville pour toutes les complicités artistiques et culturelles.

Le plan d'actions culture, qui accompagne le projet politique, s'articule autour de grandes orientations consistant à :

- défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative ;
- stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population ;
- conforter une création foisonnante et plurielle ;
- entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles ;
- cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

La délibération présentée vient s'inscrire dans ce cadre.

Musée d'arts : information sur une acquisition par préemption lors d'une vente aux enchères

Par préemption lors d'une vente aux enchères auprès de la Société de Ventes ADER le 10 novembre 2022, le Musée d'arts a fait l'acquisition d'une œuvre de l'artiste Claude Cahun (Lucy Schwob, dite), – Poupée, 1936. Épreuve argentique d'époque, signée, titrée et datée à l'encre au verso. 19,5 x 15 cm – cadre.

Depuis les années 1980, le Musée d'arts a développé une collection surréaliste importante, devenue l'une des caractéristiques du musée, et un trait distinctif des orientations de sa programmation. Le musée cherche également depuis plusieurs années à proposer, par le travail sur ses collections, un discours mettant mieux en avant la contribution des artistes femmes au mouvement. Claude Cahun, née à Nantes, en est l'exemple le plus évident.

En raison de l'importance de l'artiste et de son œuvre, le Musée d'arts a souhaité saisir cette rare opportunité de faire entrer une photographie de l'artiste dans les collections municipales et a sollicité le recours au droit de préemption de l'État.

Cette acquisition s'élève à 40 960 € frais inclus. Il est par ailleurs sollicité la participation du Fonds régional d'acquisition des musées de France (FRAM) par une demande de subvention.

Muséum : Convention d'acquisition d'objets de collections en Histoire naturelle

Dans le cadre de l'enrichissement des collections, la Ville a l'opportunité d'acquérir un verrat (cochon mâle reproducteur) mort naturellement, en vue de sa naturalisation par un taxidermiste. Ce spécimen est représentatif de la race locale "Porc blanc de l'Ouest". Cette acquisition complétera la collection de races domestiques essentiellement locales, actuellement composée de divers spécimens : vache nantaise, mouton des landes. Il s'agit de garder un témoignage de cette histoire naturelle liée aux activités humaines, soumise à un moteur de sélection responsable de l'apparition et disparition des races animales et des variétés végétales domestiques à travers le monde.

Il est proposé d'approuver la convention afférente (cf. annexe 1) à cet achat d'un montant de 1 553, 20 €.

Conservatoire à Rayonnement Régional : partenariat avec l'Institut Français d'Art Choral (IFAC)

Dans le cadre de ses missions de pôle ressources au niveau régional dans le domaine de l'enseignement artistique, le Conservatoire a vocation à accueillir et co-porter des événements avec différents acteurs. Dans le cadre de la classe de direction de chœur accompagnant de futurs chefs de chœurs en formation, l'accueil d'un congrès dédié aux professionnels et traitant de la voix de l'enfant s'intègre dans les enjeux pédagogiques abordés dans la formation.

A ce titre, une convention (annexe 2) viendra poser les modalités de cette coopération avec l'Institut Français d'Art Choral (IFAC), cet événement venant nourrir le projet du Conservatoire de Nantes et permettant à ses publics de bénéficier de cet événement. En contrepartie, la mise à disposition du lieu et de moyens techniques sera favorisée.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte de l'acquisition de l'œuvre de Claude Cahun effectuée par la Ville de Nantes pour son Musée d'arts pour un montant de 40 960 € ;
2. prend acte de l'acquisition d'un verrat par la Ville de Nantes pour son Muséum pour un montant de 1 553,20 € et approuve la signature de la convention afférente (annexe 1) ;
3. approuve le partenariat de la Ville de Nantes, pour son Conservatoire, avec l'Institut Français d'Art Choral et autorise la signature de la convention afférente (annexe 2) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°13

Conseil municipal du 3 février 2023

Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*M. Seassau, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien à la création et à la diffusion :

L'association «**DESIR DES ARTS**» accompagne la mise en œuvre de projets artistiques, diffuse des spectacles dans le domaine du spectacle vivant, propose des ateliers de théâtre, slam et stages de hip-hop et pratique une politique tarifaire attractive. Il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation à la convention en date du 13 décembre 2019 entre l'Association et la Ville autorisant le versement d'une subvention de 86 900 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

L'association «**THEATRE ROYAL DE LUXE**» crée et diffuse tant sur le plan local, régional, national et international des œuvres originales dans le domaine des arts de la rue. Il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation à la convention en date du 13 décembre 2019 entre l'Association et la Ville autorisant le versement d'une subvention de 200 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 2). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

«**LE CENTRE DE REALISATION ET D'ETUDES ARTISTIQUES**» programme une saison de concerts de musique de chambre à Nantes. Il est proposé de verser à cette association pour l'année 2023 une subvention de 42 000 € et d'approuver une convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une aide au fonctionnement (cf. annexe 3). Ce financement est prévu dans le cadre du budget primitif 2023.

L'association «**MIRE**» est une association de diffusion et d'aide à la création dans le domaine du cinéma expérimental. Il est proposé d'approuver un avenant de prolongation à la convention en date du 30 décembre 2022 entre l'association et la Ville autorisant le versement d'une subvention de 57 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 4). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

L'association «**ORO**», dirigée par l'artiste chorégraphe Loïc Touzé, développe des projets de créations de pièces chorégraphiques contemporaines et diffuse ses productions au niveau national et international. Par ailleurs, elle gère et développe également l'espace de recherche et d'expérimentation «Honolulu». Il est proposé une convention pluriannuelle permettant notamment le versement d'une subvention de

fonctionnement, au titre de l'année 2023, d'un montant de 33 000 € (cf. annexe 5). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Politique de soutien aux événements et festivals :

L'association «**LA QUINZAINE PHOTOGRAPHIQUE NANTAISE**» organise chaque année un festival de photographie contemporaine thématique. Pour l'année 2023, la Ville entend soutenir la 27^{ème} édition par l'octroi d'une subvention d'un montant de 30 000 € qui s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle prévoyant l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement (cf. annexe 6). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Politique de soutien aux lieux culturels :

«**L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BONNE GARDE**» a conçu et initié un projet associatif pluridisciplinaire au sein duquel une attention est portée plus particulièrement à l'ancrage territorial des actions menées et au travail de mise en réseau. Elle développe notamment une activité de diffusion cinématographique s'appuyant sur une programmation généraliste et art et essai. Il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation à la convention en date du 30 décembre 2019 entre l'Association et la Ville autorisant le versement d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 7). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

L'association «**CRÉATION ET RÉPERTOIRE CHORÉGRAPHIQUES** » a conçu et initié un projet pour le Théâtre Vasse intitulé «**Les Laboratoires Vivants** », Maison pour la création et les pratiques artistiques professionnelles et amateurs. Pensés dans une logique de transmission et de large partage, «**Les laboratoires vivants** » incarnent un outil complémentaire de partage et de soutien au spectacle vivant, et plus particulièrement au théâtre, à la danse et aux écritures contemporaines. Il est proposé d'autoriser, par convention pluriannuelle, l'attribution d'une subvention à hauteur de 42 000 € au titre de l'année 2023. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023 (cf. annexe 8).

Le Nouveau Studio Théâtre est un lieu de vie, ouvert au quartier et aux nantais, dynamique et innovant dans la relation qui est proposée avec les publics, souple dans les propositions et les formes présentées. La vitalité des propositions et des inventions qui naissent dans ce lieu doit aussi permettre de créer une nouvelle identité qui rayonne au niveau local mais aussi national. L'association «**NOUVEAU STUDIO THÉÂTRE**» a pour objet d'œuvrer au bon fonctionnement de ce lieu mis à disposition par la Ville de Nantes pour accueillir des compagnies professionnelles du spectacle vivant. Il est proposé l'attribution par convention pluriannuelle, d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 46 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 9). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

L'association «**QUAI DES CHAPS**» est un collectif de structures et d'individus, rassemblant Maboul Distorsion, Mobil Casbah, Madame Suzie productions et SweatLodge. qui œuvrent ensemble pour la promotion des arts nomades. L'association porte parallèlement la coordination et la préfiguration du projet «**PAN** » (*Port des Arts nomades*), qui rassemble un ensemble d'acteurs représentant la diversité des pratiques du nouveau cirque, des arts de la rue et l'attachement à l'itinérance comme mode de rencontre avec les publics dans la perspective de l'ouverture d'un équipement dédié en 2026 et 2029 au sein de la ZAC Doulon-Gohards. Il est proposé une convention permettant notamment le versement d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2023, d'un montant de 24 000 € (cf. annexe 10). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Politique de soutien à la coopération entre Nantes et Rennes :

L'Association «**AU BOUT DU PLONGEOIR** », de l'agglomération rennaise se propose de soutenir et d'accompagner l'accueil d'équipes artistiques en création dans le cadre d'une coopération des Villes de Nantes et Rennes avec les Fabriques, Laboratoire(s) Artistique(s) de Nantes autour d'un programme commun de résidences artistiques et culturelles. Depuis 2014, cette coopération qui s'est déployée en premier lieu entre l'association Au bout du plongeur (Métropole de Rennes) et les Fabriques (Ville de Nantes), a permis de mettre en place un soutien et un accompagnement pertinent de jeunes équipes artistiques. C'est ainsi une réponse adaptée à l'enjeu fort porté par ces deux collectivités : soutenir l'émergence et développer une scène artistique de qualité sur ces territoires. Il est proposé de conclure une convention de partenariat et d'attribuer une subvention de 23 000 € au titre de l'année 2023 au bénéfice de l'association (cf. annexe 11). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Programme d'actions en faveur des associations culturelles :

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 57 000 € (cf. annexe 12).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

DÉSIR DES ARTS.....	86 900 €
THÉÂTRE ROYAL DE LUXE.....	200 000 €
CREA.....	42 000 €
MIRE.....	57 000 €
ORO.....	29 000 €
QUINZAINE PHOTOGRAPHIQUE NANTAISE.....	30 000 €
BONNE GARDE.....	10 000 €
CRÉATION ET RÉPERTOIRE CHORÉGRAPHIQUE.....	42 000 €
NOUVEAU STUDIO THÉÂTRE.....	46 000 €
QUAI DES CHAPS.....	24 000 €
AU BOUT DU PLONGEOIR.....	23 000 €

et autorise les versements proposés au titre de l'année 2023 ;

2. Autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 57 000 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 11 ;
3. Autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°14

Conseil municipal du 3 février 2023

Culture et proximité – pratiques culturelles amateurs – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*Mme Bourdon, conseillère municipale,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une myriade de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien aux événements et festivals :

«L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES», a conçu et initié un projet portant sur l'organisation du festival « Handiclap » visant l'accès à l'expression artistique et à l'offre culturelle des personnes en situation de handicap et à travers ce projet l'intégration, la mixité sociale et le changement de regard sur le handicap. Il est proposé la mise en place d'une convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement autorisant le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2023 (cf. annexe 1). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Politique de soutien aux pratiques amateurs :

L'association «CITE MONDE» propose des activités culturelles accessibles auprès de tous les publics et en particulier auprès des publics des quartiers prioritaires de Nantes, elle développe des activités de pratique amateur, autour de la recherche musicale et de la création sous toutes ses formes, encadrées par des professionnels (projet Urban Voices) et met en œuvre en particulier le projet « Tout'Aime » en direction d'un public éloigné des champs habituels et des institutions (personnes âgées, enfants en situation de handicap, etc.). Au titre de l'année 2023, il est proposé de verser à cette association, par avenant de prolongation à la convention en date du 7 février 2022, une subvention de fonctionnement de 60 000 € (cf. annexe 2). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

La Ville accompagnera l'association pour 2023 par un soutien global à hauteur de 240 000 €.

La Ville de Nantes a défini une politique publique en matière d'enseignement musical et de pratique amateur. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique de proximité culturelle. C'est à ce titre que des conventions pluriannuelles relatives à l'octroi de subventions annuelles de fonctionnement sont proposées avec les associations suivantes sur la période 2023-2025 :

- L'association «**ECOLE DE MUSIQUE OLIVIER MESSIAEN**» a conçu et initié un projet portant sur l'accès à la culture pour tous en développant l'enseignement de la musique dans le cadre d'une école de musique créée en 2003. Il est proposé de verser à cette association pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 76 000 €. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023 (cf. annexe 3).

- L'association «**ECOLE DE MUSIQUE DE TOUTES AIDES**» a conçu et initié un projet portant sur l'accès à des pratiques musicales diversifiées, ouvertes à tous dans le cadre d'une école de musique associative sur le quartier Toutes Aides. Il est proposé de verser à cette association pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 55 000 €. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023 (cf. annexe 4).

- L'association «**ECOLE NANTAISE DE CUIVRES** » a conçu et initié un projet portant sur le développement de la pratique amateur musicale à Nantes et plus particulièrement sur le quartier Saint-Félix, par la mise en place d'une école de musique associative et un ensemble de cuivres amateur. Il est proposé de verser à cette association pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 45 000 €. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023 (cf. annexe 5).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020 (cf annexe 6) .

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions et avenants avec les organismes suivants :

APAJH.....	25 000 €
CITE MONDE.....	60 000 €
ECOLE DE MUSIQUE OLIVIER MESSIAEN.....	76 000 €
ECOLE DE MUSIQUE TOUTES AIDES.....	55 000 €
ECOLE NANTAISE DE CUIVRES.....	45 000 €

et autorise le versement des subventions proposées ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°15

Conseil municipal du 3 février 2023

**Patrimoine – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain -
Conventions – Approbation.**

*M. Chateau, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1. Aide aux associations œuvrant dans le domaine des patrimoines

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie culturelle et patrimoniale, la Ville de Nantes apporte une aide financière aux associations agissant dans les domaines liés aux patrimoines nantais, au moyen de subventions. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement de projets associatifs, de projets d'investissements ou encore de projets exceptionnels.

La diversité des associations patrimoniales nantaises est remarquable et témoigne d'engagements, parfois très anciens, des acteurs de la société civile.

Dans le cadre du vote du budget 2023, 16 associations sont accompagnées dans leur fonctionnement récurrent leur permettant ainsi d'agir au quotidien sur leur thématique. Certaines associations œuvrent à la valorisation du patrimoine architectural et urbain (Nantes Renaissance), les savoir-faire en matière de restauration ou de conservation du patrimoine (Union Compagnonnique), le patrimoine historique et archivistique (Centre d'Histoire du Travail, Centre généalogique de Loire-Atlantique, Société Académique de Nantes, Nantes Histoire), le patrimoine industriel (Maison des Hommes et des Techniques, Entreprise et Patrimoine industriel, Histoire de la construction navale), le patrimoine maritime, fluvial et technique (Pro Arte Graphica, Musée des sapeurs-pompiers, Cercle de la Belle Plaisance nantaise, Erdre Voiles Passion ou encore le patrimoine immatériel (DASTUM 44, Anneaux de la Mémoire, Mémoire de l'Outre Mer).

A ce titre, des conventions de partenariats sont proposées pour l'année 2023 et annexées à la présente délibération pour l'association les **Anneaux de la Mémoire (annexe 1)** et l'association **Mémoire de l'Outre-Mer (annexe 2)**.

2. Restauration de la mosaïque et du calvaire sculpté du chœur de l'église Saint-Félix – Convention offre de concours

La Ville de Nantes est propriétaire de l'église St-Félix ainsi que des décors, immeubles par nature. Le décor du cœur de l'église est particulièrement remarquable puisque conçu par des artistes de renommée nationale comme le mosaïste Gabriel Loire et le sculpteur Raymond Delamarre, grand prix de Rome, à qui l'on doit également les sculptures en bas-relief de la chapelle de l'Hôtel Dieu, labellisé patrimoine architectural remarquable.

Dans le cadre d'une rénovation de ces patrimoines, la Ville a reçu de la part de l'association diocésaine de Nantes une offre de concours permettant de contribuer à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.

L'opération de restauration est évaluée à 8 417 € Hors Taxe. Dans ce cadre, l'offrant propose de prendre en charge la moitié du coût hors taxes de ces travaux de restauration.

Il est proposé d'approuver la convention d'offre de concours correspondante (annexe 3).

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°4302 libellée Équipements Patrimoniaux – Travaux d'amélioration.

3. Enrichissement des collections municipales - Archives de Nantes : convention d'acquisition de documents

Les Archives de Nantes ont l'opportunité d'acquérir auprès de Monsieur Pascal Ruyschaert une collection de 226 plaques de verre et négatifs photographiques illustrant Nantes entre 1920 et 1945. Ces documents vont venir compléter la série des 3 800 plaques de la même époque déjà en collection et enrichir l'important fonds iconographique des Archives de Nantes.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 1 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°4100 libellée Équipements et patrimoine culturels – acquisition, restauration

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions de partenariat proposées avec les associations Les Anneaux de la Mémoire (annexe 1) et Mémoire de l'Outre-Mer (annexe 2) ;
2. approuve la convention d'offre de concours (annexe 3) avec l'association diocésaine de Nantes ;
3. approuve l'acquisition proposée de 226 plaques de verre et négatifs photographiques illustrant Nantes entre 1920 et 1945 pour les Archives de Nantes, pour un montant de 1 000 € et autorise la signature de la convention correspondante (annexe 4) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°16

Conseil municipal du 3 février 2023

Équipements publics – Dénominations – Approbation.

M. Chateau, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La dénomination des voies et des équipements publics est une mission essentielle qui permet d'inscrire sur le territoire, dans le temps long, l'histoire et les mémoires qui font et feront les identités de la ville. Depuis 2016, la démarche de féminisation des noms de rues et d'équipements publics, alimentée par la contribution citoyenne, a permis de mener une action volontariste avec le besoin impératif de visibilité du rôle des femmes dans l'histoire locale ou nationale mais aussi une volonté de résonance avec l'histoire passée, présente et à venir des lieux. Dans ce cadre, il est ainsi proposé de dénommer 2 équipements sur les quartiers Doulon-Bottière et Nantes Erdre.

- En référence au plan joint en annexe 1, afin d'attribuer un nom à la nouvelle maison de quartier située 109, rue de la gare de Saint-Joseph à la Halvêque, il est proposé la dénomination suivante : **«La locomotive – Maison de quartier Erdre Batignolles»**.

La locomotive en référence à la production de l'usine des Batignolles.

En 1917, la Société de Construction des Batignolles décida d'installer une usine à Nantes dédiée à la construction et à la réparation des locomotives à vapeur. Une usine en béton ouvrit ses portes en 1920. Dix ans plus tard, 3 500 ouvriers travaillaient aux Batignolles. Afin de les loger, l'entreprise construisit trois cités : La Halvêque, Le Ranzay et La Baratte. Détruites entre 1965 et 1973, ces dernières ont abrité jusqu'à 2 000 personnes. L'usine des Batignolles a été inscrite au titre des monuments historiques en 2022.

- Dans le cadre de la création de la nouvelle école du quartier Doulon-Gohards, le nom de ce nouvel établissement a fait l'objet d'un travail pédagogique spécifique avec la communauté éducative des écoles du secteur ainsi que des élèves. Ces derniers ont participé activement au choix en votant pour le nom de cette nouvelle école. Ce dispositif a pour objectif de mieux appréhender l'histoire et d'expérimenter la citoyenneté chez les jeunes. C'est dans ce cadre qu'en référence au plan joint en annexe 2, il est proposé la dénomination suivante : **«Ecole Claire Bretécher»** à la nouvelle école du quartier Doulon-Gohards située 51, rue de la Papotière

Claire Bretécher (née à Nantes, 1940-2020)

Dessinatrice et scénariste de bandes dessinées, pionnière de la conquête, par les femmes, d'une place dans le monde de la bande dessinée, forme artistique longtemps exclusivement masculine.

Née le 17 avril 1940 à Nantes, Claire Bretécher se lance très jeune dans la bande dessinée, pour s'occuper. Au début des années 1960, après avoir laissé tomber les Beaux-Arts « parce que la bande dessinée y est *persona non grata* », elle part vivre à Paris à 19 ans où elle enseigne le dessin pendant neuf mois. Elle débute dans la bande dessinée en collaborant avec René Goscinny en 1963. Sa carrière prend son envol quand elle travaille pour Tintin de 1965 à 1966. En 1969, elle publie dans le journal Pilote avec son personnage « Cellulite ».

De 1969 à 1971, elle s'impose au journal Spirou par des satires de ses contemporaines (« Salades de saisons »). En 1972, elle crée avec Marcel Gotlib et Mandryka *l'Écho des Savanes*. Collaborant aussi au mensuel écologique *Le Sauvage* à partir de 1973, elle entre au *Nouvel Observateur* la même année avec sa série *Les Frustrés*.

C'est également à cette époque qu'elle décide de se lancer dans l'autoédition, « aventure passionnante et épuisante ». Le premier album des Frustrés paraît en 1975. En 1988, elle édite le premier album des aventures d'Agrippine (superbe prototype de l'ado); sept autres suivront.

Au fil de ses histoires, Claire Bretécher s'impose comme la plus grande « humoriste-sociologue » du 9^e art. En 1996, elle obtient le Prix du scénariste français au festival d'Angoulême et l'Alph-Art humour au festival d'Angoulême pour *Agrippine et l'Ancêtre* en 1999. Claire Bretécher est décédée à Paris le 11 février 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les dénominations de :
 - « La locomotive – Maison de quartier Erdre-Batignolles », pour la nouvelle maison de quartier sise 109,rue de la gare de Saint-Joseph ;
 - « Ecole Claire Bretécher», pour la nouvelle école de la ZAC Doulon-Gohards sise 51,rue de la Papotière, pour la nouvelle école de la ZAC Doulon-Gohards sise 51, rue de la Papotière ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°17

Conseil municipal du 3 février 2023

Culture – Subventions diverses – Approbation.

*M. Seassau, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Politique de soutien aux événements et festivals :

« L'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉTÉ » a pour but d'organiser, de gérer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes et de sa métropole, en particulier les festivals « Aux heures d'été » et « Les Rendez-Vous de l'Erdre ». Elle agit également afin de favoriser l'inclusion et l'émancipation des personnes à travers des projets d'actions culturelles permettant l'expression créative de chacun dans une dynamique collective. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 066 000 € au titre de l'année 2023. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 990 000 € pour l'année 2021 et 1 066 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 1 450 000 €.

Politique de soutien aux lieux culturels :

Doté du statut de scène nationale, le « LIEU UNIQUE » développe un projet de diffusion culturelle et de production artistique dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque ou encore les arts visuels. Il participe au développement culturel local par les projets impulsés tout en menant un travail d'action culturelle et d'accessibilité à la création contemporaine. La qualité de la démarche artistique du Lieu Unique combinée à un projet culturel d'envergure, en font un acteur de référence de la vie culturelle locale et nationale. Il est proposé l'attribution de subventions au titre de l'année 2023 pour un montant total de 3 279 500 € :

- 2 949 500 € en soutien au fonctionnement du LU (montant demandé 3 049 500 €) ;
- 160 000 € en soutien au fonctionnement de la Libre Usine (montant demandé : 180 000 €) ;
- 140 000 € en soutien à l'événement Atlantide (montant demandé : 140 000€) ;
- 30 000 € en soutien à l'événement Salon de Lecture (montant demandé : 30 000€).

Ces financements sont prévus dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Pour 2021, l'association a perçu :

- 2 919 500 € en soutien au fonctionnement du LU ;
- 140 000 € en soutien à l'événement Atlantide ;

Pour 2022, l'association a perçu :

- 2 949 500 € en soutien au fonctionnement du LU ;
- 160 000 € en soutien au fonctionnement de la Libre Usine ;
- 140 000 € en soutien à l'événement Atlantide ;
- 30 000 € en soutien à l'événement Salon de Lecture ;

L'association « **LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES** », qui bénéficie du label de « centre chorégraphique national », est un outil de la politique de développement de la création chorégraphique et de la diffusion artistique dans la Ville, en France et à l'échelle internationale. Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 d'un montant de 326 000 €. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 320 000 € pour l'année 2021 et 320 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 333 000€.

L'association « **NANTES JAZZ ACTION – NAJA** » gère le Pannonica, seule salle spécialisée en jazz et musiques improvisées sur le territoire des Pays de la Loire, et assure à ce titre un rôle ressource et structurant. Afin d'accompagner un projet artistique, culturel et associatif renouvelé, il est proposé de verser à cette association pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 160 000 €. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 160 000 € pour l'année 2021 et 160 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 165 000€.

Politique de soutien à la médiation :

L'Association « **LE DERNIER SPECTATEUR** » conduit ses actions basées sur la création, la recherche sur les écritures et les enseignements artistiques. Le projet associatif est orienté pour partie sur un projet artistique porté par le poète Christopher Barnett. Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'année 2023. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 31 000 € pour l'année 2021 et 31 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 30 000 €.

Politique de soutien aux projets culturels de proximité :

L'Association « **PAQ' LA LUNE** » a conçu et initié un projet culturel global favorisant le développement de la lecture et l'accès au livre, grâce aux animations, ateliers et projets artistiques et culturels mis en place tout au long de l'année. Les actions de l'association se déroulent historiquement sur les quartiers Nantes Nord et Nantes Erdre, avec une attention particulière vers les habitants les plus éloignés de l'offre culturelle, via des actions de médiation permettant de nouer un contact durable avec eux. Il est proposé l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 38 000 €. Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 38 000 € pour l'année 2021 et 38 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 50 000€.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution des subventions proposées au titre de l'année 2023 au bénéfice des organismes suivants :

ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉTÉ.....	1 066 000 €
LIEU UNIQUE.....	3 279 500 €
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES.....	326 000 €
NANTES JAZZ ACTION.....	160 000 €
LE DERNIER SPECTATEUR.....	30 000 €
PAQ' LA LUNE.....	38 000 €

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Amrouche

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°18

Conseil municipal du 3 février 2023

Partenariats et attribution de subvention à la Cité des Congrès – Convention – Approbation.

*M. Seassau, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Politique de soutien aux événements et festivals

L'édition 2023 de la Folle Journée se déroulera du 1^{er} au 5 février, avec pour thème central cette année « Ode à la nuit ». Il est proposé l'attribution au titre de l'année 2023, d'une subvention d'un montant de 400 000 € à la SPL « **LA CITÉ, LE CENTRE DES CONGRES DE NANTES** ». Ce financement est prévu dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2023 de la Ville.

La Ville a attribué à la SPL une subvention à hauteur de 400 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 500 000 €.

Il est également proposé l'attribution à la SPL « **LA CITÉ, LE CENTRE DES CONGRES DE NANTES** » d'une subvention d'un montant de 50 000 €, au titre de l'année 2023, en soutien à l'organisation de la manifestation « UTOPIALES » qui se déroulera à l'automne 2023. Ce financement est prévu dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2023 de la Ville.

La Ville a attribué à la SPL une subvention à hauteur de 100 000 € pour l'année 2021 et 50 000 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 150 000€.

Convention de partenariat avec la Cité des Congrès pour l'édition 2023 de la Folle Journée

Conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 8 octobre 2021, l'organisation de la Folle Journée 2022 et 2023 a été confiée à la Cité des Congrès de Nantes.

Depuis 1995, l'évènement présente, pendant la durée du festival, un grand nombre de concerts, mais elle offre aussi des manifestations culturelles et des animations sociales, solidaires et pédagogiques. Sur une idée originale de René Martin, La Folle Journée est une manifestation culturelle portée par la Ville de Nantes, conçue par le Centre de Réalisation et d'Etudes Artistiques (CREA) Folles Journées et produite par la société publique locale Cité des Congrès .

Pour 2023, cette manifestation se déroulera à la Cité le Centre des Congrès de Nantes et dans d'autres lieux de Nantes et sa Métropole du 1^{er} au 5 février.

Le Conservatoire poursuit plusieurs missions qui englobent l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement spécialisé musical, chorégraphique et théâtral, la production de concerts et spectacles ouverts à tous les publics et également la formation de futurs artistes professionnels. Grâce à ses partenariats avec l'Éducation Nationale, le Conservatoire propose à des jeunes inscrits dans des établissements classés Réseau Education Prioritaire REP ou REP+ une pratique instrumentale exigeante et épanouissante, au travers de dispositifs adaptés basés sur l'apprentissage collectif.

La convention proposée (cf. annexe 1) a pour objet de définir d'une part, les modalités d'occupation réciproques des espaces, et d'autre part, les modalités de programmation et d'accueil des ensembles du Conservatoire dans la programmation de l'édition 2023 de la Folle Journée.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution au titre de l'année 2023 d'une subvention de 400 000 € à la SPL « La Cité le Centre des Congrès de Nantes » en soutien au Festival La Folle Journée 2023 et d'une subvention de 50 000 € en soutien aux Utopiales ;
2. approuve le partenariat de la Ville de Nantes, pour son Conservatoire et la société publique locale « La Cité, le Centre des Congrès de Nantes », et autorise la signature de la convention afférente (annexe 1) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Richard et de Mme Vialard.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°19

Conseil municipal du 3 février 2023

Contribution obligatoire à l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire – Approbation.

*M. Cocotier, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, artistes plasticiens et plasticiennes, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements proposant une offre culturelle diverse.

L'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire constitue une institution pédagogique et artistique singulière en tant qu'actrice fondamentale de l'enseignement artistique supérieur qui souhaite s'inscrire dans une nouvelle dynamique collective tant au plan local, national qu'international.

La nouvelle orientation de l'école des beaux-arts s'empare des grands enjeux contemporains de l'enseignement artistique supérieur :

- démocratiser l'accès à l'établissement pour les jeunes ;
- inscrire l'école dans la stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- connecter les étudiants et diplômés aux réseaux professionnels de l'art contemporain ;
- repenser la mobilité internationale dans une démarche éco-responsable ;
- donner une identité forte et singulière au pôle artistique et culturel de l'école et aux cours publics à l'échelle des territoires.

Au cœur du quartier de la Création sur l'Île de Nantes, depuis 2017 une nouvelle école de 8500 m² et, au centre de Saint-Nazaire, un bâtiment de 3300 m² inauguré en septembre 2022, permettent d'envisager une nouvelle logique d'établissement à deux sites sur un territoire culturellement riche.

Dans un environnement universitaire ambitieux, l'école des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire est devenue au 1er janvier 2022 un établissement, composante de Nantes Université, aux côtés de l'École nationale supérieure d'Architecture de Nantes, de Centrale Nantes, l'IRT Jules-Verne, du CHU de Nantes et de l'INSERM.

Dans le cadre de son budget 2023, le conseil d'administration de l'école a approuvé la contribution de la ville de Nantes à hauteur de 525 000 €. Il est donc proposé d'approuver cette contribution obligatoire de 525 000 € au titre de l'année 2023. Ce financement est inscrit dans le cadre du Budget Primitif 2023 de la Ville.

La Ville a attribué à l'EPCC une contribution à hauteur de 571 858 € pour 2021 et 525 000 € pour 2022.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement au titre de l'année 2023 de la contribution obligatoire d'un montant de 525 000 € à l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire (EBANSN) ;
2. Autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(6 abstentions)

Non participation au vote de Mme Langlois et de Mme El Haïry.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile Bir

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°20

Conseil municipal du 3 février 2022

Partenariats, attribution de subventions et contribution obligatoire – Association Trempo – Le Grand T – Conventions - Approbation.

*M. Cocotier, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Politique de soutien aux lieux culturels

Dans le cadre des activités développées à la Fabrique de l'île de Nantes en faveur des pratiques musicales et artistiques, l'association « **TREMPO** » est à la fois une plateforme d'accompagnement des carrières des musiciens et musiciennes amateurs et professionnels, un campus dédié aux pratiques musicales, à l'éducation artistique et culturelle et aux initiatives portées par les acteurs du territoire et aussi un lieu culturel dédié à l'expérimentation artistique, économique, sociale, pédagogique et citoyenne. Trempo œuvre également au développement de partenariats structurants avec les structures phares du territoire (Stereolux, Conservatoire de Nantes, Pont supérieur,) mais aussi avec des structures émergentes et transdisciplinaires. Il est proposé l'attribution au titre de l'année 2023 d'une subvention d'un montant de 1 053 894 €. Ce financement est prévu dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2023 de la Ville.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 1 052 759 € pour l'année 2021 et 1 066 204 € pour l'année 2022. Le montant demandé était de 1 078 758 €.

« **Le Grand T** » est un Établissement Public de Coopération Culturelle qui appartient au réseau des Scènes conventionnées Art et Territoire du ministère de la culture. Ses missions principales sont la création et la diffusion de spectacles de théâtre, de danse et de cirque. Sa programmation conséquente (une cinquantaine de spectacles, 8500 abonnés, et 100 000 billets vendus environ par saison) construit une offre de spectacles riche et diverse qui fait référence à l'échelle de la métropole nantaise, du département de Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire. Le Grand T défend et soutient le théâtre de création, notamment grâce à son atelier de fabrication de décors et accompagne les artistes qu'il diffuse dans leur démarche artistique, avec une attention particulière à ceux qui vivent et travaillent sur leur territoire. Il est proposé, au titre de l'année 2023, d'approuver le versement de la contribution obligatoire de la Ville de Nantes d'un montant de 487 837 €. Ce financement est prévu dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2023 de la Ville.

La Ville a attribué à l'EPCC une contribution à hauteur de 487 837 € pour les années 2021 et 2022.

Partenariats du Conservatoire à Rayonnement Régional

- *Convention avec l'association Trempo*

Dans le cadre de leur mission d'enseignement de la musique, le Conservatoire, préparant au Diplôme d'Etudes Musicales spécialité musiques actuelles, et l'association Trempo, structure de soutien, de développement et de formation, titulaire du titre Répertoire National des Certifications Professionnelles Musicien de Musiques Actuelles (MuMA), s'associent pour répondre, dans le cadre de leurs projets pédagogiques respectifs, aux besoins spécifiques des formations s'inscrivant dans le domaine des musiques actuelles et amplifiées.

La convention proposée (cf. annexe 1) a pour objet d'élaborer des propositions s'inscrivant comme éléments de formation complémentaires dans le programme pédagogique des étudiants musiciens du Conservatoire, ainsi que dans le parcours de formation des stagiaires du MuMA.

- *Convention avec le Grand T*

Le Conservatoire, établissement d'enseignement artistique de haut niveau s'associe avec le Grand T, établissement de programmation culturelle de rayonnement national et international, pour proposer des temps forts artistiques et pédagogiques aux élèves du Département Théâtre et du Département Danse du Conservatoire.

La convention (annexe 2) a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Le Grand T et le Conservatoire pour l'année 2022-2023 qui consiste en l'organisation d'un atelier mené par une metteuse en scène, d'un atelier-rencontre avec une compagnie de danse, d'un parcours de spectateur au Grand T et de rencontres avec les équipes artistiques accueillies au sein du théâtre et de membres de l'équipe de l'établissement.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 1 053 894 € à l'association TREMPO, ainsi que le versement de la contribution de la Ville de Nantes à l'EPCC le Grand T pour un montant de 487 837 € ;
2. approuve les partenariats de la Ville de Nantes, pour son Conservatoire, avec l'association Trempo et l'établissement public Le Grand T et autorise la signature des conventions afférentes (annexes 1 et 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°21

Conseil municipal du 3 février 2023

Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Conventions et avenants – Approbation.

*M. Cocotier, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La politique d'accès à la lecture publique s'appuie sur le réseau de la Bibliothèque municipale et des bibliothèques associatives, mais aussi sur la mise en place d'événements ponctuels auxquels participent de nombreux acteurs, afin de permettre des accès innovants dans le domaine du livre et de la lecture. Le renforcement et l'adaptation du réseau de lecture publique aux nouveaux usages et attentes de la population, ainsi que le soutien à la création littéraire, sont des priorités.

Dans le cadre de cette politique de lecture publique, il est proposé d'approuver des conventions et avenants.

1. Prix Bermond-Boquié

Dans le cadre d'Atlantide, festival littéraire organisé par la Ville de Nantes, la Bibliothèque municipale organise depuis 2015 le Prix Bermond-Boquié décerné à un auteur de littérature pour jeunesse, en hommage aux critiques Monique Bermond et Roger Boquié dont la Bibliothèque municipale conserve et valorise les archives. Des jeunes de 9 à 12 ans participant à des clubs de lecture de la Bibliothèque municipale, de bibliothèques partenaires ou d'écoles et collèges échangent dans les mois qui précèdent le festival sur la base d'une sélection effectuée par les bibliothécaires et votent pour leur roman préféré. La Ville de Nantes a décidé depuis 2019 de doter le prix à hauteur de 2 000 €. Il est proposé de renouveler cette dotation de 2 000 € pour l'année 2023.

2. Convention avec l'association Dastum 44

L'association DASTUM 44 souhaite publier à ses frais un ouvrage en deux volumes, consacré à l'édition des manuscrits des chansons du pays nantais collectées par le chanoine Abel Soreau, manuscrits conservés principalement à la Bibliothèque municipale de Nantes. Seuls 6 fascicules de 10 chansons, sur les plus de 480 chansons collectées, ont été publiés du vivant de l'auteur. Une partie des manuscrits sont donc inédits. Quelques manuscrits sont également conservés dans les archives du Lycée Saint-Stanislas à Nantes.

Dans le but de diffuser les collections de sa Bibliothèque municipale auprès du plus grand nombre, la Ville de Nantes propose d'autoriser l'association à reproduire et publier 356 images numériques provenant de ces collections afin d'illustrer l'ouvrage et d'accorder la gratuité des droits sur ces images, en contrepartie de la cession par l'association d'un nombre d'ouvrages pour une valeur équivalente.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention qui définit les modalités de ce partenariat (cf. annexe 1).

3. Politique de soutien aux lieux culturels

L'Association « **MAISON FUMETTI** » a pour objet de promouvoir la bande dessinée et les arts graphiques avec une double position d'équipement culturel et d'outil professionnel. Il est proposé l'approbation d'une convention triennale relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement. Pour l'année 2023, le montant de cette subvention s'établit à 60 000 € (cf. annexe 2). Ce financement est prévu dans le cadre du Budget Primitif 2023.

Le montant demandé pour 2023 s'élève à 65 000€. Les montants versés en 2021 et 2022 s'élèvent à 60 000 € pour chacune de ces deux années. La subvention sera imputée au budget 2023 imputation 44K 311.30 65748.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le renouvellement de la dotation de 2 000 € au titre de l'année 2023 pour le Prix Bermond-Boquié ;
2. approuve la convention de partenariat avec l'association Dastum 44 détaillée dans l'exposé ci-dessus (cf. annexe 1) ;
3. approuve la convention avec l'association Maison Fumetti et autorise le versement proposé (cf. annexe 2) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°22

Conseil municipal du 3 février 2023

Familles et parentalité – Première répartition de subvention – Approbation

*Mme Naulin, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La politique publique « Famille et parentalité », qui œuvre au bénéfice des familles nantaises, se décline à travers des objectifs partagés tant avec le tissu associatif qu'avec les partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et le Département, dans le cadre notamment du schéma départemental des services aux familles.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants de 0 à 16 ans, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer pleinement les familles à l'atteinte de ces objectifs.

Voté au Conseil municipal du 25 juin 2021, le PEDT 2021-2023 s'articule autour de trois priorités politiques :

- la réduction des inégalités sociales ;
- les conditions de vie et santé globale de l'enfant ;
- les compétences clefs pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce cadre, l'enjeu stratégique majeur identifié pour le mandat en matière de familles et parentalité consiste dans l'accompagnement à « devenir parents », de la préparation de la naissance au passage à l'âge adulte. La Ville de Nantes s'appuie sur ce socle pour conforter sa politique familles et parentalité en l'adaptant aux enjeux d'une ville solidaire et facile à vivre pour les familles.

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi à 46 000 € au bénéfice des associations la Maison des Familles, Res'PPI, Contact Loire-Atlantique, Couples et familles en Loire-Atlantique, Linkiaa, A l'Abord'âge, Le Lieu Utile, les motivations et les sommes attribuées figurent dans l'annexe ci-jointe.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2017.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 46 000 € conformément à l'annexe jointe ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°23

Conseil municipal du 3 février 2023

Petite Enfance – Associations – Attributions de subventions d'investissement – Approbation.

*Mme Naulin, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Cette délibération a pour objet d'approuver le soutien financier de la Ville de Nantes à deux crèches associatives de Nantes.

1. Association La Maison de Nanou

Par courrier en date du 24 octobre 2022, l'association La Maison de Nanou, gestionnaire de la crèche Pic et Plume de 18 places, située au 25 rue des Boers à Nantes, a sollicité une subvention d'investissement auprès de la Ville de Nantes pour un montant de 200 000 €, afin de consolider le plan de financement de son nouveau projet. Cette subvention contribuera au financement de la construction de locaux adaptés à l'activité d'accueil de la petite enfance, dans le cadre du projet de relocalisation et d'agrandissement de la crèche. Cette dernière sera implantée au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements construit par Atlantique Habitations, rue du Coudray.

Ce nouvel établissement d'accueil du jeune enfant de 44 places ouvrira ses portes à l'été 2024. Ces nouveaux locaux permettront à l'association d'offrir 26 places supplémentaires aux familles du quartier.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'engagement municipal d'accompagner le développement de 750 places supplémentaires en accueil collectif sur le mandat 2020 – 2026.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, du fait de sa situation géographique, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement avec droit de reprise d'un montant de 200 000 € afin de soutenir ce projet et de permettre le démarrage des travaux.

Les crédits sont prévus au budget de la direction petite enfance, chapitre 204, opération 902. La convention jointe en annexe 1 précise les engagements réciproques de l'association et de la Ville.

2. Association Pirouette

Par courrier en date du 12 décembre 2022, l'association Pirouette, actuellement gestionnaire d'une crèche de 20 enfants située 7 rue des Perrines à Nantes, a sollicité une subvention d'investissement auprès de la Ville de Nantes pour un montant de 200 000 €. Cette subvention contribuera au financement de la construction de nouveaux locaux adaptés à l'activité d'accueil de la petite enfance, dans le cadre d'un projet de construction et d'agrandissement de la crèche. Aujourd'hui en location avec Nantes Métropole Habitat, l'association a décidé de devenir propriétaire et de réaliser une construction neuve sur le terrain à l'arrière du jardin actuel de la crèche.

Ce nouvel établissement d'accueil du jeune enfant de 39 places ouvrira ses portes au premier semestre 2025. Ces nouveaux locaux permettront à l'association d'offrir au moins 19 places supplémentaires aux familles du quartier.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'engagement municipal d'accompagner le développement de 750 places supplémentaires en accueil collectif sur le mandat 2020 – 2026.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, du fait de sa situation géographique, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement avec droit de reprise d'un montant de 200 000 € afin de soutenir ce projet et de permettre le démarrage des travaux.

Les crédits sont prévus au budget de la direction petite enfance, chapitre 204, opération 902. La convention jointe en annexe 2 précise les engagements réciproques de l'association et de la Ville.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention d'investissement avec droit de reprise de 200 000 € pour soutenir le projet immobilier de l'association La Maison de Nanou, gestionnaire de la crèche Pic et Plume ainsi que la convention de financement s'y rapportant et jointe en annexe 1 ;
2. approuve le versement d'une subvention d'investissement avec droit de reprise de 200 000 € pour soutenir le projet immobilier de l'association Pirouette ainsi que la convention de financement s'y rapportant et jointe en annexe 2 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°24

Conseil municipal du 3 février 2023

Petite Enfance – Multi-accueils municipaux – Convention ATAO – Approbation.

*Mme Naulin, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

ATAO est une organisation à statut associatif créée en 1999 dont l'objectif est de permettre l'insertion de personnes en grande difficulté sociale et professionnelle par la mise en place de chantiers œuvrant sur des filières professionnelles variées.

ATAO pilote 8 chantiers et ateliers, répartis en 4 pôles (mobilité, aménagement, Nature et espaces verts, Réemploi).

L'activité de l'atelier de réemploi de jouets consiste à collecter des jouets, jeux et livres principalement auprès des citoyens ou au sein des entreprises. Ils sont ensuite triés selon les normes de sécurité, complétés et nettoyés écologiquement puis vendus aux professionnels de l'enfance, aux familles ou offerts à des enfants grâce au soutien d'entreprises partenaires. La commercialisation se fait au travers de sa marque « JOUJOU ». Ce travail est réalisé par des femmes et des hommes accompagnés individuellement vers l'emploi durable et l'inclusion sociale.

C'est dans ce contexte que l'association ATAO, et particulièrement son atelier de réemploi de jouets JOUJOU et la Ville de Nantes, ont envisagé une collaboration dans le but de mettre en place une opération de collecte de jouets à l'échelle de l'ensemble des crèches municipales. Cette opération est conditionnée à une première phase d'expérimentation, et à son bilan partagé. Dans le cas d'un bilan partagé positif, il sera envisagé un déploiement de l'opération à l'ensemble des équipements.

La première phase consistera à mettre en place une collecte solidaire de jouets, auprès des familles usagères des équipements, et des professionnels, au cours du premier trimestre 2023, et ce au sein de 3 multi-accueils municipaux : MAPE Beaulieu, MAPE les 5 Continents-Bourderies, MAPE Cosmos-Port Boyer.

La collaboration entre l'association ATAO et la Ville de Nantes se matérialise par le biais de la Convention de coopération et de collaboration (jointe en annexe).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention avec l'association ATAO, et particulièrement son atelier de réemploi de jouets JOUJOU (cf. annexe) ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°25

Conseil municipal du 3 février 2023

Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Association A l’Abord’âge – Subvention – Approbation.

*Mme Naulin, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nantes subventionne les Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui sont gérés par des associations à but non lucratif.

Les LAEP sont des espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ces structures, adaptées à l'accueil de jeunes enfants, constituent un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Ils sont ouverts sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Les LAEP :

- offrent un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants ;
- favorisent également les échanges entre adultes ;
- confortent la relation entre les enfants et les parents.

Ces structures, qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire, développent un certain nombre d'actions innovantes au service de la solidarité et du soutien à la parentalité.

La Ville de Nantes, de son côté, a défini une politique de réussite de l'enfant, afin de favoriser l'égalité des chances, au sein de laquelle la place des parents est un enjeu essentiel. Ainsi, la Ville entend aider les parents dans leur fonction parentale, et renforcer la relation entre professionnels de l'enfance et parents, en amorçant d'une véritable communauté éducative.

Pour cela, les LAEP associatifs, en complément des LAEP municipaux, jouent un rôle essentiel, que la Ville de Nantes souhaite valoriser et rendre visible, aussi bien pour les partenaires que pour les familles.

Dans le cadre de l'accompagnement des LAEP associatifs, la Ville de Nantes leur verse une subvention de fonctionnement dont les modalités permettent à la Ville de pouvoir accompagner un nombre croissant d'acteurs associatifs gestionnaires de LAEP, et de suivre le développement des LAEP actuels lorsqu'ils décident d'ouvrir des créneaux supplémentaires au bénéfice des familles nantaises.

Dans ce cadre, l'association A l'Abordage, qui relève du champ de l'économie sociale et solidaire, a développé, depuis sa création, un certain nombre d'actions innovantes au service de la solidarité et du soutien à la parentalité. Le Café des enfants est un lieu ouvert avec une identité forte, ancré sur son territoire de proximité et avec une offre de services qui vise à renforcer le lien social, la mixité sociale, la citoyenneté, améliorer le cadre de vie et dynamiser le territoire en favorisant la participation directe des citoyens.

En cohérence avec ses politiques publiques « Familles » et « Petite Enfance », la Ville de Nantes apporte son soutien à l'association pour les activités suivantes : Lieu accueil enfants-parents (LAEP), Café mobile et Ateliers pour enfants de plus de 6 ans.

Conformément à la convention triennale qui a été signée en janvier 2022 entre l'association et la Ville de Nantes, il est proposé au Conseil de verser une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 de 25 800 €, calculée sur la base du nombre d'heures d'ouverture et de préparation du LAEP A l'Abord'âge, soit 1032 heures. Il est précisé qu'une subvention de 3 000 € sera également versée dans le cadre de la politique publique « famille et parentalité ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 25 800 € au titre de l'année 2023 à l'association A l'Abord'âge ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°26

Conseil municipal du 3 février 2023

Transition écologique - Evolution de la tarification solidaire des transports collectifs – Avenant à la convention de gestion - Approbation

*Mme Bassal, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Lors du Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022, les élus de Nantes Métropole ont adopté une délibération complétant les dispositifs existants dans le domaine des transports collectifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Nantes Métropole a mis en place une tarification solidaire afin de faciliter l'accès au réseau de transports collectifs pour les ménages les plus modestes et de couvrir l'ensemble des situations de précarité en modulant la participation des usagers en fonction de leurs revenus. Ce dispositif a démontré toute sa pertinence avec près de 60 000 bénéficiaires et l'importance de permettre à chacun de se déplacer en pouvant bénéficier d'un tarif corrélé à son niveau de ressource.

Nantes Métropole a associé les 24 communes de l'agglomération en leur conférant le statut d'Autorité Organisatrice de second rang (AO2). Chaque commune membre exerce ainsi des missions de proximité auprès des foyers éligibles au dispositif de tarification solidaire via une convention avec Nantes Métropole ainsi que l'exploitant du réseau de transports publics urbains de voyageurs, la SEMITAN.

Par délibération du 15 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé une convention de gestion et de modalités d'organisation du dispositif de tarification solidaire des transports collectifs pour la période 2021-2027. Cette convention a été conclue avec Nantes Métropole, la ville de Nantes, son CCAS et la SEMITAN.

Au regard du contexte actuel, Nantes Métropole a souhaité faciliter l'accès aux services de mobilité des classes moyennes en étendant les seuils plafonds donnant accès à la tarification solidaire. Cette mesure vise à la fois à répondre aux problématiques de pouvoir d'achat et de justice sociale, mais aussi à favoriser le changement de comportements ainsi qu'une mobilité plus durable et plus sobre d'un point de vue énergétique.

Concrètement, ce dispositif de tarification sociale de transports en commun valable sur le réseau de transports collectifs permet d'attribuer des aides financières graduées en fonction du niveau de ressources des ménages sur la base de l'ensemble des membres composant le foyer (enfants, adultes, étudiants). Les ressources sont alors analysées par les 24 communes de l'agglomération au travers du Quotient Familial CAF et les abonnements, distribués par la SEMITAN, sont valables 1 an.

Avec ce dispositif élargi, Nantes Métropole a décidé :

- passer le plafond maximal d'accès au dispositif à 900 € de QF au lieu de 600 € ;
- modifier le dernier seuil actuel comprenant les ménages compris entre 501 et 600, en allant jusqu'à 750 € tout en conservant les réductions en place ;

- créer un quatrième seuil de 751 à 900 € de QF proposant une réduction de 30 % sur les formules illimitées TAN.

		QF inférieur ou égal à 350 <i>GRATUITÉ</i>	QF entre 351 et 500 <i>RÉDUIT 1</i>	QF entre 501 et 750 <i>RÉDUIT 2</i>	QF entre 751 et 900 <i>RÉDUIT 3</i>
Formule illimitée TAN	26-60 ans	GRATUIT	- 90 %	- 70 %	- 30 %
	60 ans et plus				
	Moins de 26 ans				
	Moins de 18 ans				
	Moins de 12 ans				

L'augmentation du plafond maximal d'accès au dispositif et la création d'un quatrième seuil permettent d'atténuer les effets de seuil pour les ménages modestes dont le quotient familial se situait juste au-dessus de 600 € (certains bénéficiaires du RSA, retraités, actifs percevant le SMIC, couples, etc.).

Ces évolutions sont proposées à compter du 1er mai 2023 afin d'effectuer les développements informatiques nécessaires à leur mise en œuvre et d'assurer la formation des agents de communes en charge du traitement des dossiers déposés par les usagers.

Ces nouvelles modalités sont intégrées dans l'avenant à l'actuelle convention jointe à la délibération qui lie la Ville de Nantes, son CCAS, la SEMITAN et Nantes Métropole à compter du 1er mai 2023 et valable jusqu'au 31 octobre 2027.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'avenant à la convention de gestion et de modalités d'organisation de la tarification solidaire du réseau des transports publics urbains entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS et la société d'économie mixte SEMITAN pour la période 2021-2027 ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Bonamy.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°27

Conseil municipal du 3 février 2023

Budgets participatifs – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention de fonctionnement – Approbation.

Mme Bassani, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La mise en place des budgets participatifs s'inscrit dans le nouveau cycle de notre politique de proximité :

- une ville qui s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des habitants pour soutenir des projets d'amélioration du cadre de vie vers une transition écologique et solidaire,
- une ville qui promeut et accompagne l'engagement des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions citoyennes dans les quartiers.

Ils constituent un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes dans les 11 quartiers de notre ville qui vient progressivement amplifier l'action des bureaux des projets par la capacité nouvelle à financer des projets collectifs par de l'investissement.

La particularité principale :

- les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projet, et s'engagent à mener à bien ce projet dans une logique d'engagement réciproque avec la ville et de coopération dans sa mise en œuvre ;
- tous les porteurs de projet présentent leur initiative au comité d'animation de leur quartier. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'un élu du quartier, il les accompagne et délibère collectivement de l'aide à leur apporter : humaine, matérielle et financière ;
- la réception des projets se fait au fil de l'eau, les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Les budgets participatifs sont dotés de 1 000 000 € par an en investissement et de 300 000 € en fonctionnement, au titre du fonds de soutien à l'initiative citoyenne des bureaux des projets.

Les subventions proposées soutiennent des projets participatifs présentés, discutés et accompagnés de novembre à décembre 2022, au sein des comités d'animation des budgets participatifs, qui se sont renforcés avec de nouveaux habitants volontaires pour former un collectif et s'approprier progressivement les modalités nouvelles de soutien aux différentes initiatives.

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil, sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Les subventions proposées dans ce cadre portent sur un montant total de 17 051 € (en fonctionnement), selon les thématiques suivantes :

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives :

- Atelier Slam « La fabrique des mots », proposé par l'association Cultures du cœur (Pays de la Loire), à Malakoff - Saint-Donatien.

Montant demandé et proposé au vote : 1 470 € (subvention de fonctionnement).

Avec ce projet d'ateliers de slam de poésie initié par des habitants du collectif de la Fabrique animé par Culture du Cœur, l'ambition est de soutenir l'expression et les liens entre les habitants du quartier, autour d'une pratique artistique originale et d'un nouveau lieu : la salle Ylora de la Libre Usine. Les ateliers de co-écriture seront animés par un intervenant de l'association Ogma oralité. La restitution finale sous la forme d'une scène ouverte sur le quartier programmée au début de l'été viendra mettre en lumière cette initiative.

- « Associer projet artistique et prévention routière devant l'école Joseph Blanchart », proposé par l'association Au fil de l'Art, à Chantenay - Bellevue - Sainte-Anne.

Montant demandé et proposé au vote : 3 450 € (subvention de fonctionnement).

L'objectif de cette initiative, menée avec l'ensemble de la communauté éducative, est de favoriser la sécurité routière et d'encourager l'usage de la rue Joseph Blanchart, comme zone de rencontre apaisée entre piétons, cyclistes et automobilistes. Enfants, parents et riverains sont invités à réaliser une fresque participative aux abords de l'école et plus particulièrement de la maternelle, sur les thématiques des mobilités douces et de l'écologie. Les enfants avec leurs familles participent ainsi à la vie et la mise en valeur de leur école, à la sécurisation de la rue et de ses abords. Quatre bâches murales et la décoration de la chaussée du carrefour ainsi que des trottoirs, barrières et potelets sont prévus avec le soutien de l'association Au fil de l'Art (animation ateliers, réalisation de la fresque murale et peintures au sol). Un temps fort festif ouvert à tous, permettra d'inaugurer cet espace de rencontre apaisé et de partager les messages de sécurité routière.

- « L'art De Rien », proposé par l'association PEPS ART, sur l'île de Nantes.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 € (subvention de fonctionnement).

En utilisant le support de la pratique artistique, vecteur d'expression et de partage, le projet "L'art de rien" fait la part belle aux relations intergénérationnelles et au changement de regard sur les personnes en grande précarité et plus globalement au vivre ensemble dans un quartier en pleine mutation. Cette action repose sur la création artistique et se traduira par l'organisation de différents ateliers tout au long de l'année autour de pratiques artistiques accessibles au plus grand nombre (upcycling, photographie, collage)... L'objectif est ainsi de dynamiser le nouveau quartier République, dans une approche très inclusive, mobilisant l'association du Village Solidaire des 5 Ponts, les Eaux Vives Emmaüs, aux côtés de la galerie d'art Peps Art ou encore l'association du Gus de L'île pour les artisans-commerçants du quartier. Deux temps forts ambiants seront proposés en cours de projet afin de donner à voir les œuvres réalisées par les habitants eux-mêmes et inciter de nouveaux habitants à y participer.

- « Lutter contre l'isolement, deux axes : l'inclusion numérique et la sensibilisation à la préservation de l'environnement autour de nous », proposé par l'association L'îlot les lucioles, à Dervallières Zola.

Montant demandé et proposé au vote : 3 131 € (subvention de fonctionnement).

L'îlot des Lucioles, petit îlot de convivialités au cœur du quartier Zola a pour objectif de soutenir les liens sociaux et solidarités intergénérationnelles. Complétant l'activité déjà en place d'assistance informatique lors des cafés Repair, les ateliers numériques permettront d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et de les sensibiliser à un usage responsable des réseaux sociaux. Sont également proposées par l'association, avec les « balades d'Olivia », des balades nature en ville, immersions guidées dans les parcs et rues de Chantenay notamment.

- « Concours photographique », proposé par l'association Association Sud Loire Animation (ASLA), à Nantes Sud.

Montant demandé et proposé au vote : 4 000 € (subvention de fonctionnement).

L'association Sud Loire Animation propose un concours photographique, accessible à tous, sur le thème « la Sèvre ses abords, ses rives, ses hommes entre la chaussée des moines à Vertou et le pont Rousseau à Nantes ». Faisant suite à la récente création d'un parcours pédestre entre les ponts Rousseau et Morinière, ce projet conduit avec de nombreux acteurs du quartier participera, le temps de son exposition, à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de ce site. Les lauréats seront exposés sur les prairies près de la Guinguette « La cambuse » (berge Sellier-Goudy) de mai à septembre 2023. Dans la continuité, l'ASLA envisage que cette exposition devienne itinérante dans des lieux à définir (maison de retraite, école, banque, etc.) avec le soutien élargi à des partenaires privés et institutionnels.

Ces subventions de fonctionnement sont prévues au budget 2023 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 051 €.

A titre d'information, les 4 projets collectifs suivants ont été soutenus par les budgets participatifs, à partir de la régie d'avance, de novembre à décembre 2022, pour un montant de 3 540 € :

Initiatives pour la transition écologique :

- « Potager des lauriers », à Chantenay - Bellevue - Sainte-Anne.

Montant alloué par le comité d'animation : 1 000 €

Avec ce nouveau projet, le collectif « Laurier ensemble » participe à améliorer le cadre de vie des habitants et l'appropriation de l'espace public par la pratique collective du jardinage. Ce potager partagé doit ainsi permettre de renforcer le lien social autour d'une dynamique conviviale de soutien aux pratiques écologiques et durables à destination de tous les habitants du quartier. Au fil des saisons, un programme d'ateliers et d'animation intergénérationnels soutiendra la présence d'habitants sur le site et l'entretien en continu de la parcelle.

- « Soirée théâtre - conférence - débat sur le changement climatique », à Nantes Sud.

Montant alloué par le comité d'animation : 540 €

L'association Sud Loire Animation (ASLA) a proposé une soirée accessible à tous, centrée sur la sensibilisation au changement climatique. Au programme, le spectacle "Sec et sans glace" (création théâtrale librement inspirée des "Glaciers Grondants" de David Lescot et de textes de Patrick Dubost) suivi d'une conférence-débat. De nombreuses questions ont été abordées : la compréhension des facteurs liés au changement climatique et sa modération, les actions d'atténuation et d'adaptation à engager en urgence, la qualité de vie (déplacements, isolation des logements, consommation, déchets, énergie, eau, urbanisme, végétalisation des espaces, désimperméabilisation des sols, etc.).

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives :

- « Fête du Bazin », à Breil Barberie.

Montant alloué par le comité d'animation : 1 000 €

Avec ce projet, un collectif d'habitants a souhaité promouvoir la culture afro-sénégalaise auprès des habitants des quartiers Breil et Barberie à l'occasion de « La Nuit du Bazin » programmée à la maison de quartier des Dervallières en novembre 2022. Visant à soutenir les liens entre différents habitants à l'échelle du grand quartier, des ateliers d'initiation aux musiques et danses sénégalaises, gratuits et ouverts à tous, ont été organisés en amont de la soirée festive.

Solidarité

- « Le 31 solidaire », à Dervallières-Zola.

Montant alloué par le comité d'animation : 1000 €.

Un collectif d'habitants a proposé à des personnes isolées ou dans la précarité de participer à une soirée conviviale et festive à l'occasion du 31 décembre 2022. Cette soirée conviviale et festive organisée dans la salle de spectacle de la maison de quartier des Dervallières s'est appuyée sur une démarche d'entraide et de solidarité avec les habitants impliqués sur le quartier.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution de 5 subventions en faveur de projets divers, selon la répartition proposée, pour un montant total de 17 051 € en fonctionnement ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

La secrétaire de séance

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°28

Conseil municipal du 3 février 2023

Budgets participatifs - Principes fondamentaux et adhésion à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs - Approbation.

Mme Bassani, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La mise en place des budgets participatifs approuvée au Conseil municipal du 18 mars 2022, s'est inscrite dans le nouveau cycle de notre politique de proximité :

- la ville de Nantes s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des habitants pour soutenir des projets d'amélioration du cadre de vie vers une transition écologique et solidaire,
- la ville promeut et accompagne l'engagement des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions citoyennes dans les 11 quartiers de notre ville.

Cette première année de mise en œuvre a été rythmée par plusieurs temps d'animation visant à rendre visibles et concrets les budgets participatifs, à travers l'engagement des citoyens dans les projets et les comités d'animation.

La prochaine étape visera à partager et diffuser les projets soutenus dans une dynamique à l'échelle des quartiers et interquartiers. Dans la perspective de confirmer notre engagement pour la diffusion de la culture de la participation et le développement de démarches participatives innovantes en direction de tous les publics, il est proposé au Conseil municipal de :

- souscrire aux « Principes fondamentaux du Budget Participatif en France » établis par les 4 villes co-organisatrices (Paris, Rennes, Montreuil et Grenoble) des rencontres nationales des budgets participatifs depuis 2019 constitue un socle commun des valeurs, démarches et intentions de l'ensemble des collectivités impliquées. La souscription à cette charte est un préalable à l'adhésion à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs (annexe 1).
- adhérer à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs. Les collectivités locales membres de cette dernière s'engage à respecter certains principes fondamentaux dans la mise en œuvre de leur budget participatif. Ce réseau national est aussi destiné à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre collectivités. Son objectif est de travailler à l'amélioration et à la promotion de la démocratie participative au niveau local, constituant un partenaire essentiel pour favoriser les échanges de savoir et de bonnes pratiques, et offrant des ressources de formation et d'information.
- Enfin, le Conseil municipal désignera un représentant ou une représentante en tant que membre associé du Réseau National des Budgets Participatifs. A noter que l'adhésion à l'association se fait dans un premier temps sans cotisation, le temps que le Conseil d'Administration désigné le 8 novembre 2022 en fixe le montant.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. souscrit aux principes fondamentaux du Budget Participatif en France (cf. annexe 1) ;
2. approuve l'adhésion à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs ;
3. autorise Madame la Maire ou sa représentante déléguée, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°29

Conseil municipal du 3 février 2023

Jumelages Européens – Subvention – Approbation.

*M. Pascouau, conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Action internationale et Europe », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements de scolaires dans les villes jumelles de Nantes, par le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne et le soutien aux dispositifs de mobilité européenne.

Centre Culturel Franco-Allemand

2023 marquera les 60 ans du traité de l'Élysée, symbole de l'amitié franco-allemande. Dans ce cadre, différentes manifestations vont être organisées à Nantes. Le Centre Culturel Franco-Allemand (CCFA) sera moteur sur l'animation de cette année spéciale, notamment via le jumelage Nantes-Sarrebruck.

Le montant demandé est de 6 000 €. Une subvention de 4 000 € est accordée au CCFA afin de soutenir cette année particulière pour les relations franco-allemandes.

Le montant versé en 2022 était de 12 000 € et le montant versé en 2021 était de 5 400 €.

Cette subvention de 4 000 € sera versée au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 4 000 € au Centre Culturel Franco Allemand ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

Le premier adjoint

Cécile BIR

Bassem ASSEH

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°30

Conseil municipal du 3 février 2023

Urgence Haïti – Soutien à l'Association des Maires de la Grand' Anse – Subvention d'investissement - Approbation.

*M. Guissé, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La situation en Haïti, et notamment dans le département de la Grand' Anse, est préoccupante depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021. Depuis mi-2022, elle ne cesse de se dégrader : l'État affaibli et contesté n'étant pas parvenu à lutter contre des gangs armés de plus en plus puissants, ceux-ci multiplient les exactions contre les habitants et bloquent certaines infrastructures du pays. Le blocus des ports a causé une flambée du prix du carburant qui, ajouté à l'inflation galopante, a provoqué en septembre des émeutes généralisées et la mise à sac de nombreuses institutions et ONG, dont le siège de l'AMAGA, partenaire de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole.

A ces émeutes s'ajoutent le retour d'une épidémie de choléra, la première depuis trois ans, et l'aggravation de l'insécurité alimentaire, amenant les Nations Unies à alerter sur l'imminence d'une famine.

Face à ce constat alarmant, l'Association des Maires de la Grand' Anse reste unie et cherche le moyen de contribuer aux actions d'urgence tout en préservant les dynamiques positives sur son territoire. Forte de sa connaissance du territoire, de sa réputation d'intégrité et de la reconnaissance dont elle jouit auprès des habitants et des institutions déconcentrées, elle a proposé une série d'actions pour lesquelles elle sollicite le soutien financier de la Ville et de la Métropole de Nantes afin de répondre à l'urgence et stabiliser la situation qui pourra être ajustée à des fins de complémentarité avec les autres acteurs de l'urgence (ONG) :

- contribuer à la lutte contre le choléra et à l'amélioration de l'hygiène publique : acquisition de solutés de réhydratation, organisation du soutien médical, sensibilisation à l'hygiène, notamment des mains ;
- soutenir les coopératives agricoles les plus en difficultés afin de maintenir le niveau de rendement des cultures vivrières et ainsi lutter contre l'insécurité alimentaire ;
- contribuer à la lutte contre les violences de genre, exponentielles dans ce contexte de crise : organisation d'un réseau de vigilance s'appuyant sur les élus locaux / référents de quartiers pour favoriser l'identification des violences, campagnes de sensibilisation du grand public ;
- remettre en état et sécuriser son siège social, afin de rester le premier interlocuteur identifié et disponible pour les habitants et de pouvoir organiser la réponse aux trois principales menaces (choléra, famine, violences).

Le montant demandé est de 25 000 €, le montant attribué en 2021 était de 25 000 €. Aucune subvention n'a été versée en 2022.

En réponse à cette demande, il est proposé d'approuver le versement à l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA) d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € ainsi que la convention proposée à cet effet (annexe n°1).

Les crédits correspondants sont prévus au budget au chapitre 204, article 204182, opération 139, programme 35 A.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de la subvention de 25 000 € à l'Association des Maires de la Grand' Anse et la convention correspondante (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°31

Conseil municipal du 3 février 2023

Appel à créativité « Lieux à réinventer » – Subventions de fonctionnement – Approbation.

*M. Asseh, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La seconde édition de l'appel à créativité « Les lieux à réinventer », lancée lors du Conseil municipal du 25 juin 2021, s'inscrit dans la politique de dialogue citoyen à Nantes et répond à l'engagement 315 du nouveau programme municipal : « 20 nouveaux espaces publics et bâtiments peu utilisés reprendront vie grâce à des projets portés et choisis par la votation des Nantaises et des Nantais. Parmi ces lieux, 3 espaces feront l'objet d'un appel spécifique dédié à des projets portés par des collectifs ou associations de jeunesse ».

Le Conseil municipal du 9 décembre dernier a approuvé le résultat de la votation citoyenne et ainsi officialisé les 9 projets lauréats. Depuis, les porteurs de projet se mobilisent pour transformer leur idée en action. Ils peuvent compter sur le soutien de la collectivité qui se veut être dans une posture facilitatrice. Un accompagnement sur-mesure et régulier est proposé pour chacun des projets, l'objectif étant de concourir à l'émergence des projets citoyens.

Des premières réalisations concrètes seront visibles dès 2023 sur la plupart des lieux à réinventer : sous le pont de la Tortière, sera testé un premier festival artistique aux beaux jours ; de premières plantations et des diffusions de spectacles seront proposées au Pigeonnier des Dervallières ; des réalisations participatives viendront investir le square Vertais ; la prairie fleurie sera en préparation sur la Vallée du Cens ; de premières formes d'observations et d'explorations nocturnes seront proposées à la Chapelle de la Chantrierie ; les premières esquisses du projet artistique sous les arches de la Motte Rouge verront le jour. Des travaux de rénovation seront engagés sur l'année 2023 sur la Cure du Vieux Doulon et l'escalator de l'îlot Boucherie. Des actions de préfiguration permettront aux Nantais de découvrir ces futurs lieux.

1. Aide au démarrage des projets lauréats – attribution d'une subvention de fonctionnement

Comme indiqué lors de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2021, une subvention de fonctionnement, comme aide au démarrage du projet, sera octroyée à chaque lauréat pour un montant de 5 000 €.

Les subventions proposées sont prévues au budget 2023 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé, pour un montant total de 20 000 € ; il s'agit des projets suivants :

- **le projet lauréat « Dernière Main : une mode durable, économique et engagée » proposé par l'association Dernière Main sur le lieu « Escalator Îlot Boucherie »**

Le projet vise à proposer un lieu où le vêtement est recyclé, à prix modéré et non genré. Il s'agit de proposer un espace de vente et de collecte de vêtement. Celui-ci sera animé par des rendez-vous ponctuels comme des ateliers de couture, de sérigraphie sur textile, de workshop. Une partie des vêtements collectés sera remis à des acteurs d'urgence sociale. L'association œuvre déjà sur le réemploi et la valorisation de textiles depuis plusieurs années.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

- **le projet lauréat « La Cure » proposé par l'association Génération Tardigrade sur le lieu « Cure Vieux Doulon »**

L'association souhaite proposer un nouveau repère nantais convivial, festif et chaleureux dédié à la transition écologique des citadins, un lieu où il est proposé d'expérimenter des solutions concrètes pour accompagner les visiteurs vers un mode de vie éco-responsable de manière ludique et positive (ateliers pour réparer, fabriquer, améliorer, jardin, café cantine, événements ponctuels, jeux collaboratifs, etc).

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

- **le projet lauréat «La Parenthèse Enchantée» proposé par l'association Les Parenthèses Enchantées sur le lieu « Les Arches de Motte Rouge »**

La Parenthèse Enchantée propose de « ralentir pour réenchanter son quotidien » à travers un parcours immersif ponctué de fresques, de messages poétiques, de dispositifs inventifs, beaux et ludiques. Une pause en plein cœur de Ville.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

- **le projet lauréat «Le Bar à Etoile de l'Erdre» proposé par l'association Bar à étoile de l'Erdre sur le lieu « La Chapelle de la Chantrie »**

Le projet invite les habitants, les personnes de passage à se retrouver pour des temps de convivialité, des événements culturels et de citoyenneté afin de profiter de « cet observatoire crépusculaire ». La chapelle sera également mise à disposition pour permettre à des collectifs, des associations, des habitants de développer leurs temps forts.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000€

2. Convention d'occupation temporaire du site Baco Bains Douches pour le projet Grand Bain des 15 lieux à réinventer

La société coopérative et participative à lucrativité limitée et reconnue « entreprise solidaire » - l'Ouvre-Boîtes 44 est le porteur de projet lauréat des 15 Lieux à Réinventer pour le site de Baco Bains-Douches. Le projet « le Grand Bain » (anciennement appelé « La Coopérative Travailler-Vivre-Consommer Solidaire ») a été choisi par les Nantais suite à la votation citoyenne du 9 au 23 juin 2018, dont les résultats ont été proclamés le 25 juin 2018.

Le projet retenu s'est organisé en deux phases, la mise à disposition des espaces se faisant de manière cadencée en raison de travaux de rénovation nécessaires et préalables à toute exploitation. Une première convention en date du 23 janvier 2020 a permis à L'Ouvre-Boîtes 44 de disposer de la nef et partie centrale, et ainsi commencer à préfigurer le projet.

Les travaux de rénovation prévus par la Ville étant terminés sur la partie Bains-Douches, la présente convention vise à mettre à disposition l'ensemble du bâtiment (nef, partie centrale et partie est), soit une surface de 610m² comme prévu dans le cadre du projet « 15 Lieux à réinventer ». En complément de la rénovation importante engagée par la Ville, l'Ouvre Boite 44 a souscrit un emprunt bancaire de 350 000 € pour réaliser les travaux d'aménagement intérieur et ainsi venir embellir ce patrimoine nantais. Au regard de l'amortissement nécessaire, la mise à disposition du lieu est proposée pour une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le montant de la redevance se décompose comme suit, applicable à la surface de 610 m² :

- pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026 : 11 €/m²/an ;
- pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2029 : 18 €/m²/an ;
- pour la période du 01/01/2030 au 31/12/2032 : 24 €/m²/an ;

- pour la période du 01/01/2033 au 31/12/2035 : 30 €/m²/an ;
- pour la période du 01/01/2036 au 31/12/2037 : 38 €/m²/an.

Il est proposé d'approuver la convention d'occupation temporaire ci-jointe.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution des subventions des fonctionnements aux lauréats de l'appel à créativité « lieux à réinventer » ;
2. approuve la convention d'occupation temporaire du site Baco Bains Douches avec l'association l'Ouvre-Boites 44 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°32

Conseil municipal du 3 février 2023

ACCOORD – Subvention au titre de la politique publique vie associative – Contribution au titre de la DSP accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.

*Mme Rodriguez et Mme Bertu, adjointes,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1. Subvention au titre de la politique publique vie associative

Pour la Ville de Nantes, la politique d'animation sociale et culturelle (ASC) - adossée à la politique publique de la Vie Associative - s'inscrit dans le champ des grandes problématiques sociales, culturelles, éducatives et citoyennes. Elle œuvre en complémentarité d'actions plus spécialisées et renforce l'action des autres politiques publiques.

Transversale par nature, l'ASC se distingue par un partenariat incontournable avec l'ACCOORD qui s'inscrit dans un maillage territorial de proximité.

La Ville soutient le projet associatif de l'ACCOORD qui est en cohérence avec les politiques publiques municipales.

Lors de la séance du 9 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CVO) avec l'ACCOORD pour la période 2023- 2027, ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 256 100 € au titre de l'année 2023, pour les activités sociales, culturelles, éducatives et citoyennes menées par l'association.

Pour rappel, le montant annuel versé en 2021 et en 2022 était de 3 600 000€ au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2022.

Les engagements financiers ayant été réajustés en concertation avec l'ACCOORD, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 4 176 100 €. Un projet d'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023, programme 52B3, au chapitre 65 fonction 338.10 article 65748.CVO subventions de fonctionnement.

2. Délégation de service public des accueils de loisirs et séjours de vacances – Contribution de la Ville de Nantes

La gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants de 3 à 15 ans fait l'objet d'un contrat de délégation de service public, approuvé par le Conseil Municipal du 9 décembre 2022 pour une durée de deux ans. Le délégataire retenu est l'association ACCOORD.

Le délégataire a pour mission la gestion et l'exploitation des accueils de loisirs mis à disposition par la Ville de Nantes et l'organisation de séjours pour les enfants et les adolescents. Il assure également une mission

de médiation en direction des enfants et des familles qui n'auraient pas recours aux accueils de loisirs (offre multisport) et une offre de transition envers le public adolescent de 16-17 ans des quartiers prioritaires.

En contrepartie de l'exécution des missions de service public et des contraintes qui y sont attachées, il est prévu le versement d'une contribution financière par la Ville de Nantes à l'ACCOORD.

La contribution financière en fonctionnement au titre de l'année 2023 s'élèvera à 16 540 000 €. Ce montant est cependant conditionné à la réalisation des objectifs de fréquentation. Les crédits correspondant sont prévus en fonctionnement, au budget 2023, chapitre 65, programme 34D1, Accueils périscolaires et de loisirs, code fonction 331.10, nature budgétaire 65748.GD. Pour rappel, le montant versé en 2022 s'élève à 15 413 557 €, celui versé en 2021 s'élève à 15 434 098 €.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ACCOORD d'un montant de 4 176 100 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2027 ;
2. approuve l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2027 du 2 janvier 2023 conclue avec l'ACCOORD (cf. annexe);
3. approuve le versement de la contribution financière en fonctionnement à l'ACCOORD, pour un montant de 16 540 000 €, dans le cadre du contrat de délégation de service public ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Langlois et de Mme Robert.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°33

Conseil municipal du 3 février 2023

**Vie associative – Soutien au fonctionnement général de l'Université Permanente de Nantes
Université – Approbation.**

*Mme Bertu, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de Nantes Université, la formation tout au long de la vie est l'un des axes forts de la politique de l'établissement public au sein duquel s'inscrit l'Université Permanente.

Ainsi, avec plus de 4 400 étudiants sur le territoire nantais, l'offre de formation s'articule autour de conférences journalières et de 300 cours différents répartis sur 8 thématiques (lettres et sciences humaines, histoire, sciences et innovations, etc).

La politique tarifaire de l'Université Permanente est adaptée à la situation de chacun, l'objectif principal étant de permettre l'accès à la connaissance pour tous, sans pré-requis ni distinction d'âge même si les publics ayant du temps libre et/ou dégagés des obligations professionnelles sont majoritairement représentés. Au-delà des objectifs de formation, le projet de l'Université Permanente participe de l'intégration sociale et culturelle et constitue un formidable lieu de sociabilité et de promotion des valeurs républicaines d'égalité et de fraternité.

Dans le cadre d'un solide partenariat s'inscrivant dans la durée, la Ville de Nantes apporte son soutien à l'Université Permanente tant en termes de mise à disposition de locaux au sein de la Maison des associations Dubigeon sur l'île de Nantes que sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Il est ainsi proposé au vote du conseil municipal de reconduire la subvention de fonctionnement à Nantes Université à destination de son Université permanente. Le montant demandé et proposé au vote pour 2023 est de 15 000 €, à l'identique des montants votés en 2021 et en 2022.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023, programme 52B2, au chapitre 65 fonction 338.10 article 657382 libellé subventions de fonctionnement « Organismes publics ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à Nantes Université d'un montant de 15 000 € en 2023 pour les activités de l'Université Permanente ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Langlois

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°34

Conseil municipal du 3 février 2023

Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

*Mme Bertu, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

À Nantes, la diversité des associations et des dynamiques associatives constitue une richesse remarquable qui contribue à faire vivre la Ville et ses quartiers et participe à son développement tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble.

La conférence annuelle de la vie associative qui s'est tenue le 10 décembre 2022 a été l'occasion de partager avec les nombreux partenaires associatifs présents, la vitalité du tissu associatif nantais au travers des données de l'observatoire de la vie associative nantaise en 2022 : 9 000 associations existent à Nantes dont 544 nouvelles associations en moyenne qui se créent chaque année ; 135 000 bénévoles s'y engagent ; 27 % des associations interviennent dans les quartiers prioritaires de la ville ; 46 % mettent en place des actions en faveur de la transition écologique ; la lutte contre toutes les formes de discriminations est une valeur fondamentale pour de nombreuses associations.

Lors de ce temps fort annuel de dialogue entre la Ville et les associations nantaises, **les fondements de la politique de soutien aux associations et à l'engagement bénévole** ont été réaffirmés : le soutien financier au fonctionnement général des associations ainsi qu'aux appels à projets et aux actions ponctuelles ; la mise à disposition de locaux et d'équipements associatifs et socioculturels adaptés à l'évolution des besoins ; le rôle du Centre pour accompagner et développer les Ressources pour les Associations Nantaises - CADRAN de la Ville de Nantes qui accueille, conseille et oriente le public (bénévoles, salariés, porteurs de projets), informe sur les ressources existantes sur le territoire nantais et fait le lien avec un réseau de près de 60 « partenaires ressources », propose un programme de formation pour les bénévoles associatifs nantais.

Les enjeux de l'engagement associatif ont été particulièrement mis en exergue au travers des échanges avec les acteurs associatifs, et d'apports d'expertise sociologique qui confortent la volonté de la Ville de consolider le partenariat et les coopérations avec les associations tout en accompagnant les nouvelles formes d'engagements. Parmi les réponses, la Ville s'engage à faire évoluer ses modes d'organisation et de fonctionnement, et adapter ses « outils » dont :

- **la Charte d'engagements mutuels**, cadre de référence qui organise et précise les relations entre la Ville de Nantes et les associations nantaises, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017. Elle a fait l'objet d'une évaluation réalisée en 2022 dont les résultats confortent l'utilité de partager des valeurs et principes communs, de clarifier des engagements mutuels tout en pointant la nécessité pour la Ville de clarifier et simplifier les modalités opérationnelles de soutien aux associations.

- **la nouvelle plateforme dédiée à l'engagement bénévole associatif**, lancée le 10 décembre 2022, propose un nouveau service dédié à l'engagement bénévole, en permettant à toute association de publier en ligne des missions de bénévolat et de faciliter la mise en relation avec des futurs bénévoles.

La Ville de Nantes entend ainsi poursuivre un soutien au plus proche des besoins et des initiatives associatives sur son territoire et dans les quartiers, et apporter des réponses adaptées aux nouveaux enjeux en reconnaissant pleinement les associations comme des acteurs de lien social, de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Première répartition de subventions

En complément des subventions inscrites lors du vote du budget, la présente délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de la politique publique vie associative : soutien au fonctionnement général des activités des associations, aux actions exceptionnelles, ainsi que les premières subventions nécessaires à la préparation de la prochaine édition des animations estivales et celles retenues dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville.

Les subventions sont proposées selon la répartition suivante (annexe 1) :

Récapitulatif Subventions Vie Associative		
Catégories subventions	Total	Nbre de dossiers
Fonctionnement général des activités	516 842 €	43
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	37 200 €	10
Animations estivales	67 360 €	2
Emplois aidés	34 059 €	9
Contrats de Ville	27 500 €	11
Fonctionnement	682 961 €	75
Subvention d'investissement	8 216 €	1
Investissement	8 216 €	1

- **Soutien au fonctionnement général des activités**

Nombre de dossiers : 43 – Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2.

Des subventions de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 516 842 €.

- **Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles**

Nombre de dossiers : 10 - Imputation 338.10/65748.EXCP sur le programme 52B2.

Des subventions exceptionnelles portant sur trois projets ponctuels sont proposées pour un montant total de 37 200 €.

- **Animations estivales**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748.AE sur le programme 52B3

Depuis 2020, la situation sanitaire conduit la ville à proposer une « offre estivale » d'ampleur qui favorise l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances pour tous avec une attention renforcée vis-à-vis des publics éloignés des offres et des équipements.

La 3ème édition « Animations estivales 2022 », année de transition, s'est déployée dans les 11 quartiers nantais. L'action publique s'est concentrée dans les quartiers prioritaires et les zones grises (Joncours, Zoja, Contrie, Agenêts...) où sont identifiées des personnes vulnérables.

La Ville et l'ensemble des acteurs ont proposé aux habitants un été dépaysant, imaginatif, sportif, culturel, où se sont invitées la convivialité, la solidarité et les festivités au cœur des quartiers en pieds d'immeuble ou en dehors de la ville. La programmation estivale nantaise a touché aussi bien les enfants, les familles, les adolescents, les jeunes et les aînés.

Pour 2023, afin de consolider l'offre structurante, la ville fait le choix de soutenir des associations qui proposent une programmation sur plusieurs quartiers. Ces acteurs « Têtes de réseau » mobilisent de nombreuses associations, prennent en charge le volet technique et logistique et développent la communication de proximité.

Afin de préparer cette offre estivale, il est d'ores et déjà proposé au conseil municipal un soutien aux 2 associations suivantes :

- Paq La Lune pour un montant de 61 360 €,
- La Sauce Ludique pour un montant de 6 000 €.

• **Emplois aidés**

Nombre de dossiers : 9 – Imputation 338.10/65748.EMPA sur le programme 52B2.

Au travers du dispositif de soutien financier aux « emplois aidés », la Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et projets à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, et s'inscrit dans le cadre la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Premier type d'emploi aidé, le contrat « adulte relais » assure des missions de médiation sociale et culturelle. Il est proposé à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent en outre résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'État.

Un deuxième type de contrats aidés appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC). a été mis en place en 2018 et se substitue aux Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement à l'Embauche (CUI-CAE). Dans ses principes de fonctionnement et dans sa nature juridique, le contrat de PEC est un CUI-CAE. Il repose donc sur la même logique : contrat de travail conclu sous la forme d'un contrat CUI-CAE pour des publics en difficultés d'accès à l'emploi ; une aide financière de l'État calculée sur un pourcentage du SMIC dans la limite de 20h/semaine ; une obligation de formation pour l'employeur.

Il est proposé de soutenir 9 emplois aidés pour un montant de 34 059 €

• **Contrats de ville**

Nombre de dossiers : 11 – Imputation 338.10/65748.VIL sur le programme 52B2

Le contrat de ville est un appel à projet multipartenarial permettant de soutenir des projets concourant à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale. Il offre un cadre commun à l'ensemble des partenaires investis sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : les collectivités, l'État, les bailleurs, les conseils citoyens et les associations. Ce dispositif permet de soutenir les associations qui développent des projets de cohésion sociale et de proximité dans les 12 quartiers prioritaires nantais. Le soutien accordé par la Ville de Nantes s'inscrit particulièrement dans le cadre des priorités du plan quartier défini en 2018 : valoriser l'image des quartiers, faciliter la réappropriation et l'embellissement des espaces publics, agir pour l'accès aux droits, soutenir et accompagner les associations, soutenir l'engagement et l'autonomie des jeunes, lutter contre toutes les formes de discriminations, agir en faveur des familles, lutter contre le sentiment d'insécurité.

Pour cette première répartition de subventions, il est proposé de soutenir 11 projets au titre des contrats de ville pour un montant total de 27 500 €.

• **Soutien à des travaux de rénovation de locaux associatif – BIG CITY LIFE**

Subvention d'équipement BIG CITY LIFE - Nombre de dossier : 1 – Opération 2021-905 – Imputation 204/338.10/204182/905

L'association Big City Life a, dans le cadre de la première édition de l'appel à projet des 15 lieux à réinventer, été choisie par les Nantais pour mettre en œuvre son projet sur le site du 23 rue Villebois-Mareuil. Dans ce cadre l'association a été amenée à réaliser des investissements sur le bâtiment, propriété de la Ville. Après échanges avec l'association, il est apparu difficile de trouver un équilibre permettant un usage apaisé du lieu tel que prévu dans la convention de mise à disposition de ce dernier, avec le maintien de l'activité "musicale et festive" de l'association. Une résiliation par anticipation de la convention a, alors, été décidée. Il convenait en conséquence d'évaluer le montant des investissements réalisés par l'association sur le site et non encore amortis qui pouvait faire l'objet d'un remboursement à l'association. Après un examen détaillé des dépenses qu'il convient de retenir et compte tenu des subventions déjà versées par la collectivité, il apparaît qu'une indemnisation de 8216€ doit être versée.

Est également proposé à l'approbation du conseil municipal le renouvellement de conventions pour la période 2023/2025 avec les partenaires associatifs ainsi que des avenants aux conventions en cours.

Le Conseil délibère et, d'une part

1. approuve le versement de l'indemnisation à l'association Big City life, telle que proposée ci-dessus, pour un montant total 8 216 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(3 abstentions et 9 voix contre)

d'autre part, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution des subventions de fonctionnement, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 682 961 € (annexe 01) ;
2. approuve les conventions ou avenants avec :
 - Annexe 2 - Amicale Laïque ALPAC – convention 2023/2025
 - Annexe 3 - Vivre à Beaulieu - convention 2023/2025
 - Annexe 4 - UFCV - convention 2023/2025
 - Annexe 5 - Regart's - convention 2023/2025
 - Annexe 6 - Amicale Laïque Les Marsauderies - convention 2023/2025
 - Annexe 7– Dernier Spectateur – Avenant 02 à la convention en cours
 - Annexe 8 - La Sauce Ludique – Avenant 04 à la convention en cours

- Annexe 9 - Paq La Lune – Avenant 02 à la convention en cours
- Annexe 10 - A l'Abord'age Café des Enfants – Avenant03 à la convention en cours

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Non participation au vote de Mme Amrouche et M. Salaün

La secrétaire de séance

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

ansmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°35

Conseil municipal du 3 février 2023

Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – conventions – avenants – Approbation.

Mme Bertu, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans un contexte sociétal en forte mutation, les nouvelles générations développent de nouveaux rapports au monde, au temps et aux autres, façonnés par les crises qui s'accumulent.

La Ville de Nantes s'attache à soutenir ce "temps long de la jeunesse" qui doit permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la société et de contribuer à dessiner un nouveau chemin pour nos sociétés en transition. Les jeunes nantais sont à la fois des éclaireurs des enjeux contemporains et des transitions à venir mais également une ressource pour les transformations à initier.

Elle soutient leur autonomie et leur émancipation, tout au long de leurs parcours, chaque parcours étant singulier dans ses étapes et le rythme de leur franchissement, en prenant pleinement en compte les fragilités et vulnérabilités propres à cette période de la vie.

Pour répondre à leurs besoins primaires, tout en les aidant à avoir plus confiance en eux, la Ville reconnaît leurs sensibilités et soutient des espaces de rencontre, de discussion, d'expérimentation et d'apprentissage dans lesquels ils peuvent partager des vécus, débattre, vivre des premières fois, essayer, se tromper, se connaître mieux soi et les autres.

1- Première répartition de subventions

La Ville réaffirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

En complément des subventions inscrites lors du vote du budget, la présente délibération porte sur l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique publique Jeunesse qui sont imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 338.11, pour un montant total de 191 246 € selon la répartition suivante :

Récapitulatif Subventions Mission Jeunesses		
Catégories subventions	Total	Nbre de dossiers
Fonctionnement général des activités – Jeunesse	118 227 €	5
Exceptionnelles – Jeunesse	18 500 €	3
Soutien à l'engagement des jeunes	44 250 €	2
CLAP Associations	3 977 €	3
CLAP Bourses individuelles	6 292 €	6
Total Fonctionnement	191 246 €	19

Toutes les subventions et bourses individuelles proposées sont détaillées dans l'annexe 1 de la présente délibération.

- **Soutien au fonctionnement général des associations (programme Jeunesse)**

Nombre de dossiers : 5 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La Ville s'appuie sur la force de la proximité en développant un maillage de propositions, pour multiplier les "points de contact" avec les jeunes. Elle peut compter pour cela sur des relations de qualité avec les acteurs jeunesse qui s'engagent au quotidien auprès d'eux.

Plus éloignés des offres, des aides, des institutions, les jeunes des quartiers populaires sont particulièrement touchés par les inégalités, ce qui constitue un véritable obstacle à leur émancipation et à leur insertion. Pour aller au plus proche d'eux, la Ville soutient une diversité d'acteurs agissant auprès de ceux-ci, dont cette première répartition de subventions est la traduction.

Des subventions de fonctionnement sont proposées à 5 associations pour un montant total de 118 227 €, parmi lesquelles :

- AMBITIONS JEUNESSES propose des actions d'accompagnement à la scolarité, d'insertion auprès des jeunes, d'accès au droit, de solidarité et d'animations. Subvention de 13 227 € accompagnée d'une convention triennale pour la période 2023-2025 (annexe 2) ;
- C WEST développe la pratique des sports urbains jusqu'au plus haut niveau et accompagne tout particulièrement les jeunes sur de nombreux aspects de leur parcours. Subvention de 10 000 € ;
- MAKE A MOVE promeut, dans les quartiers Est, l'accès à la culture et encourage l'autonomie des jeunes, développe leur ouverture sociale, crée des échanges locaux, européens et internationaux à travers l'art de la danse et la culture hip-hop. Subvention de 10 000 € et avenant n°8 à la convention en cours ;
- L'ACAVALÉ intervient sur les quartiers Beaulieu et Clos Toreau en allant à la rencontre des jeunes sur l'espace public, en accompagnant leurs projets et en les accueillant dans des permanences. Subvention de 25 000 € accompagnée d'une convention pour 2023 (annexe 3).

- **Soutien à des actions ponctuelles (programme Jeunesse)**

Nombre de dossiers : 3 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

Des subventions exceptionnelles portant sur trois projets innovants dans leur public ou leurs modes de faire sont proposées pour un montant total de 18 500 € portés par les associations intervenant dans les quartiers populaires :

- TRUST intervient dans le quartier Bottière et propose des ateliers en direction de jeunes filles de 13 à 18 ans pour travailler la confiance en elles. Subvention d'un montant de 5 000 € ;
- RÉ AGI SON intervient à Nantes Nord et met en place des ateliers d'écriture pour des jeunes musiciens. Subvention d'un montant de 3 500 € ;
- SOLI CITÉS intervient à Nantes Sud et développe un projet singulier à destination des jeunes les plus éloignés des dispositifs dits de « droits communs », dans leurs parcours d'insertion socioprofessionnelle. Subvention de 10 000 € accompagnée d'une convention triennale pour la période 2023-2025 (annexe 4).

- **Soutien à l'engagement des jeunes / Service Civique (programme Jeunesse)**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

Depuis 2020, le plan d'actions pour la vie des quartiers prévoit de renforcer la médiation pour faire mieux connaître le service civique auprès des jeunes des quartiers prioritaires et les accompagner vers l'ensemble des missions existantes.

Le service civique apparaît en effet comme une orientation pertinente pour permettre aux jeunes de s'engager, reprendre confiance en eux et construire un projet d'avenir. D'une durée de 6 à 12 mois, le service civique est à la fois un engagement en faveur du lien social, un moyen de s'ouvrir aux autres et l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour les associations, c'est à la fois la possibilité de contribuer à l'émergence d'une jeunesse citoyenne et engagée, et faire de cette étape d'engagement un réel tremplin dans le parcours de ces jeunes en mission de service civique.

L'action de la Ville vise donc deux publics différents : les jeunes des quartiers prioritaires et les associations de ces mêmes quartiers, dans une logique d'ouverture et de renforcement du lien social.

Dans ce cadre, deux subventions sont proposées, pour un montant total de 44 250 €, respectivement à :

- UNIS- CITÉS Pays de la Loire pour un montant de 25 000 €.
- La FÉDÉRATION DES AMICALES LAIQUES - FAL 44 pour un montant de 19 250 €.

- **Aides aux projets au titre du dispositif CLAP (programme Jeunesse)**

Nombre de dossiers de subventions et bourses individuelles : 9 – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La politique jeunesse dédiée aux plus de 16 ans vise notamment à encourager l'engagement et la participation des jeunes par l'expérience, l'expression et la coopération. L'accompagnement des projets et des initiatives tout comme la promotion de la citoyenneté suppose reconnaissance et mise en valeur. Cette volonté a présidé à la création du Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes. Ainsi, le CLAP est un dispositif partenarial, associatif et institutionnel dans lequel la Ville se positionne comme un véritable interlocuteur pour accompagner et stimuler les initiatives des jeunes.

Ouvert aux jeunes nantais de 16 à 25 ans, ce dispositif permet de financer des projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est évaluée dans le cadre d'un jury.

Les jurys des CLAP qui se sont tenus le 17 novembre 2022 et le 15 décembre 2022, ont donné un avis favorable à 9 projets présentés en annexe 1 et de proposer au conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de subventions pour 3 977 € et de bourses individuelles pour 6 292 € crédits inscrits au budget 2023

2- Conventions et avenants

La politique publique Adolescence et Jeunesse est conçue dans un partenariat avec les associations, en s'appuyant sur leur diversité, leur savoir-faire et leurs compétences.

Ainsi, sont proposés à l'approbation du conseil municipal des conventions et avenants avec les partenaires associatifs (annexe 2 à 6).

- **Renouvellement de conventions triennales**

Outre les conventions accompagnant l'attribution de subventions dans cette première répartition, il est proposé d'approuver les termes des conventions triennales qui sont renouvelées pour la période 2023-2025 aux associations suivantes :

- DES IDÉES PLEIN LA PROD' (DIPP) qui porte un projet de promotion de l'audiovisuel et d'éducation aux médias et à l'image auprès des 16-30 ans (annexe 5).
- Convention tripartite avec l'association C'WEST et Nantes Métropole pour le projet Kesk'IA

Le conseil municipal du 9 décembre ayant accordé une subvention de 15 000 € (crédits Politique de la Ville, exercice 2022, chapitre 65) pour soutenir le projet Kesk'IA, il est proposé de poser le cadre de cette

subvention et des relations pour ce projet entre le porteur de projet C'WEST, la Ville de Nantes et Nantes Métropole dans une convention tripartite.

Le projet consiste à accompagner une promotion de jeunes issus des quartiers prioritaires, en cours de formation, pour développer leurs compétences en Intelligence Artificielle mais aussi leur employabilité pour faciliter leur insertion professionnelle, tout en leur proposant un support de formation qui soit « d'intérêt général ». C'WEST est un acteur local investi dans les quartiers qui porte le projet collectif avec pour objectif de promouvoir la réussite de ces jeunes talents, de rendre visible auprès des jeunes générations l'attractivité des métiers du numérique et les encourager à (s'autoriser à) s'engager dans cette discipline.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 191 246 € (annexe 1) ;
2. approuve les conventions et avenants avec :
 - AMBITIONS JEUNESSES - convention 2023/2025 (annexe 2) ;
 - L'ACAVALÉ – convention 2023/2025 (annexe 3) ;
 - SOLI CITÉS - convention 2023/2025 (annexe 4) ;
 - DES IDÉES PLEIN LA PROD' (DIPP)- convention 2023/2025 (annexe 5) ;
3. approuve la signature de la convention tripartite relative avec C'WEST et NANTES MÉTROPOLE, pour le projet Kesk'IA (annexe 6) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°36

Conseil municipal du 3 février 2023

Santé publique - campagne de prévention sur les risques et les dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote – Convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé - Approbation

*Mme Collineau, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'usage détourné du protoxyde d'azote est un phénomène identifié depuis plusieurs décennies, notamment dans le milieu festif. Mais la recrudescence de cet usage, chez des collégiens, lycéens et étudiants avec des consommations répétées, voire quotidiennes, au long cours et en grandes quantités, contribue à expliquer la gravité des dommages chez ce jeune public.

La dernière étude de toxicovigilance de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSES) et de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSM) réalisée à partir de l'analyse des données de 2020, montre au niveau national, une très nette augmentation des cas d'intoxication par le protoxyde d'azote en 2020 chez un public jeune et un recours accru aux bonbonnes (19,4 % en 2020 contre 3 % entre 2017 et 2019).

Le recours aux bonbonnes et aux pratiques de consommation massive de protoxyde d'azote se confirme sur l'année 2021.

Il est constaté une consommation croissante et détournée, relativement importante sur le territoire de la commune de Nantes. Les médiateurs de quartier, les Pôles de proximité, et les services d'entretien de l'espace public ou privé relayent à la Ville de Nantes la présence de nombreuses cartouches et/ou bonbonnes vides laissées par la suite sur les espaces publics des quartiers politique de la ville (QPV) principalement.

Face à ces constats, la Ville a souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la réduction du tabagisme sur les fonds de lutte contre les addictions 2022 lancé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en 2022 (incluant les actions de prévention sur le protoxyde d'azote).

Le projet déposé par la Ville de Nantes est soutenu par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire car il répond aux orientations du projet régional de santé 2018-2022. Il s'appuie sur les préconisations issues de l'ANSES (mesures réglementaires, renforcement de l'information des consommateurs et de leurs proches, information des professionnels de santé).

Le projet décliné de 2022 à 2024, a pour principal objectif de développer une campagne de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à la consommation du protoxyde d'azote, campagne réalisée par les jeunes pour les jeunes et leur entourage (parents). Cette campagne globale de prévention s'appuiera sur la création d'un outil vidéo et sur la participation de jeunes collégiens de Nantes Sud. La stratégie de prévention prévoit d'élargir la communication aux professionnels de santé.

La présente convention (cf. annexe) a pour objet de régir la participation financière attribuée par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire pour contribuer à la réalisation de l'action intitulée « Campagne de

prévention sur les risques et les dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote ». Cette convention entre en vigueur à la date de sa notification et cette action sera réalisée jusqu'à la fin décembre 2024. Elle s'inscrit dans le cadre du cahier des charges 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt « fonds de lutte contre les addictions ».

La participation financière globale de l'Agence Régionale de Santé s'élève à 10 000 € :

- Pour la première année, soit 2023, le montant de la subvention de l'agence régionale de santé s'établit à 7 000 € sur un coût global de l'action estimé à 10 000 €.
- Pour 2024, sous réserve des crédits disponibles au budget du fonds interministériel régional, le montant prévisionnel s'établit à 3 000 € sur un coût global estimé à 7 000 €.

Pour l'ensemble des 3 années, il est convenu que l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire contribue à l'élaboration de l'outil vidéo et l'achat d'espaces médiatiques tandis que la Ville de Nantes contribue à la création, l'édition et la diffusion des outils de communication.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention financière portant sur la contribution de l'agence régionale de santé au titre d'un financement participant à la réalisation de l'action « campagne de prévention sur les risques et les dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote » ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°37

Conseil municipal du 3 février 2023

Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

*M. Quéro, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Afin de répondre aux besoins des services ou de réaliser des travaux, il est proposé le lancement des consultations détaillées ci-dessous (I).

Il est par ailleurs proposé d'autoriser la signature du marché de travaux de sécurisation de 17 sites scolaires au titre du programme 2023, d'attribuer et d'autoriser la signature du marché d'acquisition de livres au profit du groupement de commandes constitué de la Ville de Nantes (coordonnateur), du CCAS, de Nantes Métropole et de l'EBANSN, la concession de services pour l'installation et exploitation d'une activité d'accrobranche au parc de Beaulieu, la concession de services pour l'exploitation du café-restaurant du Manoir de Procé et de la piste de luge (« Babybob ») (II)

Il est également proposé l'octroi d'une indemnité d'imprévision au titulaire du marché de fournitures scolaires (III).

Enfin, de nouvelles dispositions sont proposées en matière de groupements de commandes auxquels la Ville de Nantes participe (IV).

I - FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

Plaine de Jeux La Jonelière – Halles de tennis et club house – Réhabilitation

Dans le cadre de ses actions en faveur des équipements sportifs visant à accueillir les pratiquants dans des conditions matérielles et techniques sécurisées, renouvelées et modernisées, la Ville de Nantes a engagé un programme pluriannuel de rénovation de ses installations.

Ainsi, il est proposé la réhabilitation des halles de tennis et du club house de la plaine de jeux de la Jonelière. Cet équipement comprend deux grandes salles de tennis, et au centre, un bâtiment accueillant les vestiaires et la zone de convivialité.

Cette installation est vétuste et n'offre plus des conditions de pratique conformes aux attentes des utilisateurs. Les infiltrations en toiture et la condensation rendent glissantes la surface de pratique sportive. Qui plus est, au regard des grands enjeux que sont la transition énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments publics, il convient de rénover cet équipements afin de respecter les objectifs fixés par la collectivité.

Le programme travaux prévoit notamment :

- la mise en accessibilité de l'ensemble des espaces ;

- la réfection des toitures et l'amélioration de l'isolation afin de répondre aux enjeux de la transition écologique ;
- le remplacement des éclairages existants par des éclairages LED ;
- le réaménagement des locaux du club house afin d'optimiser et d'améliorer le fonctionnement de ces espaces.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par EDEIS, titulaire du lot n°3 de l'accord-cadre à bons de commande d'assistance économique, technique et financière pour les travaux de gros entretien, rénovation et mise au normes.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 555 000 € HT soit 1 866 000 € TTC, dont un coût travaux évalué à un montant de 1 295 833,33 HT, soit 1 555 000 € TTC.

Ces travaux sont décomposés selon les 10 lots suivants :

Lot	Objet
1	Couverture
2	Charpente,
3	VRD Gros œuvre,
4	Menuiserie bois, alu et agencement,
5	Plâtrerie, faux plafond,
6	Revêtement de sol, faïence,
7	Peinture,
8	Serrurerie,
9	Ventilation, plomberie,
10	Électricité.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- 1^{ère} phase, de juin à novembre 2023, pour la halle 1 et le club house ;
- 2^{ème} phase, d'avril à août 2024, pour la halle 2.

Aussi, conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser, pour la réalisation de ces travaux, le lancement d'une procédure adaptée et ce, afin d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de l'opération.

Les dépenses correspondantes seront prévues sur l'AP006 libellée « Entretien durable des bâtiments et transition énergétique », Opération 2021//603 « Equipements Sportifs - Entretien Durable ».

Locaux Département BATII – Direction des ateliers, exploitation, énergie, livraisons et évènementiel (DAEELE) – Site du Perray - Réaménagement de l'ancienne salle de restauration en bureaux

Le site du Perray, construit à la fin des années 80, est situé au 6 impasse Momenson à Nantes, entre le périphérique à l'Est et le Centre Commercial Paridis à l'Ouest.

Dans cet ensemble de bâtiments, destinés principalement à des activités d'ateliers, se trouvent également des zones de bureaux, notamment dans le grand bâtiment central de 7 000 m² au sol, renfermant les bureaux et ateliers de la DAEELE.

C'est dans ce bâtiment, situé à l'Est de l'entrée principale du site, que des mutations s'opèrent, permettant de répondre à des besoins grandissants en bureaux. En effet, les services ont considérablement évolué

depuis la construction du bâtiment. Pour assurer ces évolutions, des adaptations de locaux ont régulièrement été réalisées, *a minima* financièrement, et principalement en interne.

Il s'agit aujourd'hui de répondre à de nouveaux besoins urgents de bureaux et salles de réunion, pour la DAELE et la Direction administrative et financière (DAF) du BATII et ce, afin d'améliorer les conditions de travail.

Le redéploiement de modulaires en extérieur, afin d'accueillir le service de restauration des agents, permet à présent de mobiliser les surfaces de l'ancien réfectoire afin d'être réaménagées en espaces de travail pour les agents. Cette surface de 300 m² située au R+1 du bâtiment principal permettra la création de plusieurs espaces de travail dont :

- 4 bureaux pouvant accueillir 2 comptables chacun,
- 1 bureau Responsable de Service,
- 1 bureau pouvant accueillir 3 postes : responsable, chargé Hygiène Sécurité et stagiaire,
- 1 salle de pause de 36 m² et une tisanerie attenante,
- 2 salles de réunion de 13 m² chacune,
- l'agrandissement d'une salle de réunion existante passant de 19 à 25 m².

Les réaménagements prévus permettront également le changement des menuiseries extérieures pour permettre d'adapter le calepinage à la nouvelle trame de bureaux. Ces remplacements de menuiseries, ainsi que le remplacement des éclairages par de la LED, contribueront à l'amélioration du confort thermique de cette zone, et à la diminution des consommations énergétiques.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services du BATII.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 235 000 € HT, soit 282 000 € TTC (valeur novembre 2022). Le montant des travaux est, quant à lui, estimé à 205 000 € HT, soit 246 000 € TTC.

Ces travaux devraient débuter à partir du mois de mars 2023 pour une durée estimée de 6 mois comprenant le mois de préparation du chantier, et seront décomposés en 9 lots, comme suit :

Lot	Objet
1	Gros-œuvre
2	Menuiserie aluminium
3	Plâtrerie – cloisons sèches
4	Menuiserie bois
5	Plafonds suspendus
6	Revêtement de sol souple
7	Peinture
8	Électricité
9	Chauffage, ventilation et climatisation

Aussi, conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser, pour la réalisation de ces travaux, le lancement d'une procédure adaptée et ce, afin d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les crédits correspondants aux travaux de réaménagement de l'ancienne salle de restauration DAELE en bureaux sont prévus en entretien durable sur l'AP006 libellée « Entretien durable des bâtiments et transition énergétique », opération 2022//648 libellée « Site du Perray PMA - Réhabilitation », affectation n°2022//1161//1

Fourniture d'outillages techniques et consommables divers pour répondre aux besoins du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole

L'accord-cadre relatif à l'acquisition d'outillages techniques et de consommables divers arrive à échéance fin juin 2023.

Aussi, afin de procéder à son renouvellement et de répondre au besoin, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre du groupement de commandes constitué avec le CCAS et Nantes Métropole, et pour lequel la Ville de Nantes agit en qualité de coordonnateur.

La consultation sera décomposée en 25 lots, comme suit :

Lot	Objet
1	Outillage à main
2	Fixation
3	Électroportatif
4	Peinture
5	Éclairage électrique (hors secours)
6	Appareillage électrique (hors secours)
7	Organigrammes de clés/cylindres
8	Serrures/cadenas
9	Quincaillerie bâtiment/ameublement
10	Éclairage de secours
11	Sécurité et travail en hauteur
12	Plomberie traditionnelle/sanitaire
13	Papier d'imagerie – adhésifs - signalétiques et supports
14	Encres d'imagerie
15	Dérivés d'outillage
16	Ébauches de clefs
17	Produits de tapisserie
18	Drapeaux et pavillons
19	Maintenance des machines imagerie
20	Chauffe-eau - accumulateur gaz et électricité
21	Chaudières petites puissances et pièces détachées de chaudières
22	Dérivés d'outillages diamantés
23	Produit du second œuvre
24	Outillages espaces verts
25	Fournitures électriques hors secours et secours

Le marché à conclure se présentera sous les traits, pour les lots n°1 à 24, d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et, pour le lot n°25, d'un accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents.

Le marché sera d'une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, sera dénué de tout minimum, mais sera assorti d'un seuil maximum arrêté à 15 000 000 € HT et ce, pour l'ensemble du groupement de commande. A titre indicatif, le montant des dépenses globales sur 4 ans est estimé pour la Ville de Nantes à 6 000 000 € HT.

Aussi, conformément aux articles R2162-1 à R2161-5 du Code de la commande publique, il est proposé, à des fins de conclusion de ce marché, d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits des opérations concernés par les prestations.

Fourniture de denrées alimentaires et plats cuisinés pour le service municipal de restauration

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service municipal de restauration, en ce qu'il est en charge de la fabrication et de la distribution des repas dans les restaurants scolaires et centres de loisirs de la Ville de Nantes, il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture de denrées et plats cuisinés.

Pour cette consultation, une attention particulière sera portée :

- sur la qualité nutritionnelle, les contraintes réglementaires en matière de sécurité alimentaire ;
- sur l'atteinte des objectifs fixés par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (dite loi Egalim) notamment au niveau de la qualité des produits et de la suppression du plastique ;
- sur la proposition des produits, emballages ou autres modalités d'exécution, respectueux des objectifs de développement durable afin de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue sur ce sujet.

La consultation sera décomposée en 21 lots, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet
1	Charcuterie de porc conventionnelle
2	Desserts appertisés
3	Epicerie bio – condiments
4	Epicerie bio – biscuits, muesli, jus de fruits
5	Epicerie bio (produits céréaliers et graines oléagineuses)
6	Epicerie conventionnelle
7	Lait UHT bio
8	Légumes appertisés conventionnels
9	Légumes surgelés cuisinés bio et conventionnels
10	Légumes surgelés natures bio
11	Légumes surgelés natures conventionnels labellisés (hors bio)
12	Matières grasses végétales
13	Pâtisseries salées
14	Pommes de terre surgelées préfrites
15	Potages réfrigérés bio et conventionnels
16	Poulet label et fermier découpé
17	Produits à base de soja réfrigérés et surgelés
18	Produits à base de volailles crues labellisés réfrigérés
19	Repas de régime
20	Salades 5ème gamme bio
21	Viande réfrigérée crue – sauté de porc bio

La dépense annuelle est estimée à 1 626 900,00 € TTC, tous lots confondus.

Il s'agira, au terme de la consultation, et pour chacun des lots, de conclure un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, dénué de tout minimum, mais assorti d'un maximum global, tous lots confondus et sur toute la durée contractuelle (soit, 4 ans), de 9 500 000 € TTC.

Conformément aux articles R2161-2 à 5 du Code de la commande publique, il est en conséquence demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondant sont prévus au budget du service municipal de restauration chapitre 011, fonction 281.10, Programme 34C.

II – AJUSTEMENT D'ENVELOPPE

Restructuration - Extension de la Piscine des Dervallières

L'opération d'extension et de restructuration de la piscine des Dervallières a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2020 et ce, pour un budget de 12 504 000 € TTC (y compris frais annexes, aléas, actualisations et révisions de prix).

Au terme d'un concours de maîtrise d'œuvre, le Conseil municipal du 17 décembre 2021 a désigné l'agence d'architecture RAUM comme maître d'œuvre de cette opération, pour un montant total d'honoraires de 1 291 695,00 € HT, soit 1 550 034,00 € TTC.

Dans un objectif de performance énergétique et écologique, le projet retenu envisage la création d'un bâtiment en rez-de-chaussée, sobre et compact, en brique de terres cuites vernissées doté d'une vue largement dégagée sur le parking et ses abords, incluant :

- la piscine couverte abritant un bassin de 25m et de 6 lignes d'eau et équipée de 250m² de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- la réalisation d'espaces associés distinguant les fonctions d'accueil, des espaces dévolus à la piscine couverte de ceux dédiés à la piscine d'été, la zone tertiaire de 120 m² concernée par l'application de la réglementation thermique atteignant le niveau de performance E4C2 ;
- la création de locaux techniques en sous sol, dont les équipements s'appuient sur les enjeux de performance énergétique et environnementale.

Le projet inclut également la réfection lourde de la piscine extérieure avec la reprise des bassins extérieurs à l'identique dotés de couvertures thermiques, pour limiter les déperditions en eau et en énergie.

Plusieurs éléments amènent aujourd'hui à actualiser le coût de ce projet, à l'issue des études de maîtrise d'œuvre :

- la constitution des sols qui engage la réalisation de fondations profondes sur la partie enterrée du projet (460 000 € HT, soit 552 000 € TTC, de travaux) ;
- le raccordement au réseau de chaleur urbain (250 000 € HT, soit 300 000 TTC, de travaux), cet investissement trouvera cependant un « amortissement » demain en permettant le raccordement éventuel de l'école Grand Carcouet ;
- des précautions supplémentaires sur la préservation des arbres (100 000 € HT, soit 120 000 TTC, de travaux) ;
- la prévision sur les pourcentages d'actualisation et de révisions à hauteur de 16 % ;
- la demande de mise en œuvre d'un transformateur privé par le concessionnaire Enedis pour alimenter spécifiquement l'équipement (100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, de travaux) ;

Ces différentes incidences financières conduisent à porter l'enveloppe budgétaire de l'opération à 16 000 000 € TTC (y compris frais annexes, aléas inhérents à ce type de projet, actualisations et révisions de prix).

Les études de conception s'achèvent, le permis de construire a été déposé mi décembre 2022, et la consultation des entreprises est prévue en mars 2023 pour un démarrage des travaux au second semestre 2023 avec une livraison de l'équipement au second semestre 2025. Préalablement, des travaux préparatoires dont les dévoiements de réseaux démarreront dès le printemps 2023, à l'été 2023, la piscine estivale sera ouverte au public jusqu'au démarrage des travaux.

Aussi, les travaux seront décomposés en lots tels que définis ci-après :

Lot	Objet
1	Curage - Désamiantage - Démolition
2	Installations de chantier - Fondation spéciale - Gros œuvre - Charpente métallique
3	Couverture zinc / Etanchéité
4	Maçonnerie de brique
5	Menuiserie extérieure aluminium
6	Serrurerie - Métallerie
7	Cloisons - Doublages - Faux plafonds
8	Menuiserie intérieure bois - Signalétique
9	Carrelage et étanchéité des bassins - Revêtements de sols durs - Chapes
10	Peinture
11	Équipements vestiaires et cabines
12	Équipements des bassins
13	Couvertures thermiques
14	CVC - Plomberie - Sanitaires - Traitement d'eau
15	CFO - Cfa - Installation photovoltaïque
16	VRD
17	Aménagements paysagers

En conséquence, il est proposé pour la réalisation de ces travaux le lancement :

- conformément aux articles R2161-2 à 5 du Code de la commande publique, d'une consultation en appel d'offres ouvert pour 10 lots (lots 1 à 3 et 9 à 15) ;
- conformément à l'article R2123-1 2° du Code de la commande publique, d'une consultation en procédure adaptée pour 7 lots (lots 4 à 8 et 16 à 17), en raison du faible montant de ces derniers.

Ces consultations comprendront un dispositif d'insertion professionnelle.

Les crédits correspondant sont prévus sur l'AP003 libellée « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen », opération 2021-661 libellée « Piscine des Dervallières - Rénovation/Restructuration ».

III – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Contrat de concession de service valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Exploitation du Café-restaurant du manoir de Procé à Nantes

La volonté exprimée par la Ville de renforcer l'attractivité de différents sites municipaux passe notamment par l'amélioration des conditions d'accueil du public nantais et des touristes. Cette démarche a ainsi conduit à proposer une diversification des services proposés, dont la mise à disposition d'une offre de restauration sur le site du parc de Procé, à travers le café-restaurant « Le Manoir de Procé ».

Or, l'exploitation de ce dernier, ainsi que du « Babybob » (piste de luge), confiée à la société Le Rêve d'une Chose, arrive contractuellement à son terme.

Il convient en conséquence de désigner un nouvel exploitant, dans le cadre d'une concession de services d'une durée de 5 ans (du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2027), valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public et soumise à redevance au profit de la Ville de Nantes.

Après avis d'appel public à la concurrence en date du 1^{er} décembre 2022, une seule société, Le Rêve d'une Chose, titulaire sortant, a déposé sa candidature et son offre dans le cadre d'une procédure dite ouverte.

La Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public (CCDSP) a émis un avis favorable à ce que ce candidat soit admis à présenter une offre et a émis un avis sur celle-ci.

Il ressort de la consultation que l'offre soumise par Le Rêve d'une Chose est tout à fait performante au regard des critères retenus. Celle-ci présente ainsi toutes les garanties attendue en termes de performance éco-responsable, de qualité des services proposés, du concours apporté au développement de l'économie et de l'emploi local, de viabilité économique.

Il est donc proposé de retenir la société Le Rêve d'une Chose comme concessionnaire pour l'exploitation du café-restaurant « Le Manoir de Procé » et de la piste de luge « Babybob ».

L'économie générale de la convention qu'il est proposé de conclure avec Le Rêve d'une Chose est la suivante :

- le concessionnaire exploite le café-restaurant du Manoir de Procé et le Babybob, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de notification de la concession ;
- le concessionnaire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers du café-restaurant et de la piste de luge, sans aucune contribution de la Ville de Nantes ;
- le concessionnaire assume l'ensemble des travaux de mise en conformité actuelle et future des lieux (hygiène, sécurité, incendie, code du travail, etc.) durant toute la durée de l'exploitation ;
- la démarche du concessionnaire devra tendre vers l'objectif « zéro déchets » ;
- une redevance est versée annuellement à la Ville de Nantes selon les modalités suivantes : une part fixe de 12 000 €, que vient compléter une part variable de 2,33 % du chiffre d'affaires HT.

Contrat de concession de service valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Installation et exploitation d'une activité d'accrobranche au parc de Beaulieu

Le parc de Beaulieu est le plus « naturel » des parcs de Nantes. Son extrémité Est est classée comme zone d'intérêt naturel pour sa flore et sa faune. Dans les grandes prairies de fauche, jeux d'enfants, terrains de grands jeux et barbecues invitent à la détente.

Ouvert à tous les publics, et orienté vers les activités de plein air dans un cadre naturel, le parc bénéficiera d'un réaménagement global durant le présent mandat, afin de mieux organiser ses usages et selon les orientations et éléments de programme suivants :

- réaffirmer le caractère naturel du site, propice aux activités de plein air et refuge de biodiversité ;
- proposer des espaces dédiés aux activités ludiques et récréatives respectant l'esprit du lieu ;
- développer sur site une stratégie d'information et de sensibilisation à destination du public sur le patrimoine faunistique et floristique du parc et la nature en ville plus globalement ;
- obtenir le label Ecojardin pour le parc de Beaulieu d'ici la fin du mandat.

Aussi, afin d'accompagner ce programme de développement et de réaménagement du parc, la Ville de Nantes entend y proposer dès à présent une activité d'accrobranche.

A cette fin, il convient de désigner un exploitant, dans le cadre d'une concession de services d'une durée de 10 ans (du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2033), valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public et soumise à redevance au profit de la Ville de Nantes.

Après avis d'appel public à la concurrence en date du 24 novembre 2022, deux sociétés ont déposé leur candidature et leur offre dans le cadre d'une procédure dite ouverte (ACCROCAMP, ECOPARK ADVENTURES).

La Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public (CCDSP) a émis un avis favorable à ce que tous les candidats soient admis à présenter une offre et a émis un avis sur celles-ci.

Il ressort de la consultation que l'offre de la société ACCROCAMP est la plus performante au regard des critères retenus. Celle-ci présente ainsi toutes les garanties attendue en termes de performance éco-responsable, de qualité des services proposés, du concours apporté au développement de l'économie et de l'emploi local, de viabilité économique.

Il est donc proposé de retenir la société ACCROCAMP comme concessionnaire pour l'installation et l'exploitation d'une activité d'accrobranche au parc de Beaulieu.

L'économie générale de la convention qu'il est proposé de conclure avec ACCROCAMP est la suivante :

- le concessionnaire installe et exploite, sur le parc de Beaulieu, une activité d'accrobranche, pendant une durée de 10 ans à compter de la date de notification de la concession ;
- le concessionnaire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers de l'accrobranche, sans aucune contribution de la Ville de Nantes ;
- le concessionnaire assume l'ensemble des travaux et prestations nécessaires à la bonne réalisation de l'activité (fourniture, montage et démontage des équipements, maintenance et entretien, mise en sécurité, gestion administrative, financière et juridique, ...) ;
- la grille tarifaire proposée par le concessionnaire reflète la préoccupation de la Ville de Nantes en matière de tarification sociale et solidaire ;
- la gestion du concessionnaire s'inscrit dans une démarche éco-responsable
- une redevance est versée annuellement à la Ville de Nantes selon les modalités suivantes : une redevance de 10 000 € pour le première année, puis, pour les années suivantes, une redevance dont le montant sera de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Fourniture de livres pour le compte du groupement de commandes Ville de Nantes (coordonnateur), CCAS, Nantes Métropole et EBANSN

La bibliothèque municipale prête des documents à ses usagers. De ce fait elle est amenée à acheter en permanence des documents pour renouveler ceux existant en rayon, afin de présenter des collections nouvelles et en bon état.

Aussi, il convient de conclure un marché se présentant, en application des dispositions des articles R2162-2 à R2162-6 puis R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande publique, sous les traits (et pour chacun des lots) d'un accord cadre alloti (cf. tableau ci-dessous) mono-attributaire, d'une durée ferme de 4 ans, dénué de tout montant minimum, mais assorti pour la Ville de Nantes, pour toute la durée contractuelle et tout lot confondu, d'un montant maximum de 2 028 000 € HT (les dépenses sur la durée du marché étant estimées à 1 500 000 € HT).

Lot	Objet	Seuil maximum 4 ans en € HT
1	Documentaires (toutes classes sauf 910 - Guides et récits de voyages)	300 000
2	Documentation spécialisée	3 000
3	Guides et récits de voyages	25 000
4	Littérature générale pour adultes et adolescents	250 000
5	Littérature policière et des imaginaires pour adultes et adolescents	200 000
6	Mangas et comics pour adultes, adolescents et jeunesse	125 000
7	Bandes dessinées pour adultes, adolescents et jeunesse	350 000
8	Livres et audio-livres pour la jeunesse	350 000
9	Livres à succès, livres très réservés et livres d'actualité	275 000
10	Livres neufs non couverts	150 000

A cette fin, une procédure d'appel d'offres pour l'achat de livres a été lancée le 7 octobre 2022, conformément aux articles R2124-2 et suivants du Code de la commande publique.

Au regard de l'analyse des offre qui lui a été présentée, la Commission d'appel d'offres du 16 janvier 2023 a attribué les différents lots aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise attributaire
1	Atlantique de Librairie - Durance
2	Atlantique de Librairie - Durance
3	Géothèque
4	Librairie Coiffard
5	Atlantique de Librairie - Durance
6	Mystérieuse librairie nantaise
7	3 Baladins
8	Dialogues
9	Librairie Coiffard
10	Rénov'Livres

Il est en conséquence proposé d'attribuer et d'autoriser la signature du marché avec ces sociétés.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville de 2023 à 2026

Travaux de sécurisations de 17 sites scolaires - programme 2023

Face au renforcement récurrent du plan Vigipirate, à la multiplication des phénomènes d'effraction hors temps scolaire et périscolaire et à l'affirmation de la réglementation PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), la Ville de Nantes demeure confrontée régulièrement aux problématiques de sûreté sur ses établissements scolaires.

Ainsi, un plan pluriannuel d'investissement demeure indispensable pour une mise à niveau de l'ensemble des groupes scolaires de la Ville de Nantes.

Pour 2023, et dans le cadre de ce plan, il s'agira ainsi de procéder à des travaux dans les sites scolaires suivants :

- en tranche ferme : élémentaire Anatole de Monzie, maternelle Côte D'Or, primaire Françoise Dolto, primaire Gay Lussac, élémentaire Gustave Roch, primaire Jacques Tati, élémentaire et maternelle Jean Moulin, primaire Jonelière, primaire Longchamps, élémentaire Mulotière, primaire Rue Noire, primaire Villa Maria ;
- en tranches optionnelles : maternelle Barberie, élémentaire du Baut, élémentaire Léon Blum, élémentaire Fraternité, maternelle Louis Guiotton.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires, à partir d'avril 2023 jusqu'aux vacances de la Toussaint 2023 et comporteront principalement la fourniture et la pose de visiophonies, d'alarmes anti-intrusion et du système d'alarme PPMS. De façon ponctuelle, l'alarme incendie pourra également être changée.

L'ensemble des travaux est estimé à 1 150 000 € HT, soit 1 380 000 € TTC, et le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 352 000 € HT, soit 1 622 400 € TTC.

Afin de mener à bien cette opération, il a été procédé, conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, au lancement d'une procédure adaptée décomposée en quatre lots.

Eu égard à l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'appel d'offres du 16 janvier 2023, a émis un avis favorable aux attributions suivantes :

Lot	Objet	Société	Montant € HT
1	<u>Ouest</u> : Longchamps, Mulotière, Rue noire, Barberie	ELD	299 698,47
2	<u>Nord</u> : Jonelière, Françoise Dolto, Côte d'Or, Le Baut	SDEL NANTES	211 936,25
3	<u>Centre-est</u> : Villa Maria, Gay Lussac, Jean Moulin, Léon Blum	AEP	275 057,75
4	<u>Ouest-sud</u> : Jacques Tati, Gustave Roch, Anatole de Monzie, Fraternité, Louis Guiotton	MONNIER	244 766,15

Il est en conséquence proposé d'autoriser la signature des marchés avec ces sociétés.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen », opération 2021 n°2190 libellée « Système d'alarme et PPMS Ecoles - Mise aux Normes »

III – INDEMNITÉ D'IMPRÉVISION

Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles publiques de Nantes et son CCAS – Indemnité d'imprévision

Par marché public n°2020-71654, la Ville de Nantes a contractualisé avec la SCOP SAVOIRS PLUS pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles publiques de Nantes et son CCAS.

Ce marché a pris effet le 7 août 2020 et ce, pour une durée de 4 ans.

Or, la hausse massive des prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que la situation géopolitique liée au conflit en Ukraine ont conduit la société SAVOIRS PLUS dans une situation inédite en termes de coûts et d'approvisionnement.

Aussi, et par courrier en date du 18 novembre 2022, celle-ci a saisi la Ville de Nantes d'une demande d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision .

En effet, aux termes de l'article L. 6 du Code de la commande publique, applicable aux contrats entrant dans le champ de la commande publique qui ont le caractère de contrats administratifs, « *lorsque survient un*

événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité »

Par ailleurs, dans son avis n°405540 du 15 septembre 2022, le Conseil d'État a considéré :

- que les parties pouvaient conclure, sur le fondement de la théorie de l'imprévision, une convention d'indemnisation dont le seul objet est de compenser les charges extracontractuelles subies par le titulaire ou le concessionnaire en lui attribuant une indemnité ;
- qu'une telle convention, qui doit permettre de maintenir un certain équilibre contractuel en indemnisant l'opérateur économique qui, malgré la situation tout à fait exceptionnelle à laquelle il est confronté, poursuit ou a poursuivi la prestation initialement prévue, n'avait ni pour objet ni pour effet de modifier les clauses du marché ou du contrat de concession ni les obligations contractuelles réciproques des parties, ni d'affecter la satisfaction des besoins de l'autorité contractante, qu'elle vise précisément à préserver. afin qu'il puisse poursuivre l'exécution du contrat pendant la période envisagée ;
- que lorsqu'il apparaît que la clause de variation n'a pas joué en fait dans des conditions normales conformément aux prévisions des parties, le cocontractant peut invoquer, pour suppléer à la clause insuffisante, la théorie de l'imprévision ;
- que la fin du contrat ne faisait pas, à elle seule, obstacle à l'octroi d'une indemnité d'imprévision, le bouleversement de l'économie du contrat par suite de circonstances imprévisibles ne pouvant, en certaines circonstances, qu'être établi qu'après complète exécution du marché.

En l'espèce, et après analyses des éléments produits par la société SAVOIRS PLUS, il apparaît que celle-ci a bel et bien eu à faire face, pendant la période s'étendant de mai et octobre 2022, à une situation d'imprévision, c'est-à-dire à une situation imprévisible, extérieure aux parties et qui a bouleversée absolument l'économie du contrat. Et qu'une telle situation justifie qu'une indemnité de 6 003,49 € HT lui soit versée.

Il est en conséquence proposé d'autoriser la signature de la convention d'indemnisation avec la SCOP SAVOIRS PLUS pour un montant de 6 003,49 € HT, soit 7 504,37 € TTC.

IV- GROUPEMENT DE COMMANDES

Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat – Avenant n°17 à la convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 1)

Dans le cadre de la convention de groupement conclue entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son CCAS, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, différentes familles d'achats sont intégrées. Pour chacune d'elles, un coordonnateur est désigné.

Il convient de prévoir une extension des familles d'achats relevant du périmètre du groupement de commandes. Cette extension concerne les achats suivants :

- Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (D.S.S.) – Coordonnateur Nantes Métropole
- Réalisation d'une cartographie des risques d'atteintes à la probité – Coordonnateur Nantes Métropole
- Travaux d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques – Coordonnateur Ville de Nantes

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le programme de réhabilitation des halles de tennis et club house de la plaine de jeux de la Jonelière, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 1 866 000 € TTC, dont 1 555 000 € TTC réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;
2. approuve le programme de réaménagement de l'ancienne salle de restauration des locaux du Département BATII sur le site du Perray, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 282 000 € TTC, dont 246 000 € TTC réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;
3. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'outillages techniques et consommables divers pour le compte du groupement de commandes pour répondre aux besoins du groupement de commande constitué entre la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole ;
4. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires et plats cuisinés pour le service municipal de restauration ;
5. approuve la nouvelle enveloppe financière de l'opération de restructuration et extension de la piscine des Dervallières de 16 000 000 € TTC ;
6. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert (10 lots) et d'une procédure adaptée (7 lots) pour les travaux d'extension et restructuration de la piscine des Dervallières ;
7. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
8. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
9. attribue et autorise la signature de la concession de services pour l'exploitation du café-restaurant du Manoir de Procé et de la piste de luge (« Babybob ») avec la société Le Rêve d'une Chose ;
10. attribue et autorise la signature de la concession de services pour l'installation et l'exploitation d'une activité d'accrobranche au parc de Beaulieu avec la société ACCROCAMP ;
11. autorise la signature du marché de fourniture de livres pour le compte du groupement de commandes constitué autour de la Ville de Nantes, de son CCAS, de Nantes Métropole et de l'EBANSN, avec, pour les lots n°1, 2 et 5, la société Atalntique de Librairie – Durance, pour le lot n°3 la société Géothèque, pour les lots n°4 et 9, la Librairie Coiffard, pour le lot n°6, la Mystérieuse Librairie Nantaise, pour le lot n°7, avec Les 3 Baladins, pour le lot n°10, la société Renov'Livres ;
12. attribue et autorise la signature du marché de travaux de sécurisation de 17 sites scolaires avec, pour le lot n°1 et pour un montant de 299 698,47 € HT, la société ELD, pour le lot n°2 et pour un montant de 211 936,25 € HT, la société SDEL NANTES, pour le lot n°3 et un montant de 275 057,75 € HT, la société AEP, pour le lot n°4 et un montant de 244 766,15 € HT, la société MONNIER ;
13. autorise l'octroi, à la société SAVOIRS PLUS, titulaire du marché n°2020-71654 d'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles publiques de Nantes et son CCAS, d'une indemnité d'imprévision d'un montant de 6 003,49 € HT, soit 7 504,37 € TTC, pour la période de mars à octobre 2022, et autorise la signature de la convention établie à cette fin ;
14. autorise la signature de l'avenant n°17 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe 1) ;
15. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°38

Conseil municipal du 3 février 2023

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

*Mme Bassal, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

I – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents (annexe n°1).

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

- 10 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de rédacteur est créé à la direction générale citoyennetés et territoires solidaires ;
 - 1 poste de coordonnateur du projet pépinière étincelle (cadre d'emplois des rédacteurs) est créé à la direction générale citoyennetés et territoires solidaires ;
 - 1 poste de rédacteur est créé à la direction de quartier ouest ;
- Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir les trois recrutements ci-dessus à la voie contractuelle.*
- 1 poste d'adjoint technique est créé à la direction de la tranquillité publique (équipe logistique) ;
 - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est créé à la bibliothèque municipale pour une durée d'un an ;
 - 3 postes de jardinier (cadre d'emplois des adjoints techniques) sont créés à la direction nature et jardins ;
 - 1 poste de permanent syndical (cadre d'emplois des adjoints administratifs) est créé au département ressources humaines ;
 - 1 poste est créé en surnombre pour permettre de répondre à une situation individuelle.

Par ailleurs, un poste d'attaché créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction vie associative et jeunesse, est prolongé de six mois et un poste de rédacteur créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction adjointe quartiers nord est prolongé d'un an.

- 18 suppressions de postes :
 - 1 poste d'attaché à la direction de la tranquillité publique devenu vacant, suite au transfert de l'activité et de l'agent à Nantes Métropole est supprimé ;
 - 8 postes (cinq attachés, un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et deux adjoints administratifs) devenus vacants dans le cadre de la création de deux missions transversales mutualisées à la direction générale culture et arts dans la ville sont supprimés ;
 - 7 postes (trois attachés, un rédacteur et trois adjoints administratifs) devenus vacants dans le cadre de la création d'une cellule de gestion mutualisée pour la direction générale citoyennetés et territoires solidaires sont supprimés.
 - 2 postes en surnombre, devenus vacants, sont supprimés.

- 16 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 4 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondants aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil, suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – CONTENTIEUX RESSOURCES HUMAINES - CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE DISPOSITIF DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

Le dispositif de médiation préalable obligatoire a déjà fait l'objet d'une présentation au présent conseil en octobre 2018.

Pour rappel, il s'agissait d'inscrire la ville de Nantes dans l'expérimentation de ce dispositif, prévue par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 et le décret n°2018-101 du 16 février 2018 dans leur version alors en vigueur.

L'objectif de ce dispositif vise à régler plus rapidement et plus efficacement les litiges entre les agents et l'administration concernant certaines décisions RH, ainsi qu'à réduire le recours au juge administratif en faisant intervenir un tiers pour tenter de trouver un accord amiable entre les parties.

Après approbation au conseil d'octobre 2018, une convention avait ainsi été conclue entre nos collectivités et le centre de gestion de Loire-Atlantique pour que ce dernier assure cette mission de médiateur, et ce à titre gratuit. Les décisions concernées étaient celles prises à compter du 1^{er} avril 2018.

Après avoir été prolongée, l'expérimentation prévue par la loi est arrivée à son terme le 31 décembre 2021. Les conventions conclues avec le CDG 44 ont donc expiré à la même date mettant fin à ce dispositif pour les agents de nos collectivités.

Suite à la fin de cette expérimentation, le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 pris en application de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a introduit la possibilité pour les collectivités territoriales de s'inscrire durablement dans le dispositif de la médiation préalable obligatoire concernant les recours des agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives en matière de fonction publique territoriale.

Pour ce faire, les collectivités territoriales qui le souhaitent doivent conclure avec leur centre de gestion territorialement compétent une convention.

Le CDG 44 a transmis un projet de convention (ci-joint). Il est précisé que cette prestation réalisée par le CDG 44 est désormais payante comme prévu par le code de justice administrative.

La **tarification** s'établit comme suit : 800 € par dossier pour les collectivités non affiliées (forfait).

Ce forfait comprend :

- l'examen de la recevabilité de la saisine ;
- la préparation et la tenue d'une réunion individuelle (1h30) avec chacune des parties ;
- le temps d'analyse du dossier ;
- la préparation et la tenue d'une réunion collective avec les deux parties (3h00) ;
- la rédaction des documents de procédure (convention d'entrée en médiation, procès-verbal, tout document utile) ;
- la gestion administrative du dossier.

soit un forfait de 6 heures de réunions et 2 heures de gestion administrative et analytique.

Au-delà de ce forfait, 100 € par heure supplémentaire de réunion seront facturés aux collectivités non affiliées.

Les contentieux concernés par ce dispositif de médiation préalable obligatoire sont ceux dirigés contre les décisions suivantes :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental, ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets n° 84-1051 du 30 novembre 1984 et n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

NB : Cette liste est susceptible de modification dans le cas où un nouveau décret viendrait étendre la liste des décisions soumises à la médiation prioritaire obligatoire.

Le médiateur garantit le bon déroulement du processus de médiation mais n'a pas d'obligation de résultat.

Les **conséquences** du recours à la médiation sont les suivantes :

- En cas de litige, la médiation devient donc obligatoire : les décisions concernées mentionnent le principe de la médiation préalable obligatoire dans l'indication des délais et voies de recours ;
- Le tribunal administratif rejettera la requête de l'agent qui n'a pas été précédée d'un recours à la médiation préalable obligatoire et transmettra le dossier au médiateur.

Au regard de l'intérêt que présente ce dispositif en ce qu'il permet un dialogue entre l'administration et l'agent en amont d'un éventuel recours contentieux, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire à conclure avec le CDG 44 (annexe n°2).

Celle-ci sera ensuite signée dans le courant du mois de mars et prendra effet le 1^{er} avril 2023 (le 1^{er} jour du mois suivant la signature de la convention comme prévu par le décret). La convention est proposée par le CDG 44 jusqu'au 31 décembre 2026. Elle pourra toutefois être renouvelée si la collectivité le souhaite.

III – ASTREINTES

Depuis 2016 ont été définies les modalités d'organisation des astreintes et permanences au sein des services en application du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement (*ministère de référence pour la filière technique*).

Intégrée à ce cadre de référence, il est proposé la création d'une astreinte supplémentaire, initialement non prévue, pour faire face aux conséquences d'éventuels délestages du réseau électrique (annexe n°3).

Ce dispositif a été présenté au Comité Social Territorial du 13 janvier 2023.

Création d'une astreinte « délestage électrique dans les EHPAD » pour le compte du Département Prévention et Solidarités

1/ Le contexte

Des risques sur l'approvisionnement électrique au niveau national font craindre de possibles délestages électriques cet hiver 2022/2023, pour lesquels l'équipement des EHPAD en moyens d'électro-secours, temporaires ou permanents, laisse envisager des délais de mise en œuvre ne permettant pas de couvrir la période de risque identifiée (à compter officiellement de janvier 2023).

La multiplicité des risques (et particulièrement autour de la mise hors-service des ascenseurs, contrôles d'accès et anti-fugue, éclairages de secours et systèmes d'appel malade et téléphoniques internes) amène donc à prévoir un dispositif exceptionnel de renforcement des effectifs en cas d'alerte portant sur l'un ou plusieurs des 6 établissements, ceci afin d'assurer la sécurité des résidents et limiter l'impact sur des équipes déjà fortement sollicitées depuis 2020.

2/ L'organisation proposée : dispositif d'astreinte de décision et d'exploitation

Deux astreintes sont mises en place :

- une astreinte de décision (binôme de 2 cadres) par tranche de 24 heures, permettant une veille sur les alertes Ecowatt puis la réception des informations de délestage, l'activation des interventions par l'alerte des agents concernés et leur mobilisation à l'horaire prévu, la coordination et la responsabilité logistique du dispositif, voire le renfort des équipes
- une astreinte d'exploitation, mobilisant au maximum 20 agents par jour, permettra le renfort des équipes des établissements et une veille renforcée sur les résidents (surveiller les accès des bâtiments en l'absence de contrôle d'accès, accompagner les résidents dans leurs déplacements, assurer la vigilance sur les besoins, en relais des systèmes appels malade, contribuer au service des repas).

Les agents en astreinte se verront reconnaître une nuit pour chaque période d'astreinte et la prise en compte de leur intervention selon les modalités réglementaires prises après avis du CST du 13 janvier 2023.

Les agents mobilisés sont notamment des agents du département Prévention et Solidarité et des Agents de Surveillance de la Voie Publique (pôle Nantes Centralité).

3/ Mise en œuvre

Ce dispositif a été prévu dans l'urgence pour pouvoir se mettre en place dès le lundi 2 janvier 2023, jusqu'à fin février 2023 (le dispositif pouvant courir jusqu'à fin mars selon les prévisions RTE).

IV – DISPOSITIF FORFAIT MOBILITES DURABLES

Le décret n°2020-1547 pris le 9 décembre 2020 a instauré le forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale. A part le montant (200€ forfaitaire annuel) et le nombre de jours éligibles (100 jours pour une année pleine d'activité à temps plein), sa mise en œuvre est laissée à la décision de chaque collectivité.

Par délibérations n°41 du 2 avril 2021 puis n°46 du 24 juin 2022, la collectivité s'est engagée dans la mise en place de cette indemnité domicile-travail, pour la partie vélo puis covoiturage.

L'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant le montant relatif à cette indemnité, il est proposé que l'indemnité maximale attribuée soit fixée à 300€, et ce pour les agents qui, au titre de l'année 2022, remplissent la condition des 100 jours de déplacement en vélo ou en covoiturage (proratisée en fonction de la quotité de travail ou de la date d'arrivée ou de départ dans la collectivité).

Cette indemnité annuelle, proratisée en fonction de la durée de présence, doit s'appliquer à terme échu, et dès la paie de février 2023.

Parallèlement à la réflexion en cours sur la politique RH relative aux déplacements des agents, en lien avec les politiques publiques sur le territoire, d'autres évolutions du forfait mobilités durables pourront être proposées ultérieurement aux membres de l'assemblée, sans rétroactivité sur 2022.

Après avis du comité social territorial du 13 janvier 2023, il vous est donc proposé de passer à 300€ le montant maximal du forfait mobilités durables pour une déclaration des trajets parcourus en 2022 qui génèrent un versement à partir de la paie de février 2023.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
2. décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de gestion de Loire-Atlantique dans les conditions exposées ci-dessus et approuve la convention afférente (annexe n°2) ;
3. approuve l'adaptation du tableau des astreintes (annexe n°3) ;
4. approuve le montant maximal de 300 € pour l'indemnité de forfait mobilités durables, pour les trajets parcourus à compter du 1er janvier 2022;
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

(9 abstentions)

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°39

Conseil municipal du 3 février 2023

Octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2023 – Approbation.

M. Asseh, adjoint,

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux statuts de l'Agence France Locale - Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale. La Ville de Nantes a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2013. L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la garantie, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Objet

La garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La garantie est consentie au profit des titulaires (les bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la garantie (les titres éligibles).

Montant

Le montant de la garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Ville de Nantes qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de garantie telle que, directement conclu auprès d'AFL.

Durée

La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la garantie

Le mécanisme de garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des membres, dans la mesure où chaque membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la garantie

La garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la garantie

Si la garantie est appelée, le membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Il vous est ainsi proposé d'octroyer, pour 2023, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Ville de Nantes, afin que la Ville de Nantes puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale.

Il vous est également proposé d'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2023, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexes.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. décide que la garantie de la Ville de Nantes est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2023 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Nantes est autorisée à souscrire pendant l'année 2023 ;
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Ville de Nantes pendant l'année 2023 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la garantie est appelée, la Ville de Nantes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de garanties octroyées par Madame la Maire ou son représentant dûment habilité au titre de l'année 2023 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
2. autorise Madame la Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2023, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexes ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°40

Conseil municipal du 3 février 2023

Subventions diverses – Approbation

*M. Asseh, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1. Ville non sexiste

Dans le cadre de sa politique publique pour une ville non sexiste, la Ville de Nantes est pleinement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et à leurs enfants, incarnée particulièrement par Citad'elles.

Créé par la Ville, en partenariat avec le Département de la Loire-Atlantique, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nantes et l'Agence Régionale de Santé (ARS), Citad'elles a vocation à « prendre soin » des victimes, 24h/24, 7j/7 en s'appuyant sur une équipe de professionnels et d'opérateurs institutionnels et associatifs du territoire. Ils y assurent des permanences au plan de la santé globale et psychologique, juridique et judiciaire, de l'accès à leurs droits (sociaux, logement, emploi), de la parentalité et de la reprise de confiance en soi. Soutenir les femmes dans ce cadre partenarial et en un lieu unique, c'est offrir ainsi aux victimes un accompagnement pluridisciplinaire sur mesure, adapté à leur histoire et à leurs souhaits.

C'est là tout l'enjeu de Citad'elles, et c'est dans cet objectif que le Conseil municipal a approuvé, lors de la séance du 4 décembre 2020, des conventions de partenariat pour la période 2021 – 2023 avec des associations engagées dans la lutte contre les violences, dont France Victimes 44 ainsi que l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC).

Conformément à ces conventions, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement des subventions à ces deux associations au titre de l'année 2023 :

- **ATDEC**

Il est proposé de verser une subvention de 1 300 €. Le montant demandé est de 1 300 €, et les montants versés en 2021 et 2022 étaient de 1 150 € et 1 300 €.

- **France Victimes 44**

Il est proposé de verser une subvention de 56 000 €. Le montant demandé est de 56 000 €, et les montants versés en 2021 et 2022 étaient de 56 000 €.

2. Prévention de la délinquance

- **France Victimes 44**

Il s'agit de soutenir cette association à travers l'attribution d'une subvention de 3 080 € dans le cadre des permanences qu'elle assure à la Maison de la Tranquillité Publique pour proposer aux Nantais une aide dans l'accomplissement de leurs démarches administratives ou de médiation/conciliation, gratuitement et en toute confidentialité.

Il est proposé de verser une subvention de 3 080 €. Le montant demandé est de 3 080 €, et les montants versés en 2021 et 2022 étaient de 1 125 € et 1 500 €. Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°24A01 libellé Moyens généraux du CR Sécurité et Tranquillité Publique

3. Jeunesse

- **Maison départementale des adolescents**

Ouverte au public en février 2007, la Maison Départementale des Adolescents (MDA) de Loire – Atlantique est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les adolescents et leur entourage. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 21 ans.

En qualité de partenaire fondateur et membre du groupement d'intérêt public (GIP), la Ville de Nantes contribue à son financement au titre de la politique publique Jeunesses. Les conditions de revalorisation de la subvention annuelle de la Ville de Nantes sont fixées dans la convention constitutive du groupement d'intérêt public, couvrant la période 2012-2027, concernant la gestion de la MDA.

Il est proposé de verser une subvention de 82 244 €. Le montant demandé est de 82 244 €, et les montants versés en 2021 et 2022 étaient de 79 050 € et 79 841 €. Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023, programme n°52C2 , chapitre 65, fonction 338.11, article 6558, libellé « autres contributions obligatoires ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution à l'association France victimes 44 d'une subvention de 56 000 € au titre de la politique publique ville non sexiste et de 3 080 € au titre de la politique publique prévention de la délinquance ;
2. approuve l'attribution à l'association ATDEC d'une subvention de 1 300 € au titre de la politique publique Ville non sexiste ;
3. approuve l'attribution au GIP Maison départementale des adolescents d'une subvention de 82 244 € ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Non participation au vote de Mme Langlois

Nantes, le 03 février 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Cécile BIR

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

Délibération n°41

Conseil municipal du 3 février 2023

Désignation – Réseau National des Budgets Participatifs – Approbation.

*M. Asseh, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Il est proposé au conseil municipal de désigner Catherine BASSANI en tant que représentante de la Ville de Nantes au sein de l'association Réseau National des Budgets Participatifs.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. décide à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
2. désigne Catherine BASSANI au sein de l'association Réseau National des Budgets Participatifs de Nantes en tant que représentante de la Ville de Nantes ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

Délibération n°42

Conseil municipal du 3 février 2023

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.

*M. Bolo, adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

I – Subventions

Soutien au projet associatif Soli'Cité

Le projet de l'association Soli'cité s'inscrit sur le territoire du Clos Toreau en lien avec les acteurs et jeunes du quartier. Il vise à accompagner les jeunes de 16 à 30 ans en particulier les plus éloignés des dispositifs dits de « droit commun », dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, à des horaires où les autres professionnels ne sont pas présents (de 18h00 à 2h du matin) et sur les « lieux de présence » des jeunes (notamment les halls d'immeubles) ; les accompagner dans leurs projets et initiatives (emploi, citoyenneté, mobilité locale et internationale, etc) et leur proposer des temps d'animation socio-culturelle et de sorties.

Il est proposé une subvention d'un montant de 10 000 € pour le soutien au fonctionnement et aux activités de l'association Soli'Cité.

Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire 18.10 65748 du programme 24F.

Subvention de fonctionnement à l'Association des Seniors Nantais (ORPAN)

Avec plus de 1 300 adhérents individuels et de nombreux adhérents institutionnels ou associatifs, l'association des Seniors Nantais (ORPAN) est un partenaire significatif de la Ville de Nantes.

L'ORPAN est ouvert à tous les retraités et personnes âgées nantais. Concernant les personnes âgées dépendantes, l'ORPAN met en œuvre des actions d'animation, en partenariat avec les autres acteurs du réseau gérontologique, notamment les gestionnaires de structures collectives d'hébergement pour personnes âgées.

Une convention, signée le 14 décembre 2018 entre la Ville de Nantes et l'association, définit les activités initiées par l'association prises en compte par la Ville dans les champs de la vie sociale, de la lutte contre l'isolement et de l'information-conseil auprès du public âgé.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2023, de verser à l'association des Seniors Nantais (ORPAN) une subvention de fonctionnement de 896 300 € (cf. annexes 1 et 2).

Subvention de fonctionnement et d'investissement au CCAS de Nantes

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement les articles L123-4 et L123-5, détermine le statut des C.C.A.S., établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le centre communal d'action sociale est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le C.C.A.S. de Nantes est chargé par la Ville de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales.

Le C.C.A.S. de Nantes constitue ainsi, conformément à son statut, l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des Nantais les plus fragiles : lutter contre les processus de précarisation et d'isolement, agir sur les leviers favorisant l'inclusion et s'adapter à un contexte en constante évolution.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville attribue au C.C.A.S. une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services de proximité en direction des Nantais au bénéfice de la cohésion sociale.

Depuis le 1er janvier 2002, les modalités de coopération entre la Ville et son CCAS ont été encadrées par une convention ayant fait l'objet d'une adoption croisée par les deux assemblées délibérantes en décembre 2001. Après bilan et évaluation de la période 2002-2015, une nouvelle convention a été adoptée en novembre 2015.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2023, de verser au CCAS de Nantes une subvention de fonctionnement de 30 570 427 € et une subvention d'équipement de 213 000 € (cf. annexe 1).

Soutien des actions SOS Méditerranée

Depuis 2014, plus de 20 000 hommes, femmes et enfants ont péri ou disparu en mer Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe, selon l'estimation de SOS Méditerranée. SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer constituée de citoyens mobilisés pour porter secours aux personnes migrantes qui tentent la traversée, depuis la Libye et le plus souvent vers les côtes italiennes. Elle intervient dans le cadre du droit maritime international.

SOS Méditerranée a porté secours à près de 37 000 personnes, en Méditerranée centrale depuis 2016.

Fidèle à son positionnement humaniste et citoyen, engagée dans un accueil digne des personnes migrantes et dans un soutien des initiatives citoyennes en leur faveur, la Ville de Nantes qui s'inscrit dans les principes du droit maritime international, souhaite renouveler son soutien à la plateforme des collectivités territoriales solidaires avec SOS Méditerranée, en lui octroyant une subvention de fonctionnement de 30 000 €, dont la convention établit les modalités (cf. annexes 1 et 3).

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 Chapitre 65 fonction 428.10 article 65748 programme14E.

Subventions aux associations dans le cadre de l'Appel à Projets de Développement International Solidaire – APDIS

Dans le cadre de son dispositif d'appel à projets, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires en Afrique du Nord et Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique latine / Caraïbes et en Asie.

Les projets des associations s'inscrivent dans les thématiques suivantes : les secteurs santé/social (aide médicale, hygiène, nutrition, prévention), le développement local (actions culturelles, économiques, agricoles et sociales, urbaines et rurales, financements solidaires, mutuelles de santé), l'éducation et la formation ainsi que l'environnement (énergies renouvelables, eau, collecte des déchets, recyclage).

Le projet de l'association Tissé Métisse a été retenu dans le cadre du 2^e appel à projets en 2022, pour un montant de 5 000 €.

La subvention a été votée lors du Conseil municipal du 9 décembre 2022 mais n'a pas pu être versée, faute d'avenant à la convention triennale 2022-2024. Il est donc proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention 2022-2024 (cf. annexe 4) afin de permettre le versement de cette subvention sur l'exercice 2023 (chapitre

65748.APDIS, fonction 048.10, programme 35C). Le montant demandé est de 6910 €, aucune subvention n'a été versée en 2021 et 2022 au titre de l'APDIS.

II- Dispositions tarifaires

Occupation du domaine public des parcs, jardins et squares de la Ville de Nantes

Il vous est proposé pour 2023 une évolution de 6 % des tarifs pour l'occupation du domaine public des parcs, jardins et squares de la Ville (cf. annexe 5).

III – Autres dispositions financières

Convention de mise à disposition du gymnase du lycée Saint Félix

L'OGEC Nantes Erdre met à disposition de la Ville de Nantes par le biais une convention le gymnase du Lycée St Félix (une grande salle d'une surface totale de 1004 m²) pour son compte ou le compte d'associations sportives. La Ville s'engage à verser à l'OGEC Nantes Erdre une redevance annuelle pour l'occupation du gymnase soit 22 € par heure d'utilisation payable en une fois en fin d'année scolaire par une facture émise par l'OGEC Nantes Erdre. Cette convention (cf. annexe 7) prend effet le 1er septembre 2022 pour se terminer le 30 août 2023.

Mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés 2023-2026

La Ville de Nantes met à la disposition des lycées publics et privés nantais une partie de ses équipements sportifs.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention quadriennale et tripartite pour mise en place au 1^{er} janvier 2023 entre la Ville, le Conseil Régional et chaque établissement. Cette convention définit les modalités d'utilisation des équipements sportifs. Elle fera l'objet d'une actualisation par voie d'avenant chaque année civile afin de prendre en compte la revalorisation des tarifs et des volumes horaires d'accès aux équipements. Sont joints en annexes :

- un exemplaire de la convention applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les lycées publics (cf. annexe 8)
- un exemplaire de la convention applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les lycées privés (cf. annexe 9).

Convention de subvention FEDER React EU avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour le projet « Équipement numériques des écoles nantaises et des familles »

Dans le cadre du plan de relance européen FEDER-REACT EU, le Conseil régional des Pays de la Loire, autorité de gestion de ce fonds a lancé un appel à projets. La Ville de Nantes a déposé une demande de subvention pour son projet d'équipement numérique des écoles nantaises et des familles en partenariat avec Nantes Métropole, chargée de la modernisation du système d'information des écoles. Il est proposé de signer la convention de subvention FEDER (cf. annexe 10) avec le Conseil régional des Pays de la Loire qui attribue une subvention de 1 886 462,79 € à la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour ce projet.

Politique publique petite enfance – contrat d'aide financière – Fonds Publics et Territoires

La ville de Nantes a répondu à l'appel à projets lancé par la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre du Fonds Publics et Territoires visant à mieux répondre aux besoins des publics et aux spécificités des territoires (cf. Annexe 11). La CAF de Loire-Atlantique a décidé de soutenir le projet suivant porté par la Ville de Nantes :

« Places réservées pour offrir des solutions d'accueil d'urgences » : la CAF a décidé d'apporter une aide financière de 178 500 € pour ce projet. Cette participation permet une prise en charge partielle des dépenses liées à l'accueil d'urgence mis en place par la Ville dans les crèches municipales.

Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) associatifs – modification - approbation

Par délibération n° du 9 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le versement d'une subvention de 5 250 € au LAEP La Marouette et une subvention de 15 500 € au CEMA et les conventions associées (cf.

annexes 12 et 13). Or, les montants figurant dans cette délibération au profit de ces deux LAEP sont erronés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 250 € au CEMEA pour le LAEP « le 104 » et le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 500 € pour le LAEP de La Marouette.

Politique publique petite enfance – subvention à la Fédération des Particuliers Employeurs de France FEPEM

Afin de promouvoir le « bien grandir » à Nantes, il a été approuvé une convention avec la FEPEM lors de la délibération N°23 du 17 décembre 2021. Cette subvention ayant une application pluriannuelle et en accord avec le partenaire FEPEM, elle verra sa mise en paiement (2 600 €) en fin de période d'application soit en 2025.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention en 2025.

Politique publique petite enfance – don de vaisselles

Dans le cadre du remplacement de la vaisselle plastique dans tous les multi-accueils municipaux, il est proposé de faire de nouveaux dons de vaisselles en plastique à des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité au bénéfice des familles et de la petite enfance : Le montant estimatif du don est de 1 600 €. Les associations bénéficiaires sont : Le Ptit Lieu, Tinhi Kmou, Secours Populaire, la Fabrik pour Agir, l'Autre Cantine et les Restos du Coeur.

Politique publique petite enfance- Avenant Bonus Territoire Crèche Les P'tits Haubans

A l'identique de ce qui a été proposé au conseil municipal du 9 décembre 2022, dans l'attente d'une refonte plus globale des conventions, qui sera rendue nécessaire par l'arrêt au 31 décembre 2022 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la CAF et la Ville de Nantes au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus territoire CTG », il est proposé de modifier par avenant la convention entre la Ville de Nantes et l'association Aide à domicile pour tous (ADT) qui gère la crèche Les P'tits Haubans pour permettre à la Ville de Nantes de percevoir le « bonus territoire », subvention versée par la CAF pour une durée complémentaire de deux années et de la prolonger de deux ans (cf. annexe 14) .

Conventions avec l'association Mobilis

Dans le cadre du festival Atlantide qui se déroulera au Lieu Unique du 3 au 5 mars 2023, Mobilis et la Ville de Nantes organisent conjointement une journée professionnelle sur la thématique de la prescription littéraire. Cette journée se déroulera sous forme de conférences et d'ateliers animés par des intervenants extérieurs afin de présenter aux professionnels du livre et à toute personne intéressée les enjeux liés à cette thématique.

L'inscription à l'évènement est gratuite et ouverte à tous. Les frais d'organisation, à hauteur de 3 400 € maximum, seront partagés entre la Ville de Nantes et Mobilis.

Par ailleurs, le Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) verse chaque année une subvention portée par l'État via la DRAC Pays de la Loire et la région Pays de la Loire, permettant aux bibliothèques d'acquérir des œuvres patrimoniales remarquables. 500 œuvres ont ainsi été acquises par 15 établissements depuis la création du FRAB en 1990. Pour valoriser et faire connaître cet ensemble, Mobilis, les Bibliothèques municipales classées de Nantes, d'Angers et du Mans organisent une exposition consacrée aux plus belles acquisitions réalisées avec le soutien du FRAB. Cette exposition se tiendra dans les locaux du Château d'Angers de décembre 2023 à avril 2024.

Mobilis est chargé de piloter et coordonner les différents partenaires. Elle prendra en charge un certain nombre de prestations qui seront refacturées aux différentes communes. La participation de la Ville de Nantes s'élèvera au maximum à 10 000 €.

Il est proposé d'approuver les conventions qui définissent les modalités de ces deux partenariats avec Mobilis (cf. annexes 15 et 16).

IV – Durées d’amortissement – complément

Il est proposé de compléter les délibérations existantes sur les durées d’amortissement des biens acquis par la Ville de Nantes (délibérations des 6 décembre 2019, 11 décembre 2020, 25 juin 2021, 28 janvier 2022 et 24 juin 2022) afin de prendre en compte l’achat de biens d’occasion. Leur durée d’amortissement sera égale à leur durée résiduelle au regard de la durée d’amortissement d’un bien neuf.

V – Remises gracieuses et annulations de titres

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les remises gracieuses de frais d’enlèvement de fourrière automobile suivante (à imputer au chapitre 65, sous-fonction 11-10) :

Remise gracieuse totale :

Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
██████████	██████████	127,69 €	127,69 €	Dysfonctionnement borne
██████████	██████████	127,69 €	127,69 €	Classement du PV par l’Officier du Ministère Public
██████████	██████████	134,11 €	134,11 €	Double Signalisation
		389,49 €	389,49 €	

Il est par ailleurs proposé la remise gracieuse suivante (à imputer au chapitre 65, fonction 01.01) :

Remise gracieuse sollicitée par	Titre concerné	Objet du titre	Montant de la créance	Remise gracieuse proposée	Motif
██████████	██████████	Trop perçu sur salaire	3 279,35 €	1 639,68 €	Grande difficulté financière

Le Conseil délibère et,

- 1.approuve le versement d’une subvention de 10 000 € à l’association Soli’Cité ;
- 2.approuve le versement de la subvention de fonctionnement 2022 à l’ORPAN d’un montant de 896 300 € (cf. annexes 1 et 2) ;
- 3.approuve le versement de la subvention de fonctionnement 2022 au CCAS de Nantes d’un montant de 30 570 427 € (cf. annexe 1) ;
- 4.approuve le versement de la subvention d’équipement 2022 au CCAS de Nantes d’un montant de 213 000 € (cf. annexe 1) ;
- 5.approuve le versement d’une subvention de 30 000 € au bénéfice de la plateforme de soutien à l’association SOS Méditerranée (cf. annexe 1 et 3) ;
6. approuve l’avenant à la convention avec triennale 2022-2024 avec l’association Tissé Métisse (cf. annexe 4) ;
- 7.approuve l’évolution de 6 % des tarifs relatifs à l’occupation du domaine public des parcs, jardins et squares (cf. annexe 5) ;

8. approuve la signature de la convention d'utilisation du gymnase de l'OGEC Nantes Erdre (cf. annexe 7) ;
9. approuve les dispositions tarifaires relatives à la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés, et approuve les conventions (cf. annexes 8 et 9) ;
10. autorise la convention de subvention FEDER React EU avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour le projet « Équipement numérique des écoles nantaises et des familles » (cf. annexes 10) ;
11. approuve la signature des contrats d'aide financière avec la CAF de Loire-Atlantique (cf. annexe 11) ;
12. approuve le paragraphe rectificatif relatif au versement de subvention aux LAEP associatifs, de la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2022 (cf. annexes 12 et 13) ;
13. approuve le paiement de la subvention de 2600 € à la FEPEM en 2025 ;
14. approuve l'avenant à la convention entre la Ville de Nantes et l'association Aide à domicile pour tous (ADT) (cf. annexe 14) ;
15. approuve le don de vaisselles à des associations nantaises (Le Ptit Lieu, Tinhi Kmou, Secours Populaire, la Fabrik pour Agir, l'Autre Cantine et les Restos du Coeur) ;
16. approuve les conventions de partenariats avec l'association Mobilis détaillées dans l'exposé ci-dessus (cf. annexes 15 et 16) ;
17. fixe la durée d'amortissement des biens mobiliers achetés d'occasion à leur durée résiduelle au regard de la durée d'amortissement d'un bien neuf ;
18. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile présentées ;
19. accepte d'accorder une remise gracieuse partielle du titre de recettes émis à l'encontre de la personne individuelle citée ci-dessus ;
20. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(3 voix contre)

La secrétaire de séance

Cécile BIR

Nantes, le 03 février 2023,

La Maire

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 13 février 2023.

IV Débats

La séance est ouverte à 9 heures.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE – Merci. Bonjour à chacune et chacun.

Nous avons à désigner une secrétaire de séance. Je propose Cécile Bir.

Par ailleurs, conformément aux évolutions de la réglementation, vous vous souvenez que nous avons à désigner une première suppléante en cas d'empêchement de la secrétaire de séance, puis un deuxième suppléant en cas d'empêchement de la deuxième secrétaire de séance. Je propose en premier suppléant Patrice Boutin. En première suppléante, je propose Delphine Bonamy. Merci. En deuxième suppléant, je propose Simon Citeau. Merci.

Chers collègues, avant de pouvoir étudier le procès-verbal de la dernière séance, nous allons ouvrir ce Conseil municipal par un hommage à Michel François. Chers collègues, avant d'ouvrir notre Conseil municipal, je veux rendre hommage à Michel François, qui nous a quittés le 6 janvier dernier. De 1989 à 2001, il a siégé ici, au Conseil municipal de Nantes. De 1989 à 1995, il a été conseiller délégué à l'insertion professionnelle, puis de 1995 à 2001, conseiller délégué à la fiscalité et au patrimoine communal. C'est ensuite à Saint-Herblain, de 2008 à 2014, qu'il a participé à la vie politique locale. Toutes ces années, il a défendu avec cœur, il a défendu avec conviction et ténacité l'identité bretonne, en particulier à Nantes.

Pour Michel François, lutter pour faire vivre l'histoire de la Bretagne, pour faire vivre sa langue, pour faire vivre sa culture, ce n'était pas regarder en arrière. C'était reconnaître la valeur de toutes les cultures, y compris notamment paysannes et ouvrières. C'était faire entendre toutes les voix. Ce n'était pas un repli, mais l'ambition profonde faire rayonner la Bretagne. Pour lui, ce combat rejoignait un attachement profond à l'idéal et au combat de justice sociale. Je veux saluer devant vous, et devant sa famille, en Michel François l'engagement d'une vie, cette capacité à mettre toute une vie au service d'une cause. Il a fait partie des fondateurs de l'association du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne, qui deviendra Bretagne réunie. Il a animé de sa verve les réunions de l'UDB, dont il a été un pilier. Et je salue bien sûr l'ensemble de ses collègues présents dans l'assemblée. Et puis il a été parent d'élèves Diwan, ces écoles associatives sous contrat avec l'État qui font de la langue bretonne la langue d'enseignement.

Ce combat-là, ce combat pour l'enseignement de la langue bretonne, est peut-être celui qui a le plus marqué les esprits. En 1991, il est allé jusqu'à se lancer dans une grève de la faim qui durera 23 jours pour qu'un professeur de breton soit nommé dans une école nantaise. L'Éducation nationale finira par lui donner raison. Puis Michel François consacrait beaucoup de temps à réfléchir, à penser, à écrire ses combats dans la revue *Le Peuple Breton*, mais aussi sur son blog, qui continue de faire vivre sa verve, son énergie, sa passion pour la Bretagne.

Aujourd'hui, je vous invite, je nous invite à penser à lui, à sa famille, à ses proches, à qui j'adresse en notre nom à tous nos plus sincères condoléances. Je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Merci.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 – Approbation.

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vais vous inviter à observer le procès-verbal.

Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tous. Je me permets d'intervenir sur ce procès-verbal pour vous signaler une erreur. Une erreur, je rassure tout de suite notre service des assemblées, qui n'est pas technique, mais politique. Nous avons évoqué lors du dernier Conseil municipal la question de la Maison du peuple et vous y dites explicitement dans le PV que cette association n'appelle pas à la désobéissance civile. Chacun d'entre nous aura pu constater que c'est faux avec l'occupation illégale d'une maison au mois de janvier dernier. Il est dit également dans ce procès-verbal que cette structure, la Maison du Peuple, œuvre pour les luttes climatiques. Je ne sais pas si l'un d'entre vous a compris ici en quoi occuper une maison de manière illégale pouvait contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Je vous alerte là-dessus, Madame la Maire, et nous en avons échangé hier... nous vous avons adressé des courriers. Je vous alerte parce que je crois que c'est un sujet qui est extrêmement grave. Vous avez signé avec cette association une convention qui rappelle que des lois doivent être respectées en toutes circonstances. Vous avez signé avec cette association une charte d'engagement mutuel qui rappelle que les principes et les valeurs de la République doivent être respectés, et nous avons tous fait le constat que la Maison du Peuple a bafoué les lois de la République et n'a respecté ni la convention que vous avez signée avec elle ni la charte d'engagement mutuel. Vraiment, je crois, quels que soient

les motifs... on connaît les motifs de la Maison du Peuple et on connaît aussi les difficultés de logement à Nantes pour les plus fragiles d'entre nous, et notamment pour les personnes migrantes. Personne ne conteste ces difficultés ni les enjeux humains qui sont derrière. Mais quand on incarne la responsabilité d'une collectivité, quand on est à la tête de la sixième ville de France, vraiment, je crois qu'on se doit d'être irréprochable sur l'application des lois par les associations que nous soutenons au titre de la municipalité. J'ai entendu les propos de votre adjointe.

Encore une fois, on en a parlé hier. Mais je crois que même pas une fois, Madame la Maire, même pas une fois on ne doit laisser passer les attitudes de cette structure ou d'autres qui transgressent la loi, quel qu'en soit le motif et quelle qu'en soit la raison. Sinon, et il y a une expression pas très élégante qui me vient à l'esprit, mais qui est très à la mode... sinon, on va « bordéliser » la ville, Madame la Maire. Je crois que les Nantais ne nous le pardonneront pas.

Nous vous appelons donc solennellement, comme nous l'avons fait avec mes collègues du groupe Mieux vivre à Nantes au travers du courrier que nous vous avons fait parvenir, à cesser immédiatement tout soutien à la Maison du Peuple, parce que nous considérons que ce qui s'est passé est grave, parce qu'en tant qu'élus, nous ne devons rien laisser passer et parce que nous sommes responsables de l'argent des Nantais, qui ne doit pas servir à subventionner l'illégalité. Je vous remercie, Madame la Maire, de prendre en compte cette demande.

Mme la MAIRE – Merci.

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je vais appuyer les propos de Laurence Garnier. Nous, nous en parlons depuis le mois de juillet dernier. Nous avons découvert qu'une association appelée MXB, pour Maison du Peuple et Base... on voit bien la volonté, cachée d'ailleurs, cette réalité d'association qui prône la désobéissance civile. Mi-octobre, nous avons à nouveau alerté sur la volonté d'une partie de votre majorité de créer un lieu d'accueil inconditionnel autogéré. Ce qui montre une forme de ZAD future. Vous avez rigolé, beaucoup ont rigolé à cette époque-là.

Fin octobre, nous avons même proposé par courrier de travailler plutôt sur ces centaines de mètres carrés sur un lieu d'accueil pour le sans-abrisme, dans le cadre du fonds de solidarité et de la lutte contre le sans-abrisme. Là aussi, pas de retour. En décembre, idem, on dénonce à nouveau la désobéissance civile. Beaucoup rigolent à nouveau. Et là, on se retrouve le 8 janvier sur cette même Maison du Peuple qui ouvre ce squat et s'assied complètement sur toutes les lois de notre pays, et tout cela avec le soutien indirect de la ville, puisque nous découvrons aujourd'hui dans le compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal qu'une petite ligne indique qu'un local situé rue Trarieux est mis à disposition à MXB pour 110 m² à titre gratuit. Nous aussi, nous souhaitons que vous puissiez faire respecter la loi.

C'est aussi un des rôles du maire en tant que représentant de l'État et nous souhaitons que cette convention soit rompue. Puisque de toute façon, cette Maison du peuple, base qui se cache derrière ce nom MXB, a rompu cet engagement de respecter la loi. Nous vous demandons aussi à nouveau, après déjà 5 ou 6 interventions sur ce sujet, de rompre cette convention et de rétablir ces locaux pour, pourquoi pas, un local qui accueillerait des sans-abri.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Christophe Jouin a demandé la parole.

M. JOUIN, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, chère Madame Garnier, chère Madame Oppelt, vous interpellez notre conseil sur l'occupation d'une maison appartenant à des particuliers. Je partage un seul point de votre intervention : ces situations ne devraient jamais avoir lieu. Personne ne devrait jamais avoir à pousser la porte d'un bâtiment inhabité pour se mettre à l'abri. D'abord, ce n'est jamais de gaieté de cœur que des militants se mettent en danger pour mettre à l'abri des personnes dans le besoin. Il s'agit d'un état de nécessité né de la carence chronique de l'État en matière d'hébergement d'urgence. La désobéissance civile est alors la seule voie à la portée des militants pour pouvoir offrir un abri même temporaire à des personnes à la rue. Avez-vous une seule fois essayé d'appeler le 115, le numéro qui permet d'obtenir théoriquement un hébergement d'urgence ? Si vous l'aviez déjà fait, probablement que votre approche ne serait aujourd'hui pas la même.

On ne peut que constater que la mode n'est pas à la prise en compte des difficultés des personnes ayant des difficultés financières ou carrément à la rue. La proposant trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour les personnes occupant un logement sans droit ni titre ou encore la résiliation automatique du bail en cas d'impayés de loyers, toutes ces propositions de loi n'ont qu'une seule visée : renforcer encore davantage les pouvoirs des propriétaires sur les locataires en criminalisant la pauvreté. Quelques jours après l'anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre, les propos tenus dans cette enceinte sont proprement choquants, et la vague législative qui s'ouvre sur ces sujets va aux antipodes de ce qui était défendu en son temps par l'Abbé Pierre et dont la philosophie perdure aujourd'hui grâce à la fondation qui porte son nom. Ce gouvernement ne recule devant rien pour rendre encore plus compliquée la vie des plus pauvres de notre société.

Permettez-moi de renouveler le soutien du groupe écologiste et citoyen au collectif Base et maison du peuple, qui met en œuvre très concrètement les valeurs de solidarité, d'écologie et d'humanisme.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci.

Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Bonjour à tous. Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous.

À nouveau, on vient d'entendre un soutien affiché et assumé à la Maison du peuple. Moi, Madame la Maire, je veux vous poser une question simple que se posent beaucoup de Nantais. Sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres, que pensez-vous vraiment ? Que soutenez-vous ? Puisque nous ne savons pas si nous devons croire la position de Madame Bertu, qui a rappelé le principe de l'égalité, ou la position de Madame Vitoux et de Monsieur Jouin, qui soutiennent une action illégale. En vous taisant, vous pensez peut-être acheter une forme de paix ou préserver un équilibre précaire qui, malheureusement, je pense, est déjà un déséquilibre au sein de votre majorité. Mais surtout, vous désespérez les Nantais qui ont besoin de croire que l'État de droit existe et que vous le défendez. Le problème, c'est que vos oppositions internes et externes se sentent des ailes avec ce silence.

Allez-vous défendre la position Madame Vitoux et de Monsieur Jouin ? Ma question est claire. Ou bien la position plutôt de Madame Bertu. On ne vous a pas entendue sur ce dossier. Ne nous dites pas que ce sont les deux à la fois. Le « en même temps » ne vous ressemble pas. Cela ne peut pas être les deux à la fois. C'est l'un ou l'autre. Je suis curieux votre réponse.

Merci, Madame.

Mme la MAIRE – Merci.

Je vais vous la réitérer bien volontiers, mais je vous invite à suivre avec un peu plus d'attention l'actualité nantaise, puisque je me suis exprimée très clairement sur ce sujet lors d'une émission en partenariat avec Télé Nantes et Ouest-France il y a déjà plusieurs jours.

Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire.

Monsieur Chombart de Lauwe, la ficelle est grosse. À chaque Conseil municipal, vous essayez de trouver des chemins pour tâcher de diviser notre majorité. Je crains que vous n'y arriviez pas. Pour un peu plus de sérénité, revenons donc au débat républicain, aux mots et aux termes. S'il y a un irrespect de la loi, il vient avant tout de l'État et de son gouvernement. Je vous rappelle que le droit au logement opposable nous est venu du regretté Jacques Chirac et que donc, en premier lieu et en première intention, il appartient aux services de l'État de loger les personnes en urgence. Ce qu'il est aujourd'hui incapable de faire.

Deuxième remarque, nous avons l'habitude, et c'est peut-être compréhensible quand vous défendez une réforme qui est rejetée par une majorité de l'opinion face à un monde syndical, la démocratie sociale que vous n'écoutez pas et qui est parfaitement unie... on comprend bien vos inquiétudes. On comprend bien vos inquiétudes face à tous ceux qui expérimentent, qui résistent, qui protestent parfois. Mais là aussi, pas d'indignation à géométrie variable, puisque je vous ai entendues toutes deux protester aussi lorsqu'il y a manifestation, jusqu'à parfois demander de les interdire. Je rappelle donc ici que le droit de grève et son corollaire, la manifestation, sont un droit constitutionnel.

Vous voyez, moi, je veux bien qu'on ait des débats sur la loi et le droit. Mais alors, prenons les sous tous ces angles, et vous voyez que c'est un peu plus compliqué que la manière dont vous l'avancez. En tout cas, s'il s'agit là encore une fois d'essayer de nous diviser, je vous le dis, vous n'y arriverez pas.

Mme la MAIRE – Merci.

Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Bonjour à toutes et à tous.

Vous commencez, Madame Garnier, en parlant du courrier que vous nous avez adressé. Je regrette que vous ne précisiez pas qu'on vous a répondu, à ce courrier, en vous apportant les réponses qu'on va vous apporter à nouveau. Oui, on a immédiatement, évidemment... j'ai, en mon propre nom et au nom de l'ensemble de notre majorité, dénoncé immédiatement cette occupation illégale. Vous le savez, puisque je vous l'ai dit. Nous avons exigé que cette maison soit immédiatement rendue à ses propriétaires. C'est quelque chose qu'on a également pu apporter avec mon collègue Simon Citeau, puisque vous essayez de nous opposer... on a tous les deux pu contacter la famille pour apporter cette position et notre soutien face à cette situation. Cela n'enlève rien à ce que mes collègues ont dit sur le fait que l'on ait une urgence sur les questions de logement. Mais sur la question de cette occupation de cette maison, évidemment, nous avons eu une position commune.

On a évidemment profité de ce message pour pouvoir avoir un message à l'attention de l'ensemble du collectif, puisque là aussi, vous essayez de pointer la Maison du peuple en précisant que nous avons une convention avec la Maison du peuple. Nous avons une convention avec un collectif d'associations qui regroupe une trentaine d'associations dans un cadre précis, d'un centre d'actions climatiques. On leur a donc rappelé que ce cadre-là, évidemment, oblige les associations à respecter la loi en tout temps. On a fait ce rappel. On a fait les choses dans les règles, Madame Garnier, quoique vous puissiez en penser.

Et puis je voudrais juste m'arrêter sur le fait que Madame Oppelt, vous ne faites que dire qu'à la place de cette occupation, on pourrait créer de l'hébergement. En fait, ce n'est pas possible. On a bien un local qui est dédié à l'hébergement sur le site de Broussais, qui est occupé aujourd'hui par l'ANEF FERRER, où il y a plus de 80 personnes.

OK, ensuite, on a un bâtiment qui n'est pas un bâtiment à but d'hébergement dans lequel un collectif MXB occupe des espaces. Cela ne peut et ne pourra pas être transformé en hébergement. Je vous demande donc d'arrêter de faire cette proposition qui n'a aucun sens au vu des lieux. On vous a donné les plans, on vous a donné la convention. Je peux vous donner tous les éléments que je veux : cela s'arrête là puisque cette proposition n'est absolument pas crédible. C'est un local associatif avec un objectif de réunion. C'est bien ce pour quoi il doit être utilisé. C'est bien ce pour quoi il est aujourd'hui pensé et c'est bien dans ce sens que notre convention est effective avec ces associations.

Mme la MAIRE – Merci.

Deux choses, de manière extrêmement simple et extrêmement claire : la première, Monsieur Chombart de Lauwe, comme je l'ai dit le 12 janvier, je condamne sans aucune ambiguïté l'occupation d'un logement privé qui appartient à des Nantaises et des Nantais. Ma position est très claire. Je l'ai dit le 12 janvier. Je le redis là, ce matin.

Deuxième élément, je vous invite vraiment, chacune et chacun, très sincèrement, à lire avec grande attention, à réécouter les propos de Christophe Robert, hier, patron de la fondation Abbé Pierre, un homme dont personne ici ne peut mettre en doute le niveau d'engagement, une honnêteté intellectuelle à toute épreuve, qui fait la preuve de sa capacité et à être force de proposition et à être engagé comme militant sur ce grand sujet du mal-logement en France.

Je cite un ou deux des éléments qu'il a partagés hier et avant-hier : l'absence d'une politique publique d'envergure, qui se manifeste par un indicateur d'une rare violence ; le nombre croissant de personnes et notamment d'enfants à la rue. Je crois que sur ces sujets, au-delà de la situation précise que nous venons d'évoquer, si nous voulons en sortir par le haut, il y a urgence à mettre autour de la table les hommes et les femmes qui agissent de bonne foi sur ces sujets. Je ne doute pas que nombre d'entre nous écouteront les propos de Christophe Robert avec une attention tout à fait soutenue.

Je mets aux voix le procès-verbal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons à examiner ensuite les comptes rendus des décisions prises sur délégation du Conseil municipal.

Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Ce n'est pas du harcèlement, Madame la Maire.

Vous me permettez de prolonger en deux phrases les propos sur la thématique Maison du peuple, simplement pour dire au sein de cette assemblée que ce n'est pas parce qu'on est de droite qu'on est insensible à la question du mal-logement, à la question des personnes fragiles, à la question des personnes migrantes. Oui, le 115, Monsieur Jouin, on connaît. Oui, les personnes fragiles qu'on trouve dans la rue, on connaît. Oui, les personnes migrantes, on connaît. On connaît ces enjeux. On connaît des squats dans un certain nombre de secteurs de la ville et évidemment, on y est particulièrement sensible en tant qu'élus et tout simplement en tant qu'hommes et femmes.

Vous avez écrit manifestement votre intervention. Je ne vous le reproche pas. Je constate simplement que vous lisez vos propos en disant que vous avez entendu des interventions extrêmement choquantes au sein de cette assemblée. Je pense qu'ils nous visaient nous et Madame Oppelt. Je trouve toujours un peu surprenant que vous puissiez qualifier nos propos de choquants en les ayant écrits la veille au soir, alors que je pense qu'ils n'avaient rien de choquant.

Simplement, et je voudrais terminer par cela, la loi est là pour protéger les plus fragiles. Bien sûr, il y a beaucoup d'imperfections de notre société, mais la vocation même de la loi, c'est précisément de protéger les plus faibles. Sinon, c'est la loi du plus fort qui règne. Je crois qu'ici, personne n'en veut. Aussi, même s'il y a des imperfections lourdes de conséquences humaines que l'on constate tous, notre devoir premier, c'est de protéger la loi. Parce qu'en la protégeant, on protège d'abord et avant tous les plus fragiles.

Ensuite, je voulais intervenir sur le compte rendu des délégations. Parce qu'encore une fois, on y trouve un certain nombre de lignes qui défendent les intérêts de la ville dans le cadre d'agressions de policiers municipaux. C'est

désormais récurrent. Nous avons le sentiment que ces lignes apparaissent de plus en plus fréquemment au sein de ce compte rendu des délégations.

Je voulais donc d'abord, un, rendre hommage à nos policiers municipaux qui s'exposent au quotidien sur la voie publique pour nous protéger, pour protéger les Nantais. Je voulais aussi vous demander quelle était l'évolution des agressions de ces policiers municipaux, parce qu'on a le sentiment qu'elles sont de plus en plus régulières.

Puis je voulais revenir... on le fait maintenant de manière régulière, mais le sujet est trop important pour ne pas le faire, et vous êtes attendus, nous sommes attendus sur ce sujet par les Nantais, sur la gestion de la police municipale à Nantes. Parce que vous vous êtes engagés à recruter 70 policiers municipaux supplémentaires à l'automne 2021, 50 supplémentaire, soit 120 à l'automne 2022. La réalité est toute différente et aujourd'hui, les policiers municipaux, qui viennent nous voir et qui viennent nous parler, nous disent qu'ils sont 121. Je rappelle qu'ils étaient 115 en 2020. 121, c'est le chiffre qui est inscrit sur la liste qui est donnée au chef de brigade. Vous avez recruté cinq policiers municipaux en trois ans. Chaque Nantais appréciera l'engagement qui est le vôtre pour faire face aux enjeux de sécurité que nous connaissons à Nantes.

La question, c'est « pourquoi ? » Pour moi, il y a trois sujets : d'abord, une question de rémunération. Il semblerait, et je ne sais pas si Monsieur Bolo est là... j'aperçois le haut de sa tête.

Il semblerait qu'ils soient rémunérés à hauteur de 1800 euros nets à grade équivalent à Nantes pour un salaire de 2000 euros nets à Lille. Quid de la rémunération, Monsieur Bolo, des agents municipaux dont vous avez la responsabilité ?

Deuxième question : ils ne sont pas armés. Je crois que Nantes devient une exception française à ce titre-là, avec peut-être une ou deux grandes métropoles.

Troisième élément : ils souffrent à l'évidence d'un manque de reconnaissance de votre part, Madame la Maire, et je rappelle que vous avez expliqué qu'ils ne seraient pas capables d'intervenir pour empêcher un viol, et de la part des élus qui en sont responsables et qui s'engagent à les recevoir, et qui ne les reçoivent pas. La conséquence pour les Nantais : les brigades de nuit jusqu'à deux heures du matin, où en êtes-vous de cet engagement ? Nous attendons des réponses précises, Monsieur Bolo, parce que ces deux heures du matin nous semblent difficiles à mettre en place et suscitent un certain nombre de contestations.

Deuxième élément, on nous dit, et là aussi, nous attendons des précisions, d'éventuelles confirmations de votre part, que vous mettez sur la voie publique des agents qui ne sont pas assermentés, qui sont en uniforme, qui sont présents sur la voie publique et qui sont encore en formation. Si c'est confirmé, et cela nous a été répété à plusieurs reprises par des policiers municipaux eux-mêmes, en effet, Monsieur, comme vous le dites, c'est grave. C'est grave pour leur sécurité et c'est grave pour la sécurité des Nantais.

Je vous remercie de nous faire un point précis, de nous rassurer sur ce point, de vous engager devant le Conseil municipal et de nous confirmer qu'il n'y a pas d'agents non formés et non assermentés qui viennent faire du bleu sur la voie publique, comme nous le disent les policiers municipaux concernés.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci.

Franchement, je ne suis pas sûre que cela nécessite des applaudissements, vraiment.

(Rires de la salle.)

Vous faites bien comme vous voulez, mais je ne suis pas sûre que cela le mérite.

Sincèrement, je propose, pour bien commencer la journée, qu'on puisse éviter un tant soit peu une mauvaise foi qui confine à la caricature. Je le dis de manière très claire, de manière très nette : je pense que la sécurité des Nantaises et des Nantais qui, je n'en doute pas, nous rassemble toutes et tous, mérite mieux que cela.

Je prendrai un seul exemple pour expliciter mes propos avant de laisser Aïcha Bassal puis Pascal Bolo vous répondre. Vous avez posé, Madame Garnier, quasiment, en tous cas pour la première part de votre intervention, la même question, quasiment mot pour mot, au dernier Conseil municipal, et la réponse vous a été apportée en ce qui concerne les recrutements par Aïcha Bassal. Vous ne pouvez donc pas, de bonne foi, venir ici ce matin, fraîche et radieuse, et nous dire « vous n'avez recruté que cinq policiers depuis le début de mandat ». Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas honnête, vous le savez. Je vous invite donc sincèrement à un peu plus d'honnêteté et de hauteur dans les débats. Il y a bien des sujets, bien des questions sur cette dimension qui nécessitent d'en parler. On n'est pas obligé de tordre la réalité. Je pense que pour vous comme pour nous, mais surtout pour les Nantais, c'est tout à fait inutile.

Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Par quoi vais-je commencer ? Je vais commencer d'abord par, vous l'avez dit, le soutien que nous apportons à nos policiers municipaux, mais, j'ai envie de dire, pas qu'aux policiers municipaux. Comme vous le savez, à chaque fois qu'un agent ou une agente et agressée, que ce soit de façon verbale ou de façon physique, nous apportons ce qu'on

appelle la protection fonctionnelle. Nous le faisons aussi bien pour les policiers municipaux que pour des agents d'état-civil, dans les mairies notamment, mais aussi pour des agents du CCAS et dans d'autres directions.

Je vois que vous avez en tout cas un intérêt tout particulier sur les policiers municipaux, puisqu'à chaque fois, vous nous posez la question sur le recrutement. Mais je ne vous entends jamais me poser la question sur les auxiliaires puéricultrices, sur les aides-soignants, où nous avons aussi du mal à recruter. Puisque comme vous le savez, il y a aujourd'hui en tout cas des difficultés de recrutement et d'attractivité des collectivités territoriales.

Vous êtes focus police municipale. Je vais donc vous apporter des éléments sur la police municipale. Vous dites que vous avez rencontré des policiers. Je ne sais pas qui vous avez rencontré, Madame Garnier, mais soit les éléments qu'on vous a donnés sont faux, soit vous avez totalement mal compris. Vous avancez un chiffre de 121. Je ne sais pas de quoi il s'agit. Lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été évoqué que je puisse vous donner tous les éléments chiffrés lors d'une commission. Je le répète, je l'ai dit au précédent Conseil municipal, j'ai regretté que votre groupe ne soit pas représenté pour vous donner ces éléments. Néanmoins, il y a aujourd'hui un compte rendu de cette commission. Tous les chiffres que vous souhaitez sont dedans.

Ensuite, quand vous dites que nous n'avons recruté personne, c'est totalement faux. Puisque depuis le dernier Conseil municipal, et je vais prendre les chiffres exacts, nous avons reçu 31 candidatures. Nous en avons présélectionné 24 et ce sont 10 candidats qui sont recrutés aujourd'hui, de nouveau, depuis le dernier Conseil municipal. Aussi, dire qu'il n'y a pas de recrutement, c'est faux, Madame Garnier.

(Intervention de Madame Garnier hors micro.)

Laissez-moi aller au bout. Il y a eu 10 recrutements depuis le dernier Conseil municipal. C'est conséquent et je tiens ce matin à le dire. Je vous préviens également que nous aurons donc 9 autres candidats qui seront reçus très prochainement. Puisqu'ils seront reçus le 8 février, c'est-à-dire la semaine prochaine. Voilà pour les chiffres.

Ensuite, je vais laisser mon collègue Pascal Bolo vous répondre plutôt sur l'autre partie, sur le fait que des policiers ne soient pas assermentés. Je vais laisser Pascal répondre. Par contre, je réfute totalement les propos que vous venez de tenir en disant que lorsque des policiers municipaux, ou plutôt des syndicats, demandent à me rencontrer, je ne le ferai pas. Le syndicat dont vous parlez, qui est le syndicat majoritaire, je l'ai rencontré à 10 reprises depuis le début de mon mandat. Je lui ai répondu 15 fois par courrier. Je ne vous laisserai donc pas dire dans cette assemblée que lorsque des policiers municipaux, sous couvert d'un syndicat, demandent à rencontrer l' élu en charge du personnel, ils ne sont pas reçus. C'est faux. Ils viennent de nouveau de m'écrire. Je vais de nouveau leur proposer une rencontre la semaine prochaine.

Mme la MAIRE – Merci.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je vous avoue moi aussi un peu de lassitude, puisque Madame Garnier essaye de nous plomber avec des ondes négatives permanentes qui ne reposent sur aucune réalité. J'en suis d'autant plus choqué qu'il y a quelques jours, j'ai remis en notre nom à tous à un policier municipal qui avait été particulièrement courageux et héroïque dans une circonstance particulière la médaille de la ville, en plus du diplôme de la médaille du courage et du dévouement que Monsieur le Préfet lui remettra dans quelque temps. Il s'agit de ce policier municipal qui s'est retrouvé accroché, agenouillé également sur les genoux d'un conducteur qui essayait de faire des embardées pour l'expulser de son véhicule, et qui a pris des risques pour lui-même pour défendre notre population. Naturellement, nous avons souhaité reconnaître particulièrement le dévouement et le courage de ce fonctionnaire de police municipale.

Je crois, et en tout cas, c'est ce que je ressens lorsque, déambulant dans notre belle ville, je croise, et on en croise de plus en plus, une patrouille de police municipale... le contact avec la population est excellent. La population voit bien la différence. Si nous n'en avions recruté que cinq, je vous assure que ce ne se verrait pas sur l'espace public. Or, tout le monde nous dit que oui, cela se voit sur l'espace public, que les policiers municipaux sont plus présents, que leur coordination avec la police nationale est toujours plus efficace et que la police métropolitaine des transports en commun est également présente.

Il faut arrêter de décrire une situation qui n'est pas la réalité. La réalité, c'est que pour avoir des effectifs suffisants sur le terrain à la hauteur, compte-tenu des cycles de travail d'agents qui travaillent parfois, et je vais y revenir, jusqu'à deux, trois ou quatre heures du matin, effectivement, il faut avoir un nombre important de policiers municipaux. Et peut-être que la feuille quotidienne qui décrit le nombre de gens sur le terrain ne correspond pas et que votre calcul n'a aucune espèce de réalité, aucune espèce de sens de la réalité de ce qu'est le fonctionnement d'un service de police municipale, y compris d'ailleurs sur la question de l'assermentation.

Il peut y avoir dans un équipage de police municipale un agent qui à l'instant T n'est pas assermenté. Mais il ne travaille jamais tout seul. Il ne fait aucun acte de police judiciaire puisqu'effectivement, à raison de cette assermentation, il n'en a pas le droit. Mais cela ne l'empêche pas du tout de faire partie de cet équipage qui assure une présence rassurante, qui assure une présence dissuasive. Simplement, au moment où il faut signer le papier, ce n'est pas lui qui le signe. Parce

qu'effectivement, il n'en a pas les moyens. Cela n'empêche pas que cet agent reste particulièrement utile à l'endroit où il est. Très franchement, il faut arrêter ce débat stupide.

Sur les deux heures du matin, la situation n'a pas changé. Nous avons régulièrement des agents volontaires qui travaillent nominalement jusqu'à deux heures du matin et qui souvent mettent le point final à leur rapport plus près de quatre ou cinq heures, qui assurent une présence également rassurante, mais qui assurent aussi de l'interpellation. Je voudrais vous dire, Madame Garnier : arrêtez de dire que nos agents ne sont pas armés. Ils sont armés. Ils sont armés de pistolets à impulsion électrique, qui sont considérés comme une arme dans tous les règlements, dans tous les textes, sauf dans vos discours. Ils s'en servent naturellement le moins possible, extrêmement rarement, heureusement.

Je voudrais juste vous faire observer que si vous avez pu détecter une augmentation du nombre d'agressions ou de situations de tension qui conduisent à leur accorder la protection fonctionnelle, qui conduisent à porter plainte de manière systématique contre toutes les atteintes qui leur sont faites, c'est justement parce qu'ils sont plus présents. C'est justement parce qu'ils interviennent plus souvent et que malheureusement, eu égard à la population à laquelle ils sont obligés de se confronter, les situations de tension peuvent être plus fréquentes. Très franchement, nous travaillons extrêmement sérieusement, de manière absolument déterminée, avec Johanna Rolland bien sûr, avec Denis Tallédec également, pour que nos policiers municipaux trouvent les meilleures conditions d'exercice possible. Ils font un métier difficile. Ils font un métier parfois lassant, parce que quand vous interpelez pour la quinzième fois le même individu devant La Mie Câline et que vous savez que 48 heures après, vous le retrouverez probablement au même endroit, se livrant aux mêmes activités, vous pouvez avoir le sentiment de vider l'océan avec une petite cuillère. Mais ils tiennent bon et leurs résultats, la baisse du nombre d'agressions, l'amélioration de la situation de la délinquance dans le centre-ville, notamment sur les violences aux personnes, sont la preuve que nous sommes sur le bon chemin.

Nous allons continuer à recruter dans des conditions qui sont difficiles. Nous allons continuer à travailler pour que les deux heures du matin ne soient plus le fait du volontariat d'un certain nombre d'entre eux, mais deviennent la règle, avec l'organisation adéquate. Il faut respecter le dialogue social. Il faut respecter les procédures que nous devons mettre en œuvre. Je vous assure, Madame Garnier, que nous continuerons à agir. Nous continuerons à travailler et nous en obtiendrons les résultats mérités.

Mme la MAIRE – Merci.

Plusieurs choses sur ce sujet...

(Intervention de Madame Garnier hors micro.)

Vous êtes intervenue. Il y a eu une réponse. On ne répond pas à nouveau après les intervenants.

Je veux dire plusieurs choses importantes sur ce sujet et vous faire une proposition. Mais d'abord, je veux m'adresser aux Nantaises et aux Nantais. Cette question de la sécurité est déterminante. Cette question de la sécurité, c'est notre priorité. Chacun sait ici que la situation n'est pas encore satisfaisante. Chacun le sait, chacun le mesure. Nous avons progressé. Nous allons continuer de progresser. Monsieur le Préfet a communiqué régulièrement les chiffres et nous dit pourquoi le travail collectif commence à payer. Mais nous ne devons à aucun moment donné relâcher la vigilance. Comme beaucoup ici, moi, j'ai grandi dans cette ville, dans cette métropole. Quand j'avais 19 ans, je prenais le tramway et mes parents ne s'inquiétaient pas. Je veux que nous retrouvions une ville et une métropole où les parents ne s'inquiètent pas pour leur fille et leur garçon de 17 ans, 18 ans, 19 ans qui prennent le tram. C'est cela qui doit mobiliser notre énergie. C'est cela qui doit mobiliser nos préoccupations et c'est ce à quoi nous travaillons sans relâche. Je le dis : pas un jour ne passe sans que cette équipe, que j'ai la fierté de diriger, soit consacrée à ces sujets. Pas un jour ne passe sans que nos policiers municipaux, qui font un boulot admirable, à qui je veux dire ma reconnaissance, se mobilisent, en coopération avec la police nationale sur ces sujets. Laissons les chiffres tronqués sur le côté et battons-nous ensemble pour notre ville.

Je vous fais une proposition, et je m'adresse en particulier aux parlementaires qui sont dans la salle. Si nous sommes honnêtes, nous savons tous aujourd'hui que la réalité est la suivante : la ville et la métropole sont en train de faire des efforts sans précédent. Passer de zéro caméra à 250 caméras, dans un mandat, c'est sans précédent. Doubler les effectifs de police municipale et métropolitaine, c'est sans précédent. Nous le savons. Nous savons aussi, et je le dis publiquement, que l'État, côté ministère de l'Intérieur, sur ce sujet, a fait des efforts réels. C'est l'obtention des 70 policiers nationaux. Nous savons tous que le maillon faible aujourd'hui à Nantes, c'est celui de la justice. Nous le savons, vous le savez, on en a parlé après l'audience solennelle. Monsieur le Procureur a eu le courage de s'exprimer publiquement pour dire pourquoi les moyens manquaient, pour dire aussi, et je le dis devant vous, pourquoi le courrier envoyé par le ministre de la Justice donne des chiffres que personne ne sait corrélés à la réalité. La réalité est la suivante : si on se compare aux strates, pour une population de 100 000 habitants, c'est 16 personnels à l'échelle européenne, 11 à l'échelle nationale. C'est 5 à Nantes. Nous devons nous mobiliser.

La proposition que je vous fais, c'est, pour quelques semaines, sur cette question précise de la justice, de sortir de nos querelles, de nous dire que Nantes vaut mieux que cela. Je vous propose de cosigner, Madame, Monsieur le parlementaire, à mes côtés, un courrier interpellant le ministre de la Justice pour dire qu'au-delà de nos divergences, dans l'intérêt supérieur de Nantes, dans l'intérêt supérieur des Nantaises et des Nantais, oui, en appui aux professionnels de justice, nous demandons plus de moyens pour la justice à Nantes. Si nous faisons cela, oui, je crois que le Conseil municipal d'aujourd'hui aura été utile.

Je mets aux voix le compte rendu des délégations.

Le Conseil prend acte.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame la Maire, pardonnez-moi, mais le règlement intérieur de notre assemblée prévoit une deuxième intervention, le cas échéant, si un membre du groupe le souhaite.

Foulques Chombart de Lauwe demande la parole. Cela fait partie du règlement intérieur de la lui donner.

Mme la MAIRE – Non, l'habitude cette assemblée, c'est qu'après qu'il y a une réponse aux questions que vous avez posées, la présidence de la séance m'appartient.

Je donne la parole à Bassem Asseh pour présenter le vœu.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu « Mettre fin aux discriminations en milieu scolaire ».

M. ASSEH, Adjoint – Le samedi 7 janvier, Lucas, 13 ans, a mis fin à ses jours dans les Vosges, après plusieurs alertes de sa famille concernant une situation de harcèlement scolaire et d'homophobie. Ce drame constitue un terrible rappel de la réalité à laquelle font quotidiennement face de nombreux jeunes dans les écoles, collèges et lycées : le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement.

L'État, de concert avec les collectivités territoriales, doit prévenir ces tragédies et lutter contre toutes formes de discrimination dès le plus jeune âge. Les discriminations, encore trop présentes dans notre société, aggravent et causent des cas de harcèlement. De trop nombreux enfants, adolescents et adolescentes doivent y faire face au sein des établissements scolaires, mais également sur les réseaux sociaux. À une période la vie remplie d'apprentissages, de découvertes et de constructions de soi, le parcours scolaire peut constituer un passage difficile pour celles et ceux qui ne rentrent pas dans la norme imposée par nos sociétés. Les expressions publiques discriminantes participent de l'exclusion et de l'isolement des victimes, notamment des plus jeunes, pour qui la sphère publique n'est perçue comme ni tolérante ni bienveillante.

À Nantes, nous travaillons avec les partenaires associatifs pour accompagner et former le personnel intervenant sur les temps périscolaires, pour sensibiliser les enfants, adolescentes et adolescents à ces enjeux, et pour créer un territoire inclusif pour toutes et tous. Nous devons garantir que nos écoles soient des espaces de confiance et d'épanouissement. Aussi, sur les temps dont nous avons la responsabilité, de nombreuses actions de fond sont engagées avec les agentes et agents intervenant dans les écoles, ainsi que celles et ceux de la direction municipale de la santé scolaire, de même que nos partenaires de l'éducation populaire et les acteurs associatifs. C'est en menant des actions de prévention, c'est en travaillant la question du respect de soi et des autres, c'est en innovant pour améliorer le climat scolaire dans les cours d'école que nous contribuons à lutter contre toutes les situations de harcèlement et à faire reculer les discriminations, le rejet, la haine de l'autre et des différences.

Nous, membres du Conseil municipal de Nantes, comme nos collègues d'autres collectivités territoriales, nous ne pouvons cependant remplir ce rôle seuls. L'État, déjà engagé dans la lutte contre le harcèlement à l'école, doit être à la hauteur des enjeux. Dans un contexte où certains partis proposent l'homogénéisation des identités, l'État doit encourager l'apprentissage et le respect de la diversité. Nous appelons donc le ministre de l'Éducation et le gouvernement à rendre effective l'application de la loi sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective, comme le préconise le Haut conseil à l'égalité femmes/hommes, à mener une réflexion sur la séparation spatiale de genre au sein des écoles, qui renforce les phénomènes de harcèlement, comme dans les toilettes des écoles, à engager un réel travail sur les questions de représentativité de tous les physiques, genres, structures familiales, etc., au sein des supports pédagogiques et des manuels scolaires, à renforcer les moyens de la médecine scolaire dans tous les établissements. Construisons un monde qui donne confiance en l'avenir et dans lequel les enfants, adolescents et adolescentes se sentent en sécurité et respectés dans leur identité.

Mme la MAIRE – Merci.

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le harcèlement scolaire est un fléau. Il détruit, il tue. Ce matin, je veux avoir une pensée pour la famille et les proches de Lucas. Au moment même où nous débattons, des élèves sont victimes de persécutions, de cyber harcèlement. Car aujourd'hui, le harcèlement ne s'arrête pas une fois les grilles de l'école passées. La pression, les moqueries, les menaces accompagnent le jeune sans discontinuité, sans pause, sans bouffée d'oxygène, jour, nuit, vacances. L'orientation sexuelle, le physique, la couleur de peau, la religion ou simplement un trait de caractère vont être une source de harcèlement. Un drame s'est produit le 7 janvier dernier. Le harcèlement a poussé au suicide. L'État et les collectivités, régions, départements et communes doivent aller plus loin main dans la main. La lutte contre le harcèlement est un combat quotidien.

Il ne se résumera par ailleurs jamais à créer des toilettes mixtes, comme vous le laissez imaginer dans ce vœu. C'est un accompagnement des équipes pédagogiques, c'est des moyens déployés comme le programme PHARe qui sont de vraies réponses. Le programme PHARe a été progressivement déployé sur tout le territoire national en 2021, pour atteindre 100 % des écoles élémentaires et collèges publics engagés à la rentrée 2022. Plusieurs dispositifs et outils concrets sont combinés pour prévenir le harcèlement et intervenir lorsqu'il se produit. Dans ce cadre, des actions sont mises en place tout au long de l'année scolaire, comme la formation d'une communauté protectrice autour de l'élève, la rédaction et la mise en œuvre d'un protocole de prise en charge des situations de harcèlement, l'éducation avec 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la prévention et au développement des compétences psychosociales des élèves, la sensibilisation par des ateliers à destination des familles et des personnels, la formation d'élèves ambassadeurs dans les collèges.

Nous croyons beaucoup à ce dernier axe, car la parole de pair à pair permet de faire passer les messages et de faire remonter les malaises. C'est dans l'école, dans la classe, au plus près, que l'on peut détecter ces situations. Est-ce la recette miracle ? Non, car des jeunes comme Lucas sont toujours victimes. Est-ce que le fléau du harcèlement est pris au sérieux ? Oui, et nous le disons avec gravité, il est pris au sérieux, car nous n'accepterons jamais le suicide d'un jeune et aucun dispositif n'évitera un tel drame. La vigilance, l'éducation et la tolérance sont nos armes et le combat contre le harcèlement sera continu. Car la bêtise, l'effet de groupe et la haine des différences pourront être combattus, mais jamais éradiqués. Ce combat est continu et prend différentes formes.

En parallèle, des personnels de confiance dans les écoles et les établissements, des référents harcèlement départementaux et académiques répondent aux familles sur les lignes académiques dédiées. Pour l'académie de Nantes, il s'agit du numéro de téléphone suivant, et c'est bien de le diffuser autour de vous : le 02 40 37 33 33. Est-ce qu'aujourd'hui, les enseignements à la sexualité sont correctement assurés ? Non, le ministre lui-même l'a reconnu. C'est pourquoi, depuis septembre, des instructions ont été diffusées, car ces cours sont essentiels dans l'approche de l'égalité femmes/hommes, dans l'approche des orientations sexuelles et dans l'approche des préventions nécessaires que nous devons à notre jeunesse. La question de la tolérance dans notre société doit se poser à l'école, et c'est pourquoi le ministre Pap Ndiaye a annoncé la création du groupe de sensibilisation aux LGBT-phobies au sein de chaque académie. Mais ce combat doit être conduit par toute la société et pour toute la société.

Que ce soit en son cœur, au sein de l'école ou dans nos quartiers, l'intolérance n'aura jamais sa place. Pour toutes ces raisons, comme l'enjeu dépasse les frontières de notre conseil, comme nous n'avons pas attendu ce vœu pour agir, nous voterons ce vœu pour dire notre totale détermination à éradiquer ce fléau partout. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, nous avons évidemment, comme nous tous ici, une pensée pour Lucas et nous exprimons tout notre soutien à sa famille, à ses proches, à ceux qui l'ont accompagné ou qui l'ont croisé dans son établissement scolaire. Le drame qui s'est passé est insupportable. Hélas, ce n'est pas un cas isolé. Cela ne devrait jamais arriver, et encore moins dans nos écoles. Notre groupe condamne avec la plus grande fermeté toute forme de harcèlement scolaire et est résolument engagé et déterminé pour lutter contre ce fléau, lutter contre le harcèlement scolaire, lutter aussi contre le racket scolaire ou encore contre un grand manque de contrôle d'accès par nos jeunes à la pornographie. L'intention du vœu est bonne, lutter contre le harcèlement scolaire, lutter contre les discriminations, accepter les singularités de chacun de nos enfants. De tous les bords politiques, nous militons pour la tolérance dans nos écoles et plus largement dans notre société.

Cependant, nous regrettons une rédaction qui ne peut s'empêcher, comme dans un précédent vœu, dans certains passages, d'être idéologiquement orienté. Personne, à commencer par moi, ne peut contester le sens du vœu que vous formulez, personne. La rédaction d'un tel vœu ne peut cependant souffrir de la moindre ambiguïté dans sa formulation. C'est dommage de faire d'une partie de ce vœu un moyen de faire passer des convictions partisans avant l'intérêt général.

En conséquence, notre groupe s'abstiendra sur ce vote.

Mme la MAIRE – Merci.

Peut-être, pour la bonne compréhension de nos débats, je veux bien que vous nous disiez très simplement, Monsieur Thiriet, quel passage dans le vœu vous dérange. Je pose cette question parce que je l'ai dit à Madame Garnier hier, je l'ai dit à Madame Oppelt aussi, et l'une et l'autre pourront en témoigner, j'ai explicitement demandé... et cela a d'ailleurs valu quelques discussions, je le dis en transparence, que ce vœu soit justement rédigé sans approche partisane. Parce que pour moi, c'est une question d'éthique. On ne fait pas de politique sur la mort d'un ado de 13 ou 14 ans.

Donc Monsieur Thiriet, je vous demande tout simplement de me dire ce qui vous dérange dans ce vœu. Je suis tout à fait prêt à ce que nous le regardions ensemble, si effectivement, nous sommes tous mobilisés sur ce sujet. Je suis très surprise, parce que je peux très bien entendre que la première rédaction du vœu... je veux aller jusqu'au bout et provoquer quelques questions. Il me semble que justement, le travail piloté par Bassem Asseh, que je veux ici saluer et

remercier, avait vocation à nous réunir sur cette question. Je suis donc surprise. Je vous demande pouvoir nous éclairer et nous dire très clairement, très simplement quelle partie de ce vœu vous pose difficulté.

M. THIRIET, Conseiller municipal – D'abord, effectivement, la première rédaction n'était absolument pas acceptable en l'état. La seconde a conservé, notamment la partie spatiale sur les toilettes... qui, pour notre part, si elle est enlevée, nous permettra de voter le vœu.

Madame la Maire, puisque vous m'avez laissé la parole, je laisse aussi aux Nantais le soin de lire le vœu et de se faire leur propre opinion.

Mme la MAIRE – Bassem Asseh, sur ce point précis.

M. ASSEH, Adjoint – Je le relis, pour que ce soit clair pour tout le monde, y compris ceux qui nous écoutent. Le dernier paragraphe se termine par la phrase suivante : « Nous appelons donc le ministre de l'Éducation et le gouvernement... » et nous listons quatre points. Et le deuxième point est le suivant : « à mener une réflexion sur la séparation spatiale de genre (exemple : les toilettes) au sein des écoles, qui renforce les phénomènes de harcèlement. » On demande donc au ministère de mener un réel travail de réflexion sur la séparation spatiale. On n'est pas en train de dire qu'il faut ou qu'il ne faut pas. On demande au ministère de mener un travail de réflexion sur la séparation spatiale. Et je vous rassure tout de suite, parce que je me suis moi aussi posé la question est je me suis renseigné, pour le coup... je pourrai vous envoyer quelques liens si vous souhaitez, pour savoir où se déroule harcèlement dans les écoles. La plupart des sources documentaires que j'ai trouvées, et merci aux collègues qui m'ont indiqué les éléments, montrent que le harcèlement se déroule souvent dans les toilettes, les toilettes non mixtes en l'occurrence, parce que c'est le cas dans la majorité des toilettes. Là où la mixité a été enlevée, elle a permis à ceux qui harcèlent de moins harceler, là où la mixité a été installée. Mais on demande simplement que le ministère étudie les conséquences de cette séparation spatiale sur le harcèlement, sur son augmentation ou sa diminution. C'est un travail de réflexion.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Madame la Maire, je trouve que le débat est intéressant...

Mme la MAIRE – S'il vous plaît, je rappelle que dans cette assemblée, le règlement qui nous oblige tous demande qu'on demande la parole avant qu'on puisse la prendre.

Monsieur Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Je vous remercie. Comme c'était la troisième fois, je vous remercie.

Effectivement, il pouvait y avoir une ambiguïté dans la rédaction. Est-ce que j'entends aujourd'hui que la demande faite au gouvernement... d'abord, je trouve que le débat est intéressant, et merci de proposer cet échange. Est-ce qu'il consisterait à dire d'imposer quelque part des toilettes séparées systématiquement dans l'ensemble des écoles ? Dans la question, je n'arrive pas à comprendre le sens de cette phrase.

Mme la MAIRE – On va faire très simple, et je vais donner la parole aux autres intervenants.

Quand même, on parle d'un ado qui est mort. C'est de cela qu'on parle. D'accord ? On parle d'une famille endeuillée. On parle d'un vœu qui a été rédigé, je le redis, et nombre ici pourront en témoigner, pour retirer tout ce qui pouvait faire polémique entre nous. Sincèrement, je ne vois pas ici quel père de famille ou quelle mère de famille pourrait considérer, alors que tous les rapports montrent que les lieux d'intimité sont les lieux les plus propices au harcèlement... que quand on demande simplement d'étudier ce sujet, ce serait une quelconque approche.

Je prends les deux dernières interventions et ensuite, je mets aux voix ce vœu. Chacun prend ses responsabilités.

Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, oui, en effet, je voudrais rappeler ici que le texte du vœu a été modifié, y compris suite à la commission qui s'est tenue mercredi soir. Vous êtes très à cheval sur le règlement intérieur et son respect, donc je voudrais aussi qu'on souligne le fait que ce vœu a été modifié pour que le texte puisse être voté en l'état par l'ensemble des groupes qui composent cette assemblée.

Les LGBT-phobies tuent, le harcèlement scolaire, les discriminations tuent. En France aujourd'hui, des adolescents et des adolescentes ne parviennent plus à avoir confiance en l'avenir, ne parviennent plus à avoir une place dans la société et donc ne parviennent plus à se projeter. Ce constat extrêmement brutal, il nous a été rappelé par le suicide du jeune Lucas au début du mois de janvier, et il a ému des millions de Françaises et de Français, qui sont victimes ou qui ont été victimes de harcèlement et de discriminations. Cela harcèlement qui pousse au repli sur soi, à la perte de confiance et puis aussi à l'isolement. Effectivement, nous avons une pensée émue pour Lucas et pour sa famille, et au moment d'évoquer ce drame, je ne peux m'empêcher également de penser à la jeune Sasha, qui était Nantaise et qui a été poussée au suicide en 2021, victime de transphobie.

Oui, les collectivités ont un rôle à jouer, mais l'État reste pilote via le ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le harcèlement scolaire. Sans des mesures proactives et ambitieuses de sa part, nous ne pourrions pas seuls accompagner ces jeunes, leur donner des outils pour se construire, pour se défendre et pour venir en aide à celles et ceux qui les entourent. LGBT-phobies, racisme, grossophobie, validisme, tout cela n'est que la partie émergée de l'iceberg des discriminations auquel nombre d'enfants doivent faire face à l'école. Ces discriminations sont aussi normalisées par un certain nombre de personnalités politiques, que ce soit par des propos racistes tenus sur les bancs

de l'Assemblée, des postes qui peuvent être grossophobes et likés par des personnalités politiques sur les réseaux sociaux, ou encore des personnalités politiques qui ont participé, il y a tout juste 10 ans, à la manif pour tous. Et il y en a dans cette salle. Des personnalités politiques qui s'émeuvent de cette tragédie, mais qui, pour autant, font de la récupération politique, qui est une violence supplémentaire et insupportable pour toutes les victimes de LGBT-phobies, qui ont assisté pendant plusieurs mois à ces manifestations contre leur droit de se marier, de fonder une famille, contre leur droit, au fond, de vivre la même vie que les autres.

Malgré ces vents contraires, le groupe écologiste est fier aujourd'hui, alors que nous fêtons hier le premier anniversaire du mariage pour tous, que les couples homosexuels puissent se marier, puissent adopter et que toutes les femmes puissent bénéficier de la PMA. Ce n'est cependant en effet qu'une étape, et de nombreux combats pour l'égalité sont à mener. Aujourd'hui, nous avons le devoir de créer une société plus tolérante, plus respectueuse de la diversité et surtout plus consciente de la richesse des identités qui la composent. Nous devons renforcer l'éducation relationnelle et l'éducation à la vie affective. Nous devons prendre en compte l'intersectionnalité des discriminations. Effectivement, les alertes des familles, je rejoins ici Madame Oppelt, doivent être entendues et provoquer une réaction depuis la direction des établissements jusqu'au ministère. Apprenons de cet événement pour construire la société demain, dans laquelle toutes et tous puissent trouver leur place. Je vous remercie.

Mme BERTU, Adjointe – Merci.

Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Je voudrais commencer en remerciant Valérie Oppelt, qui a joué le jeu du débat et de l'échange en commission des vœux pour faire avancer ce sujet, et qui montre ce matin dans nos échanges qu'on peut se retrouver malgré nos différences sur des sujets aussi essentiels que celui-ci.

Je voulais évoquer le travail qu'on mène dans les cours d'école. J'irai assez rapidement parce qu'on a un peu échangé, notamment autour de la question des toilettes. Mais Ghislaine Rodriguez pilote un travail sur les cours d'école et ce travail doit amener à un meilleur usage, un meilleur partage de ces espaces par les enfants. Cela passe aussi par les toilettes. On sait qu'améliorer ce climat scolaire participe aussi à lutter contre les phénomènes de harcèlement et de violence au sein de nos écoles. C'est un sujet sur lequel on travaille avec des chercheurs et des chercheuses qui sont particulièrement engagés. Si le sujet des toilettes vous intéresse particulièrement, je vous invite à regarder le travail d'Édith Maruéjols, qui a travaillé notamment avec le département de Gironde, un département qui, dans les collèges, a décidé non plus de séparer ses toilettes en filles et garçons, mais en différentes classes d'âge. Puisque là aussi, on a un vrai intérêt à lutter contre le harcèlement des grands et des petits plutôt que des filles contre les garçons ou inversement. C'est bien là qu'est le sens du travail que l'on mène.

Je voulais légalement appuyer sur une autre préconisation qui est faite par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et sur lequel on appuie à la fin de ce vœu, qui me paraît essentiel, peut-être même plus que le sujet des toilettes, qui apparemment nous divise. Parce que je pense que c'est là le cœur du sujet. La loi recommande trois interventions par an sur l'éducation à la vie affective et sexuelle. Cela fait 21 interventions dans toute une scolarité. Aujourd'hui, on est en moyenne à 2,7 interventions sur toute une scolarité. Oui, je suis ravie que le ministre reconnaisse qu'on fait aujourd'hui 10 fois moins. Il est urgent d'agir sur ce sujet. On accompagne localement notamment le Planning Familial, Resonantes et NOSIG, qui font ces interventions dans les établissements. Je pense qu'on peut se faire relais de leur demande que les établissements accueillent plus facilement en nombre ce type d'intervention. Puisqu'évidemment, c'est bénéfique pour l'ensemble des élèves.

Je voulais terminer en disant qu'il y a 10 ans, nombre d'entre nous se mobilisaient en faveur du mariage pour tous. C'était mes premiers combats, à 17 ans, et je pense que c'est une période qui a aussi pu libérer un certain nombre de paroles homophobes. 10 ans plus tard, on voit que les thérapies de conversion ont encore pignon sur rue, c'est-à-dire considérer qu'on peut guérir de l'homosexualité à travers le monde, et y compris dans notre pays. 10 ans plus tard, oui, l'égalité n'est pas encore acquise et la lutte contre les discriminations continue d'être le moteur de notre engagement et j'espère de notre engagement à toutes et tous.

Mme la MAIRE – Merci.

Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Merci.

Lutter contre le harcèlement, effectivement c'est lutter contre les discriminations, lutter contre les discriminations au sein des établissements scolaires, mais bien au-delà des établissements scolaires, puisqu'on le sait, le harcèlement qui apparaît dans les établissements scolaires n'est que le reflet des discriminations que l'on peut voir au sein de la société, que l'on peut voir dans certains médias, que l'on peut voir dans certaines prises de parole. Lutter contre la discrimination au sein des établissements scolaires, c'est également lutter contre les discriminations qui se poursuivent sur les réseaux sociaux. Le lieu principal des discriminations, c'est les réseaux sociaux, pour ces adolescents qui en souffrent.

En 2021, la défenseure des droits alertait sur les conséquences dramatiques de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants, sur les situations de mal-être des enfants, sur les souffrances vécues à l'école ou les difficultés de retour à l'école, les pressions scolaires et l'impact durable sur la santé des enfants. Quelques recommandations figuraient dans son rapport, comme donner la possibilité à chaque enfant d'accéder à des activités qui permettent le développement des

compétences psychosociales. Les compétences psychosociales sont des compétences sociales, émotionnelles, cognitives qui permettent de faire face aux situations du quotidien et qui permettent aussi de développer la confiance en soi, qui permettent d'accepter la différence de l'autre également. Une deuxième préconisation est de renforcer les relations partenariales entre santé et éducation. C'est vrai qu'on a là le déploiement récent du programme pHARe, prévention harcèlement, qui vise à former 100 % des professionnels des établissements scolaires. Pour l'instant, on n'est pas aux 100 %. Cela reste un objectif, mais ce n'est pas un objectif atteint encore. Mais on ne peut que souhaiter qu'il soit atteint, effectivement. Une troisième recommandation était d'améliorer la médecine scolaire, pour le bien-être au droit des enfants. Revendiquer le droit au bien-être pour toutes et tous, c'est aussi lutter contre les discriminations globalement, toutes les discriminations, qu'elles soient liées à l'orientation sexuelle, à l'origine, au physique, au handicap. À Nantes, nous avons 41 % des Nantaises et des Nantais qui nous disent avoir été témoins de discriminations, quasiment la moitié des Nantaises et Nantais se dit témoin de discriminations. C'est un ressenti en augmentation. À Nantes, nous menons la démarche discrimiNantes, qui croise la lutte contre le non-recours en cas de discrimination, avec l'accompagnement des personnes victimes de discrimination, et qui vise aussi à rendre visibles les discriminations, avec notamment le numéro AlloNantes discriminations qui permet de recueillir des situations de personnes victimes de discrimination, et un réseau de vigilance de 20 acteurs mobilisés autour de la lutte contre les discriminations.

Revendiquer le droit au bien-être pour tous les enfants, c'est aussi utiliser tous les leviers d'action à notre disposition, notamment les missions du service de santé scolaire que nous exerçons à Nantes par délégation de l'Éducation nationale, comme dans 10 autres villes de France. Des médecins, des infirmières, des assistantes sociales accompagnent au quotidien les élèves des écoles publiques et privées nantaises. Leur travail est précieux. Il est unique en France, assez unique puisqu'il concerne peu de villes en France. Par toutes ces actions, voilà la part que nous prenons à Nantes.

Les droits de l'enfant sont reconnus par la loi. Ils sont inscrits dans la convention internationale des droits de l'homme. Chaque enfant a des droits fondamentaux en matière de soins, d'éducation, de justice et de protection sociale. Il est donc impératif de les défendre et de les promouvoir.

Mme la MAIRE – Merci.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets donc aux voix le vœu qui vous a été proposé.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

Chers collègues, je vous propose de passer au budget, et je vais donner la parole à Pascal Bolo. Vous le verrez, ce budget s'inscrit clairement dans la stratégie, la cohérence et le cap qui sont les nôtres : assumer une politique d'investissement, assumer des services de proximité, évidemment être extrêmement attentifs et soucieux de l'usage de la dépense publique. Pour la première fois aujourd'hui, nous aurons donc un focus fait par Hélène Naulin et par Mahaut Bertu, pour la première fois, la présentation de la démarche budget climat et de la démarche budget sensible au genre. Tout cela faisant partie évidemment d'une seule et même unique cohérence, qui est le choix budgétaire, la trajectoire que nous présentons aujourd'hui.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint, Mme NAULIN, Adjointe, Mme BERTU, Adjointe donnent lecture du dossier n° 3, intitulé :

Budget Primitif 2023 – Vote du budget primitif - Budget climat et démarche budget sensible au genre – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Va apparaître normalement à l'écran la présentation, qui devait être plus dynamique qu'elle ne le sera, mais le fichier de ce qu'on appelle un *prezi* est tellement lourd que nos amis de TéléNantes ne pouvaient pas le retransmettre en direct. C'est donc un ersatz de *prezi* que je vais utiliser avec vous, en essayant de synchroniser l'écran de mon ordinateur et ce que vous voyez vous-mêmes. Ce qui ne va pas être une mince affaire, mais on va quand même essayer d'y arriver.

Je voudrais commencer cette présentation par des remerciements. En effet, le budget 2023 est un budget qui a été un peu compliqué à établir tant il devait répondre à de nombreux objectifs, à de nombreuses contraintes et à une conjoncture peu favorable, et avec toujours une absence de visibilité, de lisibilité des conditions, des contextes dans lesquels les collectivités locales en général préparent leur budget. Ces remerciements vont donc aller à mes collègues, notamment mes collègues adjoints au maire, et adjointes. Ils vont également aller à l'ensemble des directions municipales et métropolitaines, puisque beaucoup sont mutualisées, pour avoir compris les enjeux de la construction de ce budget et pour avoir fait, notamment sur les questions de fonctionnement, les efforts nécessaires pour que nous arrivions à ce budget, qui est le reflet de la mise en œuvre des politiques municipales — c'est son rôle principal —, et qui contribue à la réalisation du projet nantais.

Quelles sont ces complexités qui nous ont amenés à faire non pas un, non pas deux, mais trois tours d'arbitrage pour arriver au final à l'équilibre que je vais vous proposer ce matin ? D'abord évidemment, il y a le contexte économique international, la crise énergétique, l'inflation forte qui impactent nos dépenses et qui impactent parfois des dépenses qui vont plus vite que l'inflation générale. Je pense notamment aux questions d'énergie bien sûr, mais aussi aux questions

d'alimentation, notamment dans la restauration scolaire. Évidemment, et là, ce n'était pas une contrainte, c'est un objectif, c'est un volontarisme, il y a notre cap. Il y a notre projet, celui que les Nantais ont adopté lors des dernières élections municipales et qu'il fallait évidemment continuer à poursuivre. La ville maintient son cap autour deux axes que sont l'égalité et la transition écologique. Puis évidemment, il devait tenir compte des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités : l'augmentation des taux d'intérêt par exemple, qui fait qu'avec une stratégie comme celle que nous avons de recourir à l'emprunt de manière modérée, mais tout de même d'y recourir pour financer l'ensemble de nos projets d'investissement... forcément, cela fait partie des contraintes qui pèsent sur les collectivités. Mais nous avons réussi, grâce à l'effort de toutes et tous, à maintenir une construction budgétaire qui nous permet de continuer à financer le programme d'investissement d'un peu plus de 690 millions d'euros sur le mandat. C'est une gageure. Les coûts de construction ont augmenté de manière extrêmement importante. Nos collègues qui sont en commission d'appel d'offres le mesurent et le savent bien. C'est de plus en plus difficile à tenir et nous allons devoir dans les mois qui viennent rebalayer l'ensemble de nos projets d'investissement pour vérifier la faisabilité de ce programme.

Puis vous l'avez dit, Madame la Maire, le budget 2023, c'est la première occasion de présenter un budget climat. En fait, il s'agit de présenter une grille d'analyse, une présentation budgétaire qui fait un focus sur les questions climatiques et plus généralement sur les questions de biodiversité, sur les questions d'écologie en général, et puis d'une première expérimentation d'un budget sensible au genre.

Les grands principes de ce budget sont de préserver les équilibres financiers de la collectivité. Vous saviez que nous avons une fiscalité stabilisée, une majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires portée à 60 %. Nous aurons aujourd'hui à vous proposer un taux d'épargne brute de 8,7 %, qui respecte notre objectif du seuil plancher de 8 % en fin de mandat, qui s'en rapproche, il faut bien le dire, compte tenu des éléments de contexte et de conjoncture que je vous décrivais tout à l'heure... qui s'en rapproche un peu plus vite qu'il eut été envisagé et souhaitable. Mais nous avons toujours le maintien de cette stratégie financière qui sauvegarde les intérêts financiers de la collectivité, avec un accroissement de la dette aux alentours de 48 millions et un niveau d'investissement qui restera à plus de 125 millions d'euros.

Vous l'avez à l'écran. Il y a presque 600 millions de crédits inscrits au budget 2023 : évidemment, la mise en œuvre du projet nantais et un très fort investissement, la garantie de qualité du service rendu aux Nantais et la préservation des grands équilibres. Je n'y reviens pas. Vous voyez la balance entre un fonctionnement à 445 millions d'euros, un peu plus, et la section d'investissement à 154,1 millions, dont 125,3 millions de dépenses d'équipement, avec une épargne brute de 42,6 millions.

Les recettes de fonctionnement sont à hauteur de 487,8 millions d'euros. Elles sont en progression de 5,4 %. Ce n'est pas négligeable comme dynamisme de nos recettes. Cela fait 25 millions en plus. Cela tient à la revalorisation des valeurs locatives décidées par la loi de finances, avec une stabilité des taux de fiscalité. Tout cela est automatique au niveau de l'État. La loi de finances prend l'inflation générale de novembre à novembre et applique l'augmentation des valeurs locatives. Il y a une intervention renforcée de Nantes Métropole, des dotations de l'État en légère hausse. Il faut le souligner quand cela arrive. Nous avons une hausse tout à fait modérée des autres recettes, compte tenu notamment de la conjoncture.

Si on avance sur le produit fiscal, on a un produit fiscal de 271,9 millions d'euros, qui est en hausse de 7,4 % par rapport aux sommes perçues en 2022. Cela correspond évidemment à cette hausse des valeurs locatives que j'évoquais à l'instant, mais également à une variation physique des bases, qui est liée à la vitalité de notre territoire. Vous savez que nous construisons trop peu de logements au regard des besoins en la matière et qu'une action déterminée est prévue pour se rapprocher des objectifs du programme local de l'habitat. Il n'empêche que nous avons toujours une petite progression physique des bases qui nous permet un produit fiscal, pour ce qu'il en reste, en hausse de 7,4 %. Là encore, il y a un certain dynamisme. Les taux d'imposition proposés, ce ne sera pas une surprise, sont inchangés : sur les résidences secondaires, 24,04 %, le foncier, la taxe foncière sur le bâti, 46,34 %, la taxe foncière sur le non bâti, ce n'est pas grand-chose, 62,48 %.

Concernant les dotations et compensations de l'État, c'est un point qui progresse naturellement plus vite que l'augmentation de la fiscalité, puisque l'État remplace de la fiscalité par des compensations. Nous avons une évolution de 3,3 %, avec une augmentation de la dotation forfaitaire, de la DSU, et une compensation des exonérations de taxe foncière en hausse de 1 million d'euros. Les dotations de Nantes Métropole aussi augmentent de manière significative, d'abord avec une dotation de solidarité communautaire que le nouveau pacte financier métropolitain de solidarité permet de porter à 15,9 millions d'euros, soit plus 4,6 %, et une attribution de compensation pour la ville de Nantes en hausse de 0,5 %. Nous avons le remboursement des frais financiers de la dette transférée. Cela devient anecdotique. Puis les autres participations et fonds de concours, c'est moins anecdotique, à 2,13 millions d'euros. On trouvera là notamment les fonds de concours décidé par Nantes Métropole pour favoriser l'apprentissage de la natation dans l'ensemble des 24 communes pour les enfants, dans l'ensemble des 24 communes de l'agglomération. Naturellement, la ville de Nantes en bénéficie aussi. Ce sera à hauteur de 1,52 million d'euros, de mémoire.

Les autres recettes, ce sont les ressources tarifaires, en augmentation de 2 millions d'euros. Là-dessus, je le disais tout à l'heure, cela a fait partie des contraintes de bouclage de ce budget. Quand vous avez des produits alimentaires qui, pour la restauration scolaire, augmentent d'à peu près 20 %, forcément, vous n'êtes pas en capacité, et nous ne le souhaitons pas, très clairement, d'augmenter les tarifs à hauteur de l'augmentation du coût des denrées. Ce ne serait

pas possible. Ce ne serait pas supportable, malgré nos tarifications sociales, pour de très nombreuses familles. Les ressources tarifaires qui sont annoncées à ce budget tiennent donc compte à la fois d'augmentations raisonnables, raisonnables, autant que possible, supportables des tarifs municipaux qui ne peuvent pas totalement ignorer la réalité de l'inflation. Mais en l'occurrence, elles sont surtout sensibles à l'augmentation du périmètre du stationnement payant. C'est une réalité. Elles sont également sensibles à l'augmentation du forfait post stationnement. On a donc une ressource tarifaire qui a une augmentation extrêmement mesurée.

Les autres impôts et taxes, 30,6 millions d'euros : on trouve là pour l'essentiel les fameux droits de mutation sur l'immobilier. Les dernières nouvelles de la profession laissent à penser que l'agglomération nantaise, la ville de Nantes ne sont pas trop impactées pour l'instant par le mouvement de repli des prix qu'on peut constater ailleurs. Ce n'est pas forcément qu'une bonne nouvelle, mais sur le plan strictement budgétaire, cela nous permet de considérer comme tout à fait crédible cette inscription à 24 millions d'euros qui, je ne le cache pas, est plutôt supérieure à ce que nous faisons de manière très prudente habituellement. Mais là, nous pensons pouvoir atteindre ce montant de manière raisonnable. Les autres participations, c'est quand même essentiellement les participations de la Caisse d'allocations familiales autour du contrat enfance jeunesse et de l'accueil de la petite enfance et puis les autres recettes, qui sont multiples et complexes. Si elles baissent de 1,1 million d'euros, c'est de mémoire parce que nous avons un remboursement d'assurance exceptionnel en 2022 que nous n'aurons pas en 2023. Je me demande si ce n'était pas l'affaire de Saint Donatien.

Les dépenses de fonctionnement désormais augmentent de 8,2 %. Vous voyez bien que même quand les recettes sont dynamiques à 5,7 %, quand les dépenses de fonctionnement évoluent à plus 8,2 %, forcément, il y a ce qu'on appelle l'effet ciseau. Cela tient à quoi ? Cela tient d'abord à ce qui me fait dire parfois que ce budget est aussi un budget de rebasage. C'est-à-dire que nous allons franchir une marche, notamment sur la masse salariale, qui tient compte à la fois des effets en année pleine de l'augmentation du point d'indice décidée en cours d'année 2022, mais également des effets de la négociation sociale sur le régime indemnitaire. Vous parliez, Madame Garnier, tout à l'heure, d'attractivité. On parle de difficultés de recrutement. Nous avons effectivement un besoin de revoir notre régime indemnitaire. Nous l'avons fait. Cela porte ses conséquences financières en année pleine à partir de 2023. Et puis il y a les quelques créations de postes. Pourtant, nous freinons des quatre fers. Mais il y a des fois où l'augmentation de la population, l'augmentation du volume de services à produire rendent absolument nécessaires des créations de postes. On ne peut pas multiplier les espaces verts, les îlots de fraîcheur sans, et c'est un exemple que je prends souvent, créer des postes de jardiniers supplémentaires. On ne peut pas créer des écoles, construire des écoles supplémentaires, ouvrir des classes sans personnel supplémentaire, et notamment les ATSEM en école maternelle. Nous avons cet effet de marche pour le budget 2023, qui fait que notre masse salariale évoluera de 10,4 %. Évidemment, comme c'est un peu plus de 50 % de notre budget de fonctionnement, cela a un effet important.

Les dépenses de gestion : leur évolution est de 5,3 %, sur l'effet de l'inflation. Parce que si nous, nous avons plus que des scrupules à répercuter l'inflation sur les tarifs de nos services publics, croyez bien que nos fournisseurs, eux, n'ont pas ces scrupules. Nous devons amortir, assumer l'augmentation significative des prix des services auxquels nous avons recours. Pour les frais financiers, là encore, une hausse à 6,15 millions d'euros, qui tient compte de la forte remontée des taux d'intérêt. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Évidemment, les frais financiers ne sont pas les mêmes quand on emprunte à moins de 1 % ou quand on emprunte à plus de 3.

Je ne m'attarde pas sur les dépenses de personnel. Sur les dépenses de gestion, on va retrouver des services délégués et des grands contrats qui sont en augmentation. Il y a là la délégation de service public de l'ACCOORD. Il y a là le marché du périscolaire avec Léo Lagrange, avec des charges de structure patrimoniale qui augmentent là encore inévitablement. Il y a les moyens des services publics, le plus serré possible, et les charges de production des services publics stables à 34 millions d'euros. On retrouve là vraiment les efforts dont je parlais tout à l'heure, qui ont été consentis par rapport à leur demande initiale par l'ensemble des services de cette mairie.

Les subventions : là encore, efforts il y a. Ce sont 17,3 % des dépenses de fonctionnement. On va y trouver évidemment la subvention d'équilibre au CCAS, en hausse de 9,1 %, des subventions au secteur associatif. C'est une ligne qui baisse de 2 %, parce qu'il a fallu que l'ensemble des efforts soit partagé. Cela fait partie aussi des baisses à accepter et consenties par l'ensemble de mes collègues. Les autres subventions : 2,9 millions, c'est stable. Les contributions obligatoires sont en augmentation de 10 %. On va avoir essentiellement le financement des écoles privées sous contrat. Tout cela est le fruit de nos discussions et négociations régulières avec la direction diocésaine. Les frais financiers, je n'y reviens pas, ils sont optimisés. Mais on a quand même toujours une dette qui est sécurisée, avec un taux moyen encore très faible à 1,62 %, même s'il était moitié moins en 2022. Puis nous avons une gestion active de la dette, avec le contexte de taux qui fait qu'évidemment, nous saisissons toutes opérations de promotion. Par exemple, on le verra dans quelque temps à la métropole sur *l'intracting* avec la Caisse des Dépôts. Nous prenons toujours soin, dans les contrats de prêt que nous signons avec les organismes financiers, d'avoir des clauses permettant leur révision plus favorable cas échéant. Nous avons des services qui sont extrêmement attentifs.

On a bouclé le fonctionnement. Passons désormais à l'investissement : 154,1 millions d'euros, dont presque 29 millions d'euros de remboursement de la dette et plus de 125 millions de dépenses d'équipement. Cela correspond, les dépenses d'équipement, aux dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. C'est 387 euros par habitant. C'est évidemment au service des politiques publiques, avec une augmentation de 7,5 % par rapport aux investissements effectivement réalisés en 2022. On va trouver 44,7 millions pour l'éducation et le schéma directeur des écoles, 16,5 millions d'euros pour les sports, 6,6 millions pour la culture et le reste pour le

patrimoine, la vie associative. On a toujours des engagements extrêmement forts en matière de création d'équipements nouveaux, de mise à jour d'équipements anciens. Puis nous avons 5,6 millions pour les espaces verts, la biodiversité et la nature en ville. Vous avez le petit camembert à l'écran qui montre qu'entre éducation, petite enfance, on a 38 % de la répartition, 38 % des dépenses d'équipement.

La transition énergétique et l'entretien durable du patrimoine, c'est plus de 20 millions qui seront consacrés à notre entretien du patrimoine, pour assurer évidemment la pérennité des bâtiments et favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique, installer de nouvelles toitures photovoltaïques. Ce sera sur les gymnases des Agenêts, du Croissant, sur les bâtiments de la plaine de jeux de Sèvres et sur le groupe scolaire des Agenêts. On améliorera encore une fois... il y a encore du travail, mais cela s'améliore petit à petit, l'accessibilité des bâtiments. Vous savez que la question de l'accessibilité universelle fait naturellement partie de nos priorités absolues. C'est le respect de la loi, mais c'est aussi notre volonté politique, fruit de nos valeurs.

Les recettes d'équipement sont à 34,6 millions d'euros, avec un fonds de compensation de la TVA à 15,6 millions, des produits de cession foncière qui sont un peu anecdotiques, évidemment, mais d'autres recettes d'équipement qui le sont un petit peu moins, à 18,2 millions. Nous avons là l'ensemble de ce qui nous aide à assumer nos ambitions en matière d'investissement.

Concernant le financement de l'investissement, il est donc assuré d'une part par l'autofinancement, par les recettes que nous venons de décrire et puis par l'emprunt, un recours à l'emprunt de 76,8 millions d'euros au BP 2023 qui couvre 61,3 % des besoins de financement. Je précise à nouveau que j'espère bien que nous ne ferons pas 76,8 millions. C'est la somme qui est inscrite pour équilibrer la section d'investissement, mais il est évident qu'au regard et en fonction de l'évolution de la réalisation de nos projets d'investissement, et quand nous intégrerons le résultat du compte administratif 2022, j'espère bien que nous pourrions diminuer cette inscription d'emprunt, comme c'est le cas de manière tout à fait régulière.

Notre encours de dette au 1^{er} janvier est de 290,1 millions d'euros. Il est très inférieur à la moyenne des plus de 100 000 habitants, puisqu'il est de 896 euros contre 1106. Nous avons une capacité de désendettement de 6,3 ans au BP 2023. Je voudrais m'y arrêter 30 secondes, puisque c'est évidemment l'autre indicateur important, en plus de l'épargne brute. C'est un indicateur dont on voit, puisque nous assumons une stratégie de réendettement maîtrisé, qu'il augmente de manière régulière. Il est clair que nous ne dépasserons pas les 10 années. C'est le plafond que nous nous sommes fixé. On en est encore loin, mais il est clair que comme pour l'épargne brute, nous avons là une petite consommation de nos marges de manœuvre qui, en raison de la conjoncture à laquelle nous avons dû faire face, est un peu plus rapide que ce que nous aurions souhaité et espéré.

Voilà pour l'exposé purement financier. Je le mentionne, et même si je vais laisser très vite Madame la Maire donner la parole à Hélène Naulin et à Mahaut Bertu... nous avons le premier budget climat. On dit budget climat, budget vert. On n'est pas encore tout à fait fixé sur la terminologie la plus adéquate. Il faut bien le dire, il y a encore un peu de débats sur le sujet. En tout cas, c'est le budget de transition écologique. Ne nous y trompons pas, ce n'est pas un budget supplémentaire par rapport au budget principal. Ce n'est pas un extrait du budget principal qui décrirait ce qui est consacré spécifiquement à la transition écologique. C'est une grille d'analyse qui traverse l'ensemble du budget et qui va nous permettre de disposer d'un baromètre indicateur sur l'analyse de nos dépenses au regard des objectifs de transition écologique nous poursuivons, notamment la lutte contre le réchauffement climatique. Tout cela est basé sur une méthodologie qui est partagée et par l'État et par de nombreuses collectivités. Ce qui ferait que non seulement on aura un baromètre qui nous permettra d'évaluer nos propres progrès, mais en plus, on aura une capacité de comparaison avec d'autres collectivités.

Moins abouti encore, et Mahaut vous en parlera dans un instant, le budget dit sensible au genre : là non plus, ce n'est pas le budget consacré spécifiquement à la lutte pour l'égalité femmes/hommes. Là aussi, c'est une analyse de nos dépenses de nos politiques publiques et de nos équipements au regard de cet objectif de faire de notre ville la première ville non sexiste de France.

Je laisse mes collègues poursuivre la présentation sur ce thème. Je vous remercie de votre patiente attention.

Mme la MAIRE – Merci.

J'en profite pour indiquer publiquement qu'à l'avenir, des diapos intégralement blanches me paraîtront tout à fait adaptées. Je ne pense pas qu'on soit obligé de coloriser les diapos pour faire passer des messages. Cela pourrait même être un chouïa contradictoire avec le fond du message qu'on veut passer.

Cela ayant été dit, on va se reconcentrer sur le fond. Je vais donner la parole à Hélène Naulin pour nous parler du budget vert.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Puisqu'il est question de couleur, effectivement je vais vous parler du budget vert ou budget climat ou budget dit de la transition écologique.

Pourquoi un budget vert ? C'est le premier à la ville de Nantes et je m'en réjouis très clairement. Comme Pascal Bolo a pu l'indiquer, ce budget vert porte sur l'ensemble du budget. C'est un outil, une méthode pour analyser l'ensemble de nos dépenses et nous assurer qu'elles sont alignées finalement avec les enjeux de la transition écologique. Je ne rappelle pas ici le contexte climatique qu'a priori personne ne découvre, avec les dérèglements et l'accélération de ces

dérèglements que nous subissons d'année en année. Ce budget vert à cette nécessité d'être en capacité de mesurer et puis surtout de limiter les impacts sur l'environnement de nos dépenses, de nos projets, de nos actions.

Il a été conçu effectivement sur la base d'une méthode partagée, qui a été développée par l'Institut I4CE, qui est un institut basé en France et piloté par la Caisse des Dépôts et consignations biodiversité et l'Agence France développement. C'est une méthode partagée avec une grille d'indicateurs qui nous permet donc de passer par le prisme de la transition écologique, de passer au crible l'ensemble de nos dépenses, sur deux volets : un volet atténuation du changement climatique et un volet adaptation. Sur le volet adaptation, vous voyez bien que c'est la traduction finalement et l'analyse des mesures correctives de réorientation de nos projets et de nos actions que nous pouvons faire pour réussir à nous adapter au changement climatique.

Sur le volet atténuation tout d'abord de ce premier budget vert, première étape qui a vocation à se reproduire d'année en année, nous nous sommes concentrés pour cette année sur l'analyse des dépenses par le prisme de la sobriété carbone. Dans les années qui suivent, nous ferons entrer les autres dimensions du budget vert au fur et à mesure, que sont les ressources, l'économie circulaire, la biodiversité, l'environnement favorable à la santé, l'agriculture et l'alimentation. Là, pour ce budget 2023, sur le volet des dépenses en fonctionnement, les résultats sont plutôt bons. Puisque vous le voyez, nous avons plus de 83 % de nos dépenses en fonctionnement qui sont valorisés sur la dimension neutre en impact carbone. Sur les volets très favorables et la classification favorable sous condition, chacune fait plus de 3 % sur cette dimension, avec une part très faible finalement de dépenses en fonctionnement, voire quasi inexistante sur du défavorable.

Sur les dépenses en investissement, sur l'atténuation du changement climatique, on est un peu plus contrasté. Cela donne à voir les marges de progrès que nous avons pour développer nos projets et mettre des dépenses alignées avec la transition écologique. Vous le voyez, c'est un peu plus de 50 % de dépenses neutres et puis 8 % pour du favorable et du très favorable. Là aussi, je disais que c'était plus contrasté. Vous le voyez, sur le volet dépenses défavorables, on est à plus de 12 ou 15 %. Vous avez aussi tout une partie, deux autres indicateurs, deux autres classifications qui représentent au total plus de 20 % et qui sont les classifications indéfinies ou à approfondir, où là, finalement, la méthode doit être encore consolidée pour pouvoir analyser ces dépenses sous le prisme de la transition écologique.

Sur le volet adaptation au changement climatique, finalement, on a fait un focus sur l'éducation et vous allez voir que les écoles, sans mauvais jeu de mots, jouent les bons élèves de l'adaptation au changement climatique. Puisque dans les dépenses en fonctionnement, pour illustrer le propos, la restauration scolaire, à 55 %, est classée dans le très favorable. Cela tient notamment aux repas végétariens et à l'intégration d'aliments issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire. Vous le voyez aussi, on s'est attelé au volet adaptation cette fois-ci au changement climatique à analyser les dépenses sur le bâtiment scolaire, le bâti scolaire. Et là, vous le voyez, 34 % des dépenses sont très favorables. C'est lié au surcoût énergétique notamment et aux hautes performances énergétiques des rénovations et des constructions du bâti scolaire que nous menons sur la ville de Nantes dans le cadre du schéma directeur des écoles et de l'ensemble de l'entretien des écoles. Plus de 56 % en favorable, donc le total des deux démontre à quel point finalement, à travers la rénovation et la construction d'écoles, nous avons une capacité à nous adapter au changement climatique et à limiter notre impact et les émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite, sur le volet adaptation toujours, et là encore pour les écoles, si on prend la partie cour d'école, c'est très illustrant aussi. Puisqu'on est à 13 % de dépenses qui sont classées, valorisées au titre des dépenses très favorables au climat. Nous avons plus de 73 % en favorables. Vous le voyez, on est dans l'analyse, mais on est aussi dans la trajectoire avec ce budget vert, et c'est tout son sens. Au-delà d'une grille d'analyse, cela doit être un outil d'aide à la décision, pour pouvoir analyser nos dépenses futures et surtout réorienter nos projets pour qu'ils soient plus vertueux et répondent clairement à nos enjeux de transition écologique pour constituer, à Nantes, une ville plus durable, apaisée et adaptée pour tout le monde.

Mme la MAIRE – Merci.

Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Merci.

Dans le cadre de notre marqueur égalité, la maire de Nantes, Johanna Rolland, a posé une ambition forte, faire de Nantes la première ville non sexiste de France d'ici à 10 ans. Pour y arriver, il nous faut une démarche intégrée et transversale des enjeux de genre dans toutes les politiques publiques que porte la collectivité, et à toutes les phases de leur élaboration. En cela, chaque collègue participe à cet objectif. Le budget étant évidemment structurant dans une collectivité, la budgétisation sensible au genre représente un levier phare de transformation de l'action publique en faveur de cette ville non sexiste.

Pendant de nombreuses années, on a considéré que finalement, le plan budgétaire n'était pas un plan pertinent pour regarder les questions d'égalité. Puisque les finances publiques étaient forcément considérées comme neutres. Depuis peu, une prise de conscience existe sur le fait que non, les finances publiques ne sont pas neutres et qu'elles reflètent évidemment les biais et les tendances de notre société, que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent donc en ce sens. Aussi, sans prise en compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes quand on étudie notre budget, par extension, on risque de reconduire les inégalités, voire même de les aggraver. La budgétisation sensible au genre analyse l'impact différencié entre les dépenses des budgets publics entre les femmes et les hommes,

et elle propose des mesures pour rééquilibrer ces écarts constatés. On a choisi pour cette démarche non pas évidemment de se lancer dans un travail colossal qui consisterait à prendre l'ensemble du budget de la collectivité pour l'analyser, non pas de prendre une politique publique à part entière et de l'analyser dans son ensemble, mais de prendre plusieurs objets d'étude très concrets qui portent des différences ; un établissement, un événement, un levier de financement par exemple, pour pouvoir aller expérimenter dans le fond des choses sur des objets précis et regarder concrètement à la fois les différences d'usage qu'on peut observer et puis commencer à réfléchir aux mesures correctives qu'on pourrait envisager. Effectivement, comme Pascal Bolo l'a dit, l'idée d'un budget sensible au genre, ce n'est donc pas de regarder finalement un budget dédié aux femmes à Nantes, de regarder le budget de la direction égalité qui porte le sujet de la ville non sexiste. Ce n'est pas d'opposer les femmes et les hommes, mais c'est bien de regarder sur nos dépenses publiques à qui, finalement, bénéficient les dépenses que l'on réalise.

On a donc choisi de s'arrêter sur plusieurs objets de travail pour cette première année. Le premier, c'est le conservatoire de musique de Nantes, parce que le conservatoire, c'est à la fois un lieu de loisirs, d'éducation des enfants, et un lieu de professionnalisation également. Aujourd'hui, 1 % des compositeurs sont des compositrices et 23 % des solistes instrumentistes sont des femmes. On le voit très bien lors de grands événements, par exemple à la Folle journée. On est dans la période. Effectivement, le nombre de femmes est beaucoup moins important. On a là un levier très concret par cet établissement pour accompagner, en tout cas regarder, essayer de comprendre et potentiellement accompagner un changement de société à ce niveau-là.

Notre deuxième objet d'étude, c'est le Festival des Scènes Vagabondes. C'est un festival qui est porté par la ville de Nantes, qui a une volonté d'améliorer en continu la parité dans la programmation. C'est une volonté qu'on porte dans de nombreux volets de nos politiques publiques. Les Scènes Vagabondes ont cette intention-là également à prendre en compte la prévention des agissements sexistes et sexuels en milieu festif. C'est donc une ambition vraiment globale autour de ce festival qui est portée. La budgétisation sensible au genre permettra d'avoir une analyse plus fine de ce que l'on fait et de ce que l'on peut encore améliorer.

Enfin, le troisième volet qu'on va pouvoir étudier pour 2023, c'est les dispositifs de soutien aux initiatives des habitantes et des habitants, parmi lesquels il pourrait y avoir le CLAP, le comité local d'aide aux projets, les budgets participatifs, les lieux à réinventer ou le fonds à l'émergence. Pour ne donner qu'un exemple parmi tous ceux-là, d'autres collectivités s'engagent sur la budgétisation sensible au genre, et Strasbourg a travaillé par exemple sur les budgets participatifs l'an dernier. On pourrait considérer que c'est un budget neutre. Mais finalement, leur étude a démontré, et je le fais à gros traits puisque c'est évidemment un travail dense, que les femmes déposent moins de projets, que quand elles déposent des projets, elles demandent moins d'argent, et qu'au bout du bout, leurs projets sont moins souvent accompagnés. On voit là que finalement, ce qui pourrait apparaître comme neutre ne l'est pas du tout. Il y a certainement à réfléchir à la manière dont on pourrait changer les choses.

Ces trois objets d'étude sont donc les premiers que l'on prendra pour 2023. L'idée ensuite est de s'inscrire vraiment dans la durée avec cette budgétisation sensible au genre en prenant tous les ans de nouveaux objets d'étude dans les politiques publiques variées, de manière à avancer concrètement, structurellement dans nos dépenses publiques. Si je devais résumer, pour être très claire, la budgétisation sensible au genre, c'est un processus d'analyse, d'objectivation des impacts des dépenses publiques. C'est un processus au service de la justice sociale et de l'égalité réelle. Puisqu'on va aller corriger les disparités entre les femmes et les hommes, on va s'assurer que les politiques publiques ne viennent pas produire de nouvelles inégalités. Finalement, c'est un processus au service de l'efficacité et de la pertinence de l'action publique, puisqu'on va aller évaluer, identifier davantage les besoins des citoyennes et des citoyens pour un meilleur usage de la dépense publique. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Je vous propose donc que nous puissions ouvrir le débat, chers collègues.

Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, chère Hélène, chère Mahaut, ce budget 2023, avec le volet budget climat et le volet budget sensible au genre, met en lumière l'attachement de notre majorité aux questions d'égalité et de transition écologique, questions qui infusent dans l'ensemble de notre action et dans nos politiques publiques, tout comme dans le fonctionnement même de notre collectivité.

L'objectif est d'avancer vers une ville égalitaire et durable. Agir partout et tout le temps pour que ce cap devienne réalité. Égalité et transition écologique et climatique se retrouvent donc dans les priorités portées par ce budget prévisionnel, et c'est bien naturel. Ces priorités sont également abordées centralement au sein deux chapitres qui nourrissent notre budget cette année : le budget climat et le budget sensible au genre. Concrètement, et au-delà de la technique et des chiffres, c'est un pas important politiquement parlant. Il s'agit de scruter, d'évaluer, de décortiquer, d'analyser nos politiques publiques et leur impact sur le climat, d'une part, et en matière d'égalité et d'inégalité entre femmes et hommes d'autre part. Car nous le savons, les choix budgétaires, comme tous les choix opérés par l'être humain d'ailleurs, ne sont pas neutres. Ils reflètent et s'imprègnent des grandes tendances de notre société, société où aujourd'hui encore, je ne vous apprend rien ce matin, mais chers collègues, le sexisme et les inégalités entre les hommes et les femmes en

politique, dans le monde du travail, dans la vie personnelle et familiale sont malheureusement monnaie courante. N'y sommes-nous pas confrontés chaque jour dans notre vie quotidienne ?

Alors, avec le budget sensible au genre dont nous lançons l'expérimentation, nous allons regarder à la loupe ce qui est neutre, ce qui va dans le bon sens, et ce qui est négatif. Notre but : corriger le tir, innover et chercher des solutions concrètes pour changer la donne tant dans nos politiques publiques que dans nos modes de fonctionnement. Nous allons ainsi démarrer sur un premier niveau de réflexion dans le champ de la culture, et avec des sujets d'étude bien précis qui, vous le savez, me sont chers : le conservatoire et le festival des Scènes Vagabondes notamment. Le conservatoire, cet équipement municipal qui propose à la fois pratiques éducatives et professionnalisantes, tu l'as dit, Mahaut, dans un domaine où seulement 1 % des compositeurs sont des compositrices et où par ailleurs, le nombre de cheffes d'orchestre est bien inférieur à ce niveau d'ailleurs, et où, on le sait, les inégalités et les déterminismes sexistes sont encore très forts... le festival des Scènes Vagabondes, cet événement organisé par la ville et qui fait la part belle aux artistes locaux et vers lequel nous avons de vrais leviers pour agir.

En clair, voilà pour le groupe Nantes citoyenne, sociale et écologique, mais aussi, je l'espère, pour cette assemblée réunie, de la matière à étudier, des marges de manœuvre pour agir et avancer, avancer concrètement dans le bon sens. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je voulais d'abord remercier Madame Naulin pour sa présentation que j'ai trouvée très claire. Elle était très en forme également. Je voudrais saluer l'avancée que constitue pour nous tous collectivement l'élaboration d'un budget climat, qui va nous donner, en étant basée sur une méthodologie internationale qui est reconnue, une visibilité qui permettra des comparaisons avec d'autres villes européennes, notamment, ou ailleurs, mais aussi des comparaisons interannuelles. À ce stade, c'est un démarrage, mais en tout cas, cela nous semble très intéressant.

Le seul regret que je pourrais exprimer à ce stade, c'est qu'il n'existe pas encore de certification par des tiers extérieurs afin qu'on puisse comparer des choses un peu certifiées. J'espère que cela viendra dans une deuxième étape.

S'agissant du budget sensible au genre, vous l'avez rappelé, la méthode est moins stabilisée. On attendra qu'elle soit stabilisée pour juger de sa robustesse. Néanmoins, la démarche, qui est favorable à valoriser l'égalité hommes/femmes, nous semble tout à fait intéressante.

Ensuite, je voudrais, sur le budget, vous faire un aveu. Lors la campagne des municipales, que nous avons préparée avec ardeur en 2019 j'ai été, je vous avoue, un peu déçu de ne pas voir tous les curseurs dans le rouge. Cela aurait été beaucoup plus facile pour l'opposant que j'étais. Cela m'aurait permis de taper très facilement, et vous savez que j'adore cela, bien évidemment. Cela aurait été plus facile, mais non, la fiscalité locale avait déjà un peu commencé à dérapier. Mais ce n'était pas aussi grave qu'aujourd'hui. Les dépenses de fonctionnement avaient une dynamique déjà un peu inquiétante. Mais on ne peut pas dire que les marges de manœuvre à l'époque étaient inexistantes, que ce soit en matière de dette ou en matière d'investissement.

Malheureusement, et vous me voyez arriver, ce soulagement a été d'assez courte durée. Depuis trois ans, vous vous ingéniez à mettre ces compteurs dans le rouge et, cela m'étonne, vous vous en félicitez. Je cite Monsieur Bolo en commission, « nous consommons nos marges de manœuvre plus vite que prévu ». Vous nous le dites quasiment à chaque commission, maintenant, des finances. Nous atteignons bientôt la cote d'alerte sur certains des paramètres, j'y reviendrai, et il faudrait manifestement s'en réjouir. Vive la dette, vive les taxes, vive la salvifique dépense publique ! Mais aujourd'hui, l'État, les collectivités, les particuliers, mais aussi les entreprises, les associations font tous des efforts. Ils cherchent tous le moyen de passer les crises que nous traversons. Je ne reviens pas sur ces crises. Je trouve donc cette légèreté assez déplacée.

Là, je voudrais m'adresser aux Nantais pour leur permettre d'ouvrir les yeux sur les choix que vous nous proposez aujourd'hui dans cet acte très politique qu'est le budget. L'an dernier, vous avez choisi d'augmenter assez massivement les impôts : une rupture de votre promesse de campagne. Cette année, ils sont stables. On s'en félicite. Néanmoins, ils vont payer collectivement 21 millions d'euros de plus de fiscalité directe que l'an dernier. Il n'y a pas de magie. C'est l'effet de la valorisation des bases. Je sais bien que ce n'est pas votre choix. Néanmoins, vous savez que concrètement, cela impacte la vie des Nantais : 21 millions d'euros de plus, soit au total 272 millions d'euros de fiscalité qui vont être pris dans le portefeuille des Nantais. Dans le même temps, vous engrangez le fruit des décisions récentes d'étendre le stationnement, d'alourdir les amendes. On parle de 3 millions d'euros supplémentaires, qui viennent encore une fois des poches des Nantais pour un total sur ce poste-là de 32 millions d'euros. Au même moment, vous laissez filer de plus de 8 % les dépenses de fonctionnement. Cela a été rappelé tout à l'heure par Monsieur Bolo, alors que l'inflation... on pourrait se dire que c'est l'inflation qui nous contraint. Oui, elle vous contraint, effectivement, en partie. Mais elle est de 6 %. Dans ce contexte, vous allez atteindre cette année le niveau d'épargne brute que vous aviez prévu pour la fin du mandat. C'est un niveau que vous appeliez vous-même plancher, qui était autour de 8 %. On devait l'atteindre en 2026. Ça y est, en 2023, on va l'atteindre. Cela va décidément être, Madame la Maire, compliqué de vous succéder.

Et puis la dette commence à nous coûter cher. Les frais financiers sont en hausse, vous l'avez rappelé, de 33 %. Plus 33 %, c'est un tiers de plus, et ce n'est qu'un début dans le contexte international. C'est d'autant plus préoccupant que cette dette continue d'exploser. On parle de 70 millions d'euros de crédits ouverts, 76 exactement. Je sais bien qu'on ne sera peut-être pas à ce montant-là, mais on s'en rapprochera certainement. On va donc à la fin, et il faut être clair aussi pour que tout le monde comprenne, atteindre 7 années de capacité de désendettement. Si nous consacrons l'ensemble de l'épargne de la ville à nous désendetter, nous mettrions 7 ans à rembourser cette dette. Aujourd'hui, cela nous porte concrètement à l'entrée du classement des 10 villes de plus de 100 000 habitants les plus mal notées sur ce critère. La plus basse du classement des villes de plus de 100 000 habitants est à peine à 8 années.

Enfin, sur la partie investissement, vous assumez de laisser l'investissement totalement s'emballer pour, c'est notre analyse, pallier l'impréparation des années précédentes. On parle cette année de 125 millions d'euros de dépenses contre, dans votre mandat précédent, une cinquantaine, une soixantaine en moyenne chaque année. C'est plus d'un doublement, sur plusieurs années. On le répète, il fallait lisser les choses. Il fallait préparer l'avenir. Mais là, vous choisissez, c'est une réalité brutale, le pire moment pour le faire : post Covid, l'inflation historique, qui également fait exploser les taux. J'ai peur que l'histoire le retienne. Je connais votre réponse, « qu'auriez-vous supprimé, Monsieur Chombart de Lauwe ? » Je vais faire bref. Je ne vais pas vous faire un contre budget. On va le préparer pour 2026. Nos choix auraient été tout autres. Les choses auraient été plus lissées dans le temps, c'est clair. Je vais juste prendre un petit exemple, d'une ville un peu plus grosse que la nôtre, mais qui connaît des problèmes similaires à Nantes, l'exemple de Toulouse.

Par exemple, sur l'insécurité, dans le budget d'investissement, ils ont choisi de consacrer 20 % du budget de la ville, 20 %. À Nantes, c'est 5 %, et que je sache, les écoles de la ville rose accueillent les petits Toulousains dans de bonnes conditions. Ils ont sûrement mieux anticipé que vous, et nous, nous n'aurions certainement pas payé par exemple 15 millions d'euros une école temporaire, 15 millions d'euros pour une école temporaire. Restons sur Toulouse, c'est un autre exemple. Ils consacrent, c'est un choix, 8 % de leur budget d'investissement à l'écologie et à la nature en ville. À Nantes, ville qui se proclame écologiste, c'est 4 %. C'est dans les slides que nous avons eues tout à l'heure. D'autres choix étaient donc possibles, plus respectueux du portefeuille des Nantais, déjà lourdement mis à contribution. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci.

Juste trois petites remarques. J'ai eu un petit espoir, puisque vous aviez effectivement bien anticipé que nous allions vous dire « vous nous dites que nous investissons trop, qu'est-ce qui est donc inutile pour les Nantais ? » Je regrette que cet espoir n'ait pas été suivi. Vous nous donnez rendez-vous pour 2026. Cela aurait été mieux de pouvoir nous dire dès maintenant, puisque vous mettez en exergue le fait qu'il y a trop d'investissements. Ce qui vous paraît inutile, premier point.

Deuxième point, sur la forme, vous avez utilisé le terme de « légèreté ». Celui-là, je ne peux pas le laisser passer. Je ne peux pas le laisser passer parce que je peux ici certifier de la plus grande rigueur, du plus grand sérieux avec lesquels les équipes, sous la direction de Natalie Hopp, travaillent sur ce budget. Donc de légèreté à Nantes, dans l'équipe politique ou dans l'équipe technique qui nous accompagne avec professionnalisme, jamais.

Troisième élément, sur le fond, on a une vraie divergence. Et c'est heureux, la vie politique est faite de ces divergences nobles et profondes. Vous dites, je vous cite, « l'enjeu, c'est de pouvoir passer les crises ». Ce n'est pas ma vision. Ma vision, c'est que les responsables politiques ne sont pas là simplement pour coller des rustines. Ici, dans cette majorité, l'analyse politique qui est la nôtre, c'est qu'on ne fait pas face à des crises conjoncturelles. Nous, nous pensons que nous faisons face à des mutations structurelles. Nous, nous pensons qu'il faut transformer le modèle. Nous, nous pensons qu'il faut bifurquer. Non, on assume donc tout à fait qu'on considère comme notre job, c'est de proposer un chemin, c'est d'anticiper. Ce n'est pas simplement de coller trois rustines pour faire joli ou pour essayer de faire le gros dos en attendant des jours meilleurs, mais de prendre des options, de prendre des options stratégiques pour aller vers la transformation du modèle. Je veux le dire, parce que je crois que c'est une divergence profonde entre nous à ce stade.

Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, je pense que c'est important de prendre le temps aujourd'hui d'échanger sur le budget. En effet, l'été 2022 a été un brasier partout en France. On a eu une sécheresse l'année dernière sans précédent, qui a commencé dès le printemps. On a eu à des températures estivales, automnales, hivernales qui ont battu des records, et en ce début d'année 2023, l'État n'exclut pas un réchauffement à + 4° à la fin du siècle en France. On doit, cela me semble important, refuser cette fatalité et découpler notre mobilisation.

La rupture écologique doit s'incarner, elle doit s'incarner dans notre ambition budgétaire. Aujourd'hui, le budget nantais est une preuve supplémentaire que la ville garde le cap, une preuve que nous ne sacrifions pas nos ambitions politiques sur l'autel de la crise énergétique. Je ne m'en cache pas, avec nos collègues du groupe écologiste et citoyen, nous sommes fiers, nous sommes fiers de voter pour ce budget. Pour atteindre nos objectifs, pendant cette période budgétaire complexe, à Nantes, on innove. Après le succès massif du premier dimanche sans voiture, ce n'est pas une,

mais deux nouvelles éditions qui seront organisées en 2023. L'objectif est clair : démontrer par la preuve que les modes de déplacement actif, donc 100 % décarbonés, sont une vraie solution et libèrent l'espace public de nouveaux usages et permettent du lien social.

Nous innovons avec le premier budget climat et le premier budget sensible au genre. J'en appelle d'ailleurs les autres collectivités à s'en inspirer. Ces deux outils permettent de garantir des choix à la hauteur de l'urgence en matière d'environnement, en matière d'égalité des genres. Certains critiquent un effet d'annonce, mais moi, je l'affirme : ces outils détermineront les arbitrages budgétaires demain. Nous n'avons plus le choix. On ne peut plus attendre. À Nantes, nous sommes convaincus que maintenir un niveau d'investissement à la hauteur dans l'éducation est une des solutions aux maux de notre société. Je n'ai pas oublié les refus de l'opposition de voter des grands projets d'école ou des grands projets de culture de proximité. N'en déplaise à la droite, nous serons donc fiers d'ouvrir une nouvelle école cette année à Doulon-Gohards, une école conçue pour être totalement adaptée aux nouveaux enjeux climatiques.

Nous sommes convaincus également que renforcer la culture de proximité est un autre outil puissant pour l'épanouissement, pour l'ouverture et pour le partage. Je ne peux que vous inviter, toutes et tous, à venir partager avec les habitants le succès des jumelages de nos grandes institutions culturelles sur un quartier populaire. Oui, nous assumons chaque euro qui sera mobilisé sur l'éducation et la culture de proximité. Notre cap politique, c'est aussi d'assumer un service public fort et un service public de qualité. Mobiliser de l'argent public dans le fonctionnement, ce n'est pas tabou. C'est rémunérer des femmes et des hommes, c'est rémunérer des fonctionnaires pour leur travail d'accompagnement quotidien des Nantaises et des Nantais. Oui, nous avons des agents qui sont chargés de débitumer l'espace public. C'est un choix politique. Oui, à Nantes, nous renforçons la présence des agents de police municipale dans l'ensemble des quartiers. C'est un vrai choix politique. Oui, à Nantes, nous maintenons les piscines et les musées ouverts malgré la crise énergétique. Là aussi, c'est un choix politique.

Pour conclure, la rupture écologique à Nantes, c'est transformer la ville au quotidien, à l'échelle locale, en végétalisant, en réduisant la place de la voiture, en favorisant le sport pour toutes et pour tous, bref, en prenant en compte la vie quotidienne des gens, en prenant en compte la vie des habitants. Cela nécessite une attention fine à tous, et je l'affirme, cela me tient particulièrement à cœur, la ville doit être synonyme de protection pour les plus fragiles, une ville d'accueil universel et inconditionnel, un rempart contre l'inflation, contre l'isolement et contre les discriminations. Ne nous y trompons pas, ne vous y trompez pas : 2023 sera une année de rupture pour Nantes, une année de rupture écologique, une année de rupture écologique concrète, populaire et à toutes les échelles. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Valérie Coussinet.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans un contexte économique plus que difficile accentué par une inflation élevée et notamment la poursuite de la hausse de l'énergie et des produits de base alimentaires, une crise climatique et sociale, il nous faut malgré tout mettre en œuvre nos politiques publiques pour répondre au plus près des Nantaises et des Nantais.

Le budget qui nous est présenté répond à ces enjeux, tout en respectant notre équilibre financier. Outre la nécessité de poursuivre nos investissements sur des équipements structurants dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance, du sport et de la culture, ou encore le soutien aux associations, le budget présenté cette année 2023 présente également la particularité d'y intégrer une nouvelle grille d'analyse à travers une première présentation d'un budget climat et d'une première expérimentation d'un budget sensible au genre. L'épisode caniculaire que nous avons traversé cet été ne sera malheureusement pas une exception et démontre à quel point notre ville doit y être préparée. La responsabilité de notre collectivité est d'anticiper au mieux ces phénomènes et pour cela prévoir l'action publique et un budget adapté pour en atténuer les effets. Pour autant, le développement durable ne se limite pas à la question climatique, mais entend aussi répondre aux enjeux sociaux et sociétaux de notre temps. En tant que collectivité responsable, il est de notre devoir d'accélérer la transition écologique sur notre territoire, pour préserver un espace vivable et un environnement respirable, contribuant à améliorer la qualité de vie des Nantaises et des Nantais, en portant bien évidemment une attention particulière aux plus fragiles.

Par ailleurs, notre ville a pris un engagement fort, celui de faire de Nantes la première ville non sexiste d'ici 2030, pour faire avancer l'égalité hommes/femmes sur notre territoire, adoptant pour ce faire une démarche globale et transversale. Ce choix politique nécessite aussi des moyens financiers afin de lutter contre les inégalités et les discriminations tout en veillant à ne pas en générer de nouvelles. À ce titre, l'engagement de la ville de Nantes s'illustre en particulier avec cette première expérimentation d'un budget sensible au genre. Ce dont nous pouvons nous féliciter. Pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, nous considérons que l'éducation a un rôle majeur à jouer et qu'il est nécessaire de sensibiliser aux notions d'égalité, de respect et d'inclusion dès le plus jeune âge. L'adoption du plan ambitieux de transformation des cours d'école en cours non genrés, au dernier Conseil municipal, le 9 décembre dernier, est un exemple de mesures concrètes à cet effet. Ainsi, par cette nouvelle approche du budget, la ville de Nantes se donne les moyens d'agir pour répondre aux enjeux climatiques, sociaux et sociétaux, tout en protégeant les plus fragiles et en luttant contre les inégalités de genre. Ce qui contribue aussi à l'émancipation des femmes.

En effet, égalité, autonomie et émancipation, principes chers à l'Union démocratique bretonne, forment un ensemble essentiel pour parvenir à la transformation vers une société plus juste. Ainsi, c'est avec plaisir que notre groupe votera le budget 2023. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, mardi matin, nous découvrons dans la presse locale le satisfecit des élus de la majorité vis-à-vis du projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui. Budget climat, budget sensible au genre, on s'y perd un peu et je n'oserais vous accuser de procéder à une opération de *greenwashing*. Pour ce qui est de la communication, vous êtes au top. Et pour cause, le budget communication augmente de 14 % sur trois ans, soit plus de 500 000 euros avec des lignes qui augmentent parfois de plus de 15 %. Pour ce qui est de l'action, malheureusement, le compte n'y est pas totalement. Si nous saluons l'investissement dans la rénovation du patrimoine scolaire ou l'accompagnement de la vie associative locale, nous ne pouvons nous satisfaire uniquement d'un très haut niveau d'investissement comme cap politique, comme boussole pour l'avenir de notre ville. L'investissement est une partie non négligeable du budget. Mais comme le diable se cache dans les détails, nous observons que, s'agissant du fonctionnement, de nombreuses interrogations subsistent.

Je veux évidemment parler de la sécurité. Sur ce sujet, l'État est et sera au rendez-vous. Et puisqu'il m'est donné l'occasion de m'exprimer pour la première fois dans ce Conseil municipal, je veux, Madame la Maire, également vous répondre sur votre proposition sur la question de la justice à Nantes. Vous connaissez, et on en a discuté à de nombreuses reprises, mon engagement et ma totale détermination à faire en sorte que l'ensemble de la chaîne de justice dispose des moyens nécessaires à Nantes. J'ai, il y a quelques semaines, au mois de décembre, passé deux jours en immersion avec les avocats, avec la pénitencière au centre de détention, à la maison d'arrêt, au tribunal, avec les associations de réinsertion et les services de probation et d'insertion de notre département. J'ai formulé les constats que nous pouvons partager, je crois, et j'ai évidemment dressé une liste de points qui sont aujourd'hui sur le bureau du garde des Sceaux. Ces points, je vous les cite ici, et j'espère qu'on se retrouvera collectivement sur ce sujet. Il y a la gestion des stocks. Le stock à Nantes est considérable et il faut évidemment des moyens pour résorber l'ensemble de ce stock, qui contribue à rallonger les délais de traitement des dossiers. Les efforts en matière de réduction de ce stock ont commencé en 2023, mais ne sont pas encore suffisants. Là-dessus, on pourra y revenir. Il y a évidemment la question du flux. On est une grande métropole, qui depuis de nombreuses années a été délaissée en matière de moyens et de budget. Force est de constater que le gouvernement a pris la décision, que je soutiens, de recruter à l'échelle nationale 1500 magistrats et 1500 greffiers supplémentaires. Je crois évidemment que Nantes doit prendre sa part dans ces nouveaux postes et dans ces nouvelles affectations. Il y a enfin, en troisième point, un rapport, celui de l'Inspection générale de la justice, qui a été établi à l'été 2022 et qui dresse certaines conclusions. Je crois qu'il est intéressant, et c'est ce que j'ai dit au garde des Sceaux, d'instaurer un comité de suivi de ces conclusions du rapport de l'IGJ sur Nantes.

Je donne juste un exemple, pour que les Nantais comprennent la complexité de la situation nantaise. Puisqu'il y a des ressorts de l'État en matière de moyens, mais il y a aussi des questions purement locales qu'il faut traiter. Pour obtenir l'aide juridictionnelle à Nantes aujourd'hui... l'aide juridictionnelle, c'est quand on n'a pas les moyens de se payer un avocat. Et les collègues de gauche dans cette assemblée devraient être, à mon avis, sensibles à cette question. Pour obtenir l'aide juridictionnelle à Nantes, il faut 18 mois. Dans certaines grandes métropoles de France, il faut 48 heures. Cette question-là est purement locale. Elle ne dépend pas exclusivement des moyens. Elle dépend aussi des process qui sont appliqués au tribunal. Tout le monde a conscience de cette situation et encore une fois, je vous le dis, le sujet est sur le bureau du garde des Sceaux.

Enfin, sur cette question de cosignature d'un courrier, je crois qu'il faut de la cohérence, Madame la Maire. Je vous le dis très tranquillement, sans aucune animosité. Il faut de la cohérence, puisque vous avez quand même participé et contribué à faire élire des députés de la Nupes qui, sur le projet de loi de finances 2023, se sont opposés à la hausse de 8 % des moyens de la justice. Vous êtes aujourd'hui le numéro deux ou le numéro deux bis, je vous en félicite et vous nous direz comment vous appeler, d'un député qui lui-même refuse de voter l'augmentation du budget de la justice dans le cadre de cette alliance parlementaire qu'est la Nupes. Puisqu'il en va de l'intérêt des Idées nantais, puisqu'il en va de l'intérêt est de la sécurité de nos concitoyens, je veux bien, si vous êtes d'accord avec les trois points que je viens de citer, puisque je pense que nous pouvons nous retrouver sur l'essentiel, partager un courrier, une interpellation avec nos amis parlementaires de tous bords dès lors qu'on est d'accord sur le sens à donner à cette interpellation.

Je reviens, pardonnez-moi cette digression, mais vous m'aviez interpellé, donc je me suis permis de la faire... je reviens sur le budget qui nous est proposé aujourd'hui. Je vous laisserai évidemment répondre tout à l'heure. Sur la tranquillité publique, le budget qui nous est proposé est en baisse de 300 000 euros sur trois ans. Si nous regardons sur un an, c'est une baisse de 2,4 millions d'euros. Les frais de personnel sur ce même volet, la tranquillité publique, sont en baisse de 1,5 million d'euros sur trois ans et si on regarde sur un an, c'est 3 millions d'euros. Votre adjoint aux finances aura certainement une bonne réponse à nous donner, mais vous devez la vérité aux Nantais. Quand on affiche autant d'ambition en matière de recrutements de policiers municipaux, et quand on voit la réalité budgétaire qui nous est proposée, nos interrogations sont fondées, légitimes, car les chiffres ne mentent pas. L'inflation grève notre budget. Votre soif de communication dilapide et ne sert qu'à masquer les renoncements de ce mandat et votre incapacité en somme à répondre à des sujets qui touchent tous les Nantais. Car pour tous, la tranquillité est un droit, qu'on habite dans le centre-ville ou qu'on habite dans les quartiers relevant de la politique de la ville. L'État lutte contre la délinquance et vous avez l'honnêteté de le saluer. Mais il faut prévoir concrètement, et vous devez nous répondre là-dessus, les réponses concrètes et réelles que la collectivité entend mettre en œuvre pour que la chaîne de sécurité et de l'ordre public soit à la hauteur des enjeux de notre ville.

L'affichage, vous le prônez également de votre communication sur la non-augmentation des taux d'imposition. À vrai dire, après le coup de bambou de l'an passé, les poches des Nantais ont déjà été faites. Et de façon plus insidieuse et avec beaucoup moins de communication, vous n'affichez pas les hausses à venir pour tous les Nantais, usagers du service public. Puisqu'en 2023, on le sait, il y aura des hausses très importantes des recettes tarifaires. Ce n'est pas parce qu'il y a plus d'usagers, mais bien parce qu'il y aura une hausse des tarifs que cette augmentation se produit. Elle est évidemment métropolitaine, mais il se trouve que ce sont les mêmes Nantais. Alors, nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas.

En toute honnêteté, nous ne pensons pas que l'on puisse se féliciter de ce seul très haut niveau d'investissement, pour reprendre vos propos dans la presse, Madame la Maire, quand ce très haut niveau d'investissement se fait, un, par l'endettement à l'heure où les taux d'intérêt remontent fortement, deux, par la réduction du pouvoir d'achat des Nantais à l'heure où l'inflation touche tout le monde, et trois, par le désengagement sur des missions aussi essentielles que celle de la sécurité. Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre cette proposition de budget. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Juste quelques mots d'emblée pour revenir sur la réponse que vous avez formulée sur le volet justice. Je me réjouis, et nous trouverons les modalités d'écriture de ce courrier... je vous fais passer d'ores et déjà aujourd'hui une proposition. Elle est tout à fait amendable. Je l'ai dit, mon souhait, c'est que nous signions ce courrier collectivement. Parce que c'est l'intérêt supérieur de Nantes, parce que c'est l'intérêt supérieur des Nantaises et des Nantais.

Je partage, dans ce que vous avez développé sur la justice, deux points, et j'ai un désaccord sur un point. Je partage ce qu'on appelle techniquement le stock. Je préfère dire « les dossiers en souffrance », parce que nous n'oublions jamais que derrière, il y a des hommes et des femmes, des vies, des vies parfois brisées et que quand un tribunal met 18 mois à juger, que ce soit pour les auteurs ou pour les victimes, pour l'humanité, il n'y a rien de satisfaisant. C'est 236 situations aujourd'hui.

Deuxième élément, il y a le travail au quotidien. L'ensemble des professionnels, je pense au procureur et au président du tribunal, disent qu'il y a plus d'une vingtaine de manques aujourd'hui identifiés. Il y a un sujet, qui est un sujet stratégique dans l'attribution des effectifs. Moi, je me réjouis de l'augmentation des effectifs en matière de justice dans ce pays. Je crois que c'est une nécessité. Je crois que c'est une bonne chose. Mais il y a une question que les grandes villes doivent poser et que Nantes doit poser. Et cela ne date pas de ce quinquennat, je le dis très simplement. Est-ce que l'augmentation de la population est prise en compte dans l'attribution des effectifs ? Tant que nous n'aurons pas de réponse à cette question, et je l'ai posée au garde des Sceaux à l'oral, je l'ai posée à l'écrit... je constate à ce stade une opacité sur ce sujet. C'est un problème. Chacun imagine bien que dans une ville qui gagne plusieurs milliers d'habitants chaque année, quand il n'y a pas d'adéquation entre les effectifs posés et la réalité de la vie de la ville, forcément, il y a une difficulté. Je crois que sur ces points, nous pouvons nous rejoindre.

J'ai un désaccord sur l'aide juridictionnelle. Qu'il y ait des choses à regarder, à améliorer, très certainement, c'est la question des professionnels. Mais je ne voudrais pas passer sous silence ici, et vous le savez puisque vous l'avez dit, vous avez rencontré vous aussi ces professionnels, que l'aide juridictionnelle, c'est quoi ? Pour celles et ceux, pour les Nantais et les Nantais qui n'ont pas les moyens de faire autrement, qui assure cette aide juridictionnelle ? Souvent, les plus jeunes avocats. La réalité dans notre ville aujourd'hui, c'est qu'un jeune qui vient de sortir de formation, quand il fait l'aide juridictionnelle, soit par choix, par conviction, il y en a et c'est heureux, et je veux les saluer, soit par nécessité, ils mettent 18 mois aujourd'hui à être rémunérés. La question des conditions d'exercice de nos professionnels de justice est aussi un élément central.

Mais je retiendrai à ce stade votre accord de principe sur un courrier commun. Ronan Dantec m'a aussi confirmé son accord de principe. Je ne doute pas que Madame Garnier nous rejoindra. Je le redis, on a besoin d'unir nos forces sur ce sujet. On peut avoir des désaccords, mais si on se bat toutes et tous pour les Nantais, je le redis aujourd'hui, le maillon de la justice est dans cette ville aujourd'hui celui qui doit se hisser à la hauteur de la situation.

Robin Salecroix a demandé la parole.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vote de ce budget primitif s'inscrit, nous l'avons dit, dans un contexte particulièrement tendu. La crise que nous traversons continue de laisser des traces. Des familles entières jusqu'ici épargnées par les difficultés du quotidien se retrouvent rattrapées par une inflation toujours galopante alors que les salaires stagnent. Résultat, des ménages basculent chaque jour dans la précarité. Nous ne pouvons bien évidemment nous y résoudre. Alors, nous agissons, et j'y reviendrai. Mais nous agissons dans un cadre toujours plus contraint. L'inflation générale et celle du coût de l'énergie n'épargnent pas les collectivités territoriales. Alors que nous aurions pu attendre de l'État des mesures fortes pour protéger les communes, il n'en est malheureusement rien. Au contraire, le gouvernement a décidé de supprimer un nouvel impôt local, la CVAE, qui représente près de 8 milliards par an, réduisant une fois encore le lien entre nos administrés, en l'occurrence ici les entreprises, et leurs territoires, tout en maintenant de nombreuses interrogations encore sur les modalités de compensation.

De plus, plane encore et toujours sur nous la menace d'une nouvelle contractualisation. Entendons-le bien, il s'agirait là ni plus ni moins qu'une obligation de baisse des dépenses avec son lot de conséquences dramatiques pour le service public local. Lors du débat d'orientations budgétaires, en décembre dernier, j'attirais, au nom du groupe Gauche commune, l'attention des soutiens du gouvernement ici présents sur les conséquences sociales désastreuses de leurs choix politiques. Il y avait alors la réforme de l'assurance-chômage, effective malheureusement depuis le 1^{er} février, ou encore le refus du blocage des prix de produits de première nécessité. Il y a aujourd'hui ce projet mortifère de réforme

des retraites, une réforme particulièrement brutale, injuste, nous le redisons, qui aura, de l'aveu même du gouvernement, des conséquences déléteres pour tous les travailleurs. Ce sont les femmes et les hommes qui devront travailler plus longtemps. Ce sont les plus précaires, notamment les femmes aux carrières hachées, qui verront leurs pensions amputées, qui verront leurs deux plus belles années de retraite disparaître. Ce sont également 300 000 seniors de plus qui, chaque année, se retrouveront sans salaire ni retraite.

Voilà quelques-unes des conséquences concrètes de cette réforme que le gouvernement entend faire passer de force contre plus de 80 % des Français, l'ensemble des forces syndicales qui ont une nouvelle fois montré leur opposition en début de semaine, lors des plus grandes manifestations depuis plus de 30 ans, tout comme les élus locaux d'ailleurs, qui n'ont cessé de se mobiliser en participant massivement aux cortèges ou encore en répondant à l'appel de Fabien Roussel, en fermant symboliquement les mairies, que ce soit à Bonneuil, en passant par Montreuil ou encore Paris.

Mais je le disais en introduction, malgré des marges de manœuvre toujours plus restreintes, nous agissons et nous agirons encore en 2023. Cela passe par exemple par une augmentation importante de la subvention au CCAS, qui atteindra plus de 30 millions d'euros, et la mise en œuvre mi-2023 du Pacte nantais des solidarités. Parce que l'accès à la santé doit être un droit pour tous, nous ouvrirons en 2023 une nouvelle maison de santé à Nantes Nord. Nous poursuivrons également les investissements sur les écoles avec quatre nouveaux chantiers d'extension et de nouvelles constructions, mais aussi avec la fin du plastique dans les cantines scolaires. Les travaux avancent aussi sur les équipements sportifs, avec la rénovation des piscines Léo Lagrange, des Dervallières ou encore de Petite Amazonie. Dans le domaine culturel, 2023 sera également marquée par l'aménagement du nouveau Cinématographe et la poursuite du projet friche Melinnet, ainsi que par un doublement du budget des Scènes Vagabondes. Enfin, nous poursuivrons nos investissements pour l'isolation thermique de nos bâtiments, nos réseaux d'eau ou encore nos parcs, jardins et îlots de biodiversité, pour intensifier nos efforts de lutte contre les bouleversements climatiques. Je voulais d'ailleurs souligner à ce moment-là de mon propos l'audace de Monsieur Belhamiti, qui ose évoquer le *greenwashing* de notre majorité dans le domaine de la transition écologique tandis que son propre gouvernement est condamné pour inaction climatique.

Une période forte inflation nous ramène également à notre rôle d'employeur. Nos agents eux aussi souffrent de l'augmentation constante des prix. C'est pourquoi notre groupe se réjouit bien évidemment de l'augmentation du traitement de nos agents au cours de l'année 2022, qui s'appliquera pour la première fois en année pleine en 2023, sous l'effet conjugué de la hausse volontaire et volontariste du régime indemnitaire et de celle du point d'indice décidée par le gouvernement, sans aucune compensation malheureusement pour notre commune. Là aussi, permettez-moi de m'arrêter quelques secondes sur les critiques de la droite et de Monsieur Chombart de Lauwe que j'ai entendues tout à l'heure, qui évoquaient nos dépenses de fonctionnement qui seraient dans le rouge tandis qu'ils nous invitaient quelques minutes auparavant à augmenter les salaires, notamment de nos policiers municipaux. Là, j'ai du mal à voir la boussole qui est la vôtre. En tout cas, j'y vois quelques contradictions, car vous le savez, les dépenses de fonctionnement de notre collectivité sont bien évidemment remplies pour la plupart par la question de la masse salariale et des rémunérations de nos agents. Je veux souligner aussi quelques-unes de vos contradictions, car si mes souvenirs sont bons, lorsque nous votions et proposons la hausse du régime indemnitaire et donc des euros supplémentaires en pouvoir d'achat pour nos agents, je crois que votre groupe s'est abstenu.

Voilà quelques-unes des contradictions aujourd'hui de la droite lorsqu'elle nous parle de rémunération et de hausse du pouvoir d'achat de nos agents. Pour autant, nous en sommes convaincus, améliorer justement les conditions de travail et de rémunération de nos agents, c'est en réalité améliorer les services que nous rendons aux habitants de notre commune. Notre groupe sera donc attaché cette année encore à ce que les moyens de nos services suivent le développement de nos services publics, justement afin de garantir à tous les Nantais et toutes les Nantaises un service de qualité qui réponde à leurs besoins.

Enfin, et j'en terminerai par là, ce budget marque aussi dans sa présentation de belles avancées avec le budget climat et le budget sensible au genre. Le premier nous permettra de mesurer concrètement l'impact de notre budget, et notamment de nos investissements dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la biodiversité. Il nous permettra à n'en pas douter d'améliorer et d'ajuster l'action de la ville dans le domaine. Permettez-moi là aussi de m'arrêter deux petites secondes et vous redire ma surprise de voir que le traitement de l'eau potable se retrouve dans la partie défavorable du tableau présenté tout à l'heure. Je n'aimerais pas que l'on envoie un mauvais signal à nos concitoyens : oui, en buvant l'eau du robinet, ils font un choix écologique. Ils font un choix responsable bien mieux que quand ils achètent de l'eau en bouteille, synonyme, comme vous le savez, de transport routier et d'emballage plastique. Soyons donc attentifs à déclinier de manière rationnelle et responsable cette grille d'analyse.

Le second volet nous permettra de mieux comprendre l'impact de nos dépenses publiques sur l'égalité ou l'inégalité entre les femmes et les hommes. Là aussi, cette présentation du budget doit nous permettre d'améliorer notre action et devenir, comme nous nous y sommes engagés, la première ville non sexiste de France d'ici à la fin de la décennie. Vous l'aurez compris, dans ce contexte particulièrement tendu et difficile pour les Nantais et les Nantaises, notre ville continuera d'agir en 2023 pour faire de notre territoire une terre toujours plus solidaire et respectueuse de son environnement. Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci.

Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci.

Je voulais simplement rebondir, Monsieur Mounir Belhamiti, sur vos propos. Vous avez soulevé la dimension potentielle de *greenwashing* d'un budget climat. Je voudrais juste vous rappeler que l'État en 2019 s'est doté de son premier budget vert. En même temps, selon l'expression consacrée, la France a été rendue coupable, condamnée pour inaction climatique. Un budget vert, cela permet de regarder ce qu'on fait. Cela permet de se dire ce qu'on va faire, et un budget vert, cela dépend surtout de ce qu'on en fait. À Nantes, et comme à la métropole où ce sera présenté aussi par mon collègue Tristan Riom, à Nantes, le budget vert, ce qu'on en fait, c'est un outil concret, réel, transformateur et accélérateur de la transition écologique. Je vous laisse à vos appréciations de *greenwashing* l'appréciation de l'ensemble des budgets verts et donc à celui de l'État. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je ne voulais pas répondre à mon camarade sur l'État qui a été condamné, puisque quand l'État a été condamné, c'était évidemment notamment pour une période qui concernait l'ancien Président François Hollande. J'ai vu qu'il voyait du vert là où d'autres voient du rouge, concernant l'eau.

Mais ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir. Je voulais bifurquer sur un sujet précis qui concerne le quotidien des Nantais, qui est le fonctionnement actuel de la gestion et de l'accueil des Nantais pour pouvoir obtenir un rendez-vous en mairie et refaire leur pièce d'identité. On parle du budget, on parle du personnel de la ville, de l'importance du service public, de l'importance du service au public et des priorités de 2023. Cela, c'est une préoccupation quotidienne de nombre de Nantais. Il est en effet impossible de prendre un rendez-vous avant plusieurs mois, six mois nous indiquent-on officiellement sur le site de la ville, ou lors de nos appels à la mairie. La réalité est bien différente. Il faut en effet beaucoup plus de mois pour obtenir ce rendez-vous. Le délai moyen d'attente en France est de 50 jours. Il faut donc officiellement 120 jours pour avoir un rendez-vous en mairie à Nantes, auxquels s'ajoutent, vous le savez bien, les 30 à 60 jours de délai de fabrication et de prise en charge par la préfecture de Loire-Atlantique, délai qui est tenu par la préfecture. En effet, cela pose moins de problèmes lors de la période fabrication, dans la mesure où un certificat remplaçant la carte d'identité est délivré.

Alors que l'on parle du service public, il faut en effet rendre hommage aux agents du service public. Il semble que l'organisation interne de la mairie soit pour le moins dépassée, si ce n'est défailtante. Avec ces délais, il n'est pas rare que les créneaux spécifiques réservés plusieurs mois à l'avance ne soient pas honorés. Les créneaux sont en fait purement des questions de management. Ce n'est pas de la théorie. La ville a une capacité de ressource humaine supérieure à la disponibilité affichée. À notre avis, c'est une erreur de permettre des rendez-vous à plusieurs mois. Le risque de non-présentation est trop important. On se pose des questions : pourquoi ne pas resserrer la période réservation, par exemple deux semaines maximum ? Ouvrir de nouveaux créneaux correspondant aux capacités réelles et non pas théoriques ? Peut-être faut-il des créneaux supplémentaires en journée, y compris les week-ends, entre midi et deux ou en soirée ? Tout simplement, ne serait-il pas plus simple de revenir finalement à l'ancien système qui consistait à renseigner les citoyens les uns après les autres, en fonction de leur arrivée dans la file d'attente ? Devant l'ampleur de la difficulté et la mauvaise image que cela donne de nos services publics, n'est-il pas temps aussi de mobiliser des équipes supplémentaires pour pallier à la défaillance constatée, défaillance qui participe à faire gonfler en effet le stock de demandes, demandes qui ne font que s'accumuler ?

De nombreuses villes, et je pense à Lille, à Nice, ont des créneaux disponibles bien avant la fin avril et gèrent apparemment mieux le flux de demandes qu'ici. Cette situation crée des tensions vis-à-vis des Nantais, mais aussi vis-à-vis des agents confrontés à la mauvaise humeur des Nantais. Nous souhaitons et réclamons une vraie prise de conscience, une mobilisation plus forte des moyens de la ville pour trouver des solutions à cette situation qui ne devrait pas exister. Je vous remercie de votre réponse.

Mme la MAIRE – Merci.

Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Je suis extrêmement surprise des propos de Monsieur Huchet. Je ne sais pas si vous avez regardé les informations, si vous avez lu la presse ces derniers mois. Nous avons là un souci qui concerne l'ensemble des villes de notre pays. On est sur un souci que je nomme, moi, conjoncturel, qui fait suite, ni plus ni moins, à la crise Covid que nous avons connue. Nombre de nos concitoyens se sont rendu compte que leur passeport, que leur titre d'identité n'étaient plus valables. Ce qui a amené évidemment un grand nombre de Nantaises et de Nantais à prendre rendez-vous en mairie centrale et dans les mairies annexes. Quand vous dites qu'il faut mobiliser nos services, nos services sont mobilisés. Les agents et les agentes à la fois des formalités et de l'État civil sont mobilisés. Je ne vous laisserai donc pas dire ici qu'ils ne le sont pas.

Ensuite, puisque vous appelez les uns et les autres à se mobiliser, moi, je vais demander à l'État de se mobiliser également. Puisque vous le savez très bien, Monsieur Huchet, une fois que les Nantaises et les Nantais et l'ensemble des concitoyens de notre pays ont déposé leur dossier dans les mairies, c'est bien les services de l'État qui ensuite fabriquent les titres d'identité. C'est là où le bât blesse, c'est là où le délai est long. Vous faites référence à deux villes, mais pour échanger avec d'autres homologues de grandes métropoles, de grandes collectivités, ce problème concerne tout le monde. Nous nous sommes mobilisés. Nos agents sont mobilisés pour pouvoir répondre à la demande nos concitoyens.

Mme la MAIRE – Merci.

Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je suis toujours stupéfait d'entendre nos collègues du groupe Renaissance, et je ne sais plus comment les appeler puisque cela change de nom tout le temps, nous parler avec autant d'insistance, presque avec obsession, du rassemblement qui s'est opéré au sein de la Nupes. Je comprends vos inquiétudes. Avec la surdité, l'autoritarisme qui sont ceux du gouvernement, vous avez provoqué non seulement l'unité de la gauche qui ne se dément pas, mais même l'unité syndicale. Ce qui a conduit, ces jours, le pays à traverser le plus grand mouvement social qu'il ait connu ces 15 dernières années. On peut discuter des chiffres, mais en tout cas, cela fait bien longtemps. Personnellement, cela me réjouit.

Je pourrais demander à Mounir Belhamiti ce qu'il pense de l'attelage qui est celui du moment, avec le très droitier Ciotti, lui demander des comptes à ce sujet. Mais je pense que cela n'intéresse que très peu les Nantaises et les Nantais qui nous écoutent. En revanche, puisque vous parlez de cohérence politique, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a dans cette salle des gens, je crois en faire partie et je crois que Johanna Rolland en fait partie aussi, qui n'ont jamais changé ni de parti, ni de camp politique, la gauche. Comme ce n'est pas sur tous les bancs que cela s'applique, j'invite à un peu de modestie dans les reproches qui nous sont faits, en tout cas à nous épargner les leçons de cohérence.

Mais je n'avais pas demandé la parole pour vous parler de cela. J'avais demandé la parole pour tirer la sonnette d'alarme sur la crise qui pourrait s'ouvrir dans le secteur culturel. Nous venons de retrouver ce bel événement que sont les Biennales Internationales du Spectacle, qui nous avaient beaucoup manqué. Il s'y est exprimé beaucoup d'inquiétude. Nous voyons, après la crise pandémique qui a déjà considérablement fragilisé un secteur déjà avec des complications, s'ouvrir évidemment, comme un peu partout, une nouvelle crise avec la crise de l'inflation. Toutes nos structures sont concernées par l'inflation, avec des demandes d'augmentation de salaire dans un secteur culturel où déjà, les salariés sont payés de 10 à 15 % de moins qu'ailleurs dans la société. Ce sont les flux, les marges artistiques qui se réduisent et qui pénalisent pour proposer des spectacles de belle qualité dans nos institutions, nos salles. Il y a des crises de financement d'un certain nombre de secteurs. Un mouvement est en train de se faire jour sur les écoles d'art, bien que la nôtre ne soit pas dans une situation catastrophique et que nous venions d'ouvrir un deuxième site à Saint-Nazaire. L'opéra, notre opéra est en difficulté du fait des désengagements de vos amis politiques, communs du reste, entre la droite et Christophe Béchu devenu ministre, puisqu'il y a eu un désengagement très dur il y a quelques années. On nous avait promis que cela allait revenir au niveau. Ce n'est pas le cas et notre opéra est aujourd'hui en difficulté. Je vous invite à regarder vraiment ce qui va s'y passer. Il est notamment assis sur les coopérations territoriales et régionales puisque l'Angers-Nantes Opéra s'est calqué sur les deux phalanges de l'orchestre national des Pays de la Loire.

Je tire donc la sonnette d'alarme, parce que je crois que les choix qui sont en train de s'opérer au Conseil régional vont avoir des conséquences graves : plus d'aides pour le déplacement des compagnies à Avignon, toutes les structures concernées à minima à 5 %, événements, salles, grandes institutions culturelles... et quand je vous dis « a minima », cela monte parfois jusqu'à 40 %. Enfin, il y a la suppression de toutes les aides à la création. Nous avons estimé à Nantes que cela pouvait concerner chaque année une quarantaine de compagnies. C'est lever jusqu'à 270 000 euros. Il est tellement dur de faire les additions que je ne sais pas le manque à gagner qu'il y aura à la fin sur la scène culturelle nantaise. Mais je crois que ces choix sont graves, qu'on les sous-estime à l'heure actuelle, et qu'il y aura des conséquences pour un monde culturel que nous essayons de soutenir.

Alors monsieur Chombart de Lauwe, je vous confirme que d'autres choix sont possibles. Même avec nos contraintes budgétaires, nous serons en soutien de ce monde culturel parce que renoncer à la création, c'est tourner le dos, cela a été dit... il y a trop de créations en France, cela a été dit par des tenants et des responsables culture du Conseil régional. Renoncer à la création, c'est tourner le dos à la vie culturelle, c'est tourner le dos à comment ce pays s'est construit, comment il a construit son exception culturelle. C'est renoncer au grand rêve de Camus, qui disait dans son discours de Stockholm qu'il rêvait d'une société où ne régnera plus le juge, mais le créateur. Qu'il soit travailleur ou intellectuel, vous aurez compris que nous, on a choisi notre camp et je vous le dis assez définitivement.

Mme la MAIRE – Merci.

Je prends deux dernières demandes d'intervention. D'habitude, la tradition, c'est qu'il y ait une prise de parole par groupe. Peut-être que, Monsieur Richard, vous avez un sujet ? Je vous donne la parole.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je voulais juste réagir aux propos de Madame Bassal et puis à ce qu'a dit Erwan Huchet. On a une question très pragmatique sur le sujet des cartes d'identité. Madame Bassal, ce n'est pas parce qu'on parle d'un sujet qu'on attaque les agents de la ville. On a le plus grand respect et la plus grande reconnaissance pour tous les agents de la ville. C'est vrai, Madame. Je pense qu'Erwan Huchet a mis le doigt sur un sujet... je pense qu'on a tous eu au moins un coup de fil par mois en disant « j'ai besoin d'une carte d'identité, je suis dans une situation inconfortable, est-ce que tu peux m'aider ? » Je pense, Madame le Maire, que vous devez en avoir plus que nous. On explique avec beaucoup de modestie qu'on a un peu moins de pouvoirs que vous et que si vous en avez, je sais que vous ne l'utilisez pas sur ces sujets. En tous les cas, sur le sujet des cartes d'identité, je trouve que l'idée d'Erwan est vachement bien. Rouvrons l'organisation, ou faisons un test, expérimentons, et cela n'a rien à voir avec les agents, le sujet d'avoir une file d'attente indépendante aux prises de rendez-vous qui permet à ceux qui sont dans une situation inconfortable de pouvoir traiter ce sujet la carte d'identité. Je pense vraiment qu'il faut s'occuper des petits sujets aussi. C'est important. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Je partage l'attention qu'on doit avoir à tous les sujets de la vie quotidienne. Sur ces sujets, il faut être très attentif, très précis et très factuel. Juste deux chiffres, pour que chacun se rende compte de la situation : en 2021, pour avoir un point de comparaison, c'était 49 000 pièces d'identité qui ont été délivrées à Nantes. En 2022, ce sont 61 400. Imaginez, pour passer de 49 000 à 61 400, les trésors d'énergie qu'il faut que les équipes déploient. Moi, je veux ici réaffirmer ma confiance totale aux équipes dont c'est la charge d'organiser les sujets. Dans cette mairie, chacun fait son boulot. Les élus font leur boulot d'élus. Les services font leur boulot de services. Moi, je réitère ma confiance à l'ensemble de mes équipes sur la meilleure manière d'organiser les choses pour répondre à cette demande bien légitime des Nantais. Mais je le redis, je vous demande considérer d'ores et déjà les efforts extrêmement importants qui ont été produits. Puisqu'on passe de 49 à quasiment 62 000. Je peux vous garantir que ce n'est pas toutes les grandes villes et pas tous les services partout qui sont capables de produire ce niveau.

Elhadi Azzi, 30 secondes intervention et je redonne la parole à Pascal Bolo.

M. AZZI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Juste trois petits points. D'abord, il faut revenir à l'histoire. Lorsque les pièces d'identité sont arrivées à échéance au bout de 10 ans, on a prolongé de cinq ans. Il y a eu plus de 1,5 million de cartes d'identité et de passeport au niveau national qui sont dans ce cas-là aujourd'hui, qui sont en attente de renouvellement. On a vraiment aussi un fait historique de gestion des cartes au niveau national qui n'a pas été anticipé.

Ensuite, on ne va pas laisser dire que les équipes ne sont pas mobilisées. Je peux vous dire que les équipes, et j'appuie ce que disait Madame Bassal sur la mobilisation des directions et de tous les agents au niveau de la mairie, pour pouvoir justement satisfaire... il y a eu un process qui a été mis en place. Tout d'abord, toutes les personnes, on peut le dire ici, qui ont soit des cas de travail à l'étranger, soit des cas de santé ou bien de familles, peuvent aussi avoir des rendez-vous accélérés. Nous avons fait le choix d'ouvrir un créneau très large pour les agendas, contrairement à d'autres villes qui bloquent sur quelques semaines. Nous avons fait le choix d'avoir un agenda très large.

Pour conclure, il y a une vraie mobilisation. Il y a aussi des systèmes d'agenda partagé avec d'autres villes qui sont en train d'être expérimentés, qui vont être mis en place. Cela va s'améliorer. Je remercie Madame la Maire d'avoir donné ces chiffres parlants.

Mme la MAIRE – Merci.

Bassem Asseh puis Pascal Bolo pour conclure sur la question budgétaire.

M. ASSEH, Adjoint – Un budget, c'est un acte politique structurant. Vous avez été plusieurs à le dire. C'est une forme de planification. C'est une sorte de maîtrise de notre destin commun. Au-delà de l'aspect un peu lyrique, un peu poétique de ce que je vous dis, c'est aussi une forme d'expression temporelle de la souveraineté populaire. C'est-à-dire que tout ce dont on parle aujourd'hui en termes d'investissement est issu des engagements que nous avons pris auprès des Nantais au moment du scrutin en 2020. Il est donc important de pouvoir le suivre régulièrement.

Ces investissements ne sont pas des investissements juste obligatoires, parfois parce que les effectifs augmentent ou je ne sais quoi. Ce sont des investissements qui améliorent la qualité de vie des Nantaises et des Nantais. Cela a un impact direct sur des services de proximité que la collectivité met en place. Cela a donc un impact direct sur la qualité de vie dans les 11 quartiers nantais pour l'ensemble des Nantaises et des Nantais d'aujourd'hui et demain. On essaye de les faire, en plus, avec un peu de dialogue citoyen, de manière à ce que l'expertise d'usage des habitants puisse être exprimée au moment où on investit dans un équipement, pour que cet équipement réponde au mieux aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

Concrètement, ces investissements en dépenses d'équipement sur l'année qui démarre, ce sont 125 millions d'euros. Comme j'interviens un peu à la fin et avant que Pascal puisse conclure, juste rappeler quelques ordres de grandeur. On parle de culture et de patrimoine à hauteur de 11,5 millions d'investissement. On parle de nature en ville à hauteur de presque 6 millions d'investissement, de vie associative également à hauteur de 6 millions, sport, 16,5 millions, sécurité, 6,2 millions, éducation, quasiment 45 millions. Je ferai un focus là-dessus plus particulièrement, puisqu'on est en train de déployer le schéma directeur lancé en 2017. Avec 33 millions d'euros, 2023 est une grande année puisque c'est l'année où on verra cinq opérations se terminer. En fin d'année, dans exactement 11 mois, ce seront 18 opérations de ce schéma directeur voté en 2017 qui auront vu le jour et qui seront achevées. Cela me paraissait important de le rappeler puisque régulièrement, on pose la question aux oppositions sur ce qu'on pourrait enlever. Puisque régulièrement, vous dites qu'il faut enlever. En fait, vous ne dites pas ce que vous voulez enlever. En tout cas, nous, ici, on vous dit ce qu'on pense devoir ajouter à la fois sur la base de ce qu'on a promis aux Nantaises et aux Nantais en 2020, mais aussi sur la base de l'évolution de la ville et des besoins des habitantes et des habitants.

On est allé un cran plus loin cette année avec ce budget climat et ce budget sensible au genre, à la fois pour pouvoir être très juste vis-à-vis du climat, mais aussi juste vis-à-vis des Nantaises et des Nantais qui habitent dans cette ville. C'est deux expérimentations qui sont lancées cette année, en particulier celle sur le budget sensible au genre, puisqu'elle se focalise sur quelques-unes de nos actions, quelques-uns de nos projets, qui permettront très certainement de rendre ce budget encore plus humain et probablement beaucoup moins financier, beaucoup moins Excel, pour dire les choses comme elles sont. Non pas que ce n'était pas le cas précédemment, mais là, cela va l'être encore plus, en particulier en ce qui concerne la justesse vis-à-vis du climat et la justice vis-à-vis de nos concitoyens.

J'en profite pour remercier les collègues qui ont travaillé sur ce sujet dans leurs politiques publiques, les collègues qui ont travaillé plus particulièrement sur les questions financières et évidemment, les équipes des services techniques de la

ville qui travaillent là-dessus tous les ans et encore plus cette année, dans la mesure où nous avons ces deux angles nouveaux que nous avons ajoutés et qui sont extrêmement importants pour la suite. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord remercier Bassem en dernier lieu, après Michel, Simon et Robin, ainsi que Valérie, qui ont apporté des précisions utiles à notre exposé liminaire.

Je voudrais répondre à certaines choses que j'ai entendues. Cher Président de la commission des finances, il faut quand même vous rappeler que ce que vous appelez prendre dans la poche des Nantais, ce n'est pas de l'argent qui ne sert à rien. Ce n'est pas pour le plaisir de faire les poches de nos concitoyens. C'est rendu à notre ville et à ses habitants en service public, en service structurant, permettant à chacune et à chacun de vivre le mieux possible dans cette ville. Vous vous fixez sur le fait qu'on collecte quelques subsides. Mais ce n'est pas de l'argent qu'on va jeter dans la Loire, une valise de billets qu'on balance dans la Loire, non. Il y a une contrepartie, et cette contrepartie fait que notre ville est attractive. Elle fait que notre ville est agréable à vivre pour une grande majorité de ses habitants, nonobstant les inégalités qui évidemment subsistent ici, trop, comme ailleurs. Mais très franchement, arrêtons d'avoir cette idée qu'on prendrait l'argent des Nantais et qu'on ferait totalement abstraction de tout ce qui est fait d'utile avec cet argent.

Ensuite, oh Toulouse ! Vos comparaisons sont un peu délicates, et cela vaut aussi pour l'ami Mounir Belhamiti. D'abord, je vous dirai que dans les écoles toulousaines, le lundi matin, il fait 11 degrés. Je ne suis pas sûr que ce soit un modèle que nous apprécions réellement. Puis vous avez cité des chiffres sur la sécurité. Le problème des comparaisons d'une année sur l'autre, c'est que parfois, il y a des événements exceptionnels. Il y a un événement exceptionnel cette année à Toulouse, c'est que la police municipale était tellement mal logée qu'ils sont obligés de faire un investissement de 20 millions d'euros pour les aménager dans deux bâtiments supplémentaires. Effectivement, cette année, cela augmente le budget que la ville de Toulouse va consacrer à la sécurité. Mais cela ne dit rien de l'évolution de la politique publique. Vous devriez dézoomer un petit peu et puis vous apercevoir que les comparaisons sont toujours aléatoires. Parce qu'en comptabilité publique, en M 57, c'est ainsi que se nomme la nomenclature, il n'y a pas de budget analytique. On peut donc tirer des agrégats de lignes budgétaires, c'est toujours extrêmement douteux, que ce soit d'ailleurs utilisé par la majorité ou les oppositions, je le dis au passage. Vous avez donc vraiment un miroir déformant, Monsieur Chombart de Lauwe. Parce que quand notre taux d'épargne brute est de presque 9, vous dites qu'il est de 8. Quand notre capacité de désendettement est un peu au-dessus de 6, vous dites qu'elle est de 7. Vous avez systématiquement arrondi les chiffres que vous avez donnés à l'élément le plus défavorable. J'ai dit, j'assume : oui, nous consommons les marges de manœuvre que nous nous étions données antérieurement un peu plus rapidement que prévu en raison de la conjoncture et de ce à quoi nous devons faire face, tout en maintenant la qualité de service public et tout en maintenant notre programme d'investissement. Mais non, nous ne sommes pas au plancher s'agissant de l'épargne ou au plafond s'agissant de la capacité de désendettement que nous nous étions fixés. C'est une vision déformante et tout à fait caricaturale des choses. À propos de capacité de désendettement, Nice, c'est 52 ans.

Mounir Belhamiti, d'abord, merci pour les félicitations en matière de com. Venant d'un spécialiste de haut niveau, cela fait toujours très plaisir. Puisse le garde des Sceaux vous accorder, cher Mounir, un petit peu d'attention. D'ailleurs, sur le budget communication, il est en baisse. Il passe de 2,2 à 1,968 million d'euros sur les actions de communication. Puis je crois que j'ai trouvé comment vous avez pu déduire que l'augmentation de 300 000 euros du budget de la tranquillité publique était une diminution de 300 000 euros. C'est que quand on change d'orientation politique, la gauche et la droite, ce n'est plus tout à fait pareil. Ce qui était à droite avant est à gauche depuis, et si vous appliquez cela au budget et qu'une augmentation, vous la transformez, parce que vous vous êtes retournés, en diminution, cela ne va pas du tout ! Je vous affirme donc, moi, que le budget de la tranquillité publique est bien en augmentation de 300 000 euros, hors horodateurs, qui font porter les sommes de manière un petit peu plus haute encore. Là encore, il n'y a pas de comptabilité publique et il faut se méfier des agrégats qu'on tire soi-même d'un examen trop rapide des éléments budgétaires. Heureusement, il y a bien une augmentation significative des moyens consacrés à la tranquillité publique dans notre ville. C'est parfaitement légitime. C'est tout à fait normal. On y ajoute tout ce qui est pris en compte par Nantes Métropole. On y ajoute le nombre de caméras supplémentaires et on y ajoute, cela a été précisé abondamment ce matin, les recrutements en matière de policiers municipaux, mais également en matière de médiateurs de quartier. Parce que notre budget est aussi marqué par l'augmentation de ce type de personnel.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, ce que je pouvais dire en réponse à certaines interpellations. Je vous invite naturellement, mes chers collègues, à voter très majoritairement ce budget qui, je crois, est un excellent budget pour notre ville.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets donc aux voix ce budget.

Le Conseil approuve (13 voix contre)

Chers collègues, quelques mots avant de donner la parole à Bassem Asseh pour la délibération suivante, pour attirer votre attention sur l'importance de cette délibération, l'importance sur le fond, l'importance dans un moment où, on le voit bien, notre pays est de plus en plus fragmenté selon ses territoires. Je crois que cette dimension doit évidemment maintenir toute notre attention. Je crois, moi, qu'il y a un point commun entre ce qu'on appelle parfois la France périphérique et la France de nos quartiers. Ces France qu'on a tendance à opposer, en réalité, vivent souvent le même

sentiment d'abandon, le même sentiment de relégation et parfois, le même sentiment d'être devenues, certains jours, au mieux, invisibles aux yeux de la République. Je crois que ce sentiment doit tous nous interpeller, parce qu'on sait ce qu'il peut nourrir. On sait comment il peut constituer pour demain, je vais le dire de manière très directe, le terreau de l'extrême droite dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle, à Nantes, nous agissons avec force et détermination sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle, à Nantes, nous portons une attention toute particulière à nos quartiers populaires. Parce qu'il en va de la vivacité et de la solidité de notre pacte républicain. Parce qu'à Nantes, on considère que donner plus à ceux qui ont moins, assumer de donner plus à ceux qui ont moins, ce n'est pas seulement avoir une attention pour les plus fragiles, les plus modestes ou les classes moyennes, mais c'est en réalité éviter la fragmentation, la dislocation et la segmentation de notre société. Sur le fond, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Alors, nous travaillons sur ces sujets d'arrache-pied depuis plusieurs années, avec les singularités nantaises. À Nantes, les quartiers sont dans la ville. Je peux vous dire, pour avoir vu comment cela fonctionne ailleurs, que quand vous avez le centre-ville, le périph et les quartiers derrière, vous pouvez faire tout ce que vous voulez en termes de politique éducative, de cohésion sociale ou culturelle... quand se rajoutent aux frontières qui existent dans les têtes les frontières physiques, la tâche est encore plus difficile. Nantes a donc de ce point de vue des atouts.

Mais je veux que nous regardions les choses avec lucidité. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé cette deuxième étape, ce deuxième plan dédié à nos quartiers politique de la ville. Je voudrais vraiment saluer et remercier toutes les équipes qui ont contribué, puisqu'il agit de dire que ce n'est pas que la politique de la ville qui est mobilisée, mais bien l'ensemble de nos politiques publiques : éducation, solidarité, santé. Je pense évidemment à la maison de santé à Bellevue, pour ne donner qu'un exemple : c'est 40 000 rendez-vous. C'est dire si c'était indispensable. Les équipes ont donc mené tout ce travail, et une petite mention à particulière à Laure Fayolle et tous ses collègues pour vous dire que derrière, il y a des chevilles ouvrières qui travaillent sur ce sujet jour après jour. Le 17 février, Bassem Asseh a réuni ces acteurs ici, en mairie, les conseils citoyens, les associations, pour regarder ensemble les propositions, pour faire mieux ensemble, pour regarder aussi comment la Covid a pesé.

Et je voudrais attirer votre attention de ce point de vue sur deux ou trois points particuliers. Je crois qu'on doit tous être vigilants à l'isolement qui est monté depuis le Covid. Je crois qu'ici, chacun doit savoir qu'il y a dans nos quartiers des personnes âgées qui ne sont pas ressorties depuis le Covid. C'est la réalité de certaines personnes qui sont aujourd'hui isolées. Je crois qu'on doit mesurer aussi à quel point les questions de pouvoir d'achat pèsent, et pèsent notamment sur les familles monoparentales et notamment sur les femmes qui élèvent seules, avec dignité, leurs enfants. Je veux dire aussi à quel point, et Aymeric l'a évoqué tout à l'heure, les acteurs culturels de nos quartiers, les acteurs qui sont des acteurs culturels à part entière et qui demandent à être connus comme des acteurs culturels à part entière sont aussi forces de proposition.

Notre cap se résume en un mot : l'émancipation. Pas le cocooning, pas le paternalisme : l'émancipation, permettre à chacune et chacun, quelle que soit sa famille, quel que soit son quartier, quelle que soit la couleur de sa peau de pouvoir choisir son destin. C'est cela qui nous motive, c'est cela qui nous mobilise, c'est cela le sens du plan d'action tout à fait ambitieux, tout à fait précis, mais tout à fait concret aussi, j'y tiens beaucoup, qui va vous être présenté par Bassem Asseh.

Johanna Rolland quitte la présidence de séance.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Plan d'action pour les quartiers populaires – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit donc d'un plan d'action qui aura été le deuxième du nom puisqu'un précédent avait été conçu sur la période 2018-2020, qui s'est déployée en réalité jusqu'en 2021-2022. C'était un plan de 26 actions dont 20 ont été menées à bien ou sont en train d'être menées à bien. Ce deuxième plan d'action dont on parle aujourd'hui, c'est le plan qui va nous permettre de construire un certain nombre de projets, de projets de proximité sur la période 2022-2026 dans les quartiers populaires nantais. Les quartiers populaires nantais, ce sont plus de 41 000 personnes qui y habitent, et comme Johanna Rolland l'indiquait tout à l'heure, c'est dans notre ville que la majorité des quartiers populaires de cette métropole se trouve. C'est dans notre ville et donc, cela relève des efforts que l'on fait sur tout un tas de politiques publiques. Cela va de la culture, cela a été évoqué, à l'éducation, au sport, à la sécurité, à l'aménagement de l'espace public, à la rénovation des logements, puisqu'un certain nombre de logements sociaux se trouve aussi dans ces quartiers populaires. La caractéristique de la politique de la ville, la caractéristique de ce plan tel que je vous le présente aujourd'hui, c'est qu'il embarque l'ensemble de l'action municipale et de l'action métropolitaine tel qu'on le déploie dans les secteurs géographiques qu'on appelle quartiers populaires. On dit « quartiers populaires » simplement parce que ce sont des classes populaires qui y habitent. Ce sont des quartiers avec un certain nombre de difficultés sociales et économiques, en particulier, mais avec un certain nombre d'atouts. Johanna Rolland l'évoquait tout à l'heure.

41 000 personnes, c'est important de garder ce chiffre à l'esprit, puisque ce n'est pas anodin dans une ville de la taille de Nantes. Il y a aussi une autre caractéristique je voulais partager avec vous. C'est que si à Nantes, le taux de chômage

pour l'ensemble de la ville est de l'ordre de 5,7 % la dernière fois que j'ai vérifié, dans les quartiers populaires, c'est multiplié par 2. Cela veut dire qu'il y a deux fois plus d'habitants des quartiers populaires que d'habitants du reste de la ville qui sont confrontés à cette problématique du chômage. Pour moi, dans les objectifs que l'on doit se donner, et on sait que cela ne relève pas que de la ville, cela relève du secteur privé, de l'entreprise puisque c'est là où se trouvent les emplois, en grande majorité... en tout cas, dans nos ambitions, la question de l'emploi, la question du développement économique, la question du commerce de proximité doivent être quelque chose d'extrêmement important. C'était déjà le cas dans le passé. C'est encore le cas aujourd'hui et on accélère petit à petit sur ce point de manière à ce que toutes les Nantaises et tous les Nantais, où qu'ils habitent, puissent profiter du développement de notre ville et des opportunités d'emploi que l'on trouve dans notre ville.

Peut-être vous dire comment nous avons construit ce plan d'action et ensuite donner quelques grandes lignes, les grands thèmes et quelques exemples d'illustration. C'est un plan d'action qui a été conçu avec les associations qui agissent dans les quartiers populaires nantais, y compris les associations qu'on dit parfois de proximité, c'est-à-dire qui ne sont pas déployées sur plusieurs quartiers, parfois sur ce quartier, premièrement. Deuxièmement, les conseils citoyens : vous savez que les conseils ont été instaurés par la loi Lamy en 2014, je crois, et permettent d'avoir un certain nombre d'habitants des quartiers populaires tirés au sort et qui se réunissent et qui, du fait qu'ils sont tirés au sort, garantissent une certaine représentativité des habitants, des profils, des histoires de vie qu'on trouve dans les quartiers populaires. Les associations, les conseils citoyens sont donc impliqués dans la conception de ce plan et dans une certaine mesure, dans sa réalisation aussi, ainsi que les services et les collègues présents ici autour de la table et les collègues de la métropole. Puisque comme je le disais tout à l'heure, on parle souvent de politique de la ville en France depuis les années 80, et même un peu avant. On pense tout de suite à la rénovation urbaine. Ce qui est extrêmement important. Mais cela ne peut pas se limiter à cela, puisque la politique de la ville et notre action dans les quartiers populaires ne peuvent pas être une action à dimension urbaine. Cela doit aussi être une action à dimension humaine et je ne dis pas cela juste pour faire la rime entre « urbaine » et « humaine ». Je dis cela parce que réellement, ce dont on parle, ce sont des hommes et des femmes, des enfants, des personnes âgées, des gens qui viennent de s'y installer, des gens qui viennent d'ici ou d'ailleurs et qui vont vivre ici et peut-être bouger ailleurs. Mais en tout cas, ce sont des histoires de vie et cela concerne l'ensemble de nos politiques publiques, comme je l'indiquais tout à l'heure.

Peut-être pour vous dire en quelques mots les grandes lignes que nous nous sommes fixées s'agissant des priorités, la première a été évoquée par Johanna Rolland tout à l'heure. C'est cette question de l'émancipation. C'est la capacité pour chacune et chacun qui habitent dans ces quartiers populaires d'avoir, au même titre que le reste des habitants de la ville et de la République française, la capacité d'être libres de construire leur vie comme ils l'entendent, et d'avoir les moyens de construire leur vie comme ils l'entendent. C'est cette question d'émancipation. Le mot peut paraître un peu important, mais en tout cas, cela fait partie de la promesse républicaine. Cela fait partie de cette promesse faite au Tiers état autour de 1789. Pardon pour cette référence.

Un deuxième axe prioritaire, c'est celui du regard que l'on porte sur ces quartiers, avec un certain nombre d'éléments concernant notamment l'histoire de ces quartiers. Puisque quand on parle d'un quartier en transformation, il faut que les quartiers gardent leur identité et construisent leur avenir aussi sur la base de leur passé. Il y a notamment la question de la mémoire des quartiers populaires, qui n'est pas anodine. On a mis pas mal d'efforts, et on continue à mettre pas mal d'efforts là-dessus. Il y a quelques autres exemples, notamment le fait qu'ils puissent être aussi concernés par le tourisme.

Le troisième axe prioritaire que l'on a identifié, c'est évidemment celui de l'égalité et celui de la lutte contre les discriminations. Puisqu'on sait que les discriminations sont souvent liées à l'endroit où on habite, et parfois certaines adresses peuvent faire peur à certains employeurs. Parfois, les discriminations peuvent ne pas être conscientes. C'est souvent le cas et pourtant, il faut y travailler, y compris a fortiori lorsque ce sont des discriminations qui ne sont pas conscientes, de manière à ce que notre action de lutte contre la discrimination ne soit pas juste un discours envers ceux qui sont discriminés, mais aussi une aide et un accompagnement envers ceux qui discriminent, en particulier lorsqu'ils ne le font pas de manière consciente.

L'égalité, c'est aussi l'accès à la santé. C'est le quatrième axe prioritaire que nous avons identifié, la santé pour tous. On l'a mis en œuvre dès le début de cette année de manière très concrète avec la maison de santé de Bellevue. Là aussi, c'est un équipement, ce sont des hommes et des femmes qui y travaillent, mais c'est plus précisément le fait que nous ayons eu, sur cette année 2022, plus de 40 000 rendez-vous qui ont été pris avec les professionnels de santé dans cet équipement. C'est juste une façon d'illustrer ce que je disais tout à l'heure sur urbain et humain : on voit bien que là, on a un équipement qui est important dans l'urbanisme de ce quartier de Bellevue et qui a des conséquences humaines très directes pour le quartier, mais aussi pour tout ce qui est à la lisière du quartier. Évidemment, vous savez que nous déployons aussi un certain nombre de médiateurs santé dans les quartiers populaires. Nous l'avons fait là aussi à Bellevue puisque cela vient en complémentarité avec la maison de santé. Cela se déploiera aussi progressivement dans les autres quartiers de la ville.

Le cinquième axe prioritaire, c'est la question de la transition écologique. En réalité, juste pour vous donner quelques exemples, il y a la question de l'alimentation. C'est quelque chose qui était à peine apparent au moment de la constitution du précédent plan pour les quartiers populaires, les 26 actions de 2018. La question de l'alimentation existait, mais imaginez la dimension que cela a pris au moment où la question alimentaire s'est retrouvée au centre de l'actualité durant la crise Covid. Évidemment, un certain nombre d'associations se sont intéressées au sujet et ont essayé de monter en compétence sur le sujet, de trouver les moyens de pouvoir faire des distributions alimentaires

parfois, de s'assurer que l'alimentation et les ingrédients sont de bonne qualité. Je pense à l'association VRAC par exemple. Je pense aussi à Vivre Libre 44 ou les épiceries sociales, qui peuvent exister notamment à la Bottière.

Autre sixième axe prioritaire, ce sont les droits, la capacité d'accéder aux droits. On sait que le non-recours est un élément important de l'inégalité qui existe dans ce pays. Le recours à des droits est parfois un peu compliqué. L'accompagnement des habitantes et des habitants des quartiers populaires pour qu'ils puissent activer les droits auxquels ils ont droit, c'est quelque chose qui relève un peu de l'universalisme concret, si je puis dire.

Le septième axe prioritaire, c'est la question de la fracture numérique. Là aussi, pendant la crise Covid, elle a pris une propension énorme. Nous avons mis en place avec les collègues et les services un certain nombre d'actions pendant la crise Covid. Je pense en particulier à la mise à disposition d'ordinateurs pour les familles des écoles nantaises des quartiers populaires qui n'avaient pas d'ordinateur. On a aussi une autre action qui est en cours, une expérimentation à Port Boyer qui va se généraliser là aussi progressivement, qu'on appelle l'Internet social, c'est-à-dire le fait que les habitants des quartiers populaires, notamment les locataires des bailleurs sociaux, puissent accéder à des abonnements Internet qui soient à des tarifs un peu plus adaptés à leur capacité que les tarifs classiques dans le reste de la ville.

Le huitième axe, c'est la question de l'économie. Pour moi, c'est extrêmement important. Je le disais au début, et je donnerai deux exemples : celui de l'initiative territoire zéro chômeur, qui se déploie à Bottière Pin Sec. On y travaille avec mon collègue Jamal Uggourni, avec Simon Citeau et l'adjoint de quartier. Le territoire zéro chômeurs, c'est le fait de se dire que puisqu'il y a 5,7 % seulement de taux de chômage à Nantes, parce qu'on a quasiment atteint le plein emploi dans pas très longtemps, cela veut dire que ceux qui sont encore sans emploi sont relativement éloignés et qu'il faut aller les chercher et les accompagner quasiment un par un. C'est tout le travail de territoire zéro chômeur qui sera expérimenté sur Bottière Pin Sec, comme quelques autres dispositifs nantais le font déjà, selon des modalités différentes dans d'autres quartiers. Autre exemple : la question des services de proximité. Je pense évidemment aux services publics, mais on peut aussi penser aux services commerciaux, que ce soient les services privés, que ce soient les boulangeries, que ce soient les cordonniers, que ce soient les supérettes, les commerces de bouche, etc. Le fait que les rez-de-chaussée dans les quartiers populaires soient occupés de manière positive et utile par des commerces de proximité tels que ceux que j'ai cités il y a quelques instants, pharmacies, boulangeries, tout simplement ou quelques autres activités de ce type... c'est quelque chose d'extrêmement important. Il y a un effort particulier qui est fait par la ville et la métropole de manière à ce que lorsqu'il y a des cellules commerciales vides, on puisse y orienter des commerçants qui souhaitent se lancer ou des commerçants qui souhaitent déménager. C'est le cas par exemple au Breil avec trois cellules commerciales qui étaient vides et qui sont désormais remplies par des activités soit de prêt-à-porter, soit de commerce de bouche. C'est à la fois bon pour l'emploi, mais aussi bon pour la convivialité et la qualité de vie dans les quartiers populaires.

Le dixième axe prioritaire, ce sont les espaces publics. Je ne vais pas m'attarder là-dessus, puisque c'est un sujet qui est plutôt facile à voir et visible. Ce sont des espaces de convivialité. Ce sont des squares pour que les enfants puissent jouer. En tout cas, il faut tout mettre en œuvre pour que les habitants des quartiers populaires puissent s'approprier, ou se réapproprier, lorsque ce n'est pas déjà le cas, les espaces publics qui sont en bas de chez eux.

Le dernier point, c'est le soutien à la vie associative, aux clubs de sport en particulier et aux conseils citoyens. Puisque ce qui caractérise ces quartiers souvent, c'est la richesse de leur tissu associatif, c'est l'engagement civique de leurs habitants. C'est notre soutien à ces forces vives tout comme notre soutien aux commerçants qui souhaitent s'y installer, tout comme notre soutien aux professions médicales qui souhaitent s'y installer. Tout cela permet, on espère et on y travaille quotidiennement, que la qualité de vie dans les quartiers populaires puisse s'améliorer progressivement de jour en jour. On le fait évidemment, nous et nos partenaires, en toute humilité. On sait que le sujet est complexe. On sait que cela ne dépend pas que des outils dont nous avons la maîtrise. Mais petit à petit, je pense qu'on peut évidemment améliorer les choses.

Peut-être pour conclure, juste rappeler quelques éléments. Ce dont on parle aujourd'hui, c'est la vie de 41 000 habitants de cette ville. Ce sont des Nantaises et des Nantais qui habitent parfois là depuis très longtemps, parfois depuis moins longtemps, qui habitent dans les quartiers populaires peut-être dans une partie de leur vie et puis peut-être, à certains moments, qui peuvent aussi en déménager. Comme l'indiquait Johanna Rolland tout à l'heure, on n'est pas dans une logique de paternalisme. On est vraiment dans une logique d'émancipation pour faire en sorte que les habitantes et les habitants de ces quartiers puissent décider de leur vie, construire leur vie. On essaye, nos partenaires et nous, de leur donner... je n'ai pas cité l'État, mais l'État aussi intervient sur ce sujet-là, en particulier lorsqu'il s'agit de rénovation urbaine. On essaye, avec nos partenaires associatifs, conseils citoyens, etc., de donner les moyens de l'émancipation aux habitants des quartiers populaires, de manière à ce que cette fameuse promesse républicaine se transforme concrètement au quotidien des gens.

Merci, chers collègues.

J'ai deux demandes de prise de parole. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Mes chers collègues, il y a quelques minutes, nous parlions du budget pour 2023 et donc de nos choix, de notre cap, de nos priorités pour Nantes, de notre engagement et celui de nos agent·es et de nos agents au service des Nantaises et des Nantais. Un engagement, nous l'avons dit, dans un contexte difficile : hausse du prix de l'énergie et des matières premières, baisse du pouvoir d'achat, précarité. Un contexte encore plus difficile à vivre pour les ménages les plus

fragiles, pour les familles monoparentales, pour les personnes isolées. Notre responsabilité est encore plus forte pour protéger les Nantaises et les Nantais, en particulier celles et ceux qui ont le plus besoin, tout en préparant l'avenir. C'est dans cet état d'esprit que ce nouveau plan d'action pour les quartiers populaires a été construit. Un nouveau plan pour aller plus loin et explorer les nouveaux champs d'action pour le cadre de vie, le logement, les espaces publics, l'éducation, l'accès à l'emploi, la culture, le sport, un plan pour vivre mieux, un plan pour vivre mieux, un plan transversal qui mobilise à la fois les moyens de la ville et de la métropole et qui inscrit davantage et fièrement les quartiers populaires au cœur de notre projet politique, avec deux enjeux importants : améliorer concrètement la vie des habitantes et des habitants et faire en sorte, tous ensemble et sur le temps long, de changer le regard sur ces quartiers, sur ces beaux quartiers.

Nous agissons donc évidemment, mais il faut aller plus vite, plus loin, plus fort et il faut le faire avec l'ensemble de nos partenaires, les bailleurs, l'État évidemment, les communautés éducatives, les associations, les conseils citoyens, les habitantes et les habitants engagés, à l'image des 10 rendez-vous populaires que tu as animés, cher Bassem, depuis le début du mandat. Je voudrais avoir un mot pour l'ensemble des actrices et acteurs associatifs qui ont nourri ce plan quartier, à ces femmes et à ces hommes engagés au quotidien. Je sais que certaines et certains suivent nos débats. Je voudrais leur dire en notre nom un grand merci. Ils font la grande richesse de nos quartiers populaires. Celles et ceux qui connaissent les quartiers populaires savent tout le travail réalisé avec sérieux et engagement au quotidien auprès des nombreux habitantes et habitants, des plus petits aux personnes âgées, et ce sur tous les champs : l'éducation, en passant par les sports, de la culture à la prévention, de la lecture de rue à l'animation des espaces publics.

Ce plan d'action, c'est aussi la démonstration de cette véritable vitalité associative dans les quartiers populaires. C'est aussi cela, nos quartiers populaires et j'ose même dire, c'est surtout cette richesse de nos quartiers populaires. Nos quartiers ne seraient pas ce qu'ils sont sans toutes ces énergies positives. Ce plan que nous avons travaillé, ce plan que vous avez travaillé, c'est évidemment du concret. C'est du concret avec des investissements importants en faveur des écoles et des équipements associatifs et sportifs. Comment ne pas penser ici, en tant qu'adjointe du quartier Malakoff Saint Donatien, à la structuration de l'école Ange Guépin ou à l'ouverture tant attendue par les habitantes et habitants de la maison des Haubans, qui ouvrira ses portes en septembre prochain ? C'est du concret, avec un engagement clair en faveur de l'accès aux soins et à la santé, et Bassem vient de le rappeler, c'est l'ouverture de la maison de santé de Bellevue que nous avons inaugurée en janvier 2022. C'est celle de Nantes Nord qui ouvrira ses portes début 2024. C'est un centre de santé qui ouvrira aussi cette année rue de la Jalotterie au Breil. Je voudrais également mettre en avant l'action pour réduire les inégalités sociales de santé, avec notre service de santé scolaire municipale. Nous faisons, cela a été dit ce matin, partie de ces rares 10 villes qui ont fait le choix de garder un service municipal de santé scolaire composé de 13 médecins, de 16 infirmières et de 9 assistantes sociales, qui permettent évidemment l'accompagnement des enfants et des familles.

Mais c'est aussi du concret avec des solutions nouvelles en matière de transition solidaire et écologique. Je pense notamment au projet de ferme urbaine porté par l'association Océan dans le beau quartier des Dervallières, cher Ali. L'innovation au cœur de nos quartiers, c'est aussi cette serre maraîchère Symbiose, à Nantes Nord, installée depuis l'été 2022 sur le toit d'un immeuble rue Jacques Cartier de Nantes Métropole Habitat. Ce projet permet de développer une activité d'agriculture urbaine dans le quartier, tout en exploitant au maximum le potentiel solaire du toit. Il a permis aussi l'installation d'un nouvel ascenseur pour améliorer l'accessibilité des habitantes et des habitants. Je pense aussi à l'épicerie Vrac, qui s'installe aujourd'hui dans 6 quartiers populaires. Cette épicerie éphémère met à la portée de toutes et tous une alimentation saine et des produits de qualité, éthiques et issus de l'agriculture biologique à prix coûtant. Je pourrais évidemment citer d'autres exemples, mais vous voyez, mes chers collègues, il faut que nous continuions être fiers de cette nouvelle et belle étape. Il faut que nous continuions à être fiers de notre engagement en faveur de nos quartiers, de nos beaux quartiers. Continuons à faire le maximum aujourd'hui et demain pour améliorer le quotidien, pour changer la vie tout simplement et permettre cette égalité réelle que nous appelons de tous nos vœux. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci.

Merci beaucoup pour cette présentation de ce plan d'action. Je pense que nous pouvons en être fiers, collectivement. Ce plan d'action des quartiers populaires s'est écrit à plusieurs mains, comme vous l'avez rappelé, avec des citoyens, des citoyennes, et les associations, pour partager une ambition commune et des actions concrètes, pour agir au quotidien en faveur de l'émancipation, de la lutte contre les discriminations, pour la santé, pour améliorer le cadre de vie et pour accélérer la transition écologique.

Je prendrai un exemple sur le volet éducation, comme par hasard, du programme de réussite éducative qui accompagne chaque année de façon personnalisée et sur le long terme de nombreux enfants, plus de 700 en 2021 par exemple, que ce soit pour de l'accompagnement à la scolarité ou des sorties éducatives. Nous souhaitons, dans notre plan d'action, aller plus loin et permettre aux enfants de bénéficier de soins médicaux adaptés (dentiste, ophtalmo, orthophonie), sur prescription des médecins scolaires et en accompagnant les familles vers les soins. Nous espérons que l'État nous suivra sur ce projet, comme il a su le faire dans le cadre de la cité éducative. Les Dervallières, la Bottière, Nantes Nord, Bellevue ou le Clos Toreau, pour n'en citer quelques-uns, sont des quartiers où la vie sociale est riche et où les initiatives citoyennes fleurissent, malgré des voies contraires qui cherchent parfois à les stigmatiser. Quelques exemples : la mobilisation du réseau local d'entreprise à Malakoff pour soutenir la recherche de stage des collégiens de Sophie Germain, le réaménagement des espaces devant la maison des Confluences, au Clos Toreau, avec un jardin et des fresques murales pensés par les habitants dans le cadre du dispositif des budgets participatifs. Le plan d'action que

nous allons voter aujourd'hui met en lumière ces initiatives et s'appuie sur les forces vives de nos quartiers pour construire notre politique de la ville. Donner la parole aux habitantes, aux habitants des quartiers, parce que ce sont celles et ceux qui connaissent le mieux les besoins et les moyens d'y répondre, c'est là un formidable terrain de jeu pour accélérer aussi l'écologie populaire, celle qui part du terrain, des expériences locales et que nous devons accompagner selon les principes de l'éducation populaire.

Alors permettez-moi néanmoins de porter quelques alertes, notamment sur le sujet de l'emploi. Les emplois aidés, par exemple, connaissent des fluctuations de financement public très importantes et orientées globalement plutôt à la baisse ces dernières années. À cela s'ajoute une multiplication des aides ponctuelles de type appels à projets ou des aides à l'émergence, qui ne résolvent pas la question du passage des actions à une échelle plus importante ou à leur pérennisation dans le temps. Cela contribue à précariser les acteurs associatifs, qui ne peuvent pas disposer d'une vision de moyen terme. Et c'est particulièrement vrai sur le champ des transitions, avec des projets qui ont du mal à trouver leur modèle de développement. Il existe donc un enjeu de stabilisation des financements, de valorisation de l'utilité sociale et environnementale des actions développées en faveur de la transition écologique, en particulier dans nos quartiers.

J'espère que ces arguments pourront être entendus lors de la très attendue réécriture des contrats de ville, qui s'achèvera, je crois, en 2023 et non en 2022 comme cela avait été prévu au début du premier mandat d'Emmanuel Macron, et qui devait intégrer la feuille de route pour les quartiers, jetée à la poubelle après sa présentation par Borloo en 2018.

Pour conclure, ces quartiers font preuve d'un potentiel qu'il faut accompagner, valoriser et soutenir. Pour cela, appuyons-nous sur l'économie sociale et solidaire comme levier pour faciliter l'insertion dans le marché de l'emploi, tout en étant un vecteur de transition écologique. Les solutions existent et sont déjà mises en œuvre à différentes échelles par les habitantes et les habitants eux-mêmes. À nous de continuer à les écouter et de développer ces dispositifs. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Émilie Bourdon.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Chers collègues, la succession de crises, tant économiques que sociales et plus récemment sanitaires, a engendré des difficultés chez de nombreux Nantais, difficultés tout particulièrement exacerbées dans nos quartiers populaires. Les situations dégradées, le sentiment de ne pas pouvoir en sortir peuvent prendre parfois des dimensions dramatiques et réclament en retour des réponses fortes. Au niveau de l'État, les mesures prises sont notoirement insuffisantes en abandonnant nombre de ses prérogatives aux collectivités locales, en se déresponsabilisant sous couvert de décentralisation. Ces orientations dangereuses mettent à mal les cohésions des territoires, l'idéal d'égalité entre toutes et tous que nous devrions au contraire porter communément.

Bien que limitée dans son action par les mesures budgétaires contraignantes de l'État, la ville a choisi de ne pas rester les bras croisés et de poursuivre, tout en les accentuant, les démarches entreprises pendant le dernier mandat en direction des quartiers prioritaires de la ville. Le nouveau plan d'action se veut exhaustif, fruit d'une réflexion collective menée avec les élus, les acteurs et associations qui travaillent au quotidien sur les quartiers concernés, et bien sûr les habitantes et habitants. Le cap fixé prend en compte de très nombreux aspects du quotidien, avec la perspective de favoriser l'émancipation de chacune et de chacun, quel que soit le quartier où on habite. De l'accès aux activités sportives et culturelles à la lutte contre toutes les discriminations, des actes forts en faveur de la transition écologique ou de l'emploi local à la sécurité publique, la liste des actions est longue à dérouler.

Entre toutes, je retiendrai la question de l'accès au droit. Nous le savons, trop de nos concitoyennes et concitoyens ignorent leur droit. Or, connaître ses droits est un élément majeur pour se faire respecter en tant que citoyen et déterminer les limites de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. De plus, le taux de non-recours aux droits sociaux reste trop important. Si bien que de nombreux ménages vulnérables n'en bénéficient pas et basculent dans la grande précarité. Connaître ses droits, c'est donc un élément essentiel de la dignité humaine. Dès lors, nous nous félicitons des actions entreprises par notre collectivité en la matière, en multipliant les points d'information de proximité et les partenaires associatifs pour aller vers les habitantes et les habitants de nos quartiers populaires.

Par ailleurs, je tiens à mettre aussi en lumière les actions en direction de la santé dans les quartiers. La maison de santé pluri professionnelle de Bellevue en est une très belle illustration. Ouverte il y a seulement un an, l'équipe de professionnels, soignants, médecins, infirmiers et infirmières y aura dispensé plus de 40 000 consultations en 2022. Ces résultats nous encouragent à poursuivre dans cette voie. L'ouverture prochaine d'une nouvelle maison de santé à Nantes Nord y contribuera, sans oublier, de concert, les ouvertures de centres de santé au Breil d'abord et à la Bottière.

Enfin, le plan d'action pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville relève les très nombreuses initiatives issues des habitantes et habitants des quartiers populaires. La générosité, l'inventivité, les talents, la force collective des acteurs de tout âge qui opèrent sans relâche méritent toute l'attention de la municipalité, qui ne saura manquer de les accompagner.

Pour conclure, j'insiste sur la volonté de la ville de remettre au cœur des quartiers un maillage resserré de services publics de qualité, seuls garants d'une véritable équité entre les territoires. Il ne doit plus y avoir de territoires abandonnés de la République. Le groupe Gauche commune approuve le plan d'action 2022-2026 présenté en faveur des quartiers populaires. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui, merci, Monsieur le Maire.

Un mot rapide sur ce plan d'action pour les quartiers populaires, qui nous paraît absolument essentiel. Je vous remercie pour les précisions que vous nous avez apportées suite aux échanges que nous avons eus en commission. J'avais simplement envie de redire, au nom des élus de la droite et du centre, que c'est, je crois, d'abord pour ces personnes-là, que nous sommes, les uns et les autres, engagés en politique. Nous avons la conviction que ce sont d'abord eux qui ont besoin de l'action publique et politique. Je crois que c'est important de le réaffirmer. Nous voterons bien sûr ce plan en faveur des quartiers populaires. On y posera une réserve, et je vous demanderai de bien vouloir laisser la parole à ma collègue Sophie Van Goethem juste après pour l'exprimer, mais on le votera. Je voulais simplement avoir un regret, souligner un point qui nous paraît particulièrement favorable et une interrogation aussi sur ce plan.

Le regret concerne la place encore trop faible à nos yeux de la question de la sécurité dans ces quartiers. On ne veut pas enfermer les habitants des quartiers exclusivement sur ce sujet. Aïcha Bassal a rappelé tout à l'heure la dynamique associative qui est réelle et qui est formidable dans un certain nombre de ces quartiers. Pour autant, quand les habitants viennent nous voir, ils soulignent d'abord la crainte qu'ils ont parfois de rentrer chez eux la boule au ventre pour un certain nombre d'entre eux, d'entre elles, dans cette ville qui s'est fixé l'ambition d'être une ville non sexiste. Je crois que c'est peut-être malheureusement ce qui leur pourrit le plus la vie, aux habitants de ces quartiers. Ça y est, vous l'avez évoqué, mais je crois qu'il faut qu'on l'ait à l'esprit : quand on parle sécurité, on parle d'abord protection des plus fragiles et souvent des femmes les plus fragiles.

Un point que je voulais souligner et qu'Aïcha Bassal aussi a évoqué, c'est ce qui concerne la santé et notamment le volet santé scolaire. Là encore, quand des choses ne vont pas, on le dit. Quand il y a des choses qui vont bien, on le dit aussi. Sur la santé scolaire, la ville de Nantes fait depuis plusieurs années un effort particulier que toutes les villes ne font pas et qui nous semble avoir beaucoup de sens en matière d'accès à la santé et en matière de compréhension d'un certain nombre d'enjeux. Je pense notamment à la question de l'alimentation. Cela nous semble être un point spécifique à la ville de Nantes qu'il faut souligner et que nous encourageons.

Puis une question : vous avez parlé de l'emploi et c'est une chance, je crois, que nous soyons tous d'accord au sein de cette assemblée pour dire que l'emploi et le travail restent des valeurs fortes. On entend parfois des choses un peu surprenantes, au sein notamment de l'Assemblée nationale. Oui, l'emploi, le travail sont des valeurs fortes d'insertion sociale. Nous avons adhéré il y a, je crois, un peu plus d'un an à la démarche territoire zéro chômeur de longue durée, qui n'est pas évoquée... en tout cas, je ne l'ai pas retrouvée dans la brochure. Je crois qu'il faut qu'on articule aussi tous ces dispositifs qui ont du sens et qui doivent permettre aussi de favoriser l'insertion professionnelle des habitants de ces quartiers. Merci nous dire où on en est à ce niveau-là.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame Garnier.

Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Oui, un mot simplement pour vous dire, puisque nous considérons, et nous sommes nombreux à leur faire ici, que l'accès aux arts et à la culture, l'accès aux pratiques culturelles constituent un caractère émancipateur, permettent de faire reculer les assignations géographiques et parfois culturelles. Nous y travaillons avec nos collègues, avec Bassem Asseh, Ghislaine Rodriguez. Mais juste pour vous informer que la direction de la culture vient d'être réorganisée. Je vous en informe donc.

Et puisque les mots ont un sens, on en a déjà débattu ensemble ce matin, la direction du développement culturel devient la direction à l'accompagnement des projets et réseaux culturels. La direction culture, en plus de cette organisation qui existait déjà, a réparti à nouveau les missions et s'est dotée deux missions transversales, l'une sur les publics avec une attention particulière aux publics les plus éloignés, l'autre sur les territoires, puisque notre direction n'était pas encore territorialisée, avec là aussi une attention particulière pour les quartiers populaires. On dit parfois quartiers politique de la ville, ou QPV, mais je crois que les quartiers populaires, c'est bien aussi.

Enfin, nous travaillons avec Michel Cocotier, Ghislaine Rodriguez, à une offre d'éducation artistique, avec une attention particulière là aussi aux établissements des quartiers populaires.

Voilà ce petit point d'information que je trouvais utile de faire au Conseil municipal, parce qu'il en dit long aussi sur ce que nous voulons faire et sur les besoins qu'a éprouvés la direction de la culture à tacher de se hisser au niveau des besoins de notre ville et de ses quartiers populaires.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Merci.

Je vais intervenir sur quelque chose de moins fondamental dans nos quartiers, mais plus important techniquement sur notre organisation. Vous nous avez mis à disposition des plaquettes qui sont magnifiques. Cela nous donne tous les outils pour pouvoir comprendre votre raisonnement. J'ai écouté de manière très sérieuse tous les intervenants et nous parlons beaucoup de choses qui ont déjà été votées et qui font partie de la gestion normale du Conseil municipal.

Je vous rappelle à tous quand même que toute mise à disposition du public de messages d'information portant sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal doit être regardée, quelle que soit la forme qu'elle revêt, comme la diffusion des bulletins d'information générale... ce n'est pas moi qui le dis, c'est le conseil d'État, l'année dernière. Le droit administratif considère que c'est une véritable liberté fondamentale. Ce n'est pas moi qui le dis non plus. Cela fait partie de la loi. Je sais que le droit, c'est un peu difficile à comprendre dans certaines circonstances au sein de ce Conseil municipal. Je tiens quand même à vous le rappeler : normalement, dans ce document qui va être distribué au public puisqu'il est prêt pour cela, ce sont des dépliants, nous devrions être sollicités au niveau de l'opposition et de la minorité pour pouvoir faire une intervention, qui peut être tout à fait positive en effet. Mais de systématiquement faire ce genre de choses, c'est un problème de méthode qui est grave. Je tiens ce que vous vous en rappelez. Ce n'est pas juste un choix politique. C'est respecter simplement la règle de droit. Je vous en remercie.

Peut-être encore une petite observation pendant que j'ai la parole. Je vous rappelle qu'au niveau du règlement intérieur, contrairement à ce qu'on nous a fait entendre tout à l'heure, nul ne peut parler plus deux fois. Chacun peut s'exprimer deux fois, voire trois si le président ou la présidente le décide. On a le droit de parler chacun physiquement deux fois. Ce n'est pas une fois par groupe. Peut-être que les règles ont changé depuis, mais comme nous avons tous voté le règlement intérieur à l'unanimité, je pense que ce serait bien qu'on respecte les règles que nous votons. Merci.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Bassem.

Merci pour la présentation que tu as faite. À écouter Laurence Garnier, j'ai voulu réagir sur les trois points que vous avez cités. À la fois, vous commencez par vous dédouaner en disant « je ne veux pas faire la caricature entre un quartier populaire et les questions de sécurité ». En fait, à chaque fois, vous ramenez ce sujet dès qu'on parle de quartiers populaires. C'est vraiment insupportable, d'autant plus qu'évidemment, on a tous et toutes des retours en lien avec les habitants. Ils sont aussi très attentifs aux évolutions sur leur cadre de vie, sur leur logement, la réhabilitation de leur logement, pour leur confort thermique, la réhabilitation des parties communes, la réhabilitation des abords du quartier. C'est aussi et autant important pour eux.

Évidemment, on traite à bras-le-corps des enjeux de sécurité, mais on voit bien qu'on a une vraie difficulté à Nantes et partout en France sur la question du trafic de drogue. Je pense que c'est important qu'on le porte collectivement. Le CESE a fait un rapport récent pour dire que les questions de légalisation et d'expérimentation de légalisation faisaient évoluer les choses positivement dans d'autres pays. On voit que le Canada souhaite s'y engager. Je pense que nationalement, il va falloir qu'on se pose ces questions pour faire évoluer la doctrine.

Sur le volet santé, cela me semble aussi important de réagir. Aujourd'hui, les collectivités se retrouvent en difficulté parce que l'État refuse d'accepter qu'en ville, on puisse aussi avoir des déserts médicaux. Les quartiers populaires sont très fortement confrontés à cette difficulté-là. Aujourd'hui, oui, on a des difficultés pour recruter des médecins dans les quartiers populaires et la ville agit. La ville agit par des maisons de santé. Je suis très content que la ville se projette de faire un centre de santé au Breil et demain, un centre de santé à la Bottière. C'est majeur, mais on est toujours en difficulté parce qu'encore une fois, l'État refuse de dire notamment à l'est de Nantes que c'est un désert médical. Or, c'est une réalité.

Enfin, sur le volet emploi, je pense qu'il faut que vous acceptiez que la société évolue. Le débat qu'on a sur les retraites aujourd'hui, en ce moment, pousse, fait écho que le rapport au travail a radicalement changé dans le cadre de la crise sanitaire. Oui, à l'échelle nationale, on porte un débat qui illustre que les évolutions du rapport au travail ont changé. Parce qu'il y a beaucoup de souffrance dans le cadre du travail. Tout le monde ne s'épanouit pas dans le cadre de son travail. Par ailleurs, on voit bien qu'il n'y a pas une évolution des salaires qui fait qu'on a du mal à vivre décemment de son travail. Aujourd'hui, on propose de travailler deux ans supplémentaires et c'est complètement inacceptable. Oui, il faut qu'on fasse évoluer le rapport au travail et c'est très important qu'à Nantes, on se saisisse du dispositif territoire zéro chômeurs pour aller chercher les chômeurs de longue durée et qu'on accompagne également l'État, qui s'est engagé dans la cité de l'emploi, notamment sur le quartier de la Bottière, et que les acteurs de la collectivité s'inscrivent dans cette démarche, je pense à l'ATDEC, qui est très complémentaire de la démarche territoire zéro chômeur. Je suis très content que l'on puisse le décliner à l'échelle de Nantes. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci.

Le sujet de la santé a été largement évoqué, mais du coup, je vais revenir sur deux points. Sur la question d'abord de l'accès à la prévention et aux soins dans les quartiers populaires, c'est vrai, la ville largement s'engage sur la question de l'ouverture de maisons de santé, de centres de santé. C'est un travail qui demande aux équipes et aux services des trésors d'ingéniosité, parce qu'en effet, on est assez limité en tant que collectivité dans ce que nous pouvons faire, notamment parce qu'encore aujourd'hui, l'Agence régionale de santé se refuse à regarder les chiffres concrets du nombre de médecins généralistes par habitant à l'échelle infra communale. C'est un sujet dont on discute avec eux, qui est un sujet qui est majeur. Parce qu'évidemment, on n'est pas tout à fait traité de la même manière en termes d'accès à un médecin généraliste quand on habite par exemple près du parc de Procé, ou quand on habite à la Bottière. C'est un sujet important, un sujet sur lequel on touche aussi nos limites en tant que collectivité, alors même qu'on a conscience de la difficulté. C'est aussi un endroit où je veux redire qu'on remercie notamment les professionnels de santé qui

s'engagent dans ces quartiers-là, qui font le choix d'y aller, de s'y rendre, d'exercer et qui nous disent combien ils sont heureux d'exercer dans ces quartiers. Ce premier élément sur les maisons et les centres de santé.

Un deuxième élément : je vous remercie, Madame Garnier, d'avoir évoqué la question de la santé scolaire. Je suis d'accord avec vous. Évidemment, c'est une fierté ici que d'avoir des professionnels engagés qui chaque jour peuvent très concrètement aller dans les écoles publiques comme privées, pour pouvoir accompagner les enfants nantais.

Vous redire aussi qu'il y a 11 villes qui, en France, exercent la santé scolaire par délégation de l'Éducation nationale. Ces 11 villes travaillent collectivement et nous avons ouvert une discussion avec le ministère de l'Éducation nationale pour revaloriser les conventions telles qu'elles sont aujourd'hui établies. Puisque de fait, si la santé scolaire fonctionne très bien à la ville de Nantes, c'est aussi parce que nous y mettons les moyens, des moyens notamment en ressources humaines, des moyens aussi en formation des équipes, formations très régulières. Tout cela demande aussi, à un moment, qu'il puisse y avoir une ouverture de discussion autour des moyens qui sont attribués. Il y a actuellement une mission interministérielle sur la question de la santé scolaire, puisque de fait, l'État reconnaît lui-même que là où les villes gèrent directement, il y a de très belles choses de faites et un accompagnement qui en effet est de meilleure qualité que ce qui peut se faire ailleurs.

Je voulais simplement aussi souligner que sur la santé scolaire, nous allons au-delà... les termes de quartiers populaires ou de quartiers politique de la ville ont été évoqués. On voit bien qu'il y a une discussion autour de cela, puisque les QPV, ce sont finalement les territoires qui sont reconnus par les services de l'État comme étant prioritaires. C'est vrai que les quartiers populaires, on peut sous-entendre aussi une acceptation plus large et par exemple dire que la santé scolaire bénéficie aussi de données municipales qui lui sont propres et qui permettent, je pense par exemple aux territoires comme l'île de Nantes, qui n'est pas reconnue comme QPV... je vois Olivier Chateau, adjoint au quartier de l'île de Nantes... d'aller davantage sur ces territoires-là. Parce qu'on sait que les besoins sont importants.

Je voulais préciser ces éléments-là et Madame Garnier, je vous remercie d'avoir cité en effet les services de santé scolaire.

M. ASSEH, Adjoint – Merci aux uns et aux autres, aux unes et aux autres, à tous ceux qui se sont exprimés en réaction à la présentation de ce plan.

Je voulais juste apporter peut-être deux réponses à Madame Garnier s'agissant de la question de la sécurité et de la question du territoire zéro chômeurs, pour vous dire où nous en sommes d'un point de vue un peu plus précis que ce que j'ai dit tout à l'heure.

Sur la sécurité, je pense qu'on sera tous d'accord que dans ce pays, si on l'aime, c'est parce qu'il se donne les moyens de faire en sorte que ce ne soit pas la loi du plus fort qui règne. C'était vrai dans l'histoire de la République, progressivement, même si parfois, l'histoire de la République peut être critiquée, attaquée, etc. Néanmoins, c'était vrai dans l'histoire de la République en général et j'espère que ce sera toujours vrai dans l'avenir que nous écrivons ensemble. Dans la mesure où on considère donc que ce n'est pas la loi du plus fort qui doit s'imposer, je pense qu'on sera tous d'accord pour considérer que la sécurité est un élément crucial pour que la liberté, l'égalité et la fraternité puissent s'épanouir, quel que soit le quartier dans lequel on se trouve, a fortiori dans les quartiers où il peut y avoir des conditions, qu'elles soient économiques ou autres... je pense en particulier à la question du trafic. Quelqu'un l'a citée tout à l'heure, je crois que c'était Simon.

La question du trafic de drogue en particulier est un sujet qui génère de l'insécurité, évidemment. Nous mettons en place notre part du travail s'agissant de la lutte contre le trafic de drogue, c'est-à-dire une part est relativement minime comparée à celle de la police et de la justice, puisqu'il s'agit d'investigations et d'arrestations et d'exécutions des peines, l'ensemble de la chaîne qui permet de lutter contre le trafic de drogue. Je pourrais vous donner quelques exemples, mais je pense que l'heure avance, en particulier quelques exemples, selon les quartiers, de la coopération entre les différents acteurs concernés par ce sujet. Sans citer nommément le quartier, je peux vous dire que le travail entre les équipes de la police municipale évidemment, de la police nationale, de la justice, du côté du procureur, mais aussi l'Éducation nationale, mais aussi de tout autre acteur du quartier qui peut aider sur ce sujet-là, elle est mise en œuvre et elle donne des résultats. Évidemment, cela ne va pas aussi vite que ce qu'on aimerait. On sait aussi que la question du trafic de drogue, c'est un commerce international directement lié à la question de la mondialisation. Je pense que je ne vous apprend rien en disant cela. Néanmoins, il faut aussi agir du point de vue local. Voilà pour la question de la sécurité.

Pour la question de l'emploi et du travail, je ne vais pas rentrer dans le débat caricatural sur « pour ou contre le travail ». Je pense qu'on sait tous que dans tout cela, il y a beaucoup de postures pour pouvoir passer à la télé. Comme ici, notre objectif n'est pas de passer à la télé ni de faire du buzz sur Twitter, je vais vous répondre de manière très précise sur la question de territoire zéro chômeur. Puisqu'en fait, pour ceux qui ne le savent pas, territoire zéro chômeur est une façon d'aller chercher ceux qui sont des demandeurs d'emploi, mais les plus éloignés et ceux qui sont dans cette situation depuis le plus longtemps, ceux qu'on appelle les chômeurs de longue durée. L'objectif de territoire zéro chômeurs, comme cela peut être le cas aussi dans certains autres dispositifs qui existent dans d'autres quartiers à Nantes... en tout cas, là, s'agissant du quartier Bottière Pin Sec, puisque l'expérimentation que la loi nous permet de lancer se fait sur ce secteur précis. Là où nous en sommes, c'est dans l'identification des périmètres précis où cela doit s'appliquer, sur la base des chiffres que nous fournit Pôle emploi s'agissant du nombre demandeurs d'emploi de longue durée qui se trouvent entre telle rue et telle rue, de manière à ce que le périmètre corresponde à ce que la loi permet et autorise, et incite. Une fois que ces identifications, et c'est un travail en cours, sont faites, le périmètre précis est identifié, les courriers partent aux personnes concernées et ensuite, cela s'enchaîne sur la création de ce qu'on appelle une entreprise à but d'emploi, qui permettra de remettre le pied à l'étrier à ces chômeurs de longue durée pour qu'ils

commencent dans des activités sur les durées qui leur conviennent, qui correspondent le mieux à leurs contraintes, à leurs difficultés précises. Tout l'avantage de ce dispositif, c'est qu'il permet d'accompagner les personnes quasi-individuellement, et même individuellement pour être très précis. C'est un travail qui est fait avec mes collègues Jamal Ouggourni, Simon Citeau et les services en lien avec Pôle emploi. Nous étions en réunion avec eux pas plus tard qu'hier ou avant-hier sur ce sujet-là de la définition du périmètre.

Enfin, pour conclure et vous inviter au vote, peut-être juste un mot sur le fait que, vous l'avez constaté dans ce document - oui, territoire zéro chômeurs c'est page 38 dans le document, mais on pourra en reparler plus longuement - ce que ce plan permet, c'est qu'on puisse faire ce qu'on dit souvent, c'est-à-dire investir plus là où il y a le plus de besoins. On l'assume et on considère que c'est une façon d'aller vers les plus défavorisés d'entre nous et que les plus favorisés puissent aider les moins favorisés, de manière à ce que l'ensemble de cette ville, l'ensemble de la société nantaise tende petit à petit vers l'égalité réelle.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire pour conclure. Je vous invite donc au vote. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Il s'agissait du point numéro 5 de l'ordre du jour.

Je reviens au point numéro 4, que nous avons oublié, par erreur. Il s'agit du vote des taux 2023 des taxes directes locales, mon cher Pascal.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Vote des taux 2023 des 3 taxes directes locales – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Oui, Monsieur le Maire, car si évidemment, les taux figuraient dans la présentation que j'ai faite, il faut formellement que nous les votions.

Je rappelle les taux que nous proposons, qui sont identiques : taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, 46,34 %, taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 62,48 %, taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 24,04 %. Voilà ce que nous pouvons en dire.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Monsieur Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire, en l'occurrence.

Je voudrais en profiter pour aborder un sujet d'impôt déguisé qui est la question du stationnement. Les Nantais aujourd'hui ne comprennent pas la façon dont vous étendez le stationnement dans la ville. Sans revenir aujourd'hui sur les alternatives que nous avons pu proposer, je voudrais aujourd'hui vous alerter sur l'impact catastrophique que les décisions actuelles font peser sur la vie quotidienne de beaucoup de Nantais. Tout à l'heure, vous vous êtes targués que chaque euro que vous investissez est là pour améliorer la vie des Nantais. Cela nécessite d'être regardé de près, et à tout le moins beaucoup plus d'explications que celles que vous donnez.

Je vais prendre un exemple concret de personnes que je suis allé rencontrer, rue d'Arsonval, rue Edison, rue Branly, au nord du parc de Procé. Les riverains ont découvert les premiers traçages au sol sans aucune concertation préalable. Ne me dites pas qu'un vague affichage public ou un courrier vaut consultation. Ils ont littéralement été mis devant le fait accompli. Le nombre de voitures qui pourront se garer dans la rue va être divisé par quatre. Concrètement, cela va être la guerre entre eux chaque soir, alors que la vie quartier, jusqu'ici, est plutôt assez exceptionnelle. C'est eux qui le disent. Pour certains, cela va devenir carrément absurde. Un habitant par exemple devra renoncer à aller au travail à Saint-Herblain aujourd'hui en vélo, parce qu'il ne pourra plus laisser sa voiture devant chez lui. Il risque de se faire verbaliser. Le médecin, lui, qui a des gardes de nuit au CHU et a choisi cette rue pour pouvoir prendre son véhicule en cas d'urgence, c'était réfléchi de sa part, n'est plus sûr de pouvoir le garer à proximité de chez lui, pour ce déplacer la nuit. Il ne s'agit pas, je le rappelle, de défendre bêtement la voiture dont la place en ville a effectivement vocation à diminuer. Nous sommes d'accord sur ce point. Mais dans la vraie vie d'une famille, d'une personne âgée, d'un artisan ou d'un médecin urgentiste, dont je parlais, se passer aujourd'hui totalement d'une voiture n'est juste pas encore possible à Nantes, pas pour tout le monde.

La transition écologique ne se fera pas sans transition ni sans pédagogie et accompagnement. Vous avez choisi de mettre en avant dans le magazine métropolitain votre méthode. Je cite la sociologue en question, Anaïs Rocci, « *seule la contrainte peut conduire au changement* », et ensuite, « *si les individus ne changent pas d'eux-mêmes, alors la punition s'impose* ». « *Contraindre* », « *punir* », les Nantais, par ma voix, par notre voix, vous font dire aujourd'hui qu'ils le vivent comme un manque de respect. La plupart sont engagés dans la transition écologique. Beaucoup d'entre eux circulent à vélo. Ils ont opté pour un véhicule électrique pour certains d'entre eux. Ce sont des investissements, c'est un choix, c'est un vrai changement pour eux. Ils sont prêts à payer pour stationner, ce n'est pas le sujet, mais pas à 10 km de chez eux, pour des raisons évidentes d'organisation de leur vie quotidienne. Avec votre méthode brutale, vous leur envoyez un signal bien punitif : une place pour quatre, circulez, y a rien à voir !

Je vous demande donc d'envisager avec eux des solutions alternatives, par étape. Par exemple, mettre ces rues à sens unique afin de maximiser les places de stationnement des deux côtés et ainsi libérer les trottoirs pour les poussettes ou les personnes à mobilité réduite. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, on le sait tous. Proposez, ce qui n'est pas le cas

non plus, une offre de parking, qu'elle soit d'ailleurs privée ou publique, mais dans ces quartiers. Vous savez comme moi qu'il n'y en a pas dans ces quartiers. Installez aussi des bornes de recharge électrique. Vous savez que c'est un gros problème à Nantes. Acheter un véhicule électrique, c'est se condamner à aller faire des kilomètres pour aller le recharger. Enfin, installez, pourquoi pas, des garages à vélo sécurisés dans ces rues, comme cela existe dans certains quartiers de Nantes, ainsi que des ancrages au sol pour les vélos cargo. Beaucoup ont des vélos cargo. On pourra libérer certains des garages. Vous pourriez aussi proposer, et c'est un vrai sujet de méthode, un accompagnement, je sais que c'est possible au niveau de la métropole, de chaque foyer, avec un conseiller en mobilité. Cela permettrait d'envisager, pourquoi pas, à renoncer à un deuxième véhicule. Beaucoup d'entre eux nous ont dit « effectivement, ce choix va nous obliger à repenser ». On est à mi-chemin entre votre méthode et la nôtre, mais ils sont prêts à le faire. Mais il faut leur parler. Ils n'y sont pas opposés, mais ils ne connaissent pas toutes les alternatives qui s'offrent à eux.

On vous demande donc très concrètement un moratoire sur les aménagements envisagés et le lancement de réunions de concertation concrètes, détaillées, avec des alternatives raisonnables pour que les habitants puissent s'engager plus sereinement dans la transition écologique. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Monsieur Chombart de Lauwe.

Je crois qu'il y a plusieurs demandes de parole. Dans un premier temps, Aurélien Boulé, et ensuite, Simon Citeau.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – Cette thématique, cela dépend comment on l'aborde. Notre collègue Foulques Chombart de Lauwe a fait le choix de la présenter, en tout cas, je le ressens comme cela, d'une manière clivante, voire assez anxigène. On peut aussi voir les choses totalement différemment. C'est-à-dire qu'on a fait des choix politiques qui ne tombent pas du ciel. C'était quand même dans notre programme municipal de nous engager à réduire la place de la voiture en ville. De quoi on parle aujourd'hui ? Vous avez fait une vidéo rue Edison, Monsieur Foulques Chombart de Lauwe, devant des voitures qui sont actuellement stationnées sur des trottoirs, devant des voitures qui sont en stationnement illicite, qui sont passibles de recevoir une contravention. Depuis un certain nombre d'années, la ville tolère des comportements qui ne sont pas acceptables. En fait, ce qu'on est en train, et Denis Tallédec va certainement en parler, d'appliquer la réglementation. Ce n'est quand même pas un truc de fou. Vous qui êtes très à cheval, et vous avez raison, sur un certain nombre de principes, on applique la loi.

Comment on présente les choses ? Vous parlez d'un certain nombre de pétitionnaires qui ne valideraient pas notre méthode. Nous, inversement, et j'étais encore dans le bureau de Denis Tallédec hier, on reçoit des mails de riverains et de riverains qui disent « ne lâchez pas parce qu'on attend cela depuis des années, qu'on réduise la place de la voiture dans nos quartiers ». Pourquoi ? Parce que le déploiement progressif du stationnement réglementé va s'accompagner d'opérations de reconfiguration du stationnement en épi, pour renforcer avant tout la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite. On va améliorer la visibilité des cyclistes. Je ne sais pas si vous avez déjà eu la malheureuse aventure de vous faire emportier. C'est quand même extrêmement dangereux et donc, on va redresser le stationnement sur de nombreux boulevards. Cette mise en place de places réglementées va aussi nous permettre de déployer les appuis vélo, le stationnement pour les deux roues motorisées. On va installer des bancs.

Vous dites que personne ne demande la gratuité en l'état – en tout cas je ne sais pas comment vous l'avez formulé, je ne veux pas détourner vos mots. Or, c'est quand même quelque chose que vous avez soutenu au sein de ce Conseil municipal. Ce n'est pas la demande des pétitionnaires, mais c'est quand même un élément que votre groupe a soutenu, et apparemment ne soutient plus. Je rappelle quand même, et on parlait d'évolutions des taxes, que depuis 2015, l'abonnement résident n'a pas évolué à Nantes. On est toujours sur 180 euros alors que dans d'autres villes, qui ne sont pas spécialement classifiées à gauche, comme Nice, on est à 280 euros par an pour des zones centres. Nous faisons le choix de maintenir un coût qui est quand même assez abordable. En plus, on met en place une tarification solidaire.

Sur la question aussi de ce quartier très précisément, j'ai encore échangé hier après-midi avec des riverains. Vous le saviez, puisque vous y étiez, cher collègue, on a quand même à faire à des maisons nantaises qui, par définition, puisque ce sont des maisons nantaises, possèdent un parking. C'est le principe de la maison nantaise. C'est une maison qui est construite en gros sur un garage. Certains pétitionnaires peuvent dire « oui, mais on met nos vélos dedans ». Mais en fait, ce n'est pas la place. Quand vous achetez un meuble, quand vous achetez par exemple une table pour la mettre dans votre cuisine, vous mesurez d'abord votre cuisine et ensuite, vous achetez la table en conséquence. Nous, on ne peut pas tolérer le fait que des personnes aient déployé des stationnements vélo, aient déployé potentiellement une cave ou une chambre dans un garage et qu'il y ait du stationnement illicite juste en face. C'est l'articulation entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective. Nous, on l'assume pleinement et je m'arrête là, sinon je pourrais encore en parler très longtemps. Mais on fait ce choix de donner la place aux modes actifs et en fait d'appliquer la réglementation.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Je vais essayer d'être assez court, parce qu'Aurélien a dit déjà beaucoup de choses.

Ce qui me fait beaucoup sourire, c'est que finalement, les solutions qui sont esquissées par Monsieur Chombart de Lauwe, en fait, on les met en place. Les box vélo, on les met en place. Les arceaux vélo, notamment pour les vélos cargo, on les met en place. L'aide à l'achat de vélo pour les personnes les plus en difficulté, on le met en place. Clairement, la collectivité a fait le choix d'accélérer sur toutes les alternatives à la voiture solo. Il y aura une nouvelle démarche aussi sur le volet covoiturage, avec l'ouverture de la voie réservée pour les covoiturages sur la Prairie de Mauves. À chaque fois, on investit, on accélère sur les alternatives. Quand on renforce le nombre de places sur les parkings relais des différents parkings de la métropole, là aussi, c'est pour proposer des alternatives efficaces et

pertinentes pour tout le monde. Et à chaque fois, on est aussi très vigilant pour proposer une tarification qui est la plus juste pour les personnes qui sont en grande précarité, y compris d'ailleurs sur le volet stationnement. Aurélien l'a bien dit, non seulement on n'a pas augmenté le tarif qui est à 180 euros, mais en plus, on met en place une tarification sur quotient familial pour permettre aux personnes les plus en difficulté, et qui n'ont pas le choix, qui sont malgré tout motorisées, de pouvoir prendre un abonnement avec un coût qui est réduit. Là aussi, c'est un choix politique. Comme on l'évoquait dans le cadre de nos débats budgétaires, on fait le choix politique l'espace public reste un espace public. Je pense que c'est majeur, parce qu'aujourd'hui, quand l'espace public est pris par la voiture, on ne peut pas s'en saisir, vous l'avez bien dit, pour circuler à pied, à poussette, avec une personne en fauteuil roulant. Aujourd'hui, l'enjeu est que cet espace public redevienne public, à la fois pour les circulations actives, mais aussi pour végétaliser l'espace public. Cela fait partie de nos caps de mandat et on en est fier.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Peut-être juste une dernière prise de parole, de Denis Tallédec.

N'oubliez pas que l'on doit quand même revenir au sujet initial, qui était celui des taux, et voter.

Denis, je vous laisse la parole.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Monsieur Chombart de Lauwe, vous nous faites un discours sur la méthode. D'abord, vous parlez au nom des Nantaises et des Nantais. Moi, je ne me le permettrai pas. Pour autant, je ne sais pas qui est le plus légitime, entre vous et moi, à pouvoir parler au titre des Nantaises et des Nantais. Je vous réponds très concrètement.

Sur la méthode, revenons factuellement sur la chose. Démocratie représentative versus démocratie participative : c'est cela que vous nous posez. Je vous réponds comment on a fait. On a respecté la démocratie représentative en votant, dans ce conseil, le cap, l'orientation, ce vers quoi nous allions à l'échelle de la ville dans l'extension du stationnement. Et puis dans la mise en œuvre, et je l'avais dit, c'est de la dentelle. La démocratie participative se fait dans la rue, devant ma maison, en bas de mon immeuble. Je me fais un point d'honneur à accompagner individuellement les demandes individuelles et collectives depuis les présentations qui ont été faites dans toutes les réunions de quartier – dans toutes les réunions de quartier !- des quartiers concernés : information dans la presse, information sur les sites et les réseaux sociaux, puis présentation en réunion de quartier et réponse factuelle. C'est plus d'une quinzaine de rencontres que j'ai eues sur les mois de janvier et décembre depuis ce début, avec les adjoints de quartier. Sur la méthode, permettez-moi de vous dire que la concertation est là. On concerte, on met en œuvre.

Pour rappel, et je ne reviendrai pas quand même sur ce qu'ont dit les élus qui vous ont répondu, mais deux choses : ne nous reprochez pas de mettre en œuvre la réglementation. Stationnement devant les garages, stationnement sur les trottoirs, c'est interdit. Ce n'est pas une réglementation locale. C'est une réglementation nationale et cela se passe dans toutes les villes, cette difficulté, d'ailleurs. Je vous invite à lire un article qui est paru il y a deux jours à Cholet, par exemple. Cela s'y passe aussi et il y a ces mêmes difficultés. La réponse de la ville, c'est de verbaliser. On n'a pas encore verbalisé sur ces quartiers-là. Pour autant, je devrais faire quand même un point. En effet, l'ensemble des réponses que vous apportez, c'est ce qu'on met en œuvre dans l'accompagnement. L'accompagnement, pour moi, se fait dans le bon sens. Il ne s'agit pas de pénaliser. Il s'agit de transformer la ville sur elle-même, de respecter le cadre et après, de l'appliquer avec du bon sens dans la rue, dans les rues concernées, au plus proche, avec deux préalables : respecter le cadre qu'on a fixé dans le cadre de la démocratie représentative et le deuxième, le respect de la réglementation. Vous ne me reprochez pas de respecter la réglementation. Je vous sais très attentif en la matière.

Peut-être un point : en effet, j'ai reçu des demandes collectives et individuelles. Si j'additionne l'ensemble de ces signataires, en tout, c'est moins de 500 signatures que j'ai eues sur à peu près un territoire concerné de 40 000 foyers. Permettez-moi donc de vous dire que les Nantaises et les Nantais ne partagent pas toujours la chose. Sur les rues que vous venez de citer très précisément, j'ai été sollicité par eux-mêmes la semaine dernière, par courrier. La réponse a eu lieu en début de semaine et on les rencontre la semaine prochaine. Excusez-moi du peu, je pense que la réactivité est là, l'attention est là, et nous traiterons les demandes comme nous l'avons fait sur d'autres villes, par ailleurs.

Je pense qu'il faut raison garder par rapport à cela. Nous utiliserons tous les leviers possibles. Petite précision par exemple sur les bornes électriques... vraiment, maîtrisez les dossiers : cela a été voté et présenté en conseil métropolitain, et 350 bornes seront déployées par exemple sur la métropole sur les années 2024 et 2025. Voilà des réponses factuelles par rapport à cela et l'ensemble des leviers que nous utilisons.

Puis permettez-moi, pour conclure, de faire un petit clin d'œil. Puisque vous êtes très au fait et que je vous sens très attentif à cette démocratie participative, je sais que vous vous intéressez aux questions nationales, mettez en cohérence. Je vous invite à défendre le référendum sur la réforme des retraites. Cela impliquera plus de population, et je sais que vous serez à proximité avec eux. Merci, Monsieur Chombart de Lauwe.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Je vous propose que l'on ne poursuive pas ce débat, qui n'est pas directement lié au vote auquel nous devons procéder. Je vous rappelle que le point 4 concerne le vote des taux pour 2023, des trois taxes directes locales.

Je vous propose donc que l'on mette aux voix.

Le Conseil approuve (12 voix contre).

Donc des oppositions au maintien des taux, c'est très bien. Et donc la délibération est adoptée, je vous propose que l'on puisse s'arrêter pour la pause déjeuner et que l'on revienne à 14 h 20.

Suspension de séance : 13 h 10.

Reprise de séance : 14 h 48

Johanna Rolland reprend la présidence de séance.

Mme la MAIRE – Merci.

Je donne la parole à Gildas Salaün pour la délibération 6.

M. SALAÛN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Soutien aux Associations de commerçants Plein Centre & UNACOD – Subventions – Approbation.

M. SALAÛN, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une délibération somme toute récurrente puisqu'il s'agit du soutien aux associations des commerçants. C'est pourquoi vous me permettez, j'espère, de vous la présenter assez rapidement. En effet, ce sont deux tout d'abord, à l'association Plein centre qui, je le rappelle, regroupe les commerçants de notre centre-ville, pour un montant global de 121 500 euros qui se divise en deux postes principaux : tout d'abord, 104 000 euros pour ce qui est du fonctionnement. Ce qui, par rapport aux années précédentes, constitue une augmentation de 8500 euros. Ensuite, il y a 17 500 euros qui constituent le troisième et dernier versement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région intitulé le Commerce du futur.

Puis il y a l'association l'UNACOD qui, je le rappelle, est la fédération des associations de commerçants pour tous les autres quartiers de notre ville, quartiers hors centre-ville donc, pour un montant total de 252 000, soit une augmentation de 16 000 euros par rapport aux années précédentes. Ces subventions ont pour but de financer des animations, de donner de la visibilité au commerce local et bien sûr d'accompagner les transitions à la fois numériques et environnementales.

Mme la MAIRE – Merci.

Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, notre ville est une grande ville. C'est la sixième ville de France, une ville connectée qui rayonne à l'échelle européenne et internationale. Mais c'est aussi une ville à taille humaine où nos commerces de proximité sont essentiels à la vie, à l'animation de notre centre-ville, à l'animation de nos quartiers. Ils créent du lien social et sont là pour apporter une réponse aux besoins quotidiens de nos habitants. Ils font partie intégrante de la ville qu'on aime, de la ville que l'on souhaite promouvoir.

Comme le disait ce matin Bassem, ils participent à la qualité de vie de nos quartiers. C'est pour cela que les Nantaises et les Nantais sont très attachés à leurs commerces. Ce sont pour eux des lieux de confiance, de convivialité. Il faut se rappeler qu'ils nous ont terriblement manqués pendant le confinement, confinement qui a accéléré une évolution des comportements d'achat des consommateurs, avec des pratiques nouvelles émergentes : glissement rapide vers le digital, mais aussi des consommations plus responsables. On était à l'ère du recyclage, du réemploi, du reconditionnement, du local, du vrac, de l'explosion des produits d'occasion. Nos commerçants doivent s'adapter et ont besoin de notre soutien. C'est une priorité pour nous, et c'est d'autant plus important dans ces moments où ils doivent faire face, comme nous, aux problèmes d'inflation, à l'augmentation du coût des matières premières, à la crise énergétique, aux problèmes d'approvisionnement, aux problèmes de recrutement. Plus que jamais, l'heure pour nous est au soutien, à l'action et à l'accompagnement.

Nous sommes là pour essayer de créer les meilleures conditions pour l'exercice de leur activité, pour les soutenir face aux nouvelles formes de commerce, dites les dark store, qui remettent lourdement en cause notre modèle social et républicain. Merci d'ailleurs, un grand merci à notre collègue Gildas Salaün pour son action. Il a œuvré, en lien avec France urbaine, sur le sujet pour faire bouger les lignes et amener le gouvernement à réagir et encadrer strictement ces pratiques. Soutien aujourd'hui avec cette délibération, qui permet l'organisation en 2023, en lien avec les associations de commerçants nantais, d'actions concrètes pour relever le défi des transitions écologiques et numériques.

À côté des commerçants, un dernier mot, Madame le Maire, pour les artisans, pour les féliciter à nouveau en notre nom et à tous, pour les lauréats et lauréates des prix des maîtres artisans 2023 : la plus haute distinction décernée par la Chambre des métiers, qui récompense leur savoir-faire, leur excellence, leur passion et que nous avons eu le plaisir de remettre ensemble, en mairie, le 17 janvier dernier. Une journée qui montrait s'il le fallait notre soutien, notre attachement à Nantes, comme sur la métropole, au commerce de proximité et à l'artisanat. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire.

Noël est une fête pendant laquelle la magie, la féerie font rêver petits et grands. Mais force est de constater que cette année, la magie était absente de nos rues. La promesse du Voyage en hiver n'a pas été à la hauteur. Les Nantaises et les Nantais le disent, les commerçants le disent et même certains organisateurs l'avouent à demi-mot, en appelant à retrouver le sens de l'extraordinaire. Vous allez probablement revendiquer le nécessaire besoin de sobriété énergétique et sur ce point, nous sommes tout à fait d'accord. Nous saluons d'ailleurs les efforts qui ont été faits par les commerçants du marché de Noël pour réduire leur consommation d'énergie. De très nombreuses villes de France ont toutefois réussi à conjuguer illuminations et économies d'énergie. Pourquoi ce qui est possible dans d'autres villes ne le serait-il pas à Nantes ?

Nous faisons le vœu ici, Madame le Maire, que pour Noël 2023, les Nantaises, les Nantais, surtout les plus petits d'entre nous, retrouvent à nouveau la féerie de Noël. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur.

M. SALAÛN, Adjoint – Merci tout d'abord à notre collègue Jeanne Sotter. Tu as raison de rappeler aussi toute l'importance de nos artisans et de rappeler l'importance des commerçants dans la vie de chacun des quartiers. C'est eux aussi qui participent à la création du lien entre les habitantes, les habitants. Ce sont des lieux d'accueil. Ce sont des lieux d'animation. C'est eux aussi qui participent à la vie de la proximité.

Madame Guerra, je me permettrai quand même de vous rappeler qu'indépendamment, certainement, des illuminations du Voyage à Nantes que vous évoquez, avec l'UNOACOD justement, nous avons travaillé aussi à l'illumination et à la magie Noël dans une trentaine de polarités dans l'ensemble des quartiers. J'ajouterai aussi que chaque association de commerçants a pu se mobiliser comme ils le font d'ailleurs chaque année. Je prendrai l'exemple du passage Pommeraye ou de la rue Copernic, pour ne citer qu'eux, qui se sont investis. J'ajouterai par ailleurs quand même que cette première édition du Voyage à Nantes, certes, peut questionner, peut interpeller. Après tout, c'est aussi comme cela que l'on aime le Voyage à Nantes. Mais j'aimerais ajouter quand même qu'il y a eu là l'occasion de belles communications et de belles animations à travers notre cœur de ville, toutes deux ayant assurément participé aussi à la dynamique et à l'attractivité de notre cœur de ville.

J'en profite pour préciser d'ailleurs qu'assurément, cette édition du Voyage à Nantes a participé justement à la bonne tenue de notre centre-ville, qui a connu une fréquentation relativement stable pour les fêtes de fin d'année. Puisqu'il y a eu simplement un petit recul de 0,2 % à Nantes, lorsque la moyenne nationale est un repli de 2,42 %. Je trouve que cette première édition était déjà un beau résultat. Nous aurons plus d'informations d'ailleurs, puisque je vous annonce que nous aurons prochainement une réunion précise pour pouvoir faire le bilan. Réunion qui sera d'ailleurs organisée en présence des associations de commerçants.

Mme la MAIRE – Merci pour l'ensemble de ces éléments.

Juste quelques mots pour conclure et mettre aux voix la délibération, d'abord vraiment pour saluer le travail qui est fait par nos associations de commerçants, l'UNACOD et en Plein centre. Dans la conception de la ville qui est la nôtre, le service public de proximité et le commerce de proximité sont deux éléments absolument déterminants de la ville que nous voulons construire. Si on regarde les choses d'ailleurs par comparaison avec les autres grandes villes françaises, on sait qu'on a notamment un des taux de vacance des commerces les plus faibles de France : 3 %. Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le fruit de ce travail où nous avançons moins dans la main avec une qualité de partenariat que je voudrais saluer devant vous.

Je veux remercier Gildas Salaün d'être l'artisan au quotidien de ce partenariat. C'est un élément absolument déterminant. Jeanne Sotter l'a évoqué tout à l'heure, on a effectivement organisé en mairie pour la première fois un temps avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour mettre à l'honneur les artisans de notre ville, des métiers utiles, des métiers parfois plus rares qu'ils ne l'étaient, des métiers que nous avons besoin de valoriser. Puisque c'est bien la diversité de ce tissu économique qui est majeure. Dans un moment où on appelle à revoir nos modes de production, nos modes de consommation, par définition, l'artisanat qui, pour celles et ceux que nous avons reçus, produit local, amène à consommer local, amène à donner à voir aussi des talents nantais, est vraiment quelque chose que nous allons continuer à porter collectivement.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Je donne la parole à Ghislaine Rodriguez pour la délibération suivante.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Lancement de la consultation travaux – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la délibération 7 concerne la construction d'une nouvelle école sur l'île de Nantes, dans le cadre du schéma directeur des écoles. Je profite de cette délibération pour vous donner quelques nouvelles du schéma directeur des écoles. Puisque cette année, pas moins de cinq opérations vont être achevées. On se réjouit pour les sites qui vont

voir leurs locaux complètement rénovés. Sur le quartier Bellevue, cela concerne l'école Alain Fournier, sur le quartier Saint Donatien Malakoff, l'école du Coudray, sur le quartier Breil Barberie, l'école des Plantes, sur le quartier Saint-Félix, l'école Fellonneau, et puis bien sûr la nouvelle école sur Doulon-Gohards. Cela me semblait important de partager cela avec vous. C'est plus 33 classes qui vont être livrées au service des enfants nantais, sur les 31 écoles font partie de ce schéma directeur pour, je vous le rappelle, 260 millions d'investissement.

Cette délibération 7 concerne la nouvelle école sur l'île de Nantes, qui va prendre la suite de l'école dite provisoire Joséphine Baker. Ce sera une école de cinq classes maternelles et neuf classes élémentaires, qui accueillera également une unité d'enseignement externalisée. C'est celle qui est actuellement à l'école Gustave Roques, qui est gérée par l'Adapei. Il y aura également un accueil de loisirs de 60 places. Le Conseil municipal a délibéré en décembre 2021 et a retenu l'agence d'architecture Tracks Architectes comme lauréat.

Il s'agit donc sur cette délibération d'autoriser le lancement de la procédure formalisée d'appel d'offres pour les lots, pour procéder au démarrage des études de travaux. Pour rappel, cette école bénéficie également d'un haut niveau d'exigence environnementale. On l'a vu ce matin dans la présentation du budget vert. Mais cela se vérifie vraiment pleinement dans cette école, avec non seulement la question du niveau énergétique, mais également l'usage de labels matériaux bio sourcés ou encore la valorisation des déchets de chantier, ou encore 100 % de toitures utiles. C'est donc tout un ensemble d'éléments qui permettent vraiment d'avoir un bâti exemplaire au niveau écologique. Exemplarité également au niveau de la concertation, puisque le projet a été concerté avec l'actuelle équipe de Joséphine Baker, provisoire. Les cours maternelle et élémentaire ont également fait l'objet de réunions spécifiques organisées avec les enfants, les parents et puis les professionnels de l'école.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cette école, dont le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 15,8 millions d'euros. Je vous demande d'autoriser le lancement de cette procédure d'appel d'offres pour les travaux et puis d'autoriser aussi Madame la Maire à solliciter les participations financières auprès de l'État, de la Région, du Département, de la CAF et de l'ADEME, qui permettent également de financer une partie de l'opération. Les images ont défilé pendant que je parlais. Je pense que vous avez pu en profiter. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je voulais remercier Ghislaine pour la présentation de cette délibération, souligner la qualité du travail de concertation qui a été mené. Cette nouvelle école, c'est vraiment une très bonne nouvelle pour l'île de Nantes. Elle répond à un besoin lié à l'évolution démographique du quartier, avec ce nouveau quartier République qui va progressivement voir le jour : 2000 logements à terme. On anticipe ce besoin d'école sur le quartier en commençant par cet équipement public.

C'est une bonne nouvelle également, car cette école sera construite en prenant pleinement en considération les enjeux de transition écologique, Ghislaine l'a rappelé, les enjeux d'égalité, notamment avec l'aménagement de la cour et des espaces. Puis c'est une bonne nouvelle, car cette école sera pleinement connectée au quartier. C'est un élément aussi important. Elle sera ouverte sur le futur jardin de l'estuaire, ouverte aux associations du quartier avec des espaces polyvalents mutualisés, et notamment ouverte aux activités sportives. En gros, c'est le nouveau modèle d'école qu'on veut développer à Nantes. On peut vraiment s'en réjouir et se réjouir que l'île de Nantes accueille ce nouveau type d'école sur le quartier. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 8, Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Ajustements et sectorisation d'une nouvelle école à la rentrée 2023 – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci.

La délibération 8 concerne la détermination des périmètres scolaires pour les écoles publiques nantaises pour la rentrée 2023. C'est bien sur le Code de l'éducation qui nous fixe cette obligation. Le Conseil municipal délibère chaque année pour déterminer ces périmètres en veillant à contribuer à la fois à la mixité sociale de la population scolaire et à assurer une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires. C'est toujours dans cet état d'esprit que nous travaillons les périmètres scolaires.

La délibération vous présente aussi le rappel des règles de dérogation scolaire. Puisque qui dit périmètre scolaire dit effectivement possibilité de dérogation. La délibération vous indique également la méthode que nous utilisons pour définir les périmètres scolaires quand il y a des grosses modifications, avec une concertation avec l'ensemble des parents d'élèves, des directeurs d'école, des inspecteurs de circonscription, des équipes de quartiers, en partenariat aussi avec le Conseil départemental et puis la direction académique. Cette méthode a été utilisée particulièrement pour

la sectorisation de la nouvelle école sur ZAC Doulon-Gohards, dont nous allons découvrir le nouveau nom tout à l'heure. Il résulte de ces temps de concertation les modifications qui sont indiquées en annexe de la délibération : création de la sectorisation de cette nouvelle école, qui a un impact essentiellement sur l'école Maurice Macé, des ajustements de périmètre également sur le quartier île de Nantes entre l'école Aimé Césaire et l'école Joséphine Baker, provisoire, et puis sur le quartier Malakoff Saint Donatien, des ajustements aussi entre l'école Alice Vigne, qui est cette nouvelle école sur la Zac Mellinet, et puis l'école des Agenêts, pour s'ajuster au mieux aux effectifs scolaires.

Mme la MAIRE – Merci.

Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci.

Nous souhaitons profiter de cette délibération sur la détermination des périmètres scolaires pour évoquer la question des inégalités sociales et territoriales auxquelles font face les enfants. Les inégalités, vous le savez, se jouent dès le plus jeune âge, et le rôle de l'école, dans leur perpétuation ou dans leur effacement, est primordial. Un exemple : sur la question du langage, de la maîtrise du vocabulaire, il est largement documenté qu'en effet, par exemple, les enfants des familles aisées sont exposés dès leur plus jeune âge à deux fois plus de mots que ne le sont les familles des classes ouvrières. Il est documenté aussi que quand on fait des tests en CP, la connaissance, la maîtrise du vocabulaire des enfants n'est pas la même. C'est même aggravé entre les enfants issus des familles les plus aisées et les enfants issus des familles les plus modestes.

Il y a de ce point de vue-là eu une réponse de Jean-Michel Blanquer, quand il était ministre de l'Éducation nationale, sur le fait de proposer de dédoubler les classes de CP en ZEP. Cette proposition est un palliatif à un sujet qui est plus vaste, qui est celui des inégalités sociales et territoriales.

On a un autre instrument plus ancien, la sectorisation scolaire, évoqué par Ghislaine Rodriguez, qui a deux objectifs : à la fois la question de la répartition des enseignants, puis la question de la lutte contre les inégalités. Récemment, fin 2022, des nouvelles données de l'Éducation nationale ont été rendues publiques. Il s'agit des indices de position sociale. J'imagine que les uns et les autres en ont entendu parler. Ces données ont été rendues publiques parce qu'un journaliste, Alexandre Léchenet, de la Gazette des communes, a ferrailé pour pouvoir obtenir ces données. Un tribunal administratif lui a donné raison. L'État a été condamné à rendre publiques ces données annuellement. Ces indices de position sociale, c'est un outil de mesure quantitative de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires, qu'ils soient privés ou publics. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des métiers des parents des élèves. Quand on regarde les chiffres, on voit concrètement les inégalités réelles entre les établissements. De l'aveu d'un certain nombre de chercheurs, notamment au CNRS, ce n'est pas joli.

On a regardé précisément pourquoi finalement, alors même qu'on a un outil qui est la carte scolaire, on se retrouve dans cette situation. Les limites de la carte scolaire sont de deux ordres. Il y a la question de la ségrégation résidentielle et puis il y a la question du contournement de la carte scolaire par le recours à l'enseignement privé. Sur la ségrégation résidentielle, localement, on peut agir en favorisant la mixité sociale. C'est le cas par exemple dans le nouveau quartier Doulon-Gohards que citait Ghislaine Rodriguez, où on aura un quartier mixte. De fait, on pourra proposer une carte scolaire dans un quartier mixte. Il s'agit aussi évidemment de produire des logements sociaux dans les quartiers qui aujourd'hui encore en sont sous-dotés. On n'est pas encore aux objectifs, et il faut en effet que nous puissions collectivement continuer à faire en sorte que dans certains quartiers qui n'ont pas assez de logements sociaux, on continue à en construire.

Sur le deuxième point, le contournement de la carte par le recours à l'enseignement privé, deux précisions à ce stade : quand on fait l'analyse de ces fameux indices de position sociale, on se rend compte qu'à même indice de positionnement social, les établissements publics et privés obtiennent les mêmes résultats, on n'a pas de sujet, que l'on soit dans un établissement public ou privé, si on a finalement les mêmes compositions sociales des enfants qui sont scolarisés premiers. Deuxièmement, les écoles privées par contre concentrent les indices de positionnement social les plus élevés. Si on regarde ces faits, si on s'appuie également sur les travaux des chercheurs, et je pense à Cédric Huguée, à Tristan Poullaouec, qui sont des sociologues nantais qui ont travaillé sur la question depuis plusieurs années maintenant, une de leurs recommandations, c'est d'ouvrir une discussion autour des obligations de l'enseignement privé s'agissant de la sectorisation.

Bien sûr, cette question-là dépasse largement le cadre municipal dans lequel nous sommes aujourd'hui. Cela étant, comme élus locaux et au nom du groupe Gauche commune, nous voulons pouvoir ouvrir cette discussion, se dire qu'il faut qu'elle puisse être dans le débat public. C'est un sujet majeur, c'est un sujet de cohésion sociale, c'est un sujet d'intégration républicaine et c'est un sujet urgent au vu des résultats qui ont été constatés.

Mme la MAIRE – Merci.

Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, j'avais une question à vous poser sur la méthode qui a été utilisée sur la mise en place de ces secteurs, avec deux groupes, un groupe projet et un groupe de pilotage. Je m'interrogeais toujours en regardant les intervenants dans les groupes projet et comités de pilotage. D'abord, dans le groupe projet, faites-vous intervenir des parents d'élèves ou des parents d'élèves élus ? Puisqu'on parle ensuite de travail en groupe projet pour construire des scénarios, mais ce n'est pas dans le groupe projet, d'une part.

D'autre part, est-il envisagé à un moment donné de faire part de ces groupes auprès des élus qui ne sont pas adjoints de quartier, voire même qui seraient peut-être de l'opposition, mais qui habiteraient dans le quartier ? Parce que je vois qu'il y a des chargés de quartier. Pourquoi certaines personnes qui sont élues et chargées de quartier ne pourraient pas faire partie de cette méthode de travail, tout simplement ? Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Ghislaine Rodriguez va remettre peu de clarté dans tout cela.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je ne sais pas si je vais réussir à remettre de la clarté, surtout en début d'après-midi. C'est toujours un petit peu difficile. En tout cas, effectivement, c'est bien les représentants des parents d'élèves qui sont invités. Il y a un travail qui est fait vraiment avec les personnes qui connaissent le mieux les territoires et les écoles. Le comité de pilotage est là pour venir valider en fait les propositions faites par le groupe projet.

Ensuite, je pense que sur la présence des élus d'opposition, effectivement, cela ne me paraît pas tout à fait le lieu. En tout cas, ce sont des réflexions que la collectivité mène avec les représentants de parents d'élèves, les directions d'école. Je ne vois pas exactement quelle pourrait être votre place dans ce cadre-là.

Pour revenir sur ce que disait ma collègue, Madame Collineau, je crois qu'effectivement, je partage les constats.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – *Intervention hors micro.*

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Les chargés de quartier font partie effectivement des équipes projet, puisqu'ils ont une analyse du territoire qui est tout à fait pertinente et suffisamment exhaustive en tout cas pour les travaux que nous avons à mener.

Pour revenir sur la mixité scolaire, la question de notre capacité à travailler sur les périmètres influe sur la question de la mixité scolaire. Néanmoins, du fait de la proximité des écoles primaires, de la proximité des familles, qu'on ne souhaite pas éloigner des écoles primaires, on est parfois en difficulté pour assurer cette mixité, dans les deux sens d'ailleurs. Je pense que nous avons sur ces questions-là besoin vraiment de nous mettre autour de la table avec l'ensemble des partenaires. Tu as évoqué, Marlène, la question de l'enseignement privé, mais nous avons également à mettre autour de la table l'Éducation nationale pour redonner parfois des projets ambitieux pour certaines écoles qui seraient en déficit d'attractivité, si on peut parler comme cela. On a également les moyens que nous mettons, nous, collectivité, sur les classes en éducation prioritaire, mais aussi sur les écoles qu'on appelle à aider, et celles qu'on travaille ensemble d'ailleurs avec le pôle santé globale de l'enfant, qui présente des indicateurs aussi de santé parfois préoccupants. En tout cas, le fait que les IPS soient rendus publics est vraiment une bonne chose parce que cela nous permet d'avoir une base de discussion et d'aller aujourd'hui, avec ces IPS, peut-être questionner de manière un peu plus forte l'enseignement privé pour lui demander de contribuer un petit peu à l'effort de la cohésion sociale auquel il ne participe pas suffisamment à mon goût.

Mme la MAIRE – Vous vous souvenez, cher Julien Bainvel, que normalement, la règle veut que quand la personne qui présente la délibération... comme vous ne nous avez pas fait l'honneur de votre présence ce matin, à titre exceptionnel, je vous donne quand même la parole, pour que nous puissions profiter de votre intervention.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je suis content de vous avoir manqué ce matin. Je suis très heureux de vous retrouver cet après-midi. C'est dommage parce que je trouvais que l'intervention de Marlène Collineau était assez équilibrée et reconnaissait ce que les indices IPS ont montré, je crois, assez clairement, que contrairement à ce que certains peuvent penser, et visiblement, c'est le cas de Madame Rodriguez, l'enseignement privé participe de l'effort de mixité sociale. Puisque dans les établissements qui ont des IPS faibles, on a un certain nombre d'établissements privés. Moi, je fais partie de ceux qui scolarisent leurs enfants dans l'enseignement public, mais qui considèrent que l'enseignement privé participe du service public de l'Éducation nationale. Je crois que si on veut progresser dans cette voie-là, stigmatiser l'enseignement privé n'est pas une bonne chose, puisqu'il participe déjà, et on a un certain nombre d'établissements privés sous contrat d'association avec l'État qui sont situés en REP en REP+, à l'échelle de notre département et du pays, et je pense qu'on aurait intérêt à avoir un discours un peu plus équilibré, comme l'a eu notre collègue Marlène Collineau.

Mme la MAIRE – Merci.

Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – J'ai dû mal m'exprimer, parce que j'ai parlé de mettre tout le monde autour de la table, y compris l'Éducation nationale pour des projets dans les écoles publiques. Je suis favorable effectivement à ce qu'on se mette autour de la table pour parler de ces questions-là.

Pour ce qui concerne les écoles privées qui sont sur le territoire de la ville de Nantes, les écoles privées qui sont sur des territoires d'éducation prioritaire ou qui présentent des indicateurs... on n'avait pas les IPS à l'époque... en tout cas, qui présentent des indicateurs sociaux défavorables, les familles sont aidées au même titre que les familles des écoles publiques, sur le temps du midi par exemple, sur la restauration scolaire. On prend tout à fait en compte les publics qui sont accueillis dans ces écoles. Néanmoins, quand on regarde effectivement la liste des IPS, on fait le constat que la plupart des écoles privées à Nantes ont des IPS très favorables. Je dis juste qu'il faut travailler cette question-là. Parce qu'avoir des écoles qui concentrent les difficultés, ce n'est pas souhaitable pour la cohésion sociale, comme avoir des écoles qui ne concentrent que des familles très favorisées. Si on ne se côtoie pas à l'école, on pourra difficilement faire société ensemble. C'est cela que j'aimerais travailler et mettre au travail avec l'enseignement privé, s'il le souhaite.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions)

Délibération numéro 9, Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Avenant – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci.

Il s'agit de la première répartition des subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre. Je vais me permettre d'attirer votre attention déjà sur le fonctionnement des écoles, qui est le fonctionnement qu'on accorde à chaque classe, en donnant là aussi une priorité aux classes qui sont à aider, qu'elles soient en éducation prioritaire, classées à aider, avec quatre nouvelles écoles qui ont intégré ces écoles à aider cette année du fait des critères un petit peu alarmants qui nous remontaient du pôle santé globale de l'enfant. C'est une aide au fonctionnement en quelque sorte qui permet d'acheter des petites fournitures, de faire des spectacles, d'acheter des denrées pour un goûter, d'aider les directions dans leurs fonctions administratives. On a également une subvention de 50 000 euros à l'AREA, à l'AFEV et à Fête le mur, qui sont des associations d'accompagnement à la scolarité, et pour AREA d'accompagnement à la scolarité pour un public allophone qui rend de grands services pour ces familles. Il y a 48 750 euros également pour l'association le Relais, qui intervient dans les campements des gens du voyage, pour des animations et pour raccrocher les jeunes à un cursus scolaire, voire à un aller vers l'emploi. Les associations sur le temps libre de 73 250 euros, c'est les Petits débrouillards par exemple, la Cavale ou Nantes lit dans la rue, qui intervient en bibliothèque de rue sur le quartier Malakoff. Il y a le soutien également à des projets relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'enfant, comme l'association ALEA LINÉA par exemple qui coconstruit avec des enfants de différentes classes et de différents états de vie un magazine trois fois par an, avec tout le processus de réalisation de ce magazine. Il y a un soutien aux actions également d'éducation artistique et culturelle. On retrouve l'association URBAN'S BAND, qui est une fanfare. Il y a également le soutien à diverses associations pour un montant de 11 500 €, dont l'association Neptune. Je ne sais pas si vous vous souvenez de cette association, qui travaille avec le skipper Armel Tripon et qui emmène des enfants le suivant sur la Route du Rhum. Puis il y a également le soutien aux dispositifs de médiation scolaire dans les campements roms, pour un montant de 80 000 €. C'est deux médiateurs qui sont financés et qui sont mis en place par les PEP Atlantique Anjou. C'est à peu près une centaine d'enfants visés. C'est un dispositif qui a démarré et qui est toujours encadré dans le cadre du plan pauvreté.

Le montant total des subventions proposées au titre de cette délibération s'élève à 456 345 euros, et je vous demande également d'approuver les conventions avec l'association le Relais, ALEA LINEA, URBAN'S BAND, les PEP Atlantique Anjou et l'avenant avec la convention AFEV.

Mme la MAIRE – Merci.

Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci.

J'avais deux questions. La première porte sur les aides au fonctionnement des écoles. On a un dispositif de 120 euros par classe pour les écoles REP, REP+ et établissements à aider, puis 110 euros pour les autres écoles. Toutes les écoles sont évidemment confrontées à la hausse du coût des matières, du papier, etc., et moi, j'ai quelques remontées disant que les budgets commencent à être un peu contraints. De mémoire, cela fait longtemps que la ville n'a pas révisé le montant des aides. Est-ce que ce sont des choses qui sont en réflexion du côté de la ville pour la rentrée prochaine ?

Une deuxième question : avant les vacances de la Toussaint, les familles ont été interrogées sur les repas végétariens, pour savoir si elles étaient d'accord pour passer à 100 % le végétarien. Ce système est en place depuis la rentrée, depuis le mois de novembre. Je voulais savoir si vous aviez des données sur le nombre d'enfants qui étaient passés à 100 %, ce que cela peut représenter en termes de pourcentage, et quels retours vous avez des familles.

J'en profite pour une petite question technique. Imaginons qu'un enfant regrette son choix dans un sens ou dans un autre. En cours d'année, est-il possible de changer ou est-ce que c'est valable pour l'ensemble de l'année scolaire ?
Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Juste un mot sur la première question avant de laisser Ghislaine Rodriguez vous répondre. Monsieur Bainvel, n'est-il pas un peu délicat de nous demander de dépenser plus quand toute la matinée, vos collègues nous ont demandé de dépenser moins ? Je ne fais pas la réponse, mais je formule néanmoins le questionnement.

Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je n'en dirai pas moins, effectivement.

Concernant les fournitures pour les élèves, Monsieur Bainvel, ce n'est pas sur cette enveloppe. C'est une autre enveloppe. Cela doit être de l'ordre de 34 euros par élève, il me semble. Effectivement, c'est un montant qu'on n'a pas revalorisé depuis un moment. On s'est posé la question de la revalorisation, je le dis en toute transparence. Mais effectivement, vu les contraintes qui posent sur les collectivités, c'est un choix qui a été fait de maintenir ce budget, qui est somme toute, comparé à d'autres villes et à l'ensemble des aides qu'on accorde aux écoles, raisonnable. En tout cas, je reste attentive aux remontées. Effectivement, si cela met tout le monde dans la panade, il va falloir que j'en parle à mon voisin de droite pour voir ce qu'on peut faire.

Pour ce qui concerne les repas végétariens, on a à peu près 20 % des familles qui ont fait le choix d'une option végétarienne le jour où de la viande est servie. Les chiffres ne sont pas tout à fait faciles à donner pour l'instant. Puisqu'on n'a pas suffisamment de recul par rapport à une fréquentation. C'est une chose de dire un pourcentage de familles à cocher, mais c'est autre chose de dire si les enfants fréquentent plus ou moins la cantine. On n'a pas assez de retours et les chiffres ne sont pas suffisamment stabilisés. Mais quand j'aurai des chiffres stabilisés, je ne manquerai pas, avec mon collègue Nicolas Martin, à tenir informé le Conseil municipal si besoin est.

Si les enfants regrettent leur choix, il y avait une possibilité qui était laissée de pouvoir changer. Je ne sais plus le délai. Ce n'est pas à faire tous les quatre matins, mais si un enfant est vraiment en difficulté avec son assiette de manière prolongée, bien sûr que la possibilité lui sera donnée de changer une fois, et pas tous les mois. Voilà un petit peu le principe qui a été retenu.

Mme la MAIRE – Merci.

Nicolas Martin.

M. MARTIN, Conseiller municipal – Juste deux mots complémentaires. Je me permets parce que d'abord, c'est un vrai succès cette troisième alternative végétarienne depuis la Toussaint. Ghislaine Rodriguez parlait de 20 %. C'est vrai que les chiffres sont encore aujourd'hui timides parce qu'il y a aussi la question du bouche-à-oreille. Il faut savoir aussi les familles, même s'il y a eu une petite fiche d'inscription, on pense qu'on aura aussi des chiffres qui vont évoluer à la rentrée de septembre prochain. Parce que c'est aussi une question d'habitude, d'information.

Moi, je salue aussi l'initiative qui a été prise sur les petits cartons verts, qui permettent aussi donc de garder la mixité sur les tables. Entre les végé et les non végé, on ne stigmatise pas d'un côté les végé ou les sans porcs, ou je ne sais. C'est bien une mixité et on a trouvé un système très fonctionnel aujourd'hui qui permet de garder de la mixité, du plaisir à table. Ce qui nous intéresse, c'est vraiment le plaisir à table, le plaisir de l'assiette aujourd'hui. Ce qui est plutôt une réussite aujourd'hui, en tout cas, des retours que nous avons dans les commissions restauration.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 10.

Avant de donner la parole à Ali Rebouh, je dois demander, dans le respect des règles qui nous sont imposées, à Sandra Jen, Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé, Simon Citeau, Nicolas Martin, Denis Tallédec et Pauline Weiss de sortir.

Je donne la parole à Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Sports - Première répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de vous présenter la première répartition de subventions aux associations sportives. Au-delà des chiffres, rappeler que cela concerne plus de 400 clubs et associations sportives. Cela représente plus de 60 000 licenciés. Cela représente aussi plus de 120 disciplines, qui s'organisent autour de quasiment 300 équipements dans 100 installations.

La subvention principale qui va vous être proposée, c'est la subvention commune, celle qu'on appelle la subvention calculée par l'Office municipal du sport de l'OMS. Vous retrouvez la répartition des différentes subventions, qui est calculée en fonction des différents critères, que ce soit le niveau sportif, que ce soit l'âge, que ce soit la discipline. Cela concerne une multitude d'associations qui vous sont présentées. Je ne vais pas vous présenter l'intégralité du tableau. Vous retrouvez les 300 associations sportives qui vous sont présentées. Il y a aussi des subventions qui sont liées à de l'aide à la fonction d'employeur, c'est-à-dire de l'aide à l'emploi pour des structures sportives comme la JSCB, Fête le mur, l'Étoile du centre, etc., pour de l'aide à l'emploi, soit sur des adultes relais où la collectivité prend 20 % de la prise en charge des salaires, soit sur des PEC à hauteur de 10 %. Vous retrouverez aussi ensuite le plan Aviron, plus particulièrement, pour trois clubs nantais, le Cercle d'aviron nantais, Léo Lagrange et l'UCNA.

Voilà, Madame la Maire, cette délibération, qui porte sur un montant d'environ 1 million d'euros.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 11, Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Sports – Transformation d'un terrain au stade de la Marrière et réfection du terrain de la plaine de jeux des Basses Landes – Programmes et enveloppes financières prévisionnelles – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Pour pratiquer du sport, il faut des équipements sportifs, bien évidemment. Il s'agit ici de vous présenter deux beaux projets, dont le premier sur le secteur de la Marrière, qui permet de pouvoir remplir nos objectifs en termes d'enjeux d'égalité. En effet, il s'agit de la création d'un terrain synthétique sur le secteur de la Marrière, qui va pouvoir bénéficier au groupement féminin Nantes est. C'est un groupement composé de quatre clubs, dont la Saint-Médard de Doulon, la Saint-Pierre de Nantes, le Racc et le Pin sec, et qui concerne plus de 160 licenciées. Ces équipes s'entraînaient un peu partout sur ce territoire, étaient un peu éparpillées. Au vu de la progression de ces disciplines, et on peut s'en réjouir parce qu'on cherche aussi à féminiser certains sports qui peuvent être parfois un peu trop stéréotypés, il est proposé de vous faire une présentation de ce projet, qui aura pour objectif à la fois de refaire un terrain en synthétique avec des remplissages naturels bien évidemment, pour répondre aux questions environnementales, mais aussi de pouvoir y associer un éclairage en LED permettant de répondre aux questions de transition énergétique. C'est un projet dont le montant est de 1,1 million.

Ensuite, il y a un deuxième terrain synthétique, cette fois-ci sur le secteur de Nantes nord, qui lui est une réfection. C'est déjà un terrain synthétique existant, avec des remplissages en granulés de pneus, qu'on change au fur et à mesure. C'est donc un remplissage naturel aussi, qui concerne des clubs de Nantes Nord. Je pense plus particulièrement à la Saint-Félix, qui fait partie aussi de ce qu'on appelle le plan cité foot.

Ce sont deux beaux projets qui vont permettre à la fois de répondre à des enjeux d'égalité. Je m'en réjouis vraiment pour le groupement féminin Nantes est, qui fait un travail remarquable, et un autre qui correspond cette fois-ci à une réflexion. Je vous propose de pouvoir vous prononcer sur cette délibération et ces deux beaux projets.

Mme la MAIRE – Merci.

Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

C'est important effectivement de soutenir le développement du sport. Bien évidemment, nous sommes tout à fait d'accord pour la construction de ce terrain et nous voterons.

Nous voulions juste en profiter pour rappeler que c'est important aussi d'engager les moyens pour développer encore les équipements sportifs et la rénovation et l'entretien aussi. Parce qu'il y avait eu quelques sujets, il y a quelques mois, où notamment des agents avaient souligné des dégradations qui peuvent être effectuées sur certains équipements sportifs et aussi des manques de créneaux pour des associations ou des clubs. Parce qu'il y a de plus en plus de demandes de la part des usagers. On voit bien que la démographie nantaise augmente. La demande sportive augmente aussi, et c'est très bien. C'est finalement comment on peut bien organiser les choses pour pouvoir répondre à ces demandes et aussi travailler sur l'obsolescence de certains équipements sportifs, qui peut être soulignée par les associations et par les clubs.

À cette occasion également, je pense qu'il y a aussi le sujet de la diversité des sports à avoir aussi en tête. Parce qu'au-delà des sports un peu grand public, communs, comme le football ou par exemple les sports de combat, notamment sur Bellevue, à l'occasion notamment de la construction d'équipements sportifs sur Bellevue, il aurait pu être intéressant de développer aussi sur des sports qui sont peut-être moins pratiqués dans le quartier, et en fonction des quartiers aussi, d'essayer d'ouvrir sur une diversité de sports, notamment par exemple l'escalade ou l'athlétisme, et peut-être, via la concertation avec les acteurs du sport, avec les usagers du quartier... je le sais parce qu'il y a des professeurs de sport qui ont pu souligner qu'il n'y avait pas forcément un mur d'escalade pour le nouveau projet de Bellevue, alors que cela a été fléché sur les sports de combat et la danse, qui sont déjà beaucoup pratiqués dans ce quartier. C'est vrai que cela a un côté économique, facile d'installation, écologique aussi. Finalement, il y a le nouveau site de la Carrière Misery qui a mis l'escalade en plein air. Mais au-delà de cela, c'est finalement comment on peut développer aussi dans d'autres quartiers et ouvrir les pratiques sportives. Là-dessus, je ne sais pas si on pourra avoir dans le programme pluriannuel d'investissement des détails, sur les quatre prochaines années, voire même encore plus loin... parce que je suppose que vous devez réfléchir à plus long terme sur les investissements sportifs. Il faut qu'on puisse avoir plus de visibilité sur ces éléments et qu'on puisse échanger aussi en concertation avec les acteurs sur les besoins. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Il y a plusieurs questions dans votre intervention. Je vais essayer d'y répondre de la manière la plus claire possible.

Concernant la première, sur les créneaux, en effet, nous avons la chance d'avoir une ville extrêmement dynamique, attractive, qui permet d'avoir un nombre d'habitants en augmentation. On a aussi la chance d'avoir des clubs extrêmement dynamiques, qui cherchent aussi à se développer en allant chercher d'autres publics. Bien évidemment, c'est positif pour nous, mais c'est aussi une contrainte parce qu'on doit aussi être en mesure de pouvoir les accueillir. Ce n'est pas toujours la réalité. On essaye à la fois d'accompagner les clubs tout en essayant de ne pas déshabiller d'autres aussi. Je m'explique.

On essaye de faire en sorte d'avoir des équilibres en attendant d'avoir des équipements dans notre programme pluriannuel d'investissement qui répondent en effet à des arrivées qui sont extrêmement fortes. Je le vois surtout sur le secteur est, où nous avons des clubs historiques et qui arrivent quasiment à 1200, comme le Racc. On essaie d'avoir cet équilibre. Ce n'est pas toujours simple. Il faut qu'on travaille avec les clubs aussi de manière à les accompagner. Il y a aussi des leviers sur lesquels on va travailler, c'est les créneaux. Avant, on avait deux heures. Est-ce qu'aujourd'hui, on ne peut pas passer sur des créneaux d'une heure et demie.

Deuxième question, sur l'obsolescence de certains équipements, pas tous : il faudra que vous me donniez des noms particuliers. Si vous pensez par exemple à un équipement qui est sur le secteur de Beauséjour, sur un club de hand qui est l'ASPTT, il faut dire les choses : on vient de récupérer cet équipement qui n'était pas notre propriété. C'était la Poste qui nous l'avait vendu il y a à peine deux ans. Nous y travaillons aussi pour pouvoir remettre à jour. Mais je pense que dans l'ensemble, quand vous regardez tous les équipements sportifs que nous avons, nous n'avons pas à rougir et il y en a très peu qui sont dans un état déplorable. Je suis prêt à venir les visiter avec vous. Mais à ma connaissance, nous n'en avons pas autant que cela. Nous avons aussi un programme d'entretien extrêmement fort sur lequel nous sommes extrêmement attentifs.

Il y a une autre question qui est extrêmement intéressante. Vous parlez de la diversité des offres qu'on peut avoir dans certains quartiers politique de la ville. Vous avez pris l'exemple de Bellevue et vous avez pris un bel exemple, puisque vous avez vu que sur ce secteur, en effet, on ne doit pas se limiter à du football ou de la boxe. On essaye d'avoir une diversité. Je vous invite d'ailleurs à voir une expérimentation que nous avons montée avec le HBC Nantes depuis quatre semaines déjà, et qui fonctionne extrêmement bien, où le club, et je salue son ex-présidente de la section amateur, Michelle Mérit, qui a monté un baby hand qui accueille tous les samedis matin, sur deux créneaux, 40 enfants sur le premier et 60 sur le deuxième... c'est un des objectifs. L'escalade, vous en avez parlé. On y travaille aussi. Sur le secteur de Bellevue, il y a un opérateur privé qui s'appelle Bloc out, avec qui nous avons des créneaux d'animation sportive. Vous avez également parlé de la Carrière Misery. Mais en effet, par la construction de nouveaux équipements sur Bellevue, on veut apporter une diversité d'offres, parce qu'on estime que le sport ne doit pas se limiter à trois ou quatre disciplines, mais aller bien au-delà. Nous essayons aussi d'accompagner les habitants de ces quartiers à aller pratiquer ailleurs. Parce que l'idée n'est pas de les ghettoïser dans leur territoire, mais c'est aussi, à travers le dispositif Carte blanche, de les accompagner pour aller au Stade nantais ou ailleurs. Vous voyez que vos préoccupations, je les partage. Comme je les partage, vous allez donc voter, avec votre majorité, favorablement la construction de ces nouveaux équipements.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 12, Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci.

Une nouvelle œuvre de Claude Cahun, dont je salue l'acquisition que nous avons faite en urgence, tant il est vrai que les œuvres de Claude Cahun deviennent à la fois très rares et très chères. On me disait que c'était peut-être une des dernières que nous serions à même d'acquérir. Je vous invite donc à la savourer.

Il s'agit donc d'une photographie qui viendra enrichir nos collections surréalistes, qui rentre aussi dans la volonté du musée d'avoir un discours mettant mieux en avant la contribution des artistes femmes au mouvement surréaliste. Qui de mieux que Claude Cahun, artiste révolutionnaire dans tous les sens du terme et qui a, je crois, avec un caractère transgressif, représenté son corps et le corps des femmes à un moment où c'était impensable ? Puis elle est née à Nantes, « comme tout le monde » disait Aragon, un autre surréaliste. Mais cela n'enlève évidemment rien. Je vous propose de valider cette acquisition.

Nous n'avons pas de photos pour la deuxième acquisition, puisqu'il s'agit d'un cochon, le Porc blanc de l'ouest, qui complétera les collections du muséum et qui sera travaillé par un taxidermiste. Je ne sais pas s'il y a un rapport avec le texte de Boris Vian sur les cochons sauvages et les cochons d'élevage. Celui-là est un cochon d'élevage. Il comparait en son temps les auteurs primés et ceux qui ne le sont pas. On verra si ce cochon deviendra primé. En tout cas, c'est une

belle acquisition pour enrichir les collections de notre muséum et ensuite, un partenariat entre le conservatoire et l'institut français d'art choral.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 13, Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci.

On rentre donc dans le dur de nos débats budgétaires pour vous présenter les délibérations qui révèlent un budget qui est à la fois un budget de responsabilité, on a eu le débat budgétaire ce matin, mais aussi un budget de soutien au monde culturel qui n'est pas démenti à Nantes.

On y retrouvera donc sans surprise Royal de luxe et sa subvention de fonctionnement, après l'annonce qui, je crois, nous a tous réjouis, de la Maire-Présidente d'un retour à une grande forme de Royal de luxe après l'été qui est en train de se préparer et de bien se préparer. On y retrouve l'association Mir, qui fait un travail remarquable sur le cinéma expérimental, jusqu'à trouver des partenaires et des financements européens. Ce qui est assez rare pour le signaler. Cela souligne, je crois, la qualité de leurs travaux. On y retrouve sans surprise l'association Oro et l'artiste chorégraphe Loïc Touzé, qui prendra place parmi d'autres, le collectif Fada et Philémon dans le projet de friche Mellinet. À ce titre, je salue le choix qui a été fait par le jury de retenir les architectes Titan, puisqu'ils viennent de nous livrer à Saint-Nazaire le site de l'école d'art, qui est absolument magnifique et témoigne de leur capacité à rénover, à marier les matériaux bruts, bois, pierre, de l'ancien au moderne. On y retrouve la quinzaine photographique nantaise, plus connue sous le nom de QPN par les intimes. On retrouve évidemment Las Alvas, dont nous pouvons saluer le talent et la disposition au partenariat de son directeur Ivan Alexandre. On y retrouve le nouveau studio théâtre. On y retrouve Quai des Chaps, qui trouvera sa place elle aussi dans les nouveaux projets comme Le Port des arts nomades. On y retrouve Au bout du plongeoir, qui accompagne les équipes artistiques pour rayonner de Nantes à Rennes, entre notre réseau de fabrique et le leur. Leur conception de la chose qui ravira, j'imagine, les amateurs de cet axe de coopération.

Voilà ce que je pouvais vous dire de cette délibération. Je suis bien sûr disponible s'il y a des questions.

Mme la MAIRE – Merci.

Aurélien Boulé.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe UDB se félicite de la poursuite des coopérations culturelles entre Nantes et Rennes notamment via l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle pour 2023 à l'association Au Bout du Plongeoir tel que proposé par notre collègue Aymeric Seassau. Cette proposition porte une attention particulière à de jeunes artistes non repérés par les lieux institutionnels ou encore des artistes en cours de recherche et d'expérimentation.

La coopération entre l'association Au Bout du Plongeoir et Les Fabriques est emblématique de la coopération entre Nantes et Rennes, au service du territoire breton au sens large, et même au-delà. Initiée en 2014 autour de ces lieux de résidence nantais et rennais, cette coopération a essaimé et concerne désormais cinq villes qui partagent un programme commun de résidence. Cette coopération fait aussi écho au guide diffusé à l'échelle du pôle métropolitain Loire Bretagne sur les lieux de résidence et d'accompagnement de la création artistique. Car la culture est bien l'un des socles du partenariat entre Nantes et Rennes. Nous pourrions citer le rapprochement des opéras, le travail croisé entre le muséum d'histoire naturelle de Nantes et l'espace des sciences de Rennes, la coopération entre les archives. Plus largement, la culture est l'un des vecteurs privilégiés de cette alliance des territoires que porte notre collègue Aziliz Gouez.

En matière touristique, le prolongement du Voyage à Nantes par la traversée moderne d'un vieux pays destiné à relier Nantes et Rennes au Mont-Saint-Michel traduit la volonté commune de nos deux métropoles d'irriguer et de faire découvrir les territoires parfois méconnus de la Bretagne intérieure. Par ailleurs, les sujets de long terme tels que la question de l'accessibilité ferroviaire de notre péninsule, les discussions autour du projet LNOBPL, les enjeux de logistique, de fret, de stratégie portuaire sont autant d'enjeux cruciaux de l'aménagement de notre grand territoire qui nécessite un dialogue continu à différentes échelles, avec les collectivités voisines.

Sur les enjeux démocratiques, notre ville à voter, vous le savez, un vœu demandant à l'État d'organiser un référendum sur la réunification de la Bretagne, tout comme Rennes et des dizaines de collectivités. Ainsi, nous travaillons avec notre collègue Florian Le Teuff à la concrétisation de cette demande collective et populaire.

Enfin, sur la préservation de la biodiversité dans le champ associatif, les initiatives communes sont nombreuses, comme le prouve par exemple l'association Bretagne vivante qui œuvre depuis plus de 60 ans pour le respect du vivant.

J'en termine. C'est pourquoi notre groupe se réjouit de cette délibération. Pour l'UDB, l'enjeu en matière de coopération est de renouveler nos cartes mentales dans un cadre de décision réellement démocratique, de conforter le polycentrisme breton, de mettre les métropoles au service de leur territoire et non l'inverse et enfin, de faire de nos politiques publiques des outils de cohésion territoriale, culturelle et sociale. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Je me permets de rebondir sur les propos entendus ce matin, puisque vous ne m'en avez pas laissé l'occasion. Simplement pour vous dire que la Région continue bien sûr d'accompagner la création sous une forme renouvelée. La création est présente en Pays de la Loire. Elle est bien présente, elle est vivante et dynamique. Mais elle rencontre trop souvent des difficultés à rencontrer son public. La Région veut d'abord créer les conditions de créer mieux, des diffusions plus longues, une inscription plus forte dans les territoires, des circuits plus courts entre création et diffusion.

Contrairement à ce que j'ai entendu en commission, il n'y a pas de massacre de la culture au niveau régional, mais une évolution de certains dispositifs. Faire de la politique, c'est faire des choix et c'est aussi être capable de questionner des dispositifs jusqu'à les remettre en question si nécessaire. La volonté de la Région est de faire se rencontrer les œuvres et le public. Inviter et inciter le public dans sa pluralité à revenir dans tous les lieux de la culture, salles de cinéma et théâtre en tête. L'accent est donc mis sur la diffusion, en s'appuyant sur les acteurs culturels de proximité, en soutenant des festivals de spectacle vivant sur l'ensemble du territoire et dans toutes les disciplines, et en œuvrant à la coopération interrégionale.

J'ai entendu ce matin que la Région supprime toutes les aides à la création. C'est faux. La Région soutient la création des artistes plasticiens et soutient la création cinématographique. La Région accompagne la création quand elle inscrit pour la première fois dans sa politique culturelle le projet de pôle européen de production, qui sera un véritable soutien à la production des scènes nationales. Enfin, elle accompagne la création quand elle sécurise l'aide au fonctionnement des compagnies du spectacle vivant qui étaient éligibles à ces dispositifs d'aide à la création. C'est d'autant plus notable dans une période où la course aux appels à projets épuise les acteurs culturels et comme nous l'a rappelé la concertation.

Monsieur Seassau, vous avez évoqué la suppression du dispositif régional Avignon. Je l'ai évoqué déjà en commission. Dans un temps de contraintes budgétaires, il nous a paru indécent que la Région investisse 600 000 euros au bénéfice de huit compagnies par an. Qui plus est, les spectacles qui marchent bien avant d'aller à Avignon marchent bien également après. Les spectacles plus fragiles ne bénéficient pas d'un effet magique. Les compagnies qui souhaiteront se rendre à Avignon pourront toujours être accompagnées. Le nouveau dispositif ne se résume pas seulement à Avignon, mais souvent au contraire à d'autres festivals, Charleville-Mézières pour la Marionnette, Auch pour le cirque par exemple et d'autres, tout en poursuivant la dynamique en région, mais aussi avec les Régions Bretagne et Normandie, avec notre dispositif de coopération interrégionale.

Ainsi, nous accompagnerons plus de spectacles, plus de compagnies vers plus de lieux et dans plus d'esthétiques. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, nous saluons le travail effectué par Aymeric Seassau et les services de la direction culture pour soutenir la création artistique.

Je souhaitais profiter de ce moment pour rappeler notre incompréhension face à la posture de la majorité régionale qui a, le 15 décembre dernier, voté la suppression des aides à la création aux résidences d'artistes et la réduction des subventions aux structures culturelles. C'est un fait. Ces décisions prises unilatéralement et sans concertation avec les acteurs et actrices culturelles mettent en péril toute l'offre culturelle régionale, notamment en matière de spectacle vivant. Elles font peser sur les communes et départements le poids de la survie d'un écosystème culturel local et diversifié qui est mis en place depuis des années et des années. Les institutions culturelles ligériennes, qui ont été mises en difficulté par la crise de la Covid 19, dépendent lourdement de l'aide à la création, pour renouveler l'offre, rémunérer les artistes et techniciens et stabiliser leur modèle économique. La décision de la Région constitue un abandon des structures et des professionnels qui font vivre la richesse culturelle des Pays de la Loire. Abandonner l'aide à la création aujourd'hui, c'est supprimer les emplois de demain. Abandonner l'aide aux résidences aujourd'hui, c'est censurer la créativité des artistes locaux de demain. Réduire significativement les subventions aujourd'hui, c'est limiter le pluralisme et la diversité culturelle de demain.

Les arbitrages budgétaires et les impacts économiques de la crise énergétique ne justifient en rien la décision politique de laisser de côté les compétences régionales en matière de promotion de la diversité culturelle et de soutien aux artistes. Malgré la contribution au soutien à la création de l'État, des départements et des communes, les Régions sont les principales compétentes en la matière. Sans leur engagement, c'est le modèle économique entier des entreprises culturelles qui s'effondre. La culture mérite mieux qu'une opposition de principe de la majorité régionale pour de prétendues raisons idéologiques. Comme Aymeric, je vais citer Albert Camus, que tu as cité ce matin, « *sans la culture et la liberté relative qu'elle suppose, la société, même parfaite, n'est qu'une jungle. C'est pourquoi toute création authentique est un don à l'avenir* ». Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Pascal Bolo ?

M. BOLO, Adjoint – Avec moins de passion que Patrice, je voudrais quand même faire observer à Madame Guerra que si son plaidoyer d'autojustification était de quelque manière recevable, la manière dont la Région a quitté les BIS [Biennales Internationales du Spectacle] en démontant son stand au dernier moment atteste quand même d'une certaine gêne et d'une difficulté de la droite régionale de se présenter devant le monde de la culture et du spectacle vivant dans des situations défendables. Je pense que là, du coup, ce n'est pas défendable et qu'en plus, cela nous met clairement en difficulté. Puisque naturellement, les acteurs du spectacle vivant se retournent vers qui ? Ils se retournent vers les départements, vers les communes. C'est vrai que ce désengagement unilatéral, ayant des fondements idéologiques à peu près évidents quand on voit d'autres choix qui sont faits... on voit bien où on va. Très franchement, c'est extrêmement dommage. Et c'est dommage d'abord pour notre territoire et pour tous ses créateurs.

Mme la MAIRE – Merci.

Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je reprends vos termes, puisqu'il est beaucoup aujourd'hui question de vocabulaire. Nous n'avons pas la même définition du mot « indécence », Madame Guerra. Je confirme d'une part tout ce qui vient d'être dit ici par mes collègues, et en commission. Je vous indique que le compte n'y est pas et que nous allons continuer de faire les comptes. Nous en sommes à plus de 400 000 euros de manque à gagner pour le monde culturel, comme je l'ai dit, dans un moment de fragilité assez grave que nous traversons aujourd'hui, pas pour l'argent public de la ville, pas pour la ville de Nantes, mais pour celles et ceux qui font vivre la culture au quotidien. Il faut donc vous habituer à ce que nous continuions ici de faire les comptes. Vous êtes libres de vos choix, vous êtes libres de les assumer, nous aussi, et de les commenter.

Deuxièmement, vous nous avez expliqué avec quelques artifices qu'il y avait ici ou là des budgets, mais pas partout. Revenons-y est intéressons-nous à cela un instant, pas trop, mais un instant tout de même. D'abord, je veux dire que nous avons un travail d'une excellente proximité, d'une excellente qualité professionnelle avec les pôles régionaux. Étonnamment, vous êtes en train d'en créer un sur le spectacle vivant. Ce qui est assez étonnant au regard des choix que vous êtes en train de faire. En tout cas, nous travaillons bien. Sur les artistes plasticiens, aucun problème. Nous avons commandé avec le pôle régional une enquête sur leur rémunération, qui a porté ses fruits et qui est en train de mener ses effets. Vous nous dites que vous soutenez en quelques endroits la création. J'en conclus, puisque vous choisissez les endroits, que vous avez un petit problème avec le spectacle vivant. Puisque dans le même temps, vous nous dites « on dégage des budgets pour le cinéma et la production cinématographique ». Alors, comparons vos choix. Vous vous êtes mis à dos une partie du monde chorégraphique parce qu'il y avait telle ou telle pièce par trop LGBT qui ne vous convenait pas, et vous nous dites aujourd'hui que vous êtes prêts à mettre 200 000 euros pour financer le film qui est en train de passer, *Vaincre ou mourir*, d'un général vendéen, qui est un point de vue sur l'histoire que je ne partage pas, mais que les spectateurs sont libres d'aller voir. C'est bien là la différence entre vous et nous, entre vous et nous. C'est qu'ici, la liberté de création, de programmation et de diffusion n'est pas négociable. Hier, vous avez modéré celles et ceux qui censureraient un spectacle en empêchant le public d'y rentrer. Nous avons eu ce débat dans cette salle. Aujourd'hui, vous faites des choix idéologiques. Ici, nous ne le ferons jamais. Nous allons continuer de faire les comptes, et je vous le répète, à Nantes, la liberté de création, de programmation et de diffusion n'est pas négociable. Je vous mets au défi de trouver le moindre exemple de choix d'ordre politique. Parce que moi, j'assume très bien que je suis dans le camp de Robespierre et pas de De Charrette, s'il s'agit de l'histoire, mais qu'en matière culturelle, je ne choisis pas.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets donc aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Émilie Bourdon, pour la délibération 14.

Mme BOURDON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Culture et proximité – Pratiques culturelles amateurs – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative portée par un tissu institutionnel et par une myriade de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels.

Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses. Il y a plusieurs structures qui vous sont proposées dans cette délibération afin de conclure des conventions et avenants à conventions. Notamment au titre de la politique de soutien aux événements et festivals, on retrouve l'association pour adultes et jeunes handicapés, qui a conçu et initié un projet, notamment portant l'organisation du festival Handiclap visant l'accès à l'expression artistique et à l'offre culturelle des personnes en situation de handicap. Il vous est proposé une convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 25 000 euros pour l'année 2023.

Dans le cadre de la politique de soutien aux pratiques amateurs, vous retrouvez l'association Cité Monde qui propose notamment des activités culturelles accessibles auprès de tous les publics et en particulier auprès des publics des quartiers prioritaires de Nantes. Elle développe également des activités de pratiques amateurs autour de la recherche musicale et de la création sous toutes ses formes, notamment avec le projet Urban Voices et également le projet Tout Aime, en direction d'un public éloigné des champs habituels et des institutions. Au titre de l'année 2023, il est proposé de verser à cette association par avenant de prolongation à la convention du 7 février 2022 une subvention de fonctionnement à hauteur de 60 000 euros.

Également, la ville de Nantes a défini une politique publique ambitieuse en matière d'enseignement musical et de pratiques amateurs. On retrouve notamment trois écoles de musique dans le cadre de cette délibération, avec des conventions allouées notamment à l'école de musique Olivier Messiaen, qui porte un projet portant sur l'accès à la culture pour tous en développant l'enseignement de la musique dans le cadre d'une école de musique créée depuis 2003, avec notamment une convention à hauteur de 76 000 euros pour une subvention 2023, l'école de musique De Toutes Aides, également impliquée dans l'accès à des pratiques musicales diversifiées, ouvertes à toutes et tous, avec la cette fois-ci une subvention à hauteur de 55 000 euros, et enfin l'école nantaise de cuivre, là aussi autour du développement de la pratique amateur musicale à Nantes, et notamment sur le quartier Saint-Félix, pour une subvention à hauteur de 45 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 15, Olivier Chateau. Je dois demander à Michel Cocotier de sortir.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n°15, intitulé :

Patrimoine – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain - Conventions – Approbation.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Il vous est demandé d'approuver les conventions de partenariat avec les Anneaux de la mémoire et avec l'association Mémoire de L'Outre-Mer, associations qui œuvrent au quotidien, notamment sur la question de la mémoire de la Traite atlantique.

Vraiment, cela me donne l'occasion de souligner la qualité du travail qui est mené par ces deux associations, de rappeler que dans le cadre du budget 2023, 16 associations qui œuvrent en matière de soutien au patrimoine sont soutenues, sont encouragées, accompagnées par la ville de Nantes. Je peux citer Nantes Renaissance sur le patrimoine architectural urbain, l'Union compagnonique sur la restauration et la conservation du patrimoine, le Centre d'histoire du travail, le Centre généalogique de Loire-Atlantique, la société académique de Nantes, Nantes histoire. Je peux évoquer également la Maison des hommes et des techniques, Entreprises et patrimoines industriels, Histoire de la construction navale sur le patrimoine industriel, citer Pro Arte Graphica, le musée de l'imprimerie, le musée des sapeurs-pompiers, le Cercle de la Belle plaisance, Erdre et voiles passion, ou encore, sur le patrimoine immatériel, les Anneaux de la Mémoire ou Mémoire de l'Outre-mer, que je viens de citer.

Vous dire que la ville de Nantes continue à les soutenir. Vous évoquiez tout à l'heure, Madame Guerra, effectivement, le choix des collectivités. Ce sont des choix qui sont faits. Je crois qu'ensuite, il faut les assumer. C'est ce que nous faisons pour nos associations quand la Région décide de baisser de 30 % le soutien à la Maison des hommes et des techniques, de 40 % le soutien au Centre d'histoire du travail et de 100 % les aides à Dastum, qui voit supprimée totalement sa subvention de la Région. Effectivement, c'est une nouvelle politique de soutien. On peut le voir ainsi.

Je voudrais évoquer également en deuxième point la restauration de la mosaïque, une très belle mosaïque à l'église Saint Félix, patrimoine nantais, une restauration qui a été réalisée sur les décors du chœur de l'église Saint Félix, avec notamment la mosaïque dont l'auteur est Gabriel Loire et la sculpture réalisée par Raymond Delamarre. Les deux éléments ont été restaurés et il vous est proposé d'approuver la convention avec l'association diocésaine, qui se propose de participer aux travaux et de prendre en charge à hauteur de 8400 euros une partie de cette opération aux côtés de la ville de Nantes, et de faire cet accompagnement pour encourager l'action de la ville en matière de restauration. Vous avez la convention qui est jointe à la délibération.

Également, l'enrichissement de nos collections municipales, on le voyait tout à l'heure également présenté par Aymeric Seassau. Cela concerne les archives de Nantes avec une opportunité d'acquérir auprès de Monsieur Ruyschaert une

collection de 226 plaques de verre et des négatifs photographiques qui illustrent Nantes entre les années 20 et les années 40-45. Cette acquisition s'élève à un montant de 1000 euros. Cela vient rejoindre et enrichir nos collections municipales.

J'évoquais tout à l'heure le patrimoine maritime. Je veux vous dire, et on peut en être fier à Nantes, que le Belém qui fait voyager le nom de Nantes à travers les mers et lors de ses escales, et qui fait voyager le nom de son port d'attache, le Belém va, dans le cadre des JO de Paris, ramener la flamme olympique en France d'Athènes, à Marseille pendant les JO. C'est un beau symbole et c'est une fierté aussi pour Nantes que le Belém puisse intervenir dans ces Jeux et de voir ce grand voilier du XIXe siècle intervenir dans cette belle compétition. On en est très fier à Nantes. Le Belém est régulièrement dans son port d'attache et autrement porte aussi l'image de Nantes. C'était la participation à ce grand événement sportif et cela vient d'être annoncé par le Belém. Je m'en fais le relais dans notre enceinte.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Olivier Chateau pour la délibération 16.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n°16, intitulé :

Équipements publics – Dénomination – Approbation.

M. CHATEAU, Adjoint – Une délibération de dénomination, deux dénominations : tout d'abord, la dénomination de la nouvelle maison de quartier à la Halvèque, avec la proposition d'un nom, la Locomotive maison de quartier Erdre Batignolles. Je tiens à saluer et à remercier notre collègue Catherine Piau, qui n'est pas là cet après-midi. Mais je pense à elle parce qu'elle a œuvré avec nous, avec Mahaut Bertu au travail sur la dénomination de cet équipement qui fait référence à l'histoire du quartier, avec l'installation de cette usine à Nantes dédiée à la construction et la réparation des locomotives à vapeur. C'est la référence qui est faite avec le nom la Locomotive, avec cette idée d'une dynamique de quartier. C'est le nom qui a été retenu et qui vous est proposé.

Enfin, sur la dénomination d'une école, c'est un beau travail aussi qui a été mené. Je salue aussi le travail qu'on a fait avec Ghislaine Rodriguez, puisque c'est un travail pédagogique qui a été fait avec les enfants du quartier qui ont choisi de plusieurs noms possibles. Il y a eu un vote. Cela concourt aussi à faire travailler des enfants et à les impliquer dans le choix de la future école du quartier Doulon-Gohards. C'est le nombre de Claire Brétécher qui a été retenu pour cette nouvelle école. C'est une manière pour la ville aussi de rendre hommage à celle qui fut très longtemps présentée comme la reine de la BD en France. Elle est née à Nantes en avril 1940. Elle a suivi des études à l'école des beaux-arts, elle qui disait qu'elle s'était ennuyée à Nantes. Dans le Nantes de l'époque, elle disait s'être ennuyée, s'être réfugiée dans le dessin. Je crois qu'aujourd'hui, on ne s'ennuie plus à Nantes, mais à l'époque, cela pouvait arriver. Elle est ensuite partie à Paris. Elle a enseigné quelques mois et puis elle s'est investie dans la bande dessinée. Elle a été pionnière. Elle a participé à l'émergence de la bande dessinée adulte en collaborant à *Pilote* ou en cofondant *l'Écho des savanes*. Elle fut décrite par Roland Barthes comme meilleur sociologue de l'année en 1976 et elle portait un regard précis, curieux, minutieux sur ses contemporains. On peut se rappeler aussi les pages qu'on pouvait retrouver toutes les semaines dans le *Nouvel obs*, avec *Les Frustrés*, avec ses personnages comme Cellulite ou Agrippine notamment. C'est vrai qu'elle n'est plus aujourd'hui, mais ses personnages restent. Elle qui a aussi montré le chemin à beaucoup de femmes dans le dessin ou le dessin de presse.

Claire Brétécher reste une grande figure qui a marqué avec de nombreux sujets qu'elle a aussi souvent pointés de manière très juste, avec des sujets comme la procréation assistée, comme les voyages lointains dans *Tourista*, un de ses albums, le milieu médical dans *Docteur Ventouse* ou *Bobologie*, l'écologie, le féminisme, l'émancipation des femmes, l'adolescence évidemment avec Agrippine et puis la libération sexuelle, la parentalité, la charge mentale, beaucoup de sujets qu'on retrouve dans ses albums. Elle luttait contre les stéréotypes et notamment contre les stéréotypes liés à l'image des femmes. Elle a beaucoup œuvré dans ce sens. Elle a été Grand prix du festival d'Angoulême en 83. Une rétrospective lui a été consacrée au Centre Pompidou. On est vraiment heureux que son nom puisse venir s'afficher sur une de nos écoles nantaises.

Mme la MAIRE – Merci.

Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, nous avons désormais un nom pour l'école Doulon-Gohards suite à une belle démarche de participation associant à la fois les enfants et les habitants du quartier, une belle démarche de participation citoyenne sur le quartier, cher Simon, et une belle démarche de féminisation des noms de rues et d'équipements publics, cher Olivier, une démarche de longue haleine tant il y a du retard depuis des décennies et des décennies, des siècles même, sur la place laissée aux femmes dans notre histoire. Mais nous avons la volonté d'avancer sur le chemin de l'égalité sans perdre plus de temps pour rendre hommage au rôle et à la figure des femmes qui ont fait l'histoire de Nantes, l'histoire de France et l'histoire tout court. C'est du symbole, c'est vrai, et déjà, le

symbole, ce n'est pas tout à fait inutile. Mais ce n'est pas que du symbole puisqu'un nom d'école, cela dit des choses de la ville. Cela dit des choses aux enfants, aux familles et aux riverains. On passe devant tous les jours. On en parle, on y travaille et puis on s'en souvient.

Au-delà du nom féminin de cette belle école, j'y suis attachée, laissez-moi vous dire le plaisir et la joie que ce soit celui de Claire Bretécher qui ait été retenu dans cette démarche, une dessinatrice de BD née à Nantes, qui était, dans les années qui ont vu sa carrière et sa renommée exploser, une femme dans un monde d'hommes, une pionnière, pionnière et féministe engagée sans être militante, comme elle le disait, une pionnière qui a défriché de nombreux sujets traités quotidiennement aujourd'hui, Olivier l'a dit, notamment la question de la place des femmes dans notre société. Donner son nom à une école, c'était rendre hommage à son parcours et à ce qu'elle était.

Cette délibération nous propose aussi de nommer une future maison de quartier, qu'on va inaugurer dans quelques mois sur le quartier Nantes Erdre. Là aussi, c'est un équipement central dans la ville puisqu'une maison de quartier, c'est l'épicentre de la vie associative. C'est un lieu de création culturelle, de rencontre des habitants, d'autant plus ici que cette future maison de quartier accueillera un café associatif qui sera, j'en suis sûre, un haut lieu de la vie sociale du quartier. Nous avons choisi pour ce nom une démarche singulière qui laissait beaucoup de place à celles et ceux qui vont demain faire vivre le lieu. Après une démarche de concertation et pour faire remonter les propositions de noms que les habitantes et les habitants pouvaient avoir en tête, il a fallu synthétiser en plusieurs propositions et les soumettre au vote pendant des réunions de travail entre associations ou les rencontres de quartier avec les habitantes et les habitants. Nous sommes très fiers de vous annoncer, et je parle là aussi au nom de Catherine Piau, adjointe du quartier, que cette future maison de quartier très attendue se nommera donc la Locomotive maison de quartier Erdre Batignolles. C'est un clin d'œil à l'histoire du quartier qui a d'autant plus de sens que cette semaine, on vient d'accueillir une très bonne nouvelle, puisque l'usine des Batignolles, où ont été construites des locomotives pendant 40 ans, vient d'être protégée pour son histoire et son intérêt architectural en étant la première usine nantaise inscrite au titre des monuments historiques. Vous pourrez déjà apercevoir les briques rouges qui font sa singularité. On vous donne rendez-vous dans quelques mois pour découvrir cette nouvelle locomotive du quartier. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Je vais donner la parole à Aymeric Seassau pour la délibération 17.

Mais auparavant, je dois demander à Émilie Bourdon, Patrice Boutin, Olivier Chateau, Michel Cocotier, Aziliz Gouez, Pauline Langlois, Louisa Amrouche et Gildas Salaün de quitter la salle.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n°17, intitulé :

Culture – Subventions diverses – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci.

Il s'agit donc de la délibération de subvention de fonctionnement de nos institutions et associations importantes. Je voyais, en relisant, qu'il s'agissait de distinguer Nantes par une atmosphère créative assez unique. Je constate qu'au niveau création, c'est vrai que l'atmosphère est assez unique aujourd'hui. Sur le reste, il s'agit donc de financer l'association culturelle de l'été pour Aux heures d'été, les rendez-vous de l'Erdre, d'adopter notre subvention de fonctionnement au Lieu Unique. Vous avez vu que nous avons fait fort pour bien préciser ce qui relève du Lieu Unique, de la Libre Usine, du salon de lecture qui est très fréquenté et qui pourrait devenir demain tout simplement le salon du Lieu Unique, le festival Atlantide en termes de production.

Nous avons ensuite le centre chorégraphique national. Ce qui me permet de saluer la belle réussite cette année du festival Trajectoires, qui semble avoir trouvé ses marques, son rythme et son public, et qui nous a permis de découvrir à Nantes les nouvelles productions de sa directrice artistique, Ambra Senatore. Nous avons aussi la subvention pour Nantes Jazz Action qui gère le Pannonica, celle pour le Dernier spectateur, qui fait toujours un travail remarquable autour de l'écriture et enfin l'association PaQ'la Lune, qui travaille à des initiatives de proximité dans beaucoup de quartiers nantais. Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 18, Aymeric Seassau, et doivent sortir ou rester hors de la salle Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anne-Sophie Guerra, Olivier Chateau, Guillaume Richard, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franky Trichet et Louise Vialard.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n°18, intitulé :

Partenariats et attribution de subvention à la Cité des Congrès – Convention – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint – Et le numéro complémentaire, le 12. Il faut en rire, je crois, puisque les règles devenant ubuesques, nous nous les appliquons. Mais il y a quelque chose d'assez étrange dans cette réglementation. Voilà pour ce qui concerne mon opinion.

J'ai pu moi-même m'émanciper du conseil d'administration de la Cité des congrès pour pouvoir vous en parler. Il s'agit donc, dans cette délibération, de vous parler des projets que nous portons ensemble. C'est la Cité des congrès. C'est l'occasion pour moi de dire mon attachement et toute notre gratitude aux équipes, aux grands professionnels que nous y trouvons et qui portent des événements aussi importants que Tissé Métisse, Atlantide en coproduction avec le Lieu Unique, la Folle journée ou les Utopiales. Il s'agit donc là de voter notre subvention pour les Utopiales ainsi que pour la Folle journée. Folle journée qui a bien commencé, qu'on a beaucoup de plaisir à retrouver grand format en ville, qui est partie sur un bon rythme cette année, qui a encore fait le plaisir des auditeurs de Radio France, qu'il s'agisse d'écouter France Inter ce matin ou d'écouter France Musique, où l'événement sera retransmis en direct, tout comme sur Arte. Nous pouvons retrouver désormais le kiosque et toutes les réjouissances, le côté festival et populaire qui nous a tant manqué pendant les années de pandémie. Peut-être annoncer de celles et ceux qui nous écoutent ainsi qu'à vous autres dans la salle qu'il reste encore quelques places. Vous pouvez donc, même si vous n'avez pas encore trouvé votre bonheur ou pris le temps de réserver, réserver pour vous y rendre ce week-end. Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Je vous propose de passer à la délibération 19. Avant de donner la parole à Michel Cocotier, je dois demander à Aïcha Bassal, Olivier Chateau, Sarah El Hairy, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Anne-Sophie Guerra, Pauline Langlois, Élisabeth Lefranc, Valérie Oppelt, Ghislaine Rodriguez, Aymeric Seassau et Jeanne Sotter de sortir.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n°19, intitulé :

Contribution obligatoire à l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire – Approbation.

COCOTIER, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération porte sur la contribution obligatoire à l'école des beaux-arts de Nantes-Saint-Nazaire qui est une institution pédagogique et artistique singulière en tant qu'actrice fondamentale de l'enseignement artistique supérieur et qui participe à la politique de développement artistique de la ville de Nantes en déployant une nouvelle dynamique collective tant au plan local, national ou international.

Dans le cadre de son budget 2023, le conseil d'administration de l'école a approuvé la contribution de la ville de Nantes à hauteur de 525 000 euros, contribution qui est égale à celle qui avait été proposée en 2022 et inférieure à celle de 2021. Puisque c'était à l'époque 571 858 euros. Il vous est donc demandé d'approuver cette contribution obligatoire pour l'année 2023.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (6 abstentions).

Délibération 20, je demande à Aymeric Seassau et Émilie Bourdon de sortir et je donne la parole à nouveau à Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n°20, intitulé :

Partenariats, attribution de subventions et contribution obligatoire – Association Trempo – Le Grand T – Conventions – Approbation.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Cette délibération dans le cadre de la politique de développement artistique de la ville de Nantes porte sur la politique de soutien aux lieux culturels, sur le partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional, sur la convention avec l'association Trempo et sur la convention le Grand T.

Pour ce qui est de la politique de soutien aux lieux culturels, l'association Trempo, que tout le monde connaît, qui est une fabrique de l'île de Nantes en faveur des pratiques musicales et artistiques, elle se voit proposer l'attribution au titre de l'année 2023 d'une subvention d'un montant de 1 053 894 euros. Pour le Grand T, établissement public de coopération culturelle qui appartient au réseau des scènes conventionnées arts et territoires du ministère de la Culture, il vous est demandé d'approuver le versement de la contribution obligatoire de la ville de Nantes d'un montant de 487 837 euros. En ce qui concerne le partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional dont nous avons parlé ce matin, il

prépare aux diplômes d'études musicales spécialité musiques actuelles et l'association Trempo y participe et s'associe pour répondre aux besoins spécifiques des formations s'inscrivant dans le domaine des musiques actuelles et amplifiées. Une convention est à signer dans ce sens. Par ailleurs, une autre convention est à signer concernant le conservatoire, établissement d'enseignement artistique de haut niveau associé au Grand T pour proposer des temps forts artistiques et pédagogiques aux élèves du département théâtre et du département danse du conservatoire.

Il vous est donc demandé d'approuver le versement de cette subvention pour le Grand T et pour l'association Trempo, et par ailleurs la signature des deux conventions avec Trempo et le Grand T.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 21, Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n°21, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Dispositions diverses – Conventions et avenants – Approbation.

COCOTIER, Conseiller municipal – La délibération 21 porte sur la politique de lecture publique et du livre, politique qui œuvre pour l'accès à la lecture publique pour tous et s'appuie sur le réseau des bibliothèques municipales et des bibliothèques associatives, mais aussi sur un certain nombre d'événements ponctuels auxquels participent de nombreux acteurs.

Dans le cadre de cette politique de lecture publique, il est proposé d'approuver les conventions et avenants concernant, un, le prix Bermond-Boquié qui, dans le cadre du festival Atlantide, qui se tiendra début mars, décerne à un auteur de littérature jeunesse un prix à hauteur de 2000 euros.

Deuxième point, une convention avec l'association Dastum 44 qui souhaite publier à ses frais un ouvrage de deux volumes consacrés à l'édition des manuscrits des chansons du pays nantais collectés par le chanoine Abel Soreau et conservés principalement à la bibliothèque municipale de Nantes. La ville de Nantes propose d'autoriser l'association à reproduire et publier 356 images numériques provenant de ces collections. Il vous est proposé d'autoriser la signature de cette convention qui définit les modalités de ce partenariat.

Troisième point, la politique de soutien aux lieux culturels concerne l'association Maison Fumetti et porte sur l'approbation d'une convention triennale relative à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement qui, pour l'année 2023, portera sur la somme de 60 000 euros. Ce financement est prévu dans le cadre du budget primitif 2023.

Mme la MAIRE – Merci.

Pierre Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, en breton, Dastum veut dire ramasser, récolter, recueillir. C'est ce que fait l'association Dastum sur les cinq départements bretons depuis 1972, un travail de collecte, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine oral de la Bretagne dite historique.

Comme l'a expliqué Michel Cocotier, Dastum 44 souhaite publier les manuscrits des chansons du pays nantais collectés par le chanoine Abel Soreau et sollicite de la ville une autorisation à reproduire et publier 356 images afin d'illustrer l'ouvrage. C'est, je crois, une belle initiative, et ce sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir le travail d'Abel Soreau, collecteur et photographe qui, comme de nombreux autres collecteurs, a permis qu'un patrimoine issu d'une longue tradition orale ne se perde pas. Ce patrimoine de langue bretonne, galloise ou française est d'ailleurs toujours bien vivant ici à Nantes.

Je profite de cette délibération pour saluer la mémoire d'un de ces passeurs qui ont su mettre au goût du jour ces chants et musique. Ce passeur, c'est Jean-Paul Corbineau, un des trois Jean, *unan deus an Tri Yann*, décédé récemment. Avec Jean Chocun et Jean-Louis Jossic, ils ont porté haut et loin ce patrimoine avec de nombreuses chansons issues du collectage, comme *An Alarc'h*, « le cygne » en breton, issue du *Barzaz Breiz*, ou encore *Tri Matolod*, chanson de marin sans doute originaire du pays nantais qui remonta jusqu'au pays bigouden.

Peut-être que des groupes de fest-noz demain, des groupes de musique traditionnelle utiliseront quelques-unes des chansons recueillies par Abel Soreau. C'est en tout cas ce que je souhaite. *Trugarez deoc'h*, merci à vous.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention complémentaire ?

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 22, Hélène Naulin, et je demande à Ghislaine Rodriguez de sortir.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n°22, intitulé :

Familles et parentalité - Première répartition de subventions – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

L'accompagnement à la parentalité, au devenir parent, c'est un enjeu majeur, un enjeu majeur pour la ville de Nantes et un enjeu majeur partagé avec les acteurs et les associations qui œuvrent sur le champ de la parentalité pour accompagner les familles dans la préparation de l'arrivée d'un enfant, et jusqu'à finalement l'accompagnement à l'appui à la parentalité jusqu'à l'âge adulte de ces enfants, devenus grands.

La délibération qui vous est proposée pour ce premier Conseil municipal de l'année, c'est d'apporter une première répartition de subventions pour un montant total de 46 000 euros à 7 associations qui œuvrent sur le champ de la parentalité avec des espaces et des temps de rencontre avec les familles, mais aussi des cafés mobiles, des ateliers et encore, pour renforcer le lien avec les parents, des temps de médiation familiale. Ces 7 associations, vous en retrouverez le détail en annexe, mais je tiens à les citer pour les remercier du travail que ces associations font au quotidien auprès des familles nantaises. Vous avez l'association Maison des familles, Res'PPI Contact Loire-Atlantique, Couples et familles Loire-Atlantique, Linkiaa, Le lieu utile et l'Abord'Âge.

Nous vous proposons donc d'approuver ces montants de subventions pour ces 7 associations.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Hélène Naulin pour la délibération 23.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n°23, intitulé :

Petite Enfance – Associations – Attributions de subventions d'investissement – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Deux associations gestionnaires de crèches associatives que sont la Maison de Nanou, gestionnaire de la crèche Pic et Plume, et puis l'association Pirouette, gestionnaire de la crèche Pirouette, ont sollicité la ville de Nantes pour leur apporter une subvention en investissement dans le cadre de leur projet de relocalisation et d'extension.

Ces futurs projets permettront de compléter l'offre d'accueil à l'échelle de la ville de Nantes au bénéfice des familles nantaises. Là aussi, cela rejoint les objectifs que se fixe la ville de Nantes. D'ici 2026, le projet est bien d'avoir 750 places d'accueil collectif supplémentaires à l'échelle de la ville. Là, avec les subventions que nous allons apporter pour permettre à ces associations de démarrer les travaux de construction de ces établissements agrandis par rapport à l'offre actuelle, cela permettra d'avoir 45 places de crèche supplémentaires au bénéfice des familles nantaises.

Il vous est proposé d'approuver un montant de subventions, d'une part, pour la Maison de Nanou à hauteur de 200 000 euros en subvention d'investissement avec droit de reprise, et 200 000 euros également pour la crèche Pirouette, pour l'extension/relocalisation de deux nouvelles crèches sur la ville de Nantes. Il vous est proposé aussi d'approuver les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Mme la MAIRE – Merci.

Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Juste une courte intervention parce que je sais qu'on en parle déjà à chaque fois régulièrement, lors de chaque conseil, pour saluer le fait d'avoir de nouvelles places en crèche qui soient attribuées. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, c'est un vrai besoin des familles nantaises. Il y a encore un écart de plus de deux tiers entre le nombre de demandes de places en crèche et le nombre de places réellement proposées. Je pense que nous savons tous dans ce conseil que c'est un effort à poursuivre et à continuer. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 24, Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n°24, intitulé :

Petite Enfance - Multi accueils municipaux – Convention ATA0 – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe – Je vais vous parler de l'association ATAO et d'une nouvelle collaboration que nous allons engager à la ville de Nantes avec cette association. L'association ATAO, vous le savez, dans différents secteurs, conduit des chantiers d'insertion et des ateliers d'insertion sur la ville. Parmi ces champs d'activité, il y a une activité de réemploi de jouets, de jeux et de livres, labélisée sous la marque Joujou.

Il vous est proposé d'approuver cette collaboration avec ATAO et l'atelier de réemploi Joujou pour faire une collecte dans nos crèches municipales de jeux, de jouets et de livres. Une collecte qui d'abord sera expérimentée sur un nombre déterminé de nos multi accueils, avec l'objectif ensuite d'élargir cette collecte à l'ensemble de nos multi accueils. Les jouets seront comme à l'habitude par Joujou remis à neuf, nettoyés avec des produits biologiques, remis en état par des hommes et des femmes qui sont dans des parcours d'insertion professionnelle et sociale. C'est bon pour l'environnement, c'est bon pour les enfants, c'est bon aussi pour l'emploi. Je me félicite de la mise en place de cette collecte. Je remercie les équipes d'ATAO et les équipes de la ville qui travaillent à déployer cette collecte de jouets.

Ce qui vous est proposé, c'est d'approuver la convention qui matérialise cette collaboration pour la collecte de jouets et leur réemploi.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Hélène Naulin pour la délibération 25, et je demande à nouveau à Ghislaine Rodriguez de sortir.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n°25, intitulé :

Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Association A l'Abord'âge – Subvention – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe – Dans cette dernière subvention pour le Conseil municipal en matière de petite enfance et d'appui à la parentalité, il vous est proposé d'approuver le versement de la subvention à l'attention de l'association A l'Abord'âge pour son lieu accueil enfants/parents et permettre de financer les 1032 heures d'ouverture et de préparation du LAEP, avec une subvention à hauteur de 25 800 euros.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la convention triennale que nous avons déjà approuvée avec l'association A l'Abord'âge pour permettre aux familles de fréquenter le lieu d'accueil enfants/parents. Je rappelle à nouveau que ces lieux sont des endroits propices évidemment à l'échange entre les parents, mais aussi une possibilité pour les parents de recevoir une écoute bienveillante par des accueillants et des accueillantes qui sont formées à cette écoute bienveillante. Pour les enfants, ce sont des lieux de jeux, de loisirs, d'épanouissement et de socialisation.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération 26. Avant de donner la parole à Aïcha Bassal, je demande à Marie-Annick Benâtre, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Élisabeth Lefranc et Pierre-Emmanuel Marais de sortir.

Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n°26, intitulé :

Transition écologique - Évolution de la tarification solidaire des transports collectifs – Avenant à la convention de gestion – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne la prestation sociale tarification solidaire des transports, qui est délivrée pour notre ville en mairie centrale et en mairie de quartier. Il s'agit aujourd'hui de présenter un avenant à la convention de gestion et de modalité d'organisation. Nous l'avons adopté le 15 octobre 2021 pour la période 2021-2027. On sait bien que l'enjeu, c'est de modifier encore plus les comportements pour une mobilité plus durable et plus sobre d'un point de vue énergétique.

C'est bien pour permettre à un plus grand nombre de bénéficier de cette prestation que nous avons acté et adopté au conseil métropolitain du 7 octobre dernier l'élargissement du barème pour obtenir cette tarification solidaire. Ainsi, à compter du 1^{er} mai de cette année, les conditions de ressources sont élargies. Nous allons donc intégrer les demandeurs dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900 euros. Ce qui va nous permettre de cibler les actifs qui vont avoir une obtention d'une réduction compilée qui pourra aller jusqu'à 50 % de prise en charge de leur abonnement annuel. Mais cette tarification solidaire des transports permettra surtout d'inciter l'usage des transports collectifs pour les ménages les plus modestes dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €, et qui se trouvaient jusqu'à présent exclus de ce dispositif d'aide. Permettre évidemment aux personnes aux revenus modestes d'accéder au réseau nantais

des transports en commun, c'est bien le principe de cette tarification solidaire qui fait que chacun paye son abonnement en fonction des ressources du foyer et de son quotient familial.

On a également augmenté un plafond maximal et on a créé quatre seuils qui vont permettre d'atténuer les effets pour les ménages modestes. Cela permet évidemment de soutenir le pouvoir d'achat de nombreuses Nantaises et de nombreux Nantais.

Vous avez, mes chers collègues, l'ensemble de ces éléments dans la délibération qui vous a été remise. Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci.

Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Juste quelques mots pour remercier Aïcha de cette présentation et souligner l'importance de cette délibération, surtout dans le contexte économique et social dans lequel nous sommes. Je rappelle simplement que, vous le savez, les temps sont difficiles pour les Françaises et les Français. Particulièrement à Nantes, comme partout ailleurs, nous ne sommes malheureusement pas épargnés. Toutes ces conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, de la crise sociale et puis les impacts de cette guerre qui n'en finit pas aux portes de l'Europe, la montée de la précarité et la baisse du pouvoir d'achat de nombreuses familles... de nombreux Français basculent dans la pauvreté. Nous l'avons rappelé encore ce matin sur les questions d'accès au logement.

Les inégalités se creusent. Les classes moyennes et populaires sont fortement impactées et évidemment, ce projet de réforme des retraites qui est en train de nous être préparé et contre lequel nous sommes largement mobilisés encore cette semaine ne va sans doute pas améliorer la situation. Vous le savez, en tant que présidente du CCAS et adjointe du quartier de Bellevue, mais également avec l'ensemble de mes collègues qui siègent au CCAS, on ne peut que constater les dégâts de cette crise sociale. Les bénéficiaires du CCAS, les familles, les jeunes, les associations de solidarité, les habitants des quartiers populaires nous le disent régulièrement : les fins de mois démarrent bien plus tôt qu'il y a quelque temps et le besoin de solidarité est de plus en plus grand. C'est pour cette raison, pour favoriser l'utilisation des transports publics, pour rendre les mobilités accessibles à toutes les Nantaises et les Nantais, quels que soient leurs moyens financiers, pour améliorer le quotidien de celles et ceux qui en ont le plus besoin, nous avons mis en place, en lien avec la SEMITAN, cette tarification solidaire dans nos transports. Nous avons l'illustration aujourd'hui même avec cette délibération. Bien sûr, nous allons fêter dans quelques jours les deux ans de la gratuité le week-end qui a été mise en place.

Je voulais simplement souligner cela et rajouter, pour terminer, qu'évidemment, cette décision est bonne pour le climat, pour le pouvoir d'achat. En tout état de cause, c'est une mesure qui conjugue à la fois les questions sociales et les questions écologiques. C'est la marque de fabrique de notre engagement collectif à tous. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Thibaud Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, les enjeux de mobilité du quotidien sont des enjeux essentiels pour les habitantes et les habitants de nos territoires. C'est en effet un puissant levier de transformation écologique et sociale. Les transports en commun sont l'une des réponses que nous apportons. Cependant, cette solution a un coût que certains usagers ne peuvent assumer. C'est pour cela que depuis 2016, Nantes Métropole a instauré une tarification solidaire des transports en commun. Depuis, ce sont 60 000 habitantes et habitants qui, chaque année, bénéficient d'un abonnement à tarif préférentiel, de la gratuité totale à 50 % du coût de l'abonnement. En ce début d'année, l'élargissement de ce dispositif aux quotients familiaux entre 600 et 900 permettra de toucher toujours plus de bénéficiaires et donc de rendre les mobilités plus accessibles.

C'est un enjeu social. Nous ne pouvons accepter que les habitantes et habitants de notre commune vivent une forme d'assignation à domicile faute de moyens pour se déplacer. La disposition actuelle comportait des effets de seuil trop prononcés, en excluant de tout dispositif certaines personnes pourtant précaires. Cette tarification vient donc lisser le dispositif pour permettre d'aider le plus grand nombre. Associé la gratuité des transports en commun le week-end, c'est un effort important de la collectivité pour permettre à toutes et tous deux découvrir la ville et donc de rendre plus palpable le droit à la ville.

C'est aussi, je le disais, un enjeu écologique. En effet, et particulièrement en matière de transport, les comportements les plus vertueux doivent être encouragés, notamment financièrement. C'est ainsi que nous pousserons davantage de Nantaises et de Nantais à adopter les transports en commun en lieu et place de la voiture individuelle. Bien sûr, la seule tarification ne suffit pas. Il faut également des transports en commun pratiques, confortables et avec des fréquences importantes. C'est le sens des investissements que nous réalisons avec Nantes Métropole depuis le début du mandat, qui permettront de développer davantage les réseaux et de sortir peu à peu d'un maillage centralisé. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Nicolas Martin.

M. MARTIN, Conseiller municipal – Madame la Maire, on ne peut que se réjouir de cette tarification solidaire qui est un travail collectif qui a été mené en étroite relation avec mon collègue Denis Tallédec. Parce que si on parle aujourd'hui

des transports en commun, cette tarification touche aussi le stationnement. Elle touche aussi l'accès à l'acquisition de vélos neufs ou d'occasion et à la location de vélo, en lien avec Biclou. Cette façon concertée, je souligne le travail de mes collègues Simon Citeau, Aurélien Boulé et toute l'équipe autour des mobilités pour avoir cette justesse au niveau de l'accessibilité à une mobilité. Je rappelle qu'un Français sur 10, près de 7 millions de Français aujourd'hui n'ont pas accès à la mobilité. C'est une vraie mesure de justice sociale.

Johanna, je sais que tu l'évoques souvent, il n'y a pas que les classes les plus populaires. Il y a aussi les classes moyennes qui sont les plus touchées. Aussi, d'avoir fait cet effort de monter à 900 le niveau de quotient familial nous permettant d'accéder à cette mobilité est essentiel pour bon nombre de Nantais qui sauront aussi en profiter. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 27, je donne la parole à Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n°27, intitulé :

Budgets participatifs – Bureaux des projets - Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention de fonctionnement – Approbation.

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, je vous propose d'approuver dans le cadre des budgets participatifs l'attribution de cinq subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 051 euros.

Je ne reviens pas sur les points forts de nos dispositifs nantais. Vous avez le détail dans la délibération. Les subventions proposées soutiennent des projets qui ont été présentés, discutés et accompagnés en novembre et décembre au sein des comités d'animation qui se sont renforcés avec de nouveaux habitants volontaires. Voici donc les cinq initiatives citoyennes que vous pourrez découvrir dans cinq quartiers différents : le premier, Atelier Slam la Fabrique des mots à Malakoff Saint Donatien. Avec ce projet d'atelier initié par des habitants du collectif de la Fabrique, animé par Culture du cœur, l'ambition est de soutenir une pratique artistique originale et un nouveau lieu, la salle Ylora de la Libre usine. Les ateliers de coécriture seront animés par l'association Ogma oralité et la restitution finale sous la forme d'une scène ouverte sera programmée au début de l'été.

Deuxième projet : associer projets artistiques et prévention routière devant l'école Joseph Blanchard, à Chantenay Bellevue Sainte-Anne. Presque tout est dans le titre. Il s'agit donc avec la communauté éducative de favoriser la sécurité routière et d'encourager l'usage de la rue Joseph Blanchard comme zone de rencontre apaisée entre piétons, cyclistes et automobilistes. Enfants, parents et riverains vont réaliser une fresque aux abords de l'école sur les thèmes des mobilités douces et de l'écologie, avec le soutien de l'association Au fil de l'art.

Troisième projet : L'art de rien, sur l'île de Nantes. Ce projet fait la part belle aux relations intergénérationnelles et au changement de regard sur les personnes en grande précarité dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de dynamiser le nouveau quartier République avec une approche très inclusive, avec l'association du village solidaire des cinq ponts, les eaux vives, Emmaüs, la galerie d'art Pep's Art ou encore l'association du Gus de l'île pour les artisans commerçants.

Quatrième projet : lutter contre l'isolement à Dervallières Zola. L'îlot des lucioles a pour but de soutenir les liens sociaux et les solidarités, avec notamment des repair café. En plus, des ateliers numériques vont accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et les sensibiliser à un usage responsable des réseaux sociaux.

En cinquième projet, c'est un concours photographique à Nantes sud. L'association Sud Loire Animation propose donc un concours photo sur le thème de la Sèvre, entre la Chaussée des moines à Vertou et le pont Rousseau à Nantes. Dans la continuité du parcours pédestre entre les ponts Rousseau et Morinière, ce projet va participer à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de ce site. Les lauréats seront exposés près de la guinguette La Cambuse de mai à septembre 2023.

Enfin, à titre d'information comme à chaque délibération, voici quatre projets soutenus par les budgets participatifs, mais à partir de la régie d'avance, en novembre et décembre, pour un montant total de 3540 euros : le Potager des lauriers à Chantenay Bellevue Sainte-Anne, une soirée théâtre sur le changement climatique à Nantes sud, la fête du Bazin à Breil Barberie. Là, il s'agissait d'ateliers d'initiation aux musiques et danses sénégalaises. Le 31 solidaires, à Dervallières Zola, c'était un réveillon organisé pour des personnes dans la précarité.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cinq subventions de soutien aux projets présentés, pour un montant total de 17 051 € en fonctionnement.

Mme la MAIRE – Merci.

Foulques Chombart de Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je voulais expliquer notre position sur cette délibération et sur la suivante. Nous allons nous abstenir parce que nous ne sommes, malgré nos demandes répétées, pas associés à ces jurys et ces bureaux. On n'y voit pas clair. On n'a pas les moyens de vraiment prendre une décision à vos côtés.

En revanche, sur le principe qui est voté à la délibération suivante, nous ne sommes pas contre l'adhésion au réseau national. On pourra prendre les bonnes pratiques et j'espère s'inspirer d'une démocratie participative plus vivante. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Juste un mot, je suis pour le moins surprise. En tout cas, vous risquez d'avoir quelques difficultés parce que si vous attendez d'être en situation d'être dans la majorité pour voter un certain nombre de délibérations qui sont présentées par cette assemblée, vous risquez d'être confrontés à quelques difficultés. Je le dis très simplement. On est dans un mode de fonctionnement tout à fait classique où il y a eu des élections municipales. Il y a une majorité et une opposition. Chacun fait son boulot et les élus en charge rapportent la délibération. Vous conviendrez que cette position est pour le moins surprenante, mais elle vous appartient.

Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Merci de me donner cette occasion. Je voudrais rajouter que le dispositif a été conçu par des Nantais pour des Nantais. Les comités d'animation sont composés de tous les Nantais, de tous les quartiers, de toutes les catégories. Les projets sont portés par tous les Nantais et donc, vous avez la possibilité... et je vous invite vraiment de manière active à participer à ces projets, soit au sein des comités d'animation de nos 11 quartiers, soit en tant que porteur de projet. Vous serez les bienvenus.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

Délibération 28, Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n°28, intitulé :

Budgets participatifs – Principes fondamentaux et adhésion à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs – Approbation.

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, cette délibération concerne des avancées importantes dans le déploiement des budgets participatifs, des avancées qui montrent le développement positif et rapide du dispositif.

Juste un bref retour en arrière : il y a presque un an, lors du Conseil municipal de mars 2022, nous avons voté la mise en place des budgets participatifs avec la volonté forte de soutenir des projets portés par des Nantaises et des Nantais, des projets de proximité et d'amélioration du cadre de vie qui contribuent à la transition écologique et solidaire au niveau local. Depuis, à chaque conseil, nous avons soutenu l'engagement des habitantes et des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions d'intérêt général dans nos 11 quartiers. Nous pouvons tirer un premier bilan en saluant le nombre de projets déposés et surtout la parcimonie avec laquelle les habitantes et les habitants utilisent les crédits alloués. Ce dispositif en est la preuve, les habitantes sont en mesure de prendre part à la décision et à la construction de la ville de demain. Hier soir, j'ai eu le plaisir d'accueillir près de 60 personnes engagées bénévolement dans nos comités d'animation pour les remercier et leur rappeler qu'à Nantes, nous voulons renforcer la culture de la participation à toutes les étapes du processus, de l'idée du projet jusqu'à sa réalisation.

Aujourd'hui, je vous propose une nouvelle étape. Il s'agit d'abord de souscrire aux principes fondamentaux des budgets participatifs en France, établis en 2019 et que vous trouverez en annexe de la délibération. Juste un petit focus sur un des principes qui s'appelle émancipation et dont nous avons parlé ce matin. Ensuite, il s'agira d'adhérer à la nouvelle association du réseau national des budgets participatifs qui a été fondée à Amiens en octobre dernier. Ce réseau national est destiné à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre collectivités. Son objectif est de travailler à l'amélioration et à la promotion de la démocratie participative.

Enfin, cette délibération propose de me désigner comme représentante de Nantes au sein du réseau. Mais ce point fera l'objet de la délibération 41. Moi, je reste persuadée que notre collectivité a beaucoup à apporter à ce réseau, parce que Nantes a été saluée lors de plusieurs rencontres nationales à propos de la charte de fonctionnement de nos budgets participatifs qui est très proche des fondamentaux de la démocratie directe. Nous pouvons en être fiers et chargés à nous désormais de renforcer ces dispositifs d'innovation sociale et de participation active des habitantes et des habitants. Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 29, je dois donner la présidence à Bassem Asseh.

Johanna Rolland quitte la présidence de séance.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Délibération numéro 29, il s'agit d'une délibération autour de jumelages européens. Monsieur Pascouau.

M. PASCOU AU, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n°29, intitulé :

Jumelages européens – Subvention – Approbation.

M. PASCOU AU, Conseiller municipal – Merci beaucoup.

La délibération porte sur le versement d'une subvention exceptionnelle au centre culturel franco-allemand, une subvention d'un montant de 4000 euros, dans le cadre des activités supplémentaires qui vont être développées par le centre culturel, notamment dans le cadre de cette année particulière. Puisque 2023 marque le 60^e anniversaire du traité de l'Élysée. À ce titre, nous allons à Nantes développer un ensemble d'actions et le centre culturel va nous accompagner dans ces actions, qu'il s'agisse de l'organisation de réunions, qu'il s'agisse de la réalisation de vidéos et qu'il s'agisse aussi de l'animation des différents points et lieux d'activité qui auront lieu autour de cette thématique dans le courant de l'année.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Monsieur Pascouau.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération numéro 30, soutien à Haïti, Monsieur Guissé.

M. GUISSÉ, Adjoint, donne lecture du dossier n°30, intitulé :

Urgence Haïti – Soutien à l'Association des Maires de la Grand' Anse – Subvention d'investissement - Approbation.

M. GUISSÉ, Adjoint – Merci, Monsieur le Premier Adjoint au maire.

La délibération 30 concerne une aide à Haïti, et particulièrement à l'association des Maires de la Grand' Anse qui se trouve à l'ouest. Je vous propose d'approuver le versement d'une subvention à cette association pour pouvoir contribuer à la lutte contre le choléra, soutenir les coopératives agricoles les plus en difficulté, et enfin de maintenir le niveau de rendement des cultures vivrières, et ainsi lutter contre l'insécurité alimentaire.

Comme vous le connaissez aujourd'hui, Haïti traverse des moments difficiles. Le point qui nous semble être intéressant et que nous avons discuté avec la Région Bretagne et Nantes Métropole, c'est de contribuer à la lutte contre les violences de genre. Vous savez qu'en temps de conflit, souvent, les plus vulnérables sont plus exposés. Comme c'est une collectivité de communes, la ville de Nantes, par rapport à la politique que nous défendons ici et que nous partageons dans le cadre de la solidarité internationale, ne pouvait pas se croiser les bras aussi et ne pas penser à ceux qui sont dans cet état de détresse.

C'est pour cela que je vous demande d'approuver le versement à l'association des Maires de la Grand' Anse d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 euros, ainsi que la convention proposée à cet effet en annexe 1. Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint – Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération numéro 31, c'est moi qui la présente.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n°31, intitulé :

Appel à créativité « Lieux à réinventer » - Subventions de fonctionnement – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint – Il s'agit d'une délibération qui concerne les Lieux à Réinventer. Vous vous souvenez que la dernière fois qu'on a parlé des Lieux à Réinventer, c'était pour annoncer les projets qui sont retenus pour chacun de ces lieux suite à la votation citoyenne. Il y en a neuf. Un certain nombre d'entre eux ont pas mal avancé ces derniers mois, notamment dans le montage juridique de l'association. Puisque souvent, ce sont des collectifs qui n'ont pas d'existence juridique et qui se transforment en association une fois qu'ils gagnent la votation.

Il s'agit ici de voter les subventions qu'on avait initialement prévues, de 5000 euros pour chacun des projets, de manière à pouvoir leur permettre de se lancer. En l'occurrence ici, nous en avons quatre qui sont prêts à se lancer, le premier étant le projet lauréat qui s'appelle Dernière main, qui s'installera du côté l'Escalator de l'îlot Boucherie qui n'est pas très loin de la mairie. Le deuxième collectif qui s'appelle La cure s'installera à la Cure du Vieux Doulon. Le troisième projet, c'est celui de la Parenthèse enchantée, qui s'installera sous les arches de la Motte rouge, quartier Hauts-Pavés-Saint-

Félix. Puis le dernier projet qui est prêt, c'est le Bar à étoiles de l'Erdre, qui s'installera à la chapelle de la Chantrerie. Chacun de ces projets est prêt à démarrer, d'où cette subvention de 5000 euros qui leur permet d'initier leur projet.

Ensuite, la deuxième partie de cette subvention concerne l'occupation temporaire du site Baco bains-douches pour le projet grand bain des 15 lieux à réinventer. C'est la première édition, celle d'il y a quatre ou cinq ans. Il s'agit donc d'une convention qui est annexée à cette délibération, avec les montants des redevances pour les périodes qui vont du 1^{er} janvier 2023, année après année, avec un tarif qui est au mètre carré. Vous avez le détail dans la délibération.

Merci.

Johanna Rolland reprend la présidence de séance.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

Délibération 32 : avant de donner la parole à Ghislaine Rodriguez et Mahaut Bertu, je dois demander à Alassane Guissé, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh, Pascale Robert, Bassem Asseh, Julien Bainvel, Michel Cocotier et Laurence Brosseau de sortir.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n°32, intitulé :

ACCOORD – Subvention au titre de la politique publique vie associative – Contribution au titre de la DSP accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.

Mme BERTU, Adjointe – Cette délibération concerne donc les versements de subventions à deux titres pour l'ACCOORD, pour un premier volet qui concerne l'action de l'ACCOORD au titre de la politique vie associative. Puisque la ville soutient le projet associatif de l'ACCOORD, notamment dans le volet d'animation sociale et culturelle.

Lors du conseil du 9 décembre 2022, on vous a présenté la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'ACCOORD, avec l'ensemble des nouveaux objectifs que nous avons posés conjointement. Cette délibération vous propose le versement de la subvention pour 2023 à hauteur de 4 176 100 euros.

Le deuxième volet concerne la contribution au titre de la délégation de service public. Puisque là aussi, on vous l'a présenté, Ghislaine Rodriguez l'a présenté au dernier Conseil municipal, nous avons un nouveau contrat de délégation de service public pour une durée de deux ans. Le délégataire retenu est l'association ACCOORD pour la gestion et l'exploitation des accueils de loisirs. Nous aurons, dans ce nouveau contrat, plus de places en centre de loisirs. Pour l'organisation de séjours pour les enfants et les adolescents, nous aurons sur ces deux années qui viennent plus de places est plus de journées de séjour pour les enfants et les adolescents. Nous aurons une mission de médiation en direction des enfants et des familles toujours, et puis évidemment une offre de transition envers le public adolescent également. La contribution financière sur le volet délégation de service public est fixée à 16 540 000 euros pour l'année 2023.

Mme la MAIRE – Merci.

Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Ma collègue Mahaut Bertu a énoncé l'ensemble de la délibération. Je ne rajouterai rien, mais je peux répondre à des questions si besoin.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de questions ou de demande d'intervention ?

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (8 voix contre)

Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération 33. Avant de donner la parole à Mahaut Bertu, je dois demander à Valérie Coussinet, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Pierre-Emmanuel Marais, Nicolas Martin, Richard Thiriet, Francky Trichet et Sophie Van Goethem de sortir.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n°33, intitulé :

Vie associative – Soutien au fonctionnement général de l'Université Permanente de Nantes Université – Approbation.

Mme BERTU, Adjointe – Cette délibération concerne le partenariat entre la ville de Nantes et l'Université permanente, puisque nous avons un partenariat tant en termes de mise à disposition de locaux que de subventions de fonctionnement. C'est plus de 4400 étudiants sur le territoire nantais qui profitent de l'offre de formation de l'Université permanente.

Pour 2023, comme pour les années précédentes, 2021, 2022, nous proposons un montant de 15 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci.

S'il n'y a pas demande d'intervention, je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant de redonner la parole à Mahaut Bertu pour la délibération 34, je dois demander à Louisa Amrouche, Ghislaine Rodriguez, Marie-Annick Benâtre et Gildas Salaün de sortir.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n°34, intitulé :

Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Mme BERTU, Adjointe – Je commence cette délibération, le temps que mes collègues sortent, pour évoquer la conférence annuelle de la vie associative, qui s'est tenue le 10 décembre dernier. Puisqu'en ce premier conseil, je peux faire un retour sur ce qui s'est passé en fin d'année. Cela a été l'occasion de partager avec les nombreux partenaires associatifs présents les nouveaux chiffres que l'on a à travers l'observatoire de la vie associative nantaise.

On a des nouveaux chiffres arrêtés qui nous disent qu'on a 9000 associations à Nantes et plus de 135 000 bénévoles qui s'y engagent. C'est une vraie richesse, une vraie fierté d'avoir un territoire aussi dynamique. On est très fier d'avoir pu actualiser ces données. Cette conférence a été aussi l'occasion d'un point d'étape sur la charte d'engagement mutuel. Puisqu'on s'était engagé à pouvoir refaire un retour vers les associations au moment de sa création. C'est donc chose faite et on va pouvoir y travailler dans l'année qui vient. On a pu présenter également la nouvelle plateforme dédiée à l'engagement bénévole associatif. C'est une nouvelle plateforme sur le site de la ville qui permet à toute association de publier en ligne des missions de bénévolat pour faciliter la mise en relation avec les futurs bénévoles. Je vous invite vivement à aller regarder cette plateforme complémentaire, évidemment du travail qui est fait par les associations spécialisées du bénévolat qui sont là pour accompagner vers l'engagement bénévole.

Je tiens à souligner aussi que cet événement a été notre record d'affluence sur la conférence de la vie associative, qui ne fait que monter en termes de personnes et d'associations accueillies à chaque édition. On a eu plus de 200 personnes pour cette matinée de travail. C'est là aussi une vraie fierté et je voulais remercier très sincèrement Gwenaëlle Ridard et toutes ses équipes pour ce beau temps et plus largement pour l'accompagnement proposé par le Cadran aux associations. Puisqu'en plus du soutien en termes de locaux et de subventions, on considère évidemment que le soutien accompagner par les équipes de la ville aux associations est fondamental dans l'accompagnement des associations sur notre territoire.

J'en viens concrètement à la délibération 32. Une première répartition de subventions, à la fois avec du fonctionnement général des activités pour 43 associations et un montant de 516 842 euros, et puis sur des subventions exceptionnelles liées à des projets, des actions ponctuelles pour 10 associations, pour un montant de 37 200 euros. Vous aurez également dans cette délibération, que je ne vais pas forcément détailler puisqu'il y a vraiment énormément de dossiers, des emplois aidés. Puisqu'on accompagne les associations sur ce volet. C'est 9 associations pour 34 059 € euros. Il y a également 11 associations qui ont déposé des projets dans le cadre du contrat de ville pour un montant total de 27 500 euros. Nous présentons également une subvention d'investissement pour 8216 €.

Je voulais m'arrêter juste sur le dernier volet, qui concerne les animations estivales. Puisque oui, nous sommes au tout début de l'année, mais on est déjà en train de préparer l'été prochain. On propose dans cette délibération de pouvoir dès maintenant consolider l'offre structurante, d'accompagner des associations qui ont une programmation sur plusieurs quartiers, qui ont une programmation en tête de réseau qui mobilise d'autres associations et qui sollicitent inversement plus en amont de l'été pour pouvoir s'organiser. On vous propose donc deux subventions : à PaQ'la Lune pour un montant de 61 360 euros pour l'organisation des rendez-vous ou Pas toujours voir, et à la Sauce ludique pour un montant de 6000 euros. Voilà pour cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci.

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons une dissociation de vote au sujet de Big City Life. En effet, suite à des révélations de Médiacités, un audit avait été demandé par la ville concernant la gestion assez nébuleuse de cette association au sujet du 23, notamment, pour citer quelques exemples, des manquements importants constatés au regard des règles comptables, une organisation et une gestion largement perfectibles. L'audit relevait par ailleurs 60 à 78 % d'anomalies de gestion financière, une absence de factures ou de justificatifs, des dépenses concernant des mouvements financiers, etc.

Pour notre part, nous souhaitons arrêter le soutien à cette association. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Je vais accéder favorablement à la demande de dissociation de vote.

Je donne la parole à Mahaut Bertu pour vous répondre sur le fond.

Mme BERTU, Adjointe – Concernant cette subvention, que je n'ai pas détaillée, c'est donc une subvention d'investissement concernant le projet du 23, qui était un projet initialement porté dans le cadre des 15 lieux à réinventer pour lequel l'association Big City Life avait remporté les suffrages et a donc commencé à déployer son projet, qui a rencontré un certain nombre de limites, notamment sur l'inadéquation entre le lieu et les habitations à proximité. À travers un échange sur le long cours avec les habitants et l'association, on a conclu que ce projet ne pouvait pas trouver vraiment d'aboutissement dans ce lieu. Cette subvention vient compléter les investissements que l'association avait faits pour s'installer dans la salle.

Je ne reviens pas plus en détail sur ce que vous dites sur les questions de gestion de l'association. Je vais juste compléter, parce qu'effectivement, il y a eu des articles dans la presse sur lesquels on a pu s'exprimer. Oui, il y a eu, comme pour de nombreuses associations, un suivi par le contrôle de gestion de la ville pour pouvoir regarder de plus près le suivi de l'association. Il y a effectivement des questionnements, mais qui sont plutôt mineurs et qui ne questionnent pas sur la gestion de l'argent public, comme vous pouvez l'entendre.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets donc aux voix la délibération. Je mets d'abord aux voix la délibération qui concerne l'ensemble des subventions, hors Big City Life.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Je mets maintenant la partie de la délibération qui concerne Big City Life aux voix.

Le Conseil approuve (10 voix contre, 3 abstentions).

Nous allons passer à la délibération 35 et je donne la parole, en l'absence de Pauline Langlois, à Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n°35, intitulé :

Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions - Avenants – Approbation.

Mme BERTU, Adjointe – C'est une délibération qui concerne la politique publique jeunesse : première répartition de subventions avec du fonctionnement général aux associations pour cinq associations, pour un montant de 118 227 €, avec parmi elles par exemple l'Acavale, qui intervient sur les quartiers Beaulieu et Clos Toreau en allant à la rencontre des jeunes sur l'espace public, en les accompagnant dans leurs projets. Il y a également un soutien des actions ponctuelles pour trois associations, pour un montant de 18 500 euros, dont l'association Trust, qui intervient dans le quartier Bottière et qui propose des ateliers en direction des jeunes filles de 13 à 18 ans pour travailler sur leur confiance en elles. Il y a également un volet de soutien à l'engagement des jeunes, notamment en lien avec le service civique, un soutien à deux associations pour un montant de 44 250 euros. Ces deux associations, Unis-Cité et la FAL, sont missionnées pour faire de la médiation pour faire mieux connaître le service civique et accompagner les jeunes dans cet engagement. Le troisième et dernier volet concerne les aides aux projets au titre du dispositif CLAP : trois pour des associations ou des structures, pour 3977 euros, et six bourses individuelles pour 6292 euros. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant de donner la parole à Marlène Collineau pour la délibération 36, je demande à Pauline Weiss et Anne-Sophie Guerra de sortir, au titre de l'Agence régionale de santé.

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n°36, intitulé :

Santé publique - campagne de prévention sur les risques et les dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote – Convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé – Approbation.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci.

Cette délibération concerne une recette, puisqu'il s'agit de délibérer sur une convention de financement avec l'Agence régionale de santé qui nous octroie, si on en est d'accord, une subvention sur une campagne de prévention sur les risques et les dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote. Je crois que j'avais déjà parlé de ce sujet lors d'un précédent Conseil municipal. C'est un usage qui augmente, notamment chez les jeunes, les collégiens, les lycéens, les étudiants, et pour lequel la ville de Nantes a souhaité agir dans une grande campagne de prévention, une stratégie de communication qui s'étale sur deux années et pour laquelle nous avons, de manière très concrète, demandé à l'école de cinéma CinéCréatis de réaliser des spots qui sont les outils de médiation auprès du public concerné, que ce soient les jeunes directement, mais aussi leurs parents, leur entourage. Puisque de fait, même si l'usage explose nationalement, il reste assez méconnu. On voulait donc avoir un outil pratique pour que les équipes, côté direction santé publique, mais aussi côté missions prévention... c'est un travail qui est réalisé en étroite collaboration avec Denis Tallédec. Nous voulions nous doter d'outils pour qu'il puisse travailler autour de cette question-là.

Je ne vais pas en dire plus. Normalement, on doit pouvoir diffuser deux des spots sur les quatre. C'est prévu. Ce sont des spots qui durent chacun 30 secondes.

Diffusion de deux spots.

Voilà deux des spots qui ont été réalisés, qui seront des outils de médiation concrète pour les équipes. Il y en a quatre. Vous aurez tout loisir de les découvrir.

Je voulais encore une fois remercier les étudiants qui se sont largement prêtés au jeu. C'est un projet qui leur permet de valider concrètement leur troisième année d'école. C'est important pour eux et puis c'était important pour nous aussi de pouvoir nous saisir de cet enjeu, qui est nouveau, qui est assez méconnu, mais avec malheureusement beaucoup de jeunes qui, de plus en plus, utilisent le protoxyde d'azote de manière détournée. Ils prennent des risques pour leur santé et puis des risques sociaux assez évidents.

Mme la MAIRE – Merci.

Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vraiment saisir l'occasion qui nous est offerte à ce moment-là pour parler de ce sujet grave, pour féliciter l'action de la ville sur ce sujet sur lequel, en tant que parlementaire, j'avais été assez tôt en situation d'alerter le gouvernement et l'État, et souhaité que la législation évolue. C'est ce qui a été fait. Je voudrais vraiment féliciter les services de tranquillité publique, notamment Didier Fillon-Nicolet, qui a toujours répondu présent à nos alertes et à nos sollicitations sur ce qui se passe sur l'espace public en matière de ballons, de bonbonnes ou de cartouches de protoxyde d'azote.

Je vous invite, mes chers collègues, et je me tourne vers les journalistes pour vous demander à tous et à toutes d'être très vigilants sur notre territoire, parce que c'est vraiment un fléau. On parlait de fléau ce matin en parlant du harcèlement et des problématiques liées aux discriminations en tout genre, et à ce que cela génère à l'école. Je peux vous dire, pour l'avoir vu de près, et pour y être confronté... je vous invite à passer quelques moments la nuit à Nantes, car c'est vraiment un fléau qui détruit des vies, qui détruit la santé de nos jeunes. L'action de la ville de Nantes est vraiment à saluer en la matière. J'espère que collectivement, sur l'ensemble des grandes métropoles de ce pays, et plus généralement sur l'ensemble du territoire, on arrivera à éradiquer ce phénomène de mode qui est amplifié par les réseaux sociaux.

Merci pour cette action. Évidemment, nous voterons cette délibération. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 37, Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n°37, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics et concessions – Fonctionnement et Travaux – Approbation.

M. QUÉRO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération concerne les marchés publics et concessions. Nous avons d'abord des opérations en fonctionnement et travaux, la réhabilitation de la plaine de jeux de la Jonelière, dans sa halle de tennis et le club-house, qui sont des équipements assez vétustes aujourd'hui, avec des défauts d'isolation qui rendent parfois compliquée la pratique sportive. Il est nécessaire de rénover ces équipements, notamment afin de les mettre au goût du jour en termes de transition énergétique et d'accessibilité des bâtiments publics. L'ensemble des espaces sera mis en accessibilité. Les toitures et l'isolation seront refaites. Les éclairages existants seront remplacés par des LEDS, et le fonctionnement des locaux du club-house sera amélioré. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'entreprise Edeis. L'ensemble des travaux sera décomposé selon 10 lots, avec un montant global de 1 866 000 € TTC. Des travaux qui débiteront pour une première phase de juin à novembre 2023 pour la première halle et le club-house, d'avril à août 2024 pour la deuxième halle.

Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la concurrence la plus large et les meilleures conditions de négociation des travaux.

Nous avons ensuite des travaux sur les locaux du département bâti sur le site du Perray. Ce sont des locaux assez anciens construits à la fin des années 80, proches du périphérique est, qui sont régulièrement modifiés, mis au goût du jour, en tout cas pour lesquels il y a aujourd'hui besoin de répondre à des besoins de bureaux et de salles de réunion. Ce qui permettra une amélioration des conditions de travail assez importante. Il y aura donc un redéploiement de modulaires extérieurs pour recueillir le service de restauration des agents, un certain nombre de bureaux et de salles qui seront créés, qui participeront grandement à l'amélioration du confort des agents de ce service. La maîtrise d'œuvre est assurée par les services du bâti, pour un montant de 282 000 euros TTC découpé en neuf lots. Il vous est demandé également d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Nous avons ensuite un marché de fournitures d'outillages techniques et de consommables pour le groupement de commandes ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole. Un groupement de commande est constitué, une consultation décomposée en 25 lots, que je vous laisse apprécier. Un marché à conclure qui se présentera sous les traits, d'une part, d'un accord-cadre montributaire pour les 24 premiers lots, et pour le dernier, un accord-cadre multi attributaires. C'est un marché de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2023 pour un montant, pour la ville de Nantes, de 6 millions d'euros hors-taxes. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert.

Nous avons ensuite la fourniture de denrées alimentaires et de plats cuisinés pour le service municipal de restauration. Une consultation qui portera une attention toute particulière sur la qualité nutritionnelle, les contraintes réglementaires en matière de sécurité alimentaire, l'atteinte des objectifs de la loi Égalim, notamment sur la question de la qualité des produits et la suppression du plastique et sur la proposition de produits, emballages et autres modalités d'exécution respectueux des objectifs de développement durable. Cette consultation sera décomposée en 21 lots dont je vous laisse également prendre reconnaissance. C'est une dépense annuelle estimée à 1 626 900 euros TTC. Nous aurons un accord-cadre montributaire d'une durée d'un an reconductible trois fois pour chacun des lots. Il vous est proposé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert.

Nous avons ensuite un ajustement d'enveloppe concernant le projet de restructuration/extension de la piscine des Dervallières, que nous avons approuvé en Conseil municipal le 4 décembre 2020, pour un budget de 12 504 000 euros TTC. C'est un projet important pour le quartier et plus largement pour la pratique de la natation. C'est une piscine couverte, un bassin de 25 et six lignes d'eau, des espaces associés à cette même piscine, des locaux techniques passés en sous-sol. Bref, c'est un projet de réfection lourde qui permettra une utilisation plus grande. Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre qui ont été conduites aujourd'hui, nous avons actualisé le coût de ce projet en raison d'un certain nombre de constatations : la constitution des sols qui nécessite des fondations profondes, un raccordement au réseau de chaleur urbain qui sera mis en œuvre et qui permettra éventuellement d'anticiper le raccordement de l'école du Grand Carcouët, des précautions supplémentaires mises en œuvre sur la préservation des arbres, une prévision sur les pourcentages d'actualisation et de révision à hauteur de 6 % et enfin, la demande de mise en œuvre d'un transformateur privé par Enedis. Tout ceci nous amenant à porter l'enveloppe budgétaire à 16 millions d'euros TTC. Les études de conception s'achèvent. Le permis de construire a été déposé à la mi-décembre 2022, la consultation entreprise pour mars 2023 et un démarrage des travaux au second semestre 2023, pour une livraison au second semestre 2025. Vous avez le détail des 17 lots qui sont lancés et pour lesquels il vous est proposé d'autoriser une consultation en appel d'offres ouvert pour 10 lots et adapté pour 7 lots.

Nous avons ensuite des attributions et des autorisations de signature pour la concession de service pour l'exploitation du café restaurant du Manoir de Procé à Nantes, à la fois pour sa partie restauration pure du Manoir de Procé et l'exploitation de la piste de baby-bob qui y est associée. La concession de service arrive à terme au 1^{er} mars 2023 et sera renouvelée pour cinq ans. Il y a eu un avis d'appel à concurrence pour lequel une seule société, le titulaire sortant, a déposé sa candidature. L'offre est examinée dans le cadre de la commission de concession de service et de délégation de service public, qui a émis un avis favorable à ce que le candidat soit admis à présenter une offre, avec un avis sur celle-ci qui a considéré qu'elle était tout à fait performante et pertinente et qu'elle apportait toutes les garanties attendues. Il vous est donc proposé de retenir la société Le rêve d'une chose comme concessionnaire pour l'exploitation du café restaurant et de la piste de luge, pour une durée de cinq ans, avec une rémunération uniquement sur les recettes et une redevance versée à la ville.

Nous avons, dans le même ordre d'idées, l'installation et l'exploitation d'une activité d'accro branche sur le parc de Beaulieu, le parc Crapa qui est un parc très naturel situé à l'extrémité est de l'île de Nantes. Il fera l'objet d'un certain nombre d'améliorations et de réaménagements dans le présent mandat. Mais il a été décidé d'y proposer dès à présent une activité d'accro branche pour laquelle il convient de désigner un exploitant dans le cadre, de la même manière, d'une concession de service d'une durée de 10 ans. De la même manière, il y a eu un avis d'appel public à la concurrence qui a été lancé. Deux sociétés ont déposé leurs offres, la société AccroCamp et Ecopark Adventures. La CCDSP a émis un avis favorable à ce que tous les candidats présentent une offre, mais a retenu la société AccroCamp comme la plus performante et présentant les meilleures garanties. J'insiste sur un des points de l'économie générale de la convention qui est le fait que le concessionnaire proposera des offres en matière de tarification sociale et solidaire pour cette activité d'accro branche.

Nous avons ensuite la fourniture de livres pour le compte du groupement de commandes ville de Nantes, CCAS, Nantes Métropole, École des beaux-arts. Il vous est proposé de conclure un marché pour une durée ferme de quatre ans avec 10 lots de différentes catégories d'achat de livres. Vous trouverez dans la délibération le nom des entreprises attributaires qui, à l'exception de deux, une Brestoïse et une de Meurthe-et-Moselle, sont des librairies nantaises qui ont été examinées par la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2023. Il vous est proposé d'autoriser la signature de marchés avec ces sociétés.

Nous avons ensuite les travaux de sécurisation de 17 sites scolaires pour le programme 2023 de mise en sécurisation sur la réglementation PPMS que connaissent bien les élus qui participent au conseil d'école, le plan Vigipirate, avec plusieurs tranches d'école divisées en quatre lots. Je vous passe la liste des écoles. Vous les trouverez dans la délibération. Elles feront l'objet de travaux d'un montant de 1 380 000 euros TTC, sur les temps vacances scolaires 2023. Il est proposé d'autoriser la signature des marchés avec ces sociétés.

Puis nous avons ensuite une indemnité d'imprévision qui concerne un marché qui avait été contractualisé avec la SCOP SavoirPlus pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles publiques. La société a fait une demande de réévaluation de ce marché au regard de cette modalité d'imprévision. Vous avez le détail de l'analyse juridique qui nous

permet d'accéder à cette demande d'imprévision et donc de modifier et d'accorder une indemnité d'un montant de 6000 et quelques euros. Je n'ai plus le détail.

Vous avez également, en dernière disposition, une modification d'un groupement de commandes qu'il vous est demandé d'approuver. J'en ai fini avec cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci.

Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, je voudrais rebondir sur cette délibération que vient de présenter Thomas Quéro, notamment sur l'accro branche bien évidemment. Puisque c'est une nouveauté dans cette délibération, une nouvelle délégation de service public qui, si vous votez cette délibération, sera accordée à la société AccroCamp.

Tout le monde connaît le parc du Crapa, ce parc de près d'un hectare qui est sur l'île Beaulieu, mon cher Olivier Chateau, et qui bénéficie d'un emplacement exceptionnel entre deux bras de la Loire. Ce qui en fait une prairie humide qui accueille une faune et une flore tout aussi exceptionnelles. C'est une chance pour les Nantaises et les Nantais d'avoir cette nouvelle offre dès l'été prochain avec cette accro branche. Comme Thomas Quéro le précisait, en 2024, il y aura une nouvelle phase de réaménagement de tout le parc, avec une nouvelle aire de jeux à laquelle nous avons un budget déjà prévu. Ce parc aujourd'hui est ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et ne bénéficie pas forcément d'une bonne réputation, à cause de mésusages notamment, mais va être complètement réaménagé et retrouver une seconde vie, de nouveaux usages. C'est une chance, encore une fois, pour les Nantaises et les Nantais. Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 38, Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n°38, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération présente quatre points de notre politique ressources humaines. Le premier point va concerner l'adaptation du bureau des effectifs avec la création pour ce conseil de 10 postes, dont plusieurs à la direction générale citoyenneté et territoire solidaire, à la direction nature et jardin, à la tranquillité ou bien à la bibliothèque municipale. Évidemment, ces créations permettent d'ajuster les moyens humains en fonction des besoins. Nous avons également 18 suppressions de postes qui sont dues à plusieurs mutualisations et à des postes vacants, et 20 transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Vous avez évidemment l'ensemble dans l'annexe 1. Je ne vais pas détailler poste par poste.

Le deuxième point concerne le dispositif de médiation préalable obligatoire. En effet, notre collectivité a participé à l'expérimentation du dispositif de médiation préalable obligatoire en conventionnant avec le centre de gestion de Loire-Atlantique, qui avait cette mission de médiateur. Cette expérimentation est arrivée à son terme le 31 décembre 2021. On a un nouveau décret qui permet aux collectivités de pouvoir poursuivre cette médiation. Cela évidemment permet de répondre aux recours des agentes et agents sur des décisions prises par l'autorité territoriale. Mais c'est surtout aussi pour désengorger, on peut le dire, les tribunaux administratifs.

Cette médiation était jusqu'à présent gratuite. Elle sera dorénavant payante, avec un coût de 800 euros par dossier. Il est donc proposé d'établir une convention avec le CDG 44 jusqu'au 31 décembre 2026. Vous avez, mes chers collègues, tous les éléments de la convention dans l'annexe 2.

Le troisième point va concerner la création de deux astreintes pour répondre aux éventuels délestages du réseau électrique. Nos services ont évidemment travaillé et anticipé. Ces astreintes concernent les EHPAD. Nous avons une astreinte de décision qui concerne deux cadres pour permettre la veille et la coordination. La deuxième astreinte concerne l'exploitation, avec la mobilisation de 20 agentes et agents pour assurer la vigilance et accompagner évidemment les résidents.

Le quatrième point de cette délibération concerne le dispositif forfait mobilité durable. Nous nous sommes engagés pour nos agentes et nos agents dans la mise en place d'une indemnité domicile/travail pour la partie vélo et covoiturage. Nous proposons d'augmenter le montant forfaitaire alloué, qui passerait donc de 200 euros à 300 euros. Puisqu'un décret nous le permet. Cela serait possible dès que nos agentes et agents utiliseraient ces moyens de locomotion 100 jours dans l'année.

Il vous est demandé, mais chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

Avant de donner la parole à Bassem Asseh pour la délibération 39, je dois demander à Hervé Fournier, Aïcha Bassal et Pascal Bolo de quitter la salle.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n°39, intitulé :

Octroi de la garantie de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2023 – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint – Il s'agit d'une délibération qui concerne l'octroi de garantie de la ville de Nantes à certains créanciers de l'agence France locale. C'est une délibération technique dont je vous fais le résumé. Il vous est proposé d'octroyer pour 2023 une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'agence France locale afin que la ville de Nantes puisse bénéficier de prêts auprès de ladite agence.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 40, Bassem Asseh. Je dois demander à Hervé Fournier, Pauline Langlois et Ghislaine Rodriguez de sortir.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n°40, intitulé :

Subventions diverses – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint – Il s'agit de subventions en lien avec l'ATDEC pour une subvention de 1300 euros, avec France victimes 44 pour une subvention de 56 000 euros. C'est dans le cadre de ville non sexiste. Et dans le cadre de la prévention de la délinquance, cela concerne l'association France victimes 44 pour une subvention de 3080 euros pour des permanences qu'elle assure à la Maison de la tranquillité publique.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 41 : avant de donner la parole à Bassem Asseh, je dois demander à Catherine Bassani de sortir de la salle.

Sauf demande contraire de l'une ou l'un d'entre vous, je vous propose de ne pas procéder par vote à bulletin secret, mais par vote ordinaire. Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Tout le monde est d'accord sur le vote ordinaire ?

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret.

Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n°41, intitulé :

Désignation – Réseau National des Budgets Participatifs – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint – Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner Madame Catherine Bassani en tant que représentante de la ville de Nantes au sein de l'association Réseau national des budgets participatifs.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant de donner la parole à Pascal Bolo pour la dernière délibération du jour, je demande à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Richard Thiriet, Pauline Weiss, Abbasia Hakem, Elisabeth Lefranc, Marlène Collineau, Aïcha Bassal et Michel Cocotier de sortir.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n°42, intitulé :

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Nous leur souhaitons un bon week-end.

Je vous propose des dispositions diverses à caractère financier, avec d'abord le soutien au projet associatif Soli'Cité sur le territoire du Clos Toreau. Il s'agit d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public, notamment dans les halls d'immeuble pour les aider et les accompagner dans leur projet. La subvention de fonctionnement à l'ORPAN la subvention de fonctionnement et d'investissement au CCAS de Nantes. Vous allez me dire « mais c'est bizarre, voilà des choses que nous ne votons jamais ». Effectivement, généralement, tout cela se trouve dans l'annexe du budget principal que nous avons voté ce matin. Mais si nous le laissons dans l'annexe du budget principal, il faudrait que tous les gens qui sont sortis là sortent aussi au moment du vote du budget. Il nous a paru que ce n'était pas raisonnable comme manière de faire. Pour que tout le monde puisse voter le budget, les subventions sont extraites des annexes du budget principal et vous sont proposées ici.

C'est ainsi que vous avez aussi le soutien des actions à SOS Méditerranée pour 30 000 euros, si ma mémoire est bonne, les appels à projets de développement international solidaires APDIS. C'est le soutien de la ville aux associations qui portent des programmes solidaires en Afrique du Nord, Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Caraïbe et en Asie. Les dispositions tarifaires, ce sont des occupations des domaines publics, parcs et jardins et squares de la ville de Nantes, avec une évolution de 6 %. Il y a une convention de mise à disposition du gymnase du lycée Saint-Félix, la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés, la convention de subvention FEDER REACT EU avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour le projet équipement numérique des écoles nantaises et des familles pour 1 886 462,79 euros. Ce sont les subventions FEDER qui passent par la Région avant de nous être attribuées.

Il y a la politique publique de la petite enfance, les contrats d'aide financière, les fonds publics et territoires, puisque nous avons répondu aux appels à projets lancés par la CAF. Si vous avez des questions sur le sujet, Hélène se fera un plaisir de vous répondre. Nous avons toujours la politique petite enfance avec les lieux d'accueil enfants/parents associatifs, avec des modifications, des approbations, des choses assez techniques et sans effet ni enjeu particulier. Nous avons les subventions à la Fédération des particuliers employeurs de France. Nous avons une mise en paiement de 2600 euros en fin de période d'application, soit en 2025. C'est un peu bizarre, mais c'est ainsi.

Nous avons le don de vaisselle, puisque comme nous remplaçons la vaisselle plastique dans tous les multi accueils municipaux, il est proposé de faire don de cette vaisselle plastique à des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité pour un montant estimé de 1600 euros. À l'identique de ce qui a été proposé au Conseil municipal du 9 décembre, nous avons un avenant bonus territoire crèche, les Petits haubans. Là encore, Hélène vous expliquera tout. Nous avons la convention avec l'association Mobilis dans le cadre du festival Atlantis. C'est une journée professionnelle sur la thématique de la prescription littéraire. Rien de particulier en la matière.

Nous devons délibérer sur les durées d'amortissement des biens acquis par la ville de Nantes afin de prendre en compte l'achat des biens d'occasion. C'est fait. Nous avons les remises gracieuses et annulation de titres traditionnellement, avec des remises gracieuses totales pour des motifs divers : une remise gracieuse partielle pour un trop-perçu de salaire à un agent en grande difficulté financière.

On a fait le tour.

Mme la MAIRE – Merci.

Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve (3 voix contre)

Notre Conseil municipal est achevé. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 31.



La secrétaire de séance,



Cécile BIR

La Maire,



Johanna ROLLAND

